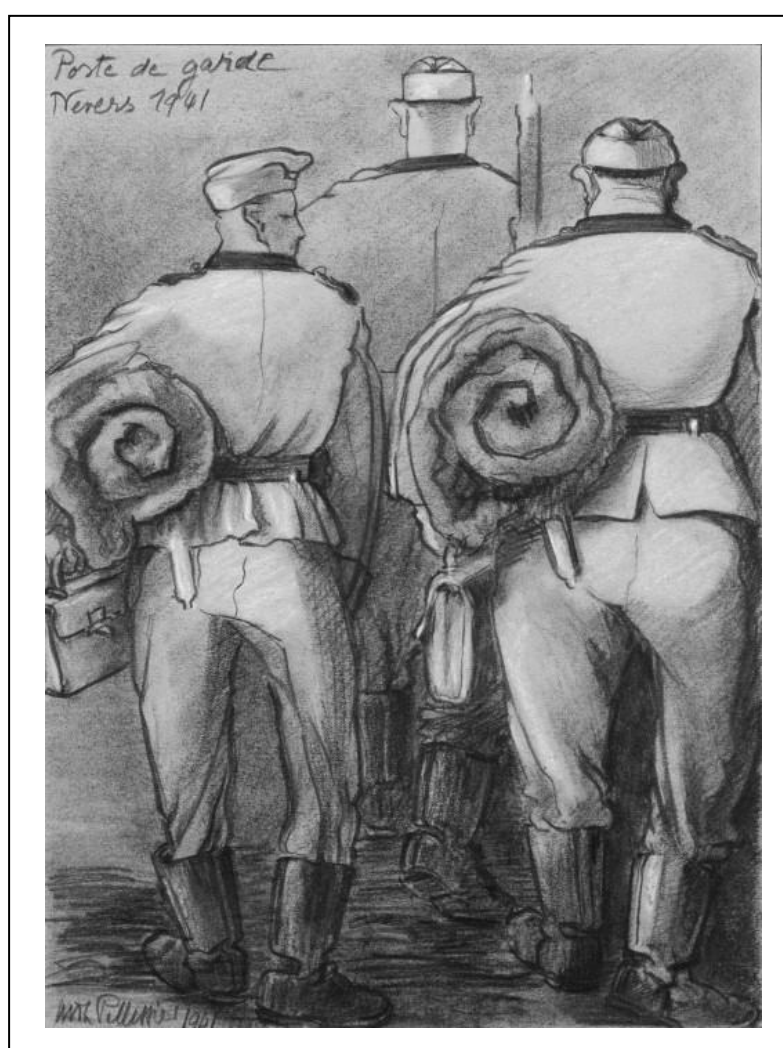


Cahier Nivernais d' Histoire de l'Éducation



N° 25 – 2012

**A
MNE**

LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION

Sommaire du numéro 25

- Avant-propos - Henri Lavedan 3
- Souvenir d'Henri Lavedan - Jean Bugarel 8
- Donateurs 11
- Une publication des AMNE : La Pédagogie Freinet dans la Nièvre (1936 – 2008)..... 12
- Marie-Thérèse Pellissier ou l'enfance de l'art en guerre 1939-1943 - Ariane Jurquet..... 13
- À Mademoiselle Pellissier Professeur de dessin au Collège de jeunes filles de Nevers
Souvenirs d'une collégienne - Marie Lebas 32
- L'Hygiène, la culture du corps et la médecine au collège et lycée de Nevers
De la Renaissance à nos jours - Jean Bugarel..... 33
- Les établissements scolaires à Clamecy jusqu'à 1920 - Jean Barjot..... 83
- A Clamecy... - Françoise Bonodot 117
- Tentative de meurtre sur un Inspecteur Général ?- Alain Viard..... 123
- Lormes - Nevers : enfance et adolescence d'Henri Bachelin (1879-1898) - Roger Clay 127
- Le Mot du Président - Philippe Joly 143

Illustration de couverture : Nevers 1941 - Poste de garde. PELLISSIER, Marie-Thérèse. Musée de Bastia. MEC. 97.6.162. © Musée de Bastia /Jean-André Bertozzi - ADAGP

LES CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Une publication des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

24 Numéros parus – 12,00 € le numéro

****Prix spéciaux pour la collection complète ou pour les adhérents****

Sont également disponibles **les numéros hors série** des Cahiers :

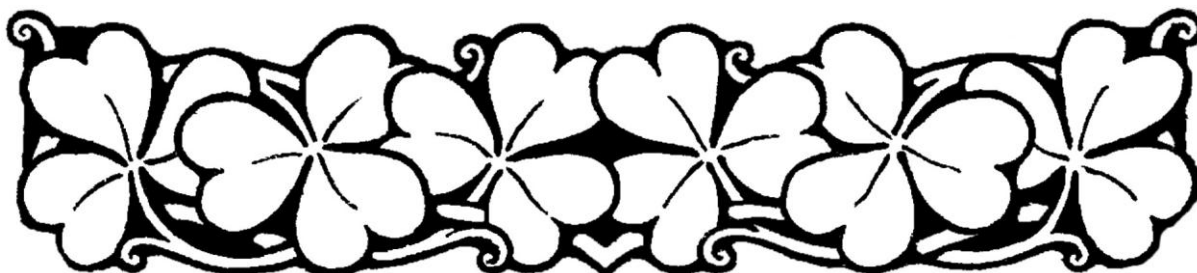
- Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les GILHODES (1840-1905) 10,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1950 – 1971) 10,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1971 – 1986) 10,00 €
- Journal de guerre (Promo 1914 - 1917) Ecole Normale de Varzy 10,00 €
- Histoire de l'instruction des Sourds-muets de la Nièvre (1826-1926) 10,00 €
- Lycée Saint Joseph – Nevers. Historique et documents divers 10,00 €
- La pédagogie Freinet dans la Nièvre (1936 à 2008) 25,00 €

- Brochures CAMOSINE consacrées au Musée :

- N° 85 : "Évocation illustrée des années 30 et 40" 10,00 €
- N° 95 : "D'encre et de plume" 10,00 €
- N° 108 : "De la plume à la... souris" 10,00 €

Directeur de la publication : Philippe Joly

Mise en pages et illustrations : Philippe Joly



Avant-propos

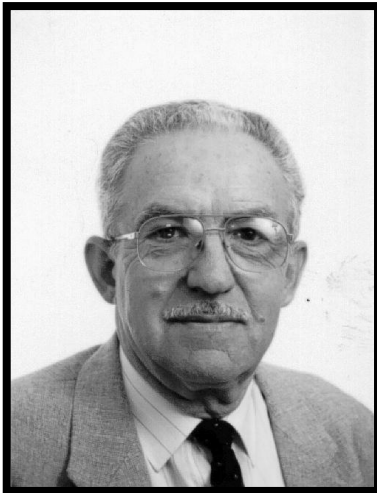
Henri Lavedan

Ancien Président des AMNÉ
Décédé en 2012

Pour cet avant-propos, et à titre posthume, nous aimerions donner la parole à notre premier président qui nous a quittés le 31 janvier 2012.

Dans son " Histoire du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (1971-1986)¹ ", il a levé un peu le voile sur l'histoire de sa vie, ses débuts comme instituteur, son passage au CDDP de Nevers qu'il a dirigé à partir de 1971 et la création de notre Musée.

Ce texte nous permet de rendre hommage à cet homme qui fonda les Amis du Musée Nivernais de l'Éducation (AMNÉ) dont il fut le président jusqu'en 2007.



Natif et habitant Bagnères-de-Bigorre, petite station thermale des Hautes-Pyrénées, je n'avais jamais connu l'internat, ayant eu la chance de faire toutes mes études primaires et secondaires, comme externe, au lycée de la ville : le lycée "Victor Duruy". A 18 ans, mon baccalauréat "Sciences-expérimentales" en poche, il n'était pas question, vu la condition modeste de mes parents, d'entreprendre de longues études, d'autant plus que, fils unique, je n'avais droit à aucune bourse. Il est à rappeler que nous étions en 1948 et que les bacheliers n'étaient pas aussi nombreux qu'aujourd'hui en particulier dans les familles d'ouvriers.

J'avais toujours rêvé d'être inspecteur des douanes, la situation de Bagnères près de la frontière espagnole, ayant peut-être motivé ce choix. Jusqu'en 1948, on pouvait accéder à cette fonction après avoir passé un concours après le bac. Malheureusement (ou heureusement peut-être...) les modalités venaient de changer et il fallait d'abord avoir sa licence en droit. Quant au concours, il n'avait forcément pas lieu tous les ans, mais en fonction des besoins. Ne voulant plus être à la charge de mes parents, deux possibilités s'offraient à moi, soit rester au pays, avec très peu de possibilités et un avenir très limité, soit partir (le sud-ouest a toujours été un grand pourvoyeur de fonctionnaires) dans les Postes ou dans l'Enseignement. Ne me voyant pas toute ma vie derrière un guichet, c'est la deuxième option que j'ai retenue. C'est ainsi qu'après avoir écrit à une dizaine d'Inspections Académiques, dont celles des départements sinistrés de Normandie, j'ai débarqué, après une longue nuit de train, le 16 novembre 1948 en gare d'Évreux (ou plutôt dans ce qu'il en restait)... La guerre était passée par là et tous les alentours ainsi qu'une grande partie de la ville portaient encore, quatre ans après, les traces des bombardements intenses qui avaient fait suite au débarquement des troupes alliées en Normandie. L'immeuble abritant l'Inspection Académique avait été épargné et il me semble encore l'apercevoir de loin, trônant au milieu des décombres. Je ne vous dis pas le choc que j'ai ressenti, moi qui n'avais connu ce type de catastrophe qu'à travers les photos de presse...

J'ai donc commencé à exercer (je devrais plutôt dire à "m'exercer") à Piseux, petite bourgade située dans le sud du département, et, comble de malheur, dans une classe unique. Heureusement pour moi (et surtout pour les élèves) je n'y suis resté que très peu de temps,

¹ Numéro spécial des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation, 2004.

remplaçant l'institutrice qui avait la scarlatine, ce qui était également le cas pour un tiers de la classe. C'est sûrement la peur de cette maladie contagieuse qui a été la cause de l'accueil glacial qui m'a été réservé et la raison pour laquelle je n'ai trouvé sur place aucune possibilité d'hébergement. La seule personne que j'ai rencontrée pour lui expliquer la situation fut le maire. Fort gentiment, il a très vite solutionné le problème en me proposant un vieux vélo tout rouillé, pendu depuis des lustres dans son hangar, me permettant ainsi "d'aller voir ailleurs"... J'ai ainsi pu trouver à Verneuil s/Avre, la ville voisine, une chambre, disons plutôt un local sans eau, ni chauffage dans un baraquement jouxtant la voie ferrée Paris - Granville. C'était en novembre, les nuits étaient froides et les vitres cassées n'amélioraient pas la situation (je dormais avec ma canadienne...). Elles permettaient par ailleurs à de nombreuses bestioles de squatter les lieux, détalant à chaque passage de train... On se sentait ainsi moins seul...

C'est ainsi que, grâce au maire de Piseux, j'ai pu parcourir, matin et soir, dans le brouillard, les 10 km qui me séparaient de l'école. Dire que j'ai gardé un bon souvenir de ce premier poste serait exagéré ; mais, à aucun moment, je n'ai songé à renoncer.

C'est à Tilleul-Othon où j'ai remplacé l'épouse du directeur, Madame Martin, en congé de maternité (suppléance la plus intéressante) que la chance a commencé à me sourire. C'est là que j'ai appris réellement le métier, dans une classe de 31 élèves (CP – CE 1 – CE 2) et que j'ai pu mettre en pratique les conseils avertis de ce couple d'instituteurs. Ce fut pour moi 3 mois de stage très profitables. Je leur en suis très reconnaissant.

L'année scolaire se poursuit à Verneusses, puis à Chambray pour se terminer à Thuit-Signol, petites localités en milieu rural, mais situées aux quatre coins du département, ce qui donnait lieu à des déplacements effectués en car et le plus souvent en vélo, la valise sur le porte-bagage (j'avais ramené mon propre véhicule des Pyrénées, ce qui me donnait maintenant une certaine autonomie).

L'année suivante (1949-1950), je fus nommé instituteur intérimaire (donc pour l'année) à Pont-Audemer. C'était mon premier poste en ville, dans une classe assez difficile (un cours moyen 1^{ère} année de 41 élèves) où j'ai passé les épreuves pratiques et orales du C.A.P le 6 mai 1950. J'étais donc maintenant... "apte à enseigner".

En même temps, j'étais "pion" dans un Cours Complémentaire et c'est ainsi que j'ai pu découvrir "les joies de l'internat" de l'époque.

Ma troisième année d'enseignement se déroula à Aizier, gentil petit village des bords de Seine en limite de la forêt de Brotonne, dans une classe unique de 30 élèves (13 CP - 3 CE - 7 CM1 - 6 CM 2 - 1 Fin d'Etude). L'école ayant été détruite pendant les bombardements, les cours avaient lieu dans un préfabriqué très bien entretenu. J'ai eu la chance de pouvoir bénéficier d'un hébergement familial (merci M. et Mme Simon...) et,



*AIZIER : Henri et sa classe
Fête des écoles (juillet 1951)*

pour la première fois, d'avoir d'excellents contacts avec la population, parents d'élèves et jeunesse locale. J'en garde un excellent souvenir et je pense que cette impression a été partagée. Dans cette école, j'ai appris à aimer mon métier et à le rendre plus attrayant ; c'est là que j'ai organisé mes premières classes-promenades pour observer la nature (le mascaret, la forêt...), que j'ai préparé ma première fête de fin d'année et surtout... que j'ai présenté mon

premier candidat au Certificat d'Etudes Primaires : un grand "dadais" de 15 ans que ses parents (gros pâtisseries de Rouen) m'avaient supplié de prendre en leçons particulières. Il a eu son Certificat d'Etudes et moi... une bonne jaunisse...

Que de chemin parcouru depuis mon premier poste ! Après avoir enseigné en milieu rural dans des petites classes (CP – CE) et en classe unique, en milieu urbain dans une classe à un seul cours (CM1), il ne me restait plus que la classe des grands (CM – CFE) pour compléter ma formation. C'est à Breuilpont, à la limite Est du département, pas très loin de la région parisienne, que cette possibilité m'a été offerte. J'ai assuré l'intérim du Directeur Jacques Ageorges, nommé délégué départemental U.F.O.L.E.I.S à la F.O.L 27 et, à ce titre, déchargé de classe.

C'est au contact de ce militant de la Ligue Française de l'Enseignement et des Foyers Ruraux que j'ai découvert les activités post et périscolaires qui, très vite, me sont apparues comme des prolongements naturels et indispensables de l'École. La classe était très bien équipée en matériel de toutes sortes et, pour la première fois, j'ai appris à utiliser les techniques audiovisuelles. Ma classe terminée et les jours de congé, j'apportais ma modeste collaboration sur le plan local, voire même départemental, en particulier pour les séances de cinéma dont je garde des souvenirs impérissables, le plus marquant étant l'organisation de deux séances le même soir, à la même heure (ou presque) dans deux communes voisines...

L'animation de la coopérative scolaire et du foyer rural occupait ainsi tous mes loisirs, et mes dimanches après-midi étaient le plus souvent pris par les déplacements de l'équipe de foot (dont j'étais à la fois l'entraîneur et le capitaine) ou par ceux de la fanfare scolaire (clairons et tambours) très demandée à la belle saison.

Ce sont là des moments inoubliables que je dois à Jacques Ageorges, hélas disparu depuis, et dont je lui suis profondément reconnaissant. C'est par la suite que j'ai appris que c'était un grand ami de Raymond Frébault, qu'il rencontrait souvent à Paris lors de réunions nationales des Foyers Ruraux. J'ai eu grand plaisir à le revoir en 1983 à Nevers, où, malgré son grand handicap, il avait tenu à assister à sa remise de la Légion d'Honneur.

Suite à mon mariage lors des grandes vacances 1952, j'ai pu obtenir mon exeat pour le département de la Nièvre, où mon épouse exerçait depuis quatre ans comme institutrice remplaçante.

Pour notre première affectation, nous avons, comble de bonheur à cette époque pour un ménage d'instituteurs, été nommés sur un poste double à Azy-le-vif entre Loire et Allier. C'est là que nous avons été titularisés l'année suivante. Mon épouse avait la petite classe (CP- CE) et moi, la classe des grands (CM - CFE) soit 48 élèves au total. Nous étions heureux de pouvoir travailler ensemble et prêts à y consacrer le meilleur de nous-mêmes. C'est ainsi que tout naturellement, fort de l'expérience acquise sur le terrain au cours de nos remplacements successifs, une bonne partie de nos loisirs a été occupée par des activités post et périscolaires.

Cela a commencé par l'introduction du cinéma à l'école avec des projections assurées au début, une fois par mois, par notre voisin, le regretté Robert Chaumereuil, fondateur et animateur du Foyer Rural de Luthenay-Uxeloup. Par la suite, nous avons adhéré à l'U.F.O.L.E.I.S (Union Française des Œuvres Laïques d'Enseignement par l'Image et le Son) et pu ainsi bénéficier de l'appareil et des films scolaires et post-scolaires du circuit de Toury-sur-Jour. En 1957, les circuits de Dornes et de Toury-sur-Jour ont fusionné pour devenir le circuit d'Azy-le-Vif regroupant 16 communes entre Loire et Allier. J'en devins le responsable. Je me souviens de certains titres de films projetés : "Justice est faite", "La grande illusion", "Le grand balcon", "Napoléon", "Maître après Dieu", "Le voleur de bicyclette", "Jour de fête", "Qu'elle était verte ma vallée", la trilogie "Marius", "Fanny", "César" etc. etc. Il n'était pas rare de réunir, à l'occasion de ces soirées mémorables de 80 à 100 personnes enthousiastes et ce, malgré l'inconfort des bancs de la cantine scolaire (la télévision n'existait pas encore dans nos campagnes).

Notre coopérative scolaire a ensuite adhéré à la Fédération des Foyers Ruraux et pu bénéficier ainsi des circuits "Connaissance du monde" et de ses grands conférenciers. C'est par ce biais que j'ai fait la rencontre de Raymond Frébault, délégué départemental U.F.O.L.E.I.S au sein de la Ligue Française de l'Enseignement et Président-fondateur de la F.D.F.R (Fédération Départementale des Foyers Ruraux) et c'est ainsi que débuta une grande amitié.

Nous avons toujours trouvé auprès de la municipalité aide et soutien réconfortants. Elle faisait beaucoup pour son école et y consacrait une part importante de son maigre budget : fournitures scolaires gratuites, enrichissement de la bibliothèque scolaire, subvention à la coopérative, organisation d'un arbre de Noël avec distribution de jouets, cadeaux et friandises à tous les enfants. Cette fête était l'occasion de pièces, saynètes, chants et récitations suivis d'un goûter et d'une projection de films récréatifs.

Il y avait également, en fin d'année, la traditionnelle distribution des prix et la fête de la coopérative scolaire qui donnaient lieu à des festivités diverses mobilisant élèves et parents : matinée théâtrale en plein air (fabrication des costumes et décors), exposition de travaux d'élèves, tombola et en soirée, concours de belote pour les "anciens" et bal pour les plus jeunes.

Autre animation originale et très lucrative à partir de 1957 : un concours de tir qui avait lieu chaque année le 1er et le 8 mai. Il attirait beaucoup d'amateurs parmi lesquels les plus fines gâchettes régionales.

Le sport n'était pas oublié. Nous avons réussi à monter une équipe de volley-ball mixte qui participait chaque année à un tournoi triangulaire avec les écoles de Neuville-lès-Decize et de Dornes. Des rencontres de ping-pong étaient également organisées avec les jeunes des communes voisines par l'amicale des anciens élèves.

Les bénéfices générés par toutes ces manifestations étaient en grande partie consacrés à l'organisation de voyages scolaires qui ont permis à nos jeunes élèves de découvrir successivement les bords du lac d'Annecy, l'Auvergne, Paris, Vézelay, Marseille (via Grenoble et la route Napoléon), les châteaux de la Loire. Un voyage inoubliable a même été organisé sur un week-end avec les jeunes de la commune à Bruxelles à l'occasion de l'exposition universelle de 1958.

Toutes ces activités étaient très prenantes mais ô combien passionnantes ! Elles ont appris à nos élèves la vie et le travail en équipe et apporté un peu de modernisme et de culture dans nos classes. Elles ont également été l'occasion de constituer, autour de l'école, un noyau de parents d'élèves très efficace. Quant à nous, elles nous ont procuré de grandes satisfactions et permis de conquérir l'estime et la sympathie de la population.

Je garde, ainsi que mon épouse, d'excellents souvenirs de ces huit années passées dans cette commune où nous avons gardé de nombreux amis. Nous y revenons toujours avec plaisir et nostalgie car elle nous rappelle nos jeunes années et... les premiers pas de nos deux garçons.

La rentrée 1959 venait de s'effectuer et nous nous apprêtions à vivre une nouvelle année scolaire dans notre école entièrement rénovée. Un coup de téléphone allait en décider autrement. Le C.D.D.P (Centre Départemental de Documentation Pédagogique) de la Nièvre venait d'être créé officiellement le 22 avril 1959 et son directeur Raymond Frébault recherchait un adjoint pour l'aider dans sa tâche. Mes antécédents et surtout la recommandation appuyée de Jacques Ageorges que j'avais remplacé à Breuilpont dans l'Eure au cours de l'année scolaire 1951-1952 avaient motivé son choix. Il m'était difficile de laisser passer cette opportunité qui m'était offerte. J'ai donc accepté, conscient de l'honneur qui m'était fait mais également des difficultés de la tâche qui m'attendait.

Ma demande de détachement accompagnée d'un appui très chaleureux de mon Inspecteur Primaire (Lucien Millérioux) fut transmise avec un avis très favorable de l'Inspecteur d'Académie Chauchoy. Je pris mes fonctions au C.D.D.P dès la rentrée 1959,

mais mon détachement officiel et ma prise en charge par l'I.P.N (Institut Pédagogique National) ne furent effectifs que le 01-03-1960. C'est ainsi que je devins le premier collaborateur de Raymond Frébault avec lequel j'ai eu la chance et le plaisir de vivre le démarrage du C.D.D.P et de travailler de 1960 à 1971 en tant qu' "instituteur chargé d'études", puis "instituteur 2^{ème} puis 1^{ère} catégorie". J'étais plus particulièrement responsable de l'équipement des écoles en matériels audio-visuels, de l'atelier de réparation, de la cinémathèque et de la discothèque.

(...)

Depuis le début des années 60 déjà, de nombreuses écoles rurales fermaient, faute d'effectifs suffisants. Nous assistions alors, impuissants et avec nostalgie, au rachat, par les brocanteurs de la région, du matériel et du mobilier scolaires. Il fallait donc agir rapidement pour sauvegarder au maximum le patrimoine éducatif de nos écoles.

De par ses origines, le C.D.D.P nous a paru avoir vocation de s'acquitter de cette tâche. Le C.N.D.P, notre "maison-mère" n'est il pas l'héritier de l'ancien Musée Pédagogique créé le 13 mai 1875 par Jules Ferry ?

Voici quelques dates qui permettent de retracer la genèse de notre musée actuel :

- Mars 1967 : avec mon prédécesseur, Raymond Frébault, un premier appel a été lancé dans toutes les écoles du département, incitant les instituteurs à fouiller dans les greniers pour dénicher quelques vieux appareils hors d'usage (lanternes de projection, phonographes, disques anciens, projecteurs fixes...) Cet appel a été entendu et les quelques belles pièces ainsi récupérées ont longtemps été exposées dans nos locaux de l'école du Château puis de la rue Charles Roy.

Le grand mérite de ce mini musée audio-visuel a été de constituer l'embryon à partir duquel, j'ai pu, quelques années plus tard, mener à bien ce vieux rêve que nous avions en commun.

- Février 1981 : Profitant des années de célébration du centenaire des lois scolaires de Jules Ferry et des divers travaux de recherches effectués par les écoles, nous avons lancé un nouvel appel. Les réponses ont été nombreuses et c'est ainsi que prit forme l'idée de créer un Musée de l'École Nivernaise, le matériel récupéré se limitant alors à l'enseignement primaire.

- Octobre 1981 : Réalisation au C.D.D.P d'une exposition intitulée : "L'école de la République a 100 ans"

- 1983 : Le matériel récolté était entreposé dans divers points du département et nous étions à la recherche d'un local sur Nevers. Grâce à la Municipalité de Nevers et en particulier à Raymond Frébault, élu municipal chargé des affaires scolaires, nous avons pu disposer d'une pièce désaffectée à l'école "André Cloix" ce qui nous a permis, avec mon ami Robert Cloix, chargé du Service Éducatif des Musées et du Patrimoine, de reconstituer une salle de classe du début du XX^e siècle.

- 6 juin 1986 : Inauguration du "Musée de l'École Nivernaise" par P. Bérégovoy, Député-Maire en présence du Docteur N. Berrier, Président du Conseil Général et de Jean Claude Legras, Inspecteur d'Académie.

- 1988 : le "Musée de l'École Nivernaise" devient "Musée Nivernais de l'Éducation " (extension des collections à tous les niveaux d'enseignement) et une association les "Amis du Musée Nivernais de l'Éducation" est créée avec pour objectifs :

- contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine éducatif nivernais.
- étudier et mettre en œuvre toute mesure tendant à promouvoir la recherche en histoire de l'éducation dans notre département.

- 1994 : Le musée déménage et s'installe dans les locaux de l'ancienne école de la Maîtrise, mis à notre disposition par le Municipalité de Nevers, 8 rue du Cloître Saint-Cyr.

- 18 février 1995 : Le Député-Maire Didier Boulaud et le Président du Conseil Général Bernard Bardin inaugurent les nouveaux locaux.

Souvenir d'Henri Lavedan.

Jean Bugarel 

Nous avons fait connaissance il y a maintenant soixante-huit ans, lorsque je fis mon entrée, en 1944, en classe de Quatrième, dans le vieux collège communal, (devenu aujourd'hui un lycée) Victor Duruy, de Bagnères-de-Bigorre. Henri était alors en Troisième. Nous nous suivîmes ainsi jusqu'au Bac.

C'était un petit collège de quelque trois cents élèves, où presque tout le monde se connaissait et où, de génération en génération, on se repassait les mêmes blagues plus ou moins spirituelles, sur les manies des professeurs et les démêlés des élèves avec l'administration et surtout avec notre « terrible » surgé : « Tristan ».

Voici ci-dessous, une photo de ce « Collège » tel qu'il était à notre époque sur les bords de l'Adour. De l'autre côté du fleuve, se trouvait le Stade, où se déroulaient nos activités sportives et où nous suivions avec passion les matches épiques de l'équipe locale de rugby.



Nos camarades étaient des enfants de notables (en petit nombre), de commerçants, d'artisans, et surtout, d'ouvriers ou de paysans, la plupart boursiers évidemment. C'était notre cas. Dans une région où les emplois se faisaient rares (les industries du marbre, de la laine et du lin avaient quasiment disparu, l'électro métallurgie avait délocalisé, la seule activité florissante était le tourisme). Pour nous, après le Bac, il ne restait guère comme débouché que la fonction publique. L'une des voies les plus suivies était l'enseignement.

Beaucoup, pour des raisons familiales, ne pouvaient envisager de passer par l'enseignement supérieur et demandaient de suite un poste d'instituteur. Sur place c'était

quasi impossible à obtenir, mais les départements de l'Ouest étaient déficitaires. L'astuce était donc de postuler pour un de ces départements.

Chaque année plusieurs camarades partaient ainsi pour des postes perdus au fond de la Normandie ou de la Bretagne, comme suppléants, puis passaient le CAP et tâchaient d'obtenir leur exeat pour un département qui leur convenait mieux. C'est ainsi que Henri Lavedan finit par obtenir un poste dans la Nièvre après quelques années dans l'Ouest. D'autres ont raconté sa carrière d'instituteur avant qu'il ne devienne l'adjoint puis le successeur de Frébault au CDDP de Nevers.

J'arrivai pour ma part à Nevers en 1960, comme professeur, au Lycée Jules Renard. J'avais eu la chance, comme boursier, de faire une khâgne, puis, comme maître d'internat, j'avais pu achever mes études en Fac. Carrière habituelle alors pour les jeunes issus de milieux modestes, se destinant à l'enseignement secondaire. On gagnait sa vie mais le travail de pion, accaparait beaucoup de temps, et les études devenaient plus longues. Mais il avait l'avantage de rester dans le cadre de sa future activité, de se familiariser avec les élèves de tous âges et même de faire une sorte d'apprentissage du métier en assurant les suppléances des professeurs avec l'aide de leurs conseils et de leur expérience.

Je retrouvai Henri à Nevers, ainsi que deux autres camarades de Bagnères, Garrigues, et Marnières (celui-ci avait été dans la même classe que moi). On se rencontrait de temps en temps à l'occasion de diverses réunions pédagogiques ou syndicales, et on aimait évoquer le temps de nos insouciances collégiennes. J'eus même comme élève au lycée un des fils d'Henri.

Lorsque fut créé le CDDP puis à l'intérieur de celui-ci, le groupe d'animation pédagogique second degré, je revis Henri de plus en plus souvent et notre collaboration devint plus étroite. Pour moi, comme pour les collègues de ce groupe, il fut un intermédiaire indispensable dans nos relations avec tous les enseignants du département qu'il connaissait souvent très familièrement. Intermédiaire mais aussi facilitateur des rapports entre les différentes catégories de personnels, instituteurs, PEGC, certifiés, agrégés et autres, que les pouvoirs publics s'ingéniaient à multiplier et à opposer les uns aux autres sur tous les plans, matériels et pédagogiques. « Diviser pour mieux régner ». Lavedan savait effacer les distances « statutaires » et remplacer les animosités « catégorielles » par des rapports plus amicaux.

Notre ambition était alors de mener une réflexion commune, sur l'enseignement, sans distinction de catégories ni de degrés, « de la maternelle à l'université ». Vaste utopie que de vouloir briser les barrières séparant traditionnellement les « primaires » des « secondaires ». Henri appuya de tous ses moyens notre action, et nous pûmes réunir des collègues très divers dans des réflexions sur des sujets comme la lecture du paysage, le travail sur la langue et l'expression, l'utilisation des documents audio visuels et bien d'autres.

En fait ce fut un vrai combat, épuisant, toujours à recommencer, et qui, ouvertement ou en sous-main, était contrecarré, aussi bien par les organisations syndicales que par la hiérarchie administrative à l'exception de quelques rares IDEN ou IPR qui partageaient notre vision. Mais cette aventure du Groupe d'animation pédagogique a été déjà racontée dans un précédent article.

Puis vint l'âge de la retraite pour nous deux et nous nous retrouvâmes au Musée Nivernais de l'Éducation pour continuer une œuvre sans fin, au service de tous et surtout des enseignants et des enfants.

En dehors des discussions sur ces sujets, nous parlions tous deux de nos jeunes années dans la montagne pyrénéenne, de nos camarades et de nos amis. Je n'avais plus de famille là-bas, ni d'attache. Lui, avait conservé des amis, des parents, et une maison, située juste à côté de celle d'une de mes camarades de Philo.

Quand il y allait en vacances, il retrouvait les anciens camarades restés ou revenus au pays. Au retour il me donnait de leurs nouvelles. Il servait de lien entre notre passé et le présent.

L'un de nos derniers moments de retrouvailles fut à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle organisation du Musée. Il était bien fatigué, après de cruelles épreuves. J'en garde une photo souvenir que m'a transmise Jacqueline Massicot et qui est la dernière que j'aie eue de lui.



Ainsi va la vie, nous n'aurions jamais imaginé, quand nous tâchions d'échapper à la vigilance de notre « surgé », dans notre vieux collège, que la nôtre se déroulerait ainsi.

Finalement, à travers des hauts et des bas, celle d'Henri Lavedan reste exemplaire de la destinée de ces « maîtres » de notre école publique qui se sont consacrés à servir, tout simplement, l'École publique et ses élèves.



Ils nous ont aussi quittés en 2012 :

Mme BIRIS	Simone
M. POTDEVIN	Alain
Mme POTDEVIN	Madeleine
Mme RATEAU	Renée
M. SAMIER	Fernand
Mme TESTE	Ghislaine

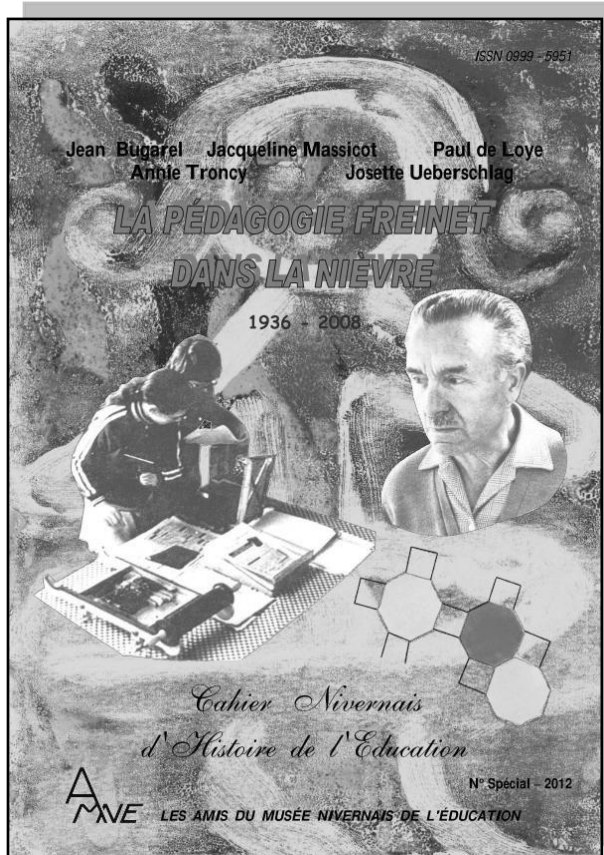
MERCI AUX DONATEURS

- Mme **Anger** (Nevers) : un tablier d'écolière (1940).
 - Mme **Bidault** (Nevers) Livres de mathématiques : école élémentaire et brevet élémentaire ; grammaire française (toutes classes).
 - Mme **Boisset** (Varenes-Vauzelles) : Matériel divers : compas, taille crayon. Tableaux d'honneur M^{elle} Bardugoni (Paris 1935 à 1939). Revue "Il était une fois un Maréchal de France (P. Pétain)".
 - **CDDP** (Nevers) Un lot de 18 volumes encyclopédie achetés en 1904 par l'Ecole Normale de garçons de Varzy. 2 autres volumes d'encyclopédie, un lot de cassettes vidéo.
 - Melle **Franc** (Nevers) 3 caisses de livres scolaires.
 - Mme **Gueri** (Nevers) Photographie école Saint-Maurice
 - Mme **Jurquet** : Catalogues publiés par le Musée de la ville de Bastia « *BASTIA 43, L'occupation italienne vue par les enfants (1942-1943)* »
 - Mme **Laronde** (Ancienne élève de l'école d'apprentissage de Paris) : Matériel enseignement technique féminin (couture, coupe, mode).
 - M. **Lavedan** Gérard (Bordeaux) : legs **Henri Lavedan** : livres scolaires, documents et matériels.
 - **Lycée l'Espérance** (Nevers) : cartes murales de géographie.
 - **Musée « La Grange »** (La Guerche) : un panier en osier (1920-40) pour écolière apportant son repas à l'école.
 - Mme **Pannetier** (Nevers) : un sac à dos écolier, plumes d'oies.
 - M. **Quennoy** (Collège de Saint-Pierre-le-Moûtier) : nombreuses cartes (histoire-géographie), 2 porte-cartes mobiles en bois et 3 métalliques.
 - Mme **Ravot-Goïn** (Collège de Nevers Victor Hugo) : un porte-cartes, cartes murales (histoire-géographie)
 - Mme **Rochereuil** (Cosne) : Livres d'enseignement primaire.
- Dons en espèces :** M. & Mme Anger, André ; M. & Mme Bonnet Daniel ; Mme Bonnet Jocelyne ; Mme Bouchoux Paulette ; M. Bourgeois, Guy ; M. Bugarel, Jean ; Mme Champmartin Yvette ; M. Debrousse, Jean-Yves ; M. Joly Philippe ; M & Mme Laurent, Guy ; M. Paris, André ; M. Pautre, Alain ; M. & Mme Tanneau, Henri ; M. Sallé, Jean-Claude ; M. Schwartz, Jean-Louis ; M. Soudan, Maurice.

Souscription pour l'ouvrage sur la pédagogie Freinet dans la Nièvre : Les amis du Musée Nivernais de l'Education remercient vivement : le Conseil Général de la Nièvre, la Ville de Nevers, l'Office Départemental de la Coopération à l'Ecole (ODCE), l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne (ICEM), l'Association les Amis de Freinet, le Musée des Amis de Freinet à Mayenne, M. Briand Jean-Paul, Mme Massicot, Jacqueline, M. Abkaraly Sefundin et tous les donateurs et souscripteurs sans qui cet ouvrage n'aurait jamais vu le jour.

La Pédagogie Freinet dans la Nièvre (1936 – 2008)

Numéro spécial 2012 des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation,
édité par le Musée Nivernais de l'Éducation à Nevers.



Le Musée Nivernais de l'Éducation ayant pour vocation de retracer l'histoire de l'école et de l'éducation dans la Nièvre, certains enseignants ayant pratiqué la Pédagogie Freinet dans leur classe ont pensé qu'il serait intéressant de faire revivre cette pédagogie dans le département de 1936 à 2008.

Dans la Nièvre, en 1938, le GEN (Groupe d'Éducation Nouvelle) fut officiellement créé autour d'Henri Coqblin qui, en 1947, contribua à la création de l'ICEM (Institut coopératif de l'École Moderne) au congrès national de la C.E.L (Coopérative de l'Enseignement Laïc) à Dijon.

L'INEM (Institut Nivernais de l'École Moderne) fut créé en 1967, après la mort de Freinet en 1966. Il connut une bonne vingtaine d'années d'innovation et d'activités pendant lesquelles plusieurs de ses membres occupèrent des fonctions au sein de l'ICEM, avant de s'étioler pour disparaître définitivement en 2008.

Cet ouvrage rappelle les différentes initiatives départementales dont la construction du groupe scolaire de Magny-Cours. Il relate également la pratique de cette pédagogie qui demande un investissement personnel et une grande rigueur.

Cette brochure de 300 pages est le résultat d'un travail collectif, mené par Jacqueline Massicot, Annie Troncy et Josette Ueberschlag, trois figures bien connues de l'ICEM avec l'aide précieuse de Jean Bugarel et Paul de Loye,

Sortie officielle de l'ouvrage en présence des auteurs, de M. Sainte Fare Garnot, Maire de Nevers, Mme. Carrillon-Couvreur Maire-adjoint, Déléguée Enfance Education, Députée de la Nièvre et M. Balleret Vice-Président du Conseil Général chargé de la culture, le Samedi 14 avril 2012, au Palais ducal, salle Mazarin.



PUBLICATION ■ Un spécial des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation

La pédagogie Freinet en Nièvre

Fruit d'une année de travail, ce numéro spécial des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation est un remarquable document de presque 300 pages.

Denis Chamerault

Témoignages et documents d'époque font du numéro spécial des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation un document de valeur. Édité par les Amis du Musée Nivernais de l'Éducation, il porte sur la pédagogie Freinet dans la Nièvre, de 1936 à 2008.

Il ne s'agit pas de faire l'apologie de cette pédagogie mais, par la mine d'informations qu'il contient, de « raconter comment elle a été vue et appliquée dans notre



NUMÉRO SPÉCIAL. Philippe Joly, Jacqueline Massicot, Jean Bugarel et Annie Troncy, de gauche à droite. PHOTO DANIEL GOBERT

REPÈRES

Les auteurs. Jean Bugarel, Paul de Loye, Jacqueline Massicot, Annie Troncy, Josette Ueberschlag.

Exemplaires. 150 ont été imprimés mais déjà plus d'une centaine a été vendue. Pour autant, il est toujours possible de s'en procurer au Musée Nivernais de l'Éducation, 8, rue du Cloître-Saint-Cyr, à Nevers. 03.86.21.51.75. Ce livre est à 25 €.

Réception. La présentation officielle se fera samedi à 11 h, au palais ducal de Nevers.

département », souligne Philippe Joly, président des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation.

Jacqueline Massicot, retraitée de l'enseignement, avait l'idée de ce livre depuis longtemps. « C'est une pédagogie qui a complètement changé ma manière d'être en classe », insiste-t-elle. « Plus que de l'instruction, c'est de l'éducation à la citoyenneté ». Avec son regard d'historien, Jean Bugarel ajoute que par cette pédagogie, « chaque enfant se réalise dans son apprentissage. Il devient auteur

et acteur de son éducation ». Ce remarquable document, au-delà de la présentation de Célestin Freinet, rappelle l'application de sa pédagogie dans la Nièvre.

Une renommée internationale

On remonte ainsi avant la création de l'Institut Nivernais de l'École Moderne (INEM), en 1967, Jacqueline Massicot témoigne ensuite de son vécu de l'INEM jusqu'en 1981. Témoignages poursuivis par ceux d'Annie Troncy, également retraitée de l'enseignement,

jusqu'en 2008. Correspondance scolaire, cahier de vie de classe, coupures de presse, photographies, fiches journalières de travail, naissance du groupe scolaire de Magny-Cours, fortement inspiré de Freinet, fiches de travail des enfants, rien ne manque.

La pédagogie Freinet n'a pas toujours fait l'unanimité. Elle a même fait polémique. Mais si 32 pays sont membres de la Fédération internationale des Mouvements de l'École Moderne-Pédagogie Freinet, ce n'est sans doute pas un hasard. ■

Conférence de presse. Journal du Centre - Avril 2012

Marie-Thérèse Pellissier ou l'enfance de l'art en guerre 1939-1943

Ariane Jurquet 

Attachée de conservation du patrimoine
Musée de Bastia

Photographie ©Musée de Bastia /Jean-André Bertozzi - ADAGP

La collection de 175 dessins de Marie-Thérèse Pellissier et de ses élèves neversoises et bastiaises forme un ensemble représentatif d'un travail pédagogique dont l'originalité lui confère le double statut de témoignage et de source historique. Ces dessins sont évidemment le résultat de la créativité des élèves, de leur niveau de maîtrise technique mais aussi de leur affect dans un contexte pour le moins particulier. L'interprétation que l'on peut en donner découle de la prise en compte de ces données mais aussi de la place de cet art dans l'enseignement des années 1930 et de l'expérience professionnelle de leur professeur.

1. Dessiner en guerre, dessiner la guerre : une démarche pédagogique originale

L'utilisation pédagogique du dessin comme représentation du quotidien n'est pas une nouveauté au début des années 1940. En effet, dès 1909, le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts lance une grande réforme de l'enseignement du dessin destinée à mettre fin à l'hégémonie du dessin géométrique jusqu'alors enseigné dans les classes :

« Parce qu'elle apprend à ne voir les formes qu'à travers des lignes géométriques, la méthode officielle forme à la "reproduction servile", froide et impersonnelle, et entrave la créativité au risque de mettre en péril les industries d'art du pays. »¹

Le dessin est moins considéré comme une connaissance « professionnalisante » à transmettre aux élèves que comme l'éventuel aboutissement d'une relation libre et directe entre l'élève et la nature. Le réel est proposé sans relais, autre que pédagogique, au ressenti de l'enfant et de l'adolescent. Cette véritable réforme pédagogique du dessin libre amorce la « disciplinarisation » de cet art et la volonté de la part de l'Etat de le voir se généraliser. Deux objectifs y président : rationalité des représentations et restitution fidèle du réel mais parallèlement, le maître doit prendre en compte positivement les limites techniques des plus jeunes. C'est la méthode intuitive ou naturelle qui succède au dessin géométrique enseigné jusqu'alors. Le dessin libre a bien évidemment une fonction éducative : il doit développer le sens de l'observation, la mémoire, la sensibilité, l'habileté, tout en favorisant l'éclosion de la personnalité de chaque enfant. De même, le dessin de mémoire ne consiste plus en une reproduction à l'identique mais plutôt l'expression du caractère des sujets. Cette réforme s'articule en trois principes : celui de la liberté donnée aussi bien au professeur dans le choix du sujet, qu'à l'élève pour l'interprétation, celui de son caractère éducatif et enfin de son caractère concret. La réforme prône aussi la diversification des techniques et notamment l'introduction de la couleur dans le dessin. Elle permet de reconsidérer la place du dessin dans l'enseignement : ce n'est plus une matière secondaire mais une composante essentielle de la scolarité. Le dessin s'intègre en effet dans l'enseignement d'autres disciplines – français,

¹ Enfert R. (d') et Lagoutte D., *Un art pour tous. Le dessin à l'école de 1800 à nos jours*, Paris-Rouen, INRP-Musée national de l'Éducation, 2004, p. 67.

histoire, géographie – dans lesquelles l'élève doit illustrer la leçon. La réforme recommande aussi de pratiquer le « souvenir des choses vues ».

Le programme scolaire mentionne des « sujets traités en classe sur l'école, la famille et la maison, la ville, les métiers, la campagne, le labour, les moissons, les vendanges... ». L'ouverture de l'école sur l'extérieur invite même les enseignants à utiliser le dessin afin de permettre à leurs élèves d'évoquer des « questions d'actualité ». Les réformes ultérieures – notamment celle de 1938 – ne font que confirmer ces orientations pédagogiques. Les productions des fillettes et des jeunes filles neversoises et bastiaises sont vraisemblablement le résultat de ces cours de dessin libre d'une heure et demie hebdomadaire au collège.

Même si nous ignorons la démarche ayant guidé Marie-Thérèse Pellissier, il semble évident que la pratique du dessin telle qu'elle l'entendait était étroitement liée à l'utilisation de l'image comme support pédagogique comme y incite un numéro du *Bulletin pédagogique de la circonscription de Bastia* en 1941, non d'ailleurs sans nuances :

« Nous sommes d'ailleurs fort partisan en enseignement de l'emploi de l'image car, très vite par la vue – le plus intellectuel de nos sens, ne l'oublions pas –, elle met en branle toutes les facultés spirituelles de l'enfant que la curiosité excite et soutient. Nous n'avons nul besoin de souligner au passage, combien le rôle du maître prend une extrême importance dans l'éveil, la direction et la satisfaction de cette curiosité.

L'image donne de ce que l'ont veut enseigner une connaissance immédiate et qui supplée même avantageusement à des choses vues ou des événements vécus.

(...) Les illusions d'optique ou les erreurs de perception assez nombreuses à tout âge et particulièrement dans l'enfance ne pourront qu'augmenter le nombre des idées fausses ainsi enregistrées. »²

Cet usage pédagogique du dessin et de l'image ainsi que l'ouverture vers les « questions d'actualité » auxquels les textes officiels invitent les enseignants trouvent logiquement leur application dans les événements traumatisants que sont les conflits qui ponctuent la première moitié du XXe siècle :

« (...) l'attention portée au sort de l'enfance en guerre s'exprime aussi, et dès le début du siècle, par une capacité croissante à repérer la spécificité du regard porté par les plus jeunes sur une activité guerrière dont ils sont amenés à subir les effets. Dès la Première Guerre mondiale, en France comme en Allemagne, on s'intéresse à leurs dessins, on suscite même leur production (...) »³.

A partir de la fin des années 1930, la guerre civile espagnole et la montée des tensions internationales en Europe remettent à l'ordre du jour les « questions d'actualité » dans la pratique du dessin par les enfants et les adolescents. Ainsi, en 1938, le *Socorro rojo* international organise un concours auprès des enfants de Barcelone assiégé par les franquistes afin qu'ils évoquent par un dessin ou une rédaction leur « vie, avant, pendant et après la guerre ». Les dessins issus de ce concours formeront la base de la collection Brauner, la plus ancienne consacrée au regard des enfants et des adolescents sur la guerre⁴.

En France, entre 1936 et 1941, une enseignante parisienne fait également travailler ses élèves – deux classes de jeunes filles de l'école primaire – sur leur perception des événements

² *Bulletin pédagogique de la circonscription de Bastia*, n°6, 15 juin 1941, ADHC, P133.

³ Audoin-Rouzeau S., *op. cit.*, p. 5.

⁴ Ripa Y., « Naissance du dessin de guerre, les époux Brauner et les enfants de la guerre civile espagnole », *Vingtième siècle*, n°89, 2006, p. 29-46. Ce fonds, enrichi au cours des différents conflits du XXe siècle, a été exposé à l'Unesco à Paris en 2011.

nationaux et internationaux⁵. Ce fonds se compose de 297 dessins d'élèves dont 180 réalisés depuis l'entrée en guerre de septembre 1939 jusqu'à janvier 1941. Cette collection, donnée par le professeur de ces élèves, est aujourd'hui conservée au musée national de l'Éducation. Yves Galupeau en souligne le caractère atypique au vu du nombre de dessins :

« En proposant à ses élèves d'exprimer et de représenter leur expérience de la guerre, Mlle Jouclard prend un parti insolite, dont nous ne connaissons pas, à cette échelle, d'autres exemples »⁶.

Toutefois, les dessins réalisés sous l'égide de ce professeur décrivent essentiellement les conditions de la vie en temps de guerre : les alertes, l'exode, les files d'attente devant les magasins. La présence militaire est quasi inexistante : seules quelques scènes liées à la mobilisation des troupes françaises ou des postes de contrôle aux portes de Paris l'évoquent dans un contexte de « drôle de guerre » bien éloigné de la ligne de front. En fait ces représentations sont caractéristiques des exemples connus aujourd'hui. En effet, parmi les dessins de l'époque qui sont parvenus jusqu'à nous, rares sont ceux qui montrent l'ennemi. Il semble d'ailleurs que ce type de représentation soit, pour la plupart, postérieur à la guerre et que les enfants ou les adolescents qui les ont réalisés ont été influencés par les caricatures parues dans la presse en 1944-1945⁷.

Au-delà de sa valeur pédagogique, la collection conservée par le musée de Bastia constitue donc un témoignage extrêmement précieux à plus d'un titre. Tout d'abord, elle se compose d'un corpus de 175 dessins, 150 dessins d'enfants et 25 de leur professeur Marie-Thérèse Pellissier⁸. Ensuite, elle présente une originalité puisque les dessins ont été réalisés pour une part à Nevers en 1939-1941, et présentent donc l'occupation allemande, et d'autre part à Bastia sous l'occupation italienne en 1942-1943. Dans les deux cas, les élèves sont presque exclusivement des collégiennes âgées de 10 à 16 ans (fig. 16)⁹. Enfin, contrairement aux autres exemples connus, la collection du musée de Bastia compte nombre de portraits et de scènes sur lesquels figurent des soldats ennemis tant allemands qu'italiens.

2. L'expérience de Nevers (1939-1941)

Marie-Thérèse Pellissier est née en 1907 à Paris. Elle débute sa carrière de professeur de dessin comme déléguée au lycée de jeunes filles de Tournon en Ardèche en 1936. Devenue titulaire en 1939, elle est nommée au collège de Nevers dans la Nièvre¹⁰. C'est avec ces élèves qu'elle va appliquer sa méthode d'enseignement en les faisant travailler sur leur vécu de la guerre dès l'année scolaire 1939-1940.

Au cours de cette drôle de guerre, elle leur fait composer des cartes de bienfaisance en faveur des évacués d'Alsace et de Lorraine. L'exercice est à la fois humanitaire¹¹ et patriotique. En effet, en septembre 1939, sur les conseils du Haut Commandement de l'armée

⁵ Galupeau Y. et Prost A., *op. cit.*

⁶ *Idem*, p. 22.

⁷ Brauner F. et A., *J'ai dessiné la guerre. Le dessin d'enfant dans la guerre*, Paris, Expansion scientifique française, 1991.

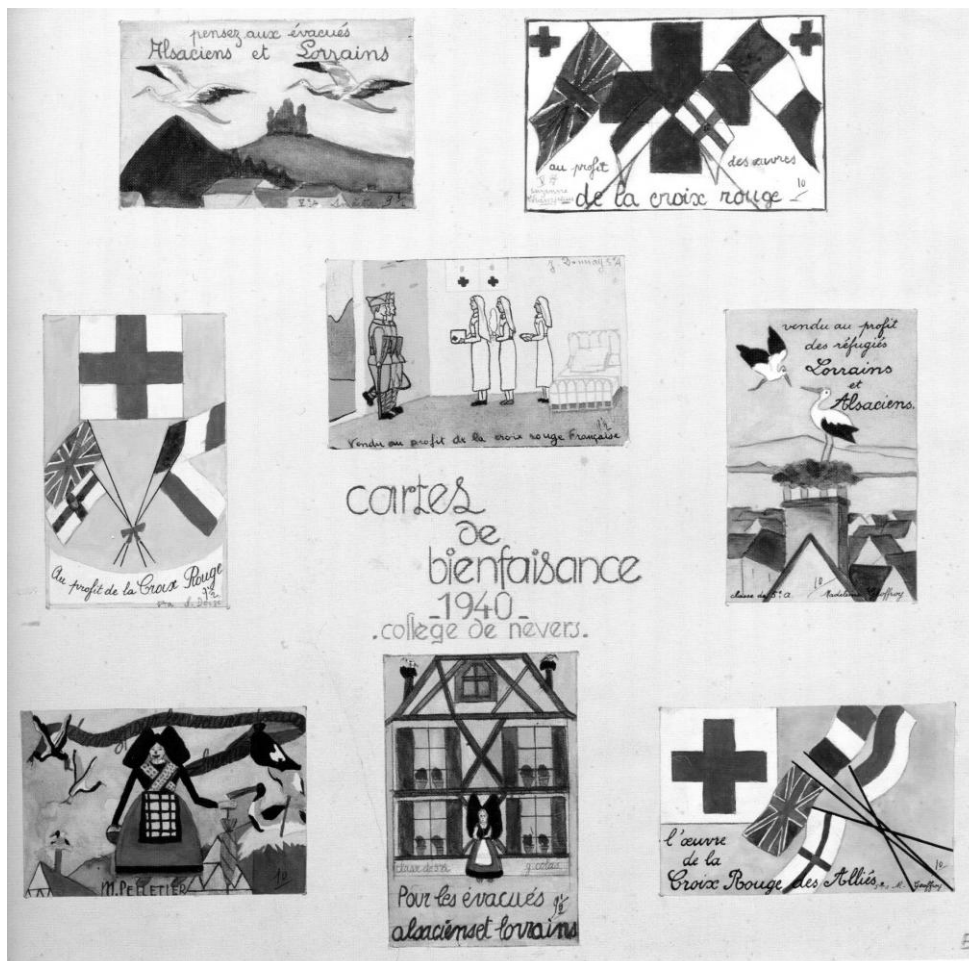
⁸ Il convient d'y ajouter les huit dessins de Marie-Thérèse Pellissier conservés à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

⁹ Dans la série de Nevers et celle de Bastia, on compte en effet seulement deux dessins signés par des garçons. Toutes les autres œuvres dont les auteurs sont identifiés ont été exécutées par des jeunes filles. Sans savoir comment Marie-Thérèse Pellissier a sélectionné les œuvres qui nous sont parvenues, nous ne pouvons expliquer la présence dans ces corpus des deux dessins de garçon.

¹⁰ Dossier individuel, AN, F/17/29001.

¹¹ L'expérience sera reproduite par Marie-Thérèse Pellissier au collège de Valence en 1945 lorsqu'elle fera dessiner à ses élèves des cartes au profit de la Croix-Rouge, voir conclusion.

française, le gouvernement fait évacuer les civils proches de la ligne Maginot. Strasbourg, mais aussi toutes les localités situées sur le Rhin sont vidées de leur population. Les évacués sont envoyés dans la vallée du Rhône, le Périgord et le Limousin. Ils sont démunis car on ne les autorise à emmener avec eux que 30 kg de bagages et quatre jours de vivres. Dans les régions d'accueil, rien n'a été prévu. Le problème du logement se résout non sans difficulté : beaucoup en sont réduits à se contenter d'une grange. Outre le manque de confort, la barrière de la langue, nombre de déplacés étant germanophones, est source de malentendu et de méfiance. Dès septembre 1939, un certain nombre de comités et d'associations se mettent en place pour venir en aide aux réfugiés. Les élèves de Marie-Thérèse Pellissier ont sans doute dessiné ces cartes afin qu'elles soient vendues au profit des malheureux évacués. Les cartes qui ont été montées sur une planche sont extrêmement soignées : il est fort possible que les sujets « typiquement alsaciens » – femmes arborant la coiffe traditionnelle, les cigognes nichant sur une cheminée – soient copiés d'après des images que les enfants auraient eues sous les yeux. Quelques autres cartes réalisées au profit de la Croix-Rouge sont illustrées de drapeaux – drapeau français, Union Jack britannique, drapeau polonais et drapeau finlandais¹² – ou montrent des soldats dans un hôpital soignés par des infirmières de la Croix-Rouge. Ces dessins témoignent de la culture de guerre qui, comme au cours du premier conflit mondial, s'enracine au sein de l'ensemble de la population, tous âges confondus.

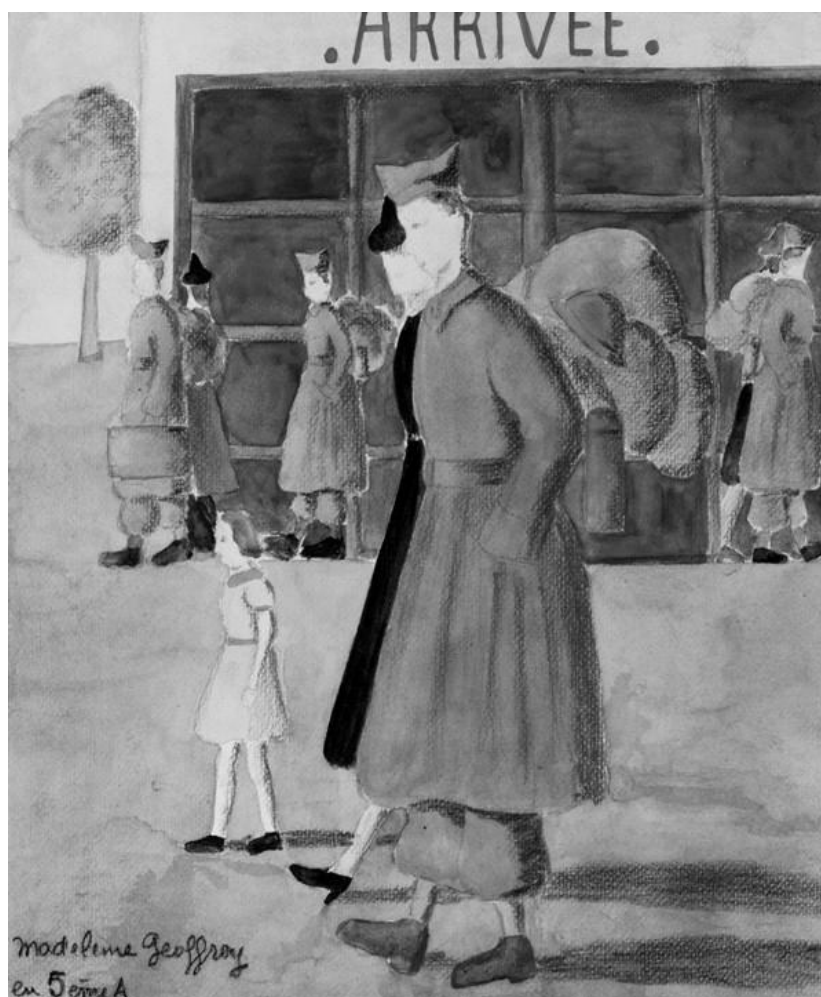


Cartes de bienfaisance – 1940 – Collège de Nevers

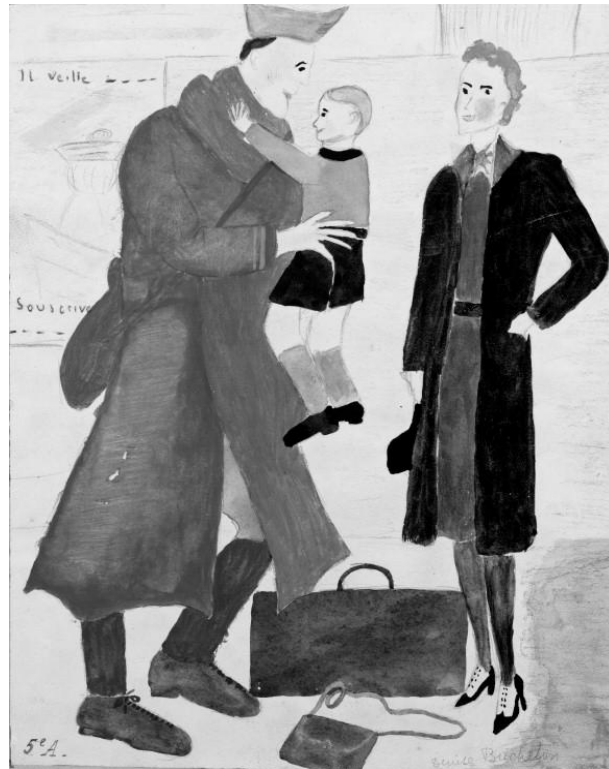
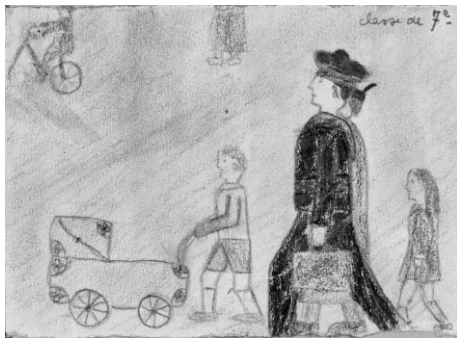
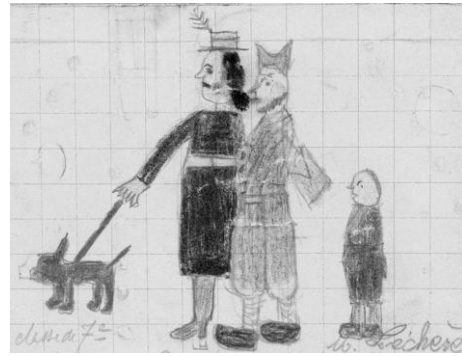
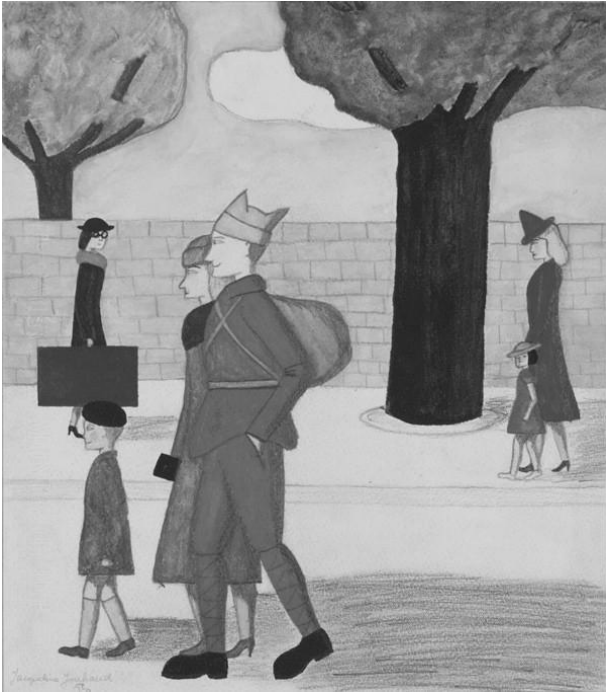
Lemaître ; Suzanne Champeau ; S. Doizé ; J. Donnay ; Madeleine Geoffroy ; M. Pelletier ; G. Colas
Musée de Bastia
MEC. 97.6.11

¹² La France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne après que celle-ci a envahi la Pologne avec l'appui de l'Union soviétique, le 1^{er} septembre 1939. La Finlande est à son tour attaquée par l'Armée rouge le 30 novembre 1939.

Cependant, Marie-Thérèse Pellissier fait également travailler ses élèves sur leur vécu intime du conflit à travers des œuvres vraisemblablement moins « dirigées » même si des thématiques ou des sujets ont dû être probablement proposés par l'enseignante. Quoiqu'il en soit, la période 1939-1940 est évoquée à travers des scènes de la vie quotidienne de l'arrière dont la reconstruction de la sphère familiale éclatée par la mobilisation compose un thème central que vient briser un exode dans lequel l'affect occupe une place prépondérante. Si l'on respecte la chronologie des dessins qui nous sont parvenus, les premiers d'entre eux évoquent mai 1940. Ils ont été montés – peut-être ultérieurement – par Marie-Thérèse Pellissier sur deux planches qu'elle a intitulées « La permission mai 1940 » et « La permission 1940 ». Réalisés par des élèves de 7^e et de 5^e, les dessins y montrent des scènes touchantes dans lesquelles le soldat permissionnaire – la figure du père – est entouré de sa famille : son épouse, ses enfants et même pour l'un d'entre eux le chien tenu en laisse ! L'ambiance semble paisible et bien loin des horreurs des combats. C'est encore l'époque de la drôle de guerre et le mythe de l'invincibilité de la ligne Maginot est toujours largement répandu. Les enfants rendent compte d'une certaine insouciance, le retour de leur père au foyer leur donne l'occasion d'une promenade plaisante. Seul l'un des dessins laisse deviner une affiche portant les mots « Il veille... Souscrivez » : c'est la reproduction de l'une des affiches de propagande du gouvernement en faveur de la souscription aux bons d'armement. Bien que le gouvernement s'efforce de soutenir le moral de la population et de la convaincre d'une victoire imminente, il apparaît de plus en plus flagrant que l'armée française manque de moyens modernes...



La permission 1940
Madeleine Geoffroy - 5^{ème} A
1940
Musée de Bastia
MEC. 97.6.13



LA PERMISSION

Mai 1940

Collège de Nevers

Jouhaud, Jacqueline, Lechère, M ; Meyer, A.M. ; Bucheton, Denise.

Gouache et crayon

Musée de Bastia

MEC. 97.6.12

Mais les élèves de Nevers en ont-elles eu conscience lorsqu'elles dessinent leur véritable première confrontation à la guerre : les alertes aériennes et les refuges dans les abris organisés par la Défense passive ? Dans le dessin « Alerte ! 1940 », on perçoit un sentiment d'angoisse diffuse : ceux qui sont déjà dans l'abri, assis sur des sièges de fortune ou debout, sont renfermés sur eux-mêmes dans l'attente du bombardement. Les visages sont figés, inexpressifs, comme recouverts d'un masque ajoutant encore au tragique de la scène. La lumière est chiche, un homme éclaire les marches de l'escalier afin que de permettre à chacun de descendre sans difficulté. Dans l'abri lui-même, une lampe à huile fixée au mur dispense un faible halo. L'abri n'est pas un lieu de sociabilité, les personnages ne prêtent pas attention aux autres. Le seul mouvement de cette scène statique provient de l'homme qui descend l'escalier et dont les jambes sont prises dans le faisceau de la lumière.



Alerte ! 1940
 Gabelle, J. - 4^{ème} A
 Gouache
 Musée de Bastia
 MEC. 97.6.14

Les conséquences des événements de mai-juin 1940 vont mettre directement les élèves en contact avec la guerre. Malgré les promesses du gouvernement, l'armée française est mise en déroute en quelques semaines. Les combats et la rapide avance allemande provoquent un afflux de réfugiés venus des départements plus au Nord et de Belgique, d'autant que les autorités militaires et civiles lancent des ordres d'évacuation intempestifs. C'est l'exode. Les routes nivernaises, surtout celles descendant vers le sud, sont submergées par un flot quasi ininterrompu de véhicules. C'est d'ailleurs ce que rapporte Alfred Massé, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie, et à cette époque maire de Pougues-les-Eaux, dont la ville est traversée par la légendaire nationale 7, axe majeur – et donc stratégique – nord-sud :

« Autos, voitures hippomobiles de toutes sortes, piétons et cyclistes étaient confondus. Des charrettes attelées de solides percherons ou ardennais emportaient des familles entières avec une partie de leurs meubles.

Un corbillard, venu on ne sait d'où, chargé d'une baignoire dans laquelle était assise une vieille femme, traversa la localité. »¹³

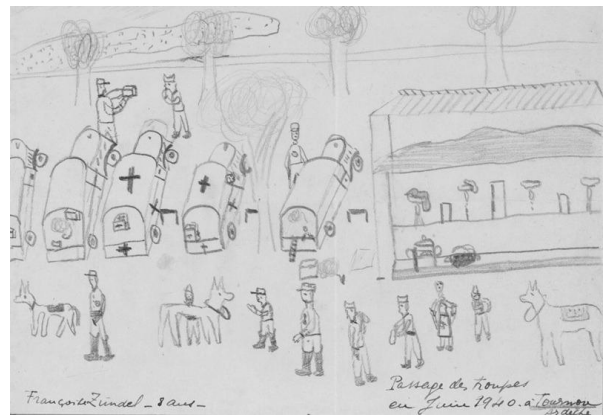
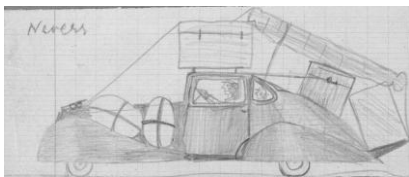
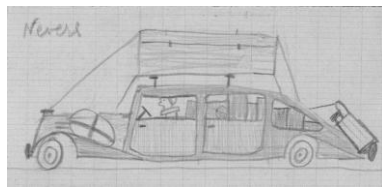
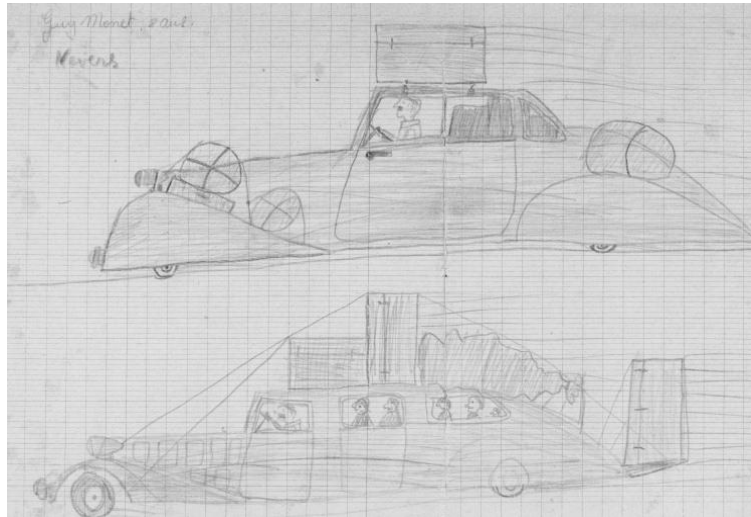


Juin 1940
Yvonne Coursolle
Musée de Bastia
MEC. 97.6.17

Tout d'abord perplexe, la population nivernaise se laisse gagner elle-même par la panique, d'autant que des nouvelles terrifiantes alimentent une nouvelle Grande Peur. Jusque dans le plus reculé des hameaux de la Nièvre, le nouveau mot d'ordre est de fuir devant l'ennemi, le « Boche », qui saccage tout sur son passage : ce ne sont que récits de massacres de bétail, de vols et de rapines, mais aussi de viols. Alors on entasse en hâte sur des convois improvisés tout ce que l'on possède et l'on prend la route. Malgré tout, tous ne partent pas. De plus, très vite, l'arrivée des Allemands et l'armistice rendent l'entreprise inutile. Ceux qui ont pris la route ne vont souvent pas très loin et font demi-tour pour les mêmes raisons.

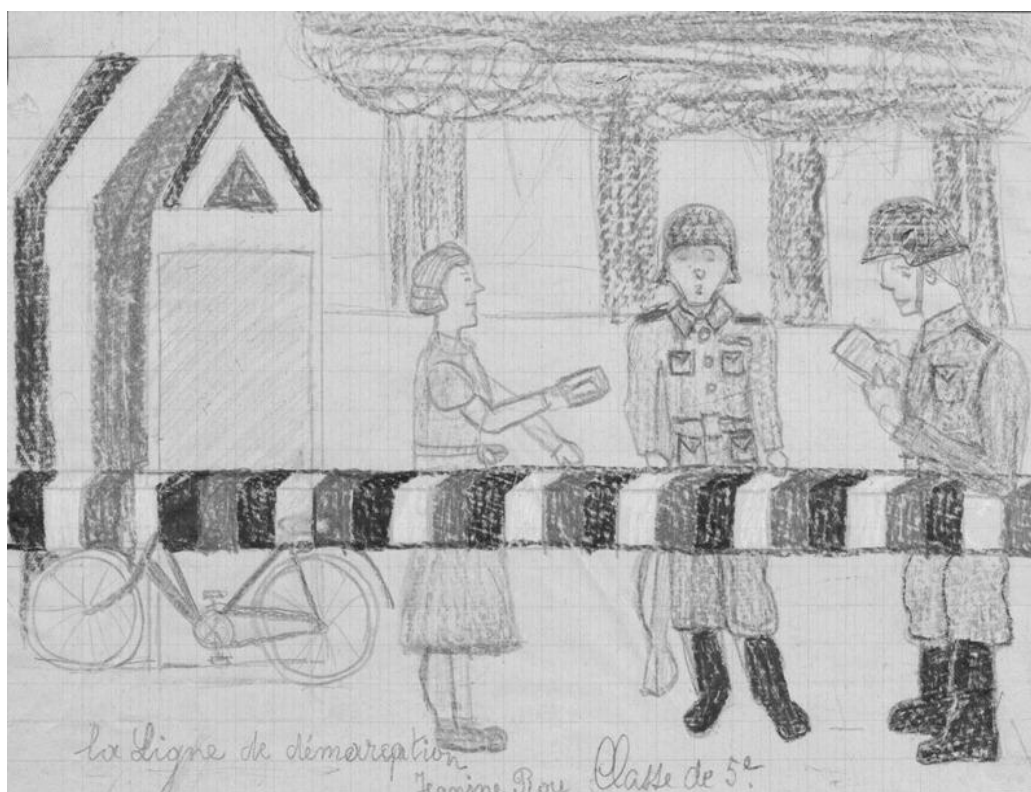
Les dessins des élèves de Marie-Thérèse Pellissier illustrant la débâcle de juin 1940 abordent donc ce thème de l'exode, véritable traumatisme pour ceux qui l'ont vécu, même pour des enfants ou des adolescents. Ils ont été très probablement réalisés à la rentrée 1940 et composent un des thèmes que l'enseignante a proposés à ses élèves. Certes, bien des scènes paraissent insouciantes, presque à l'image des départs en vacances de 1936. C'est à peine si l'on voit se profiler les silhouettes de quelques avions dans le ciel qui laissent supposer de possibles menaces. A côté des voitures surchargées, dont la procession semble interminable, et des cyclistes, les piétons font une pause sur le bord de la route, tandis que de rares soldats français prennent aussi le chemin de la fuite. En revanche, d'autres élèves rendent de façon plus directe les horreurs des bombardements aériens qui ont frappé les colonnes de civils sur les routes de l'exode. Les avions allemands ne sont plus simplement des silhouettes presque inoffensives mais des engins de mort bombardant en piqué un convoi de réfugiés talonné par les troupes d'invasion. De telles scènes extrêmement dramatiques témoignent de ce qui fut pour toute cette génération un profond traumatisme et leur rendu sur le papier a peut-être été conçu par Marie-Thérèse Pellissier comme un soin palliatif ou un exutoire pour ses élèves en leur permettant d'extérioriser, à travers le dessin, leur vécu de ces événements.

¹³ ADN, série W61.



Juin 1940
 Guy Monet ; Anonyme ; Françoise Zindel ; S. Desforges (4^{ème} B)
 Musée de Bastia
 MEC. 97.6.15

Une autre des grandes thématiques du travail de l'enseignante à Nevers réside dans la vision de l'Occupation qui en découle. Il s'agit ici d'une forme totalement nouvelle que prend alors le conflit. Dès le 17 juin 1940, les Allemands entrent dans la ville. L'armistice signé le 22 juin, en mettant fin aux hostilités, prévoit l'instauration de deux zones séparées par une « ligne de démarcation » : la zone nord, occupée par l'armée allemande, et la zone libre. La totalité de la Nièvre se retrouve en zone occupée et devient un département frontière dont l'importance deviendra prépondérante dans l'organisation des passages clandestins et des réseaux d'évasion¹⁴. Parmi les dessins des collégiennes neversaises, un seul évoque cette ligne de démarcation (fig. 20) : on y voit une femme arrivée à bicyclette tendant ses papiers à l'un des deux soldats allemands gardant la barrière d'un des points de passage. Comme dans toute la zone occupée, une administration militaire est instaurée. Chef-lieu de la Nièvre, la ville accueille donc des postes de commandement et plusieurs *Kommandanturen*. Nevers est pour l'occupant une place stratégique en raison de sa proximité avec Vichy, promue « capitale » de la zone libre et centre de pouvoir du régime pétainiste. Elle se trouve également non loin de la ligne de démarcation qui sépare la France en deux. La ville permet également de contrôler deux grands axes de communication : la Loire et la ligne de chemin de fer Paris-Clermont-Ferrand. Enfin, Nevers et sa région comptent de nombreux complexes industriels parmi lesquels la grosse métallurgie domine : fonderies, tréfilage, forge et gros emboutissage (Nevers, Varennes-Vauzelles, Fourchambault, Garchizy, Guérigny, Imphy), mais aussi les usines de produits chimiques (Clamecy, Prémercy) et les mines dont la production sera mise au service de l'industrie de guerre allemande¹⁵.



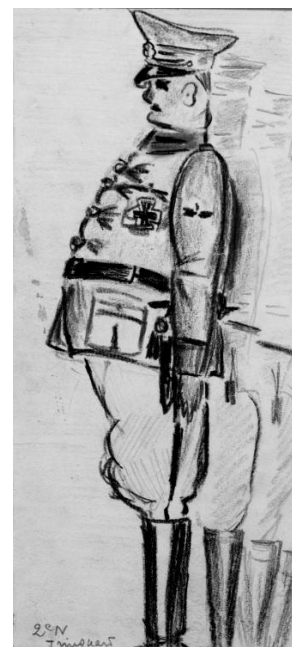
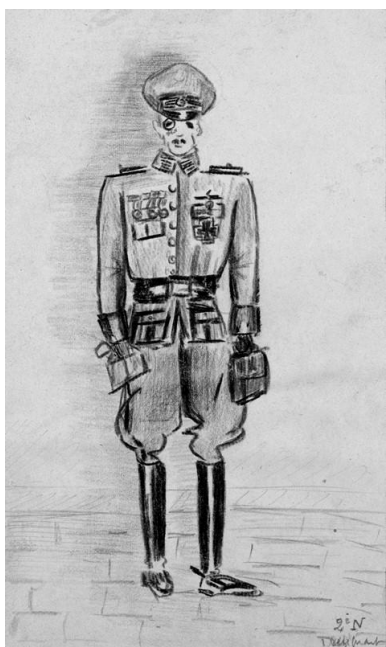
La ligne de démarcation
Jeanine Roy, classe de 5^{ème}
1941
Musée de Bastia
MEC. 97.6.22

¹⁴ Martinet J.-C., *Histoire de l'Occupation et de la Résistance dans la Nièvre, 1940-1944*, La charité-sur-Loire, Editions Delayance, 1987, p. 30.

¹⁵ *Idem*, p. 19.

La présence de l'ennemi en uniforme donne à cette paix subite un goût amer. Plus de 2 000 soldats à l'uniforme *feldgrau* occupent la ville. Leur vision est donc, pour les collégiennes, leur première perception immédiate de l'Occupation. Rien d'étonnant alors à voir Marie-Thérèse Pellissier faire travailler ses élèves sur la figure de l'occupant.

Ainsi, les représentations de soldats allemands forment l'essentiel du corpus des dessins des collégiennes neversoises. Souvent naïfs, ces portraits n'en reprennent pas moins les stéréotypes véhiculés à l'époque du mythe de l'ennemi héréditaire. Né lors de la guerre franco-prussienne de 1870, celui-ci se construit à partir de la réinterprétation d'événements qui donnent un caractère de permanence à l'affrontement entre Germains et Gaulois. Les deux conflits mondiaux suivants ne font que prolonger cet état d'esprit. La presse, notamment des journaux satiriques tels que *Le Charivari*, *Le Rire* ou *L'Assiette au beurre* qui publient des caricatures, mais aussi les affiches et les cartes postales diffusées pendant la Première Guerre mondiale, ont assuré la diffusion des stéréotypes : « A partir de 1870 et pour de longues années, l'Allemand sera désormais quasi unanimement le "Boche", représenté en voleur de pendules, en pillard et en violeur, en "croquemitaine" »¹⁶.



Officiers allemands
M. Nouveau, 2nd B ; Trinquard, 2nd N
1941
Musée de Bastia
MEC. 97.6.25

Le soldat allemand se signale d'abord par sa laideur qui le ravale au niveau de l'animal. Obésité ou au contraire maigreur extrême, débilité et hébétude sont quelques-unes des tares qui le caractérisent en le stigmatisant. Souvent le soldat allemand est affublé de lunettes, façon de railler à la fois sa déficience physique et ses prétentions intellectuelles. A l'imitation de leur professeur de dessin, les collégiennes neversoises ont réalisé beaucoup de portraits individuels de soldats ou d'officiers : portraits en pied, de dos, de face ou de profil mais aussi portrait en buste accusant les traits jugés caractéristiques de l'ennemi. Les portraits de dos montrent un ennemi sans visage aux allures de brute sanglée dans son uniforme, l'accent est alors mis sur ses armes notamment la baïonnette ou le fusil que l'on remarque sur beaucoup des dessins ; les officiers pleins de morgue portent le monocle ou sont affublés d'une petite moustache les faisant inmanquablement ressembler à Hitler ; les soldats de garde

¹⁶ Aslangul C., « De la haine héréditaire à l'amitié indéfectible », *Revue historique des armées*, n°256, 2009, p. 4.

devant une guérite aux couleurs du Reich, dessinés par les enfants pendant l'hiver 1940-1941 semblent braver les rigueurs du climat. On trouve aussi dans ce corpus quelques scènes : soldats marchant au pas de l'oie le fusil à l'épaule parfois portant la capote qui ajoute encore à leur allure martiale ; soldats saluant un gradé qui passe devant eux au poste de garde. Un dessin plus cocasse dépare cette série de dessin : la scène se déroule devant la Kommandantur, un soldat monte la garde stoïque devant la guérite, pendant qu'un officier semble glisser sur une plaque de verglas !



Musée de Bastia
MEC. 97.6.89



Musée de Bastia
MEC. 97.6.66



Musée de Bastia
MEC. 97.6.83

Postes de garde et officiers allemands

N. Verneret ; M. Trinquand (5^{ème} B) Edith Cazaurand (5^{ème} A)
1940-41



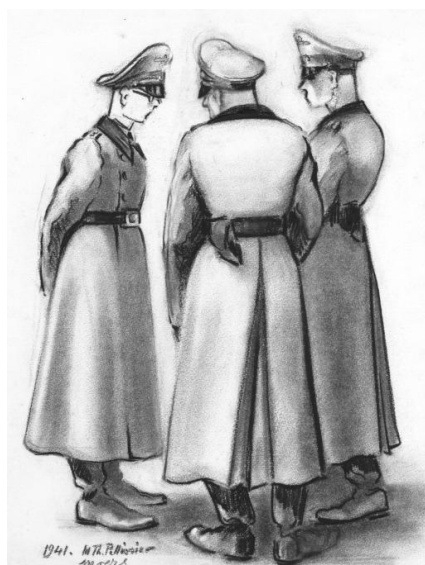
Soldat marchant au pas de l'oie

M. J. Chabaux
1941
Musée de Bastia
MEC. 97.6.77

Si les enfants conservent une vision parfois naïve de l'ennemi, les dessins réalisés par Marie-Thérèse Pellissier ne prêtent quant eux pour la plupart pas à sourire. Les portraits de soldats ennemis sont même parfois extrêmement grinçants voire glaçants. Réalisés au fusain et à l'encre, donc traités dans des tonalités sombres, ils sont à peine pour certains rehaussés de craie blanche ou de rares taches de couleurs primaires, le rouge sang d'un insigne sur le casque d'un soldat ou celui de l'écharpe d'un prisonnier, le rouge brique de la peau des soldats accentuant encore l'aspect de brute de leur silhouette trapue. Les uniformes sont légèrement teintés de vert ou de couleur camouflage comme sur les ponchos des soldats rentrant d'un exercice sous une pluie battante. La plupart de ces portraits représentent les personnages de dos, ennemis sans visages, ou de profil, aux traits dissimulés par le port du casque dont la jugulaire masque l'expression ou de la casquette enfouie jusqu'à cacher le regard. Les soldats offrent une large carrure voire, pour certains, présentent des caractères évidents d'obésité qui renforcent leur allure de brutes sanglées dans l'uniforme. Les officiers ne sont guère plus engageants, revêtus de capotes ou de capes, affublés de petites lunettes rondes ils semblent comme stéréotypés, leurs traits réduits à la plus simple expression.



La sentinelle allemande
PELLISSIER, Marie-Thérèse - 1941
Fusain - 46,6 cm x 32,4 cm
Musée de Bastia
MEC. 97.6.159



Groupe d'officiers allemands
PELLISSIER, Marie-Thérèse - 1941
Fusain - 46,2 x 34,2 cm
Musée de Bastia
MEC. 97.6.153



L'ordonnance
PELLISSIER, Marie-Thérèse - 1941
Musée de Bastia
MEC. 97.6.167



Officiers allemands
PELLISSIER, Marie-Thérèse - Nevers 1941
Musée de Bastia
MEC. 97.6.158

Quelques portraits, réalisés par les enfants, présentent aussi les soldats les bras chargés de paquets, ils ont été montés par Marie-Thérèse Pellissier sur une planche qu'elle a intitulée « Vers l'Allemagne, 1941 » : on y voit notamment des soldats devant un magasin de confection qui peut laisser supposer l'achat du traditionnel cadeau-souvenir pour leur fiancée ou leur épouse à la veille d'une permission dans leur *Heimat*¹⁷. Ces dessins traduisent également une vision négative de l'occupant : celui qui, contrairement à la population, en ces temps de pénuries, a encore les moyens financiers de s'offrir le superflu alors que les occupés manquent de tout...



Vers l'Allemagne
M. Bourdillon ; M. Trinquard (5^{ème} B)
1941
Crayons et crayons de couleurs
Musée de Bastia
MEC. 97.6.29

En effet, dès l'automne 1940, les problèmes de ravitaillement touchent rapidement les magasins qui manquent de tout. Face à ces difficultés de la vie quotidienne, le gouvernement répond en instaurant sur tout le territoire dès la fin septembre les cartes de rationnement et autres tickets d'alimentation avec lesquels on peut se procurer des produits de première nécessité, alimentaires (pain, viande, poisson, sucre, matières grasses, etc.) ou non-alimentaires (produits ménagers, vêtements, etc.). Même le tabac et le vin sont rationnés. Chaque Français est classé par catégorie en fonction de ses besoins énergétiques, de son âge, de son sexe et de son activité professionnelle. Chacun reçoit alors la ration en rapport à la catégorie à laquelle il appartient. La faim sévit surtout en ville et affecte les plus jeunes. Les files d'attente s'allongent devant les boutiques qui doivent même parfois fermer sur ordre administratif quelques jours par semaine. À défaut de viande et d'autres aliments, on se nourrit de légumes peu prisés à l'époque, comme le rutabaga et le topinambour. Les produits tels que le sucre ou le café sont remplacés par des succédanés : les *ersatz* comme la chicorée et la saccharine. Les conséquences économiques et matérielles quotidiennes de cette guerre composent la seconde thématique proposée à ses élèves par Marie-Thérèse Pellissier.

¹⁷ *Heimat* : mot allemand désignant aussi bien la petite que la grande patrie mais aussi le foyer familial.

Les dessins des enfants neversois rendent parfaitement l'ambiance qui règne alors dans les rues : les boutiques fermées « faute de marchandise », les interminables files d'attente devant les magasins aux vitrines remplies de produits factices ou tout simplement vides dans lesquelles les écriteaux annoncent « aujourd'hui savon », « pas de beurre, pas d'huile », « plus de porc », « nous manquons de savon, fromage, matière grasse », « plus de pâtés », « plus de saucisses ». Quel que soit le temps, chacun attend que le magasin ouvre afin de se procurer les rares denrées disponibles. L'un des dessins, daté de l'hiver 1941, montre une file de consommateurs patientant sous la neige alors qu'un soldat allemand passe à côté d'eux les bras chargés de paquets : la différence est flagrante entre les Neversois pâles et transis aux cabas et paniers vides et le soldat jovial aux joues rouges. D'ailleurs, l'une des constantes de ces dessins est de montrer le contraste entre la population soumise aux restrictions et les soldats allemands croulant sous les paquets.



Le Ravitaillement est bien difficile ! (sic)

Anonyme Classe de 7^{ème} - Nevers

Hiver 1940-41

Musée de Bastia

MEC. 97.6.26



Une queue - Hiver 1940-41

Noëlle Dupart, 5^{ème} A

Gouache et Aquarelle

Musée de Bastia

MEC. 97.6.26

Deux dessins présentent un autre aspect de la quête quotidienne du ravitaillement. Le premier met en scène des ménagères aux paniers chargés de légumes marchant sur une route de campagne. Il évoque vraisemblablement une pratique courante de l'époque, celle qui consistait à se procurer directement auprès de paysans – et donc au marché noir – une part de leur production. Dans le second, une femme chapeauté et gantée tente de faire affaire avec une fermière. Cette dernière propose un lapin pour la modique somme de 125 francs, ne suscitant chez sa cliente qu'un laconique « Oh ». En effet, les denrées devenant de plus en plus rares, les prix flambent et, sachant comment profiter de la situation, certains permettent au marché noir de s'instaurer.



Scènes de ravitaillement

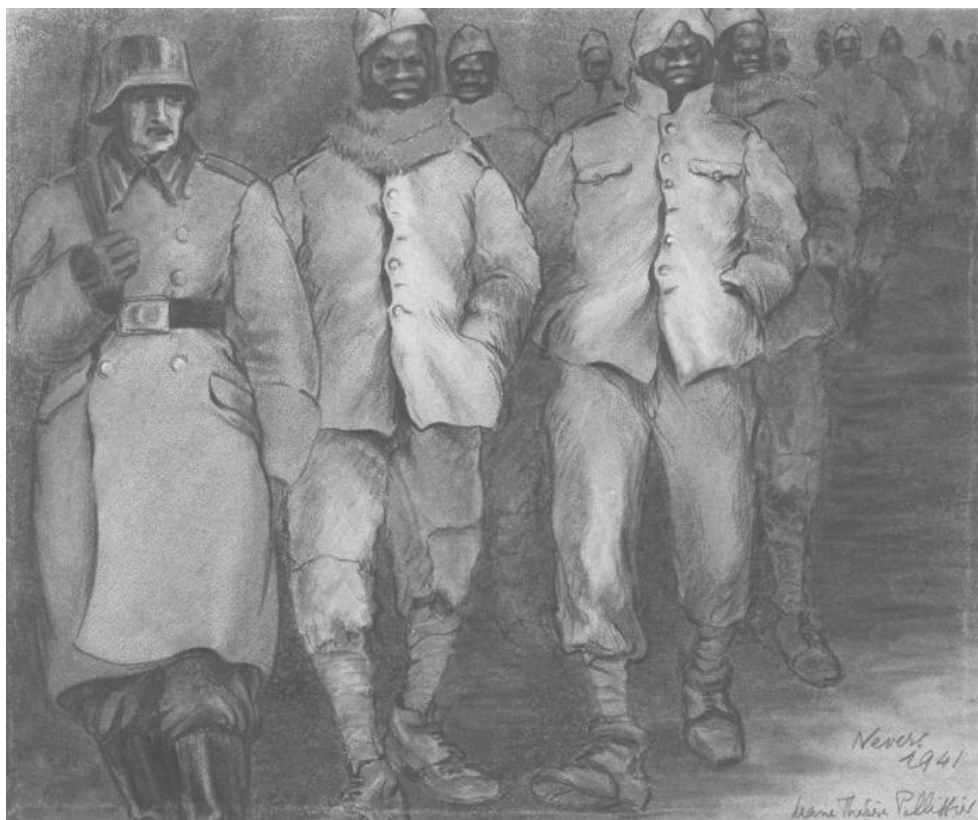
Anonyme (6^{ème} A) ; Michelle Gauthé (6^{ème} A).

1941

Musée de Bastia

MEC. 97.6.26

Un thème est absent des dessins des enfants mais pas de ceux de Marie-Thérèse Pellissier : celui des prisonniers de guerre français (cat. 14, fig. 33 et 34), d'autant qu'un camp de prisonniers, le *Frontstalag* 154, est ouvert à Fourchambault, localité au nord de Nevers, en septembre 1940. Les prisonniers, essentiellement des coloniaux indochinois ou africains, y sont internés dans des conditions extrêmement précaires. Ceux qui travaillent chez des cultivateurs, note le préfet de la Nièvre, font remarquer le « peu d'empressement que manifeste la France envers ses soldats coloniaux qui ont su à l'appel de la métropole accomplir leur devoir »¹⁸. Les enfants ont pourtant dû voir les prisonniers lorsqu'ils sortaient du camp escortés par les soldats allemands mais l'enseignante ne leur a sans doute pas demandé de travailler sur ce sujet délicat, l'occupant y étant peu enclin. Par contre, Marie-Thérèse Pellissier elle-même réalise plusieurs dessins des prisonniers français capturés lors de la débâcle. L'ambiance dégagée par ces œuvres est encore plus sombre que dans ses portraits. Vraisemblablement dessinées pendant l'hiver 1940-1941, ces scènes sont noyées dans une sorte d'opacité parfois accentuée par la pluie battante. Les prisonniers sont des coloniaux qui grelottent de froid dans leurs uniformes dépenaillés. Ils tentent de se réchauffer comme ils peuvent les mains dans les poches, le col de la vareuse relevé, le calot enfoncé afin de leur couvrir les oreilles. Sur l'un de ces dessins, certains soldats africains portent autour du cou une écharpe rouge vif ou bleu roi : le choix de ces teintes n'est sans doute pas fortuit et, en rappelant les couleurs du drapeau français, Marie-Thérèse Pellissier souligne l'engagement de ces soldats des antipodes venus se battre pour la France. Le contraste est en tout cas saisissant entre ces prisonniers démunis et les soldats allemands sanglés dans de lourdes capotes ou recouverts de ponchos qui les protègent des rigueurs du climat hivernal et des intempéries.



Groupe de prisonniers de guerre - 1941
 PELLISSIER, Marie-Thérèse
 Crayon et pastel
 47,6 x 56,7 cm
 Musée de Bastia
 MEC. 97.6.154

¹⁸ Lettre du préfet de la Nièvre, 10 octobre 1941.

Ce qui frappe dans les dessins des jeunes Neversois, c'est la barrière qui semble exister entre occupants et occupés, comme si chacun vivait dans un univers différent. Il n'y a aucune représentation d'interactions entre les soldats et la population locale. Les soldats semblent absents de la vie quotidienne mis à part sur quelques scènes représentant des files d'attente devant des magasins et, même dans ce cas, leur présence apparaît presque fortuite. Ils sont portraturés seuls ou en groupe mais aussi dans des saynètes les mettant en scène dans des activités propres au militaire et à l'occupant. Malgré tout, l'impression d'ensemble qui se dégage de ces visions enfantines montre bien leur statut de victimes face à l'envahisseur certes anonyme mais perçu comme menaçant. Ainsi, bien que les scènes de violence directe soient rares, on sent que les enfants n'ont pas été indifférents à cette guerre qui les a tout d'abord privés de leur père puis confrontés aux difficultés et aux rigueurs d'une vie quotidienne faite de privations. Si les œuvres des élèves, vu la diversité de leur technique et les difficultés de l'époque dans l'approvisionnement en matériels de dessin (papier, crayons, peinture), ne peuvent nous restituer une symbolique des couleurs, celles de Marie-Thérèse Pellissier se singularisent par leurs tons froids, par l'usage des gris et des ombres, rappelant ainsi le sentiment de ces « années noires »¹⁹



Soldats allemands – Nevers 1940

Anonyme (3^{ème} B) ; G. Schadeck (6^{ème}) ; Michelle Nouveau (2^{nde} B) ; Pelletier (4^{ème} A) ; Jeanine Lamy (5^{ème} B) ; J. Jouhaud (4^{ème} A) ; M. Thépenier (Normalienne)

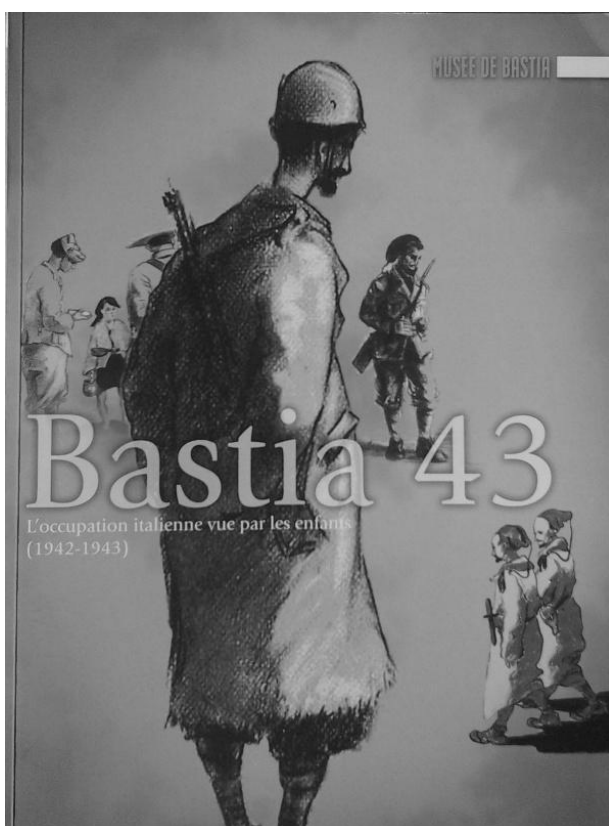
Musée de Bastia
MEC. 97.6.21

¹⁹ Pour reprendre l'expression forgée par Henri Rousso. Rousso H., *Les années noires, vivre sous l'Occupation*, Paris, Gallimard, 2009.

Mutée en Corse en 1941²⁰, Marie-Thérèse Pellissier arrive avec une expérience personnelle de la guerre : celle de l'occupation allemande à Nevers. Une Occupation précoce puisqu'intervenant dès les combats de mai-juin 1940 et qui, sous certains angles, préfigure la situation qu'elle trouvera dans l'île. A ce vécu s'ajoute son expérience pédagogique du dessin qu'elle a menée avec les collégiennes neversaises.

En cette rentrée scolaire 1941-1942, Marie-Thérèse Pellissier débarque dans une Corse qui n'a connu ni l'exode et la débâcle ni, pour l'heure, le poids de l'occupation ennemie. Elle est affectée au collège de jeunes filles de Bastia. Situé au n°13 du boulevard de Cardo (actuel boulevard Giraud), cet établissement n'a ouvert ses portes que quelques années plus tôt, en octobre 1937. Jusqu'à cette date, les bâtiments abritent les écoles primaires de garçons et de filles. En mai 1937, la municipalité, avec l'accord du ministère de l'Instruction publique, décide de le transformer en collège de jeunes filles dont la ville a cruellement besoin²¹. Les travaux – remise aux normes des salles, construction d'un préau et d'une salle de sport – s'échelonnent sur quelques mois et le nouveau collège est rapidement mis en service. Le personnel enseignant y est, bien évidemment, presque exclusivement féminin²².

A partir de novembre 1942, l'occupation italienne de l'île va permettre à Marie-Thérèse Pellissier de faire travailler ses élèves bastiaises selon la même démarche pédagogique qu'elle avait adoptée à Nevers...



Pour aller plus loin :

BASTIA 43
L'occupation italienne vue par les enfants
(1942-1943)


Catalogue publié par le Musée de la ville de Bastia
Place du Donjon, La Citadelle
20200 Bastia
04 95 31 09 12
musee@ville-bastia.com
www.musee-bastia.com

²⁰ Dossier individuel, AN, F/17/29001.

²¹ Délibération du conseil municipal de Bastia du 28 mai 1937, ADHC, AMB, 1M11.

²² Témoignage de Daria Pieri, voir également Mazzoni Th., *Lorsque Bastia faisait l'école buissonnière*, Biguglia, stamperia Sammarcelli, 2004, p. 47.

À Mademoiselle Pellissier
Professeur de dessin au Collège de jeunes filles de Nevers
Souvenirs d'une collégienne.

Marie Lebas 
(Élève de seconde en 1941)

Année 1941

Année noire !

La défaite, l'occupation, les privations, mais aussi la peur créée et entretenue par l'occupant.

Je revis ces années de ma jeunesse et je me remémore le Collège de Nevers, mes professeurs et en particulier Mademoiselle Pélissier, mon professeur de dessin qui m'a beaucoup marquée.

Autant qu'il m'en souviennne, je vous revois Mademoiselle Pélissier, alerte et décidée, le visage aux traits fins, un peu aigus, encadré de cheveux coupés au carré (fait rare à l'époque) et qui vous conférait une note d'originalité. Vous étiez souvent coiffée d'un petit chapeau en pot de fleurs, perché sur la tête et qui vous seyait si bien !

Rien de clinquant : de la discrétion,
mais aussi de l'élégance et de la personnalité.

J'attendais avec impatience le cours de dessin que j'aimais beaucoup – ni traditionnel, ni ennuyeux - En dehors de la technique indispensable, c'est la vie, la vie de tous les jours que Mademoiselle Pélissier nous demandait de représenter.

Elle nous demandait d'observer autour de nous, de faire des croquis pris sur le vif ou chez nous pour les apporter en cours, d'où ces croquis un peu naïfs mais si vrais !

Les dessins reproduits dans le livre ont été réalisés en partie par des jeunes élèves de la classe de 5° à Nevers, dont ma sœur : M. Trinquard.

Ils retracent la vie des Nivernais : la faim (la queue devant les magasins d'alimentation)

le froid (la neige),
l'absence de liberté (la ligne de démarcation),

l'occupant représenté sans complaisance, avec son orgueil, sa morgue, son sentiment de suprématie, son manque d'humanité... que nous exprimions librement, avec spontanéité.

Mademoiselle Pélissier n'était pas directive, elle suggérait plus qu'elle n'imposait.

Elle ne faisait jamais de politique en cours et pourtant quelle communion tacite de sentiments entre elle et nous ! Elle savait apprécier ces témoignages naïfs et spontanés que nous lui présentions louant la forme ou la jugeant, sans commenter l'esprit.

Un jour, elle révéla à une élève qu'elle comptait exposer ces croquis en témoignage de l'époque...

Elle avait le sens du document, de l'histoire, de la justice et une grande sensibilité. Nous nous sentions près d'elle.

Merci, Mademoiselle Pellissier !

Vous couriez un grand risque, mais vous l'avez assumé.

Je suis à l'âge des bilans, et plus. Je reconnais que grâce à vous, le dessin m'a apporté joie, culture, soutien dans les périodes difficiles de la vie, j'ai beaucoup pratiqué la peinture.

Aussi, je ne saurais trop engager les jeunes collégiens d'aujourd'hui à porter grand intérêt à cette discipline, à l'entretenir, la développer pour leur bonheur et leur épanouissement futur.

L'HYGIÈNE, LA CULTURE DU CORPS ET LA MÉDECINE AU COLLÈGE ET LYCÉE DE NEVERS De la Renaissance à nos jours.

Jean Bugarel



La notion de santé et son corollaire, le recours à une protection médicale, dans le cadre de l'organisation et de la vie d'un collège ou d'un lycée sont relativement modernes. De même, le lien entre hygiène corporelle et santé ne s'est vraiment imposé qu'à la suite de la découverte de l'importance des microbes dans la transmission des maladies, même si des précurseurs, depuis l'antiquité, la mettaient en avant ainsi que l'hygiène alimentaire.

Par "culture du corps" il faut entendre la manière dont le corps de l'élève était considéré ou déconsidéré pendant des siècles avant de devenir l'objet de la "culture physique".

De même le lien entre d'une part, les conditions matérielles de la vie des enfants et adolescents dans les murs du Collège et du Lycée, l'organisation des études et donc leur emploi du temps, et d'autre part leur santé mentale et morale et la perversion de leurs mœurs a été soit passé sous silence soit volontairement ignoré au cours des siècles.

Quant aux activités que nous considérons comme sportives selon un mot relativement récent, et à leur importance dans le développement personnel, aussi bien intellectuel que physique, elles ont été longtemps négligées voire méprisées et souvent tenues comme incompatibles avec la vie intellectuelle et spirituelle. L'attitude à leur égard est liée à l'image du « corps » en général et plus spécialement du « corps de l'enfant » dans la mentalité du moment et à l'importance qu'on lui donne.

L'étude de l'évolution historique de toutes ces notions appartient à l'histoire générale des mentalités. Nous nous contenterons de rechercher des traces les concernant dans le peu de documents qui demeurent, de l'histoire du Collège et Lycée de Nevers des années 1530 à nos jours en tâchant de les mettre en rapport avec la mentalité générale.

PETIT RAPPEL HISTORIQUE.

Comme on peut le voir dans notre *Histoire du Collège et Lycée de Nevers*¹ le sujet de l'hygiène et de la santé des élèves n'était pas abordé dans les documents relatifs aux anciennes écoles de la Ville, jusqu'à la création du Collège de Nevers en 1517. Les plus anciens collèges connus en France avaient vu le jour au XIIIe et XIVe siècle. C'étaient de petits pensionnats qui accueillaient des *escholiers* pauvres qui y trouvaient le gîte, le couvert et le vêtement, et suivaient les cours à l'Université voisine. Ce n'est que plus tard, et petit à petit, que ces établissements charitables recrutèrent des répétiteurs, puis des régents, et dispensèrent eux-mêmes, un certain nombre de cours.

L'hygiène générale y était lamentable, en corollaire avec celle de la société civile d'ailleurs, mais la saleté et l'insalubrité y étaient peut-être encore plus accentuées. Les soucis de santé n'apparaissent guère dans les documents les concernant. Ce que l'on sait surtout c'est que la discipline y était féroce, avec toutes sortes de maltraitances, de privations de nourriture, de châtiments cruels pouvant aller jusqu'à mettre en danger l'état de santé, la vie des enfants et des jouvenceaux.

À ce sujet il convient de rappeler qu'Érasme, un des premiers, avait dénoncé cet état de fait dont il avait lui-même souffert à Montaignu, le *collège des haricots*, comme on le nommait. Compayré² résume très bien ses critiques : *Les écoles d'Allemagne lui avaient*

¹ Disponible sur le site du Musée Nivernais de l'Éducation.

² Gabriel Compayré *Histoire critique des Doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle*, Paris, Hachette, 1911, T.1, p.124-125.

montré la rudesse du moyen âge conservée dans toute sa rigueur. Le respect de la personne humaine était alors chose inconnue. Les brimades les plus grossières étaient exercées de camarades à camarades : on barbouillait de boue le visage du nouveau venu, de boue ou d'autre chose encore. L'usage de frapper les enfants était général. On les attachait nus à un poteau, et plus ils niaient la faute qui leur était reprochée, plus le bourreau redoublait ses coups. "C'est à la charrue, s'écrie Érasme, qu'il faut envoyer de pareils maîtres, dignes d'effrayer de leur voix tonnante les bœufs et les ânes. Oses-tu bien entreprendre d'instruire les autres, toi qui n'as rien appris ? Oses-tu bien, stupide bourreau, déchirer à coups de fouet, des jeunes gens d'esprit et de bonne famille que tu es plus capable de tuer que d'instruire ? Et c'est dans le lieu que les Grecs ont appelé σχολη, du mot qui veut dire loisir, et les latins ludus, c'est là que tu exerces une tyrannie qui dépasse celle de Phalaris"³. Compayré fait remarquer que bien avant Érasme, d'autres humanistes avaient dénoncé cette violence, ce fut le cas de Rodolphe Agricola ⁴ (1443-1485) : Une école ressemble à une prison : ce sont des coups, des pleurs et des gémissements sans fin. Si une chose a un nom contradictoire, c'est l'école. Les Grecs l'ont appelée σχολη, loisir, récréation, et les Latins, ludus litterarius. Aristophane l'a nommée φροντιστηριον c'est à dire lieu de souci, de tourment, et c'est le nom qui lui convient le mieux.

Dans notre *Histoire du Collège et Lycée de Nevers* nous étudions en détail, cette violence et citons même le cas d'un élève mort sous les coups de fouet dans un collège de Genève, ce qui n'entraîna aucune sanction contre son bourreau.

Compte tenu de la manière dont étaient traités les élèves, on comprend que leur état sanitaire importait peu et que l'on se souciait peu de leurs maladies.

La saleté était partout ainsi que la vermine. Ainsi, les salles de classe n'avaient pour tout mobilier que la chaire magistrale où le régent officiait, verges en main. Le sol était couvert, en principe, d'herbes sèches ou de fougères en hiver et d'herbes fraîches en été et les *escholiers* s'y accroupissaient pour prendre des notes sur leurs cahiers posés sur leurs genoux. Mais cette litière n'était que rarement changée et toutes sortes de saletés s'y accumulaient. On encourageait les adolescents à se vautrer sur elle en signe d'humilité.

Les poux et autres vermines étaient si communs qu'un règlement de l'Université de Paris, concernant les réfectoires, interdisait aux élèves d'ôter leurs bonnets (sauf pendant les prières) de peur de répandre encore plus la vermine. Et cet état dura au moins jusqu'au XVI^e siècle. La « crasse » des collèges était une caractéristique fondamentale de l'enseignement médiéval.

Ceci était en grande partie lié à la défiance grandissante de l'Église, au cours du Moyen Âge, vis-à-vis de tout ce qui se rapportait au corps, objet de mépris, que l'on soumettait à toutes sortes de tortures, coups de disciplines, haïres, macérations, jeûnes prolongés, mutilations, par souci religieux, la souffrance du corps étant considérée comme rédemptrice de l'âme. N'oublions pas que la torture, avec tous les raffinements d'horreur possibles était légalement utilisée en matière criminelle. Il s'agissait alors de sauver l'âme du condamné en le faisant souffrir corporellement. Les soins de propreté et qui plus est, les soins de beauté, étaient considérés comme des artifices démoniaques. Même le soin des vêtements était la preuve d'un esprit mauvais.

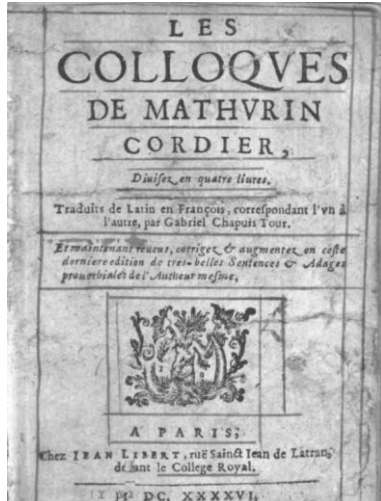
Bien entendu, les « grands » de l'Église ou du Monde vivaient loin de ce souci d'humiliation volontaire du corps, mais même dans les plus hautes catégories sociales, la propreté du corps n'était guère de mise. Quant à la médecine médiévale, elle était plus dangereuse qu'utile, pour lutter contre les maladies et les accidents corporels.

³ Érasme : *de Conscribendis epistolis*, cap. 11, *de Emendando*, in op.cit. T.1, p. 362.

⁴ Rodolphe Agricola (1443-1485) fut le maître de Hegius, recteur de Deventer, qui fut lui même le maître d'Érasme, cité par Compayré.

PROPRETÉ, HYGIÈNE GÉNÉRALE, DEPUIS LA RENAISSANCE.

Nous avons des descriptions assez détaillées de la vie dans les Collèges à partir de la Renaissance, grâce notamment aux ouvrages d'apprentissage du latin. Comme cette langue était obligatoire partout, en tous lieux et à tous moments de la vie des collégiens et à l'exclusion des langues vernaculaires (sous peine de punitions très graves), il fallait bien leur apprendre, très vite, le vocabulaire le plus courant. Avec Érasme, on imagina de le faire sous forme de courts dialogues à la difficulté graduée, que les écoliers apprenaient par cœur et jouaient entre eux et qui évoquaient tous les aspects possibles de leur vie, y compris leurs besoins corporels, ainsi apprenaient-ils le vocabulaire de chaque moment du jour. Ces textes sont très réalistes. À travers eux, nous découvrons, dans les moindres détails, leur vie et surtout leurs conditions de vie.



Par chance, l'un des pédagogues les plus fameux de la Renaissance, Maturin Cordier ⁵, (qui fut aussi pendant trois ans principal du Collège de Nevers de 1530 à 1534) fut lui-même auteur d'un recueil de dialogues de ce genre qui servit pendant plus d'un siècle dans les collèges notamment protestants. Ses textes se présentent en deux colonnes par page, une en français l'autre en latin. Leur contenu est directement inspiré des menus faits et gestes des escoliers qu'il a connus dans les différents collèges qu'il dirigea ou dans lesquels il enseigna. Nevers fut une de ses étapes pédagogiques au cours d'une très longue vie.

Dans ces dialogues, il est peu question de médecine, mais voici un court extrait significatif des soins corporels journaliers. Un pensionnaire raconte le début de sa journée ⁶ :

"L'enfant : Estant éveillé je me suis levé du lit, j'ay mis ma camisole avec mon pourpoint, je me suis assis sur une escabelle, j'ay mis mon haut de chausse & mes bas, je me suis chaussé, j'ay lié mon haut de chausse avec des éguillettes à mon pourpoint ; j'ay lié mes bas avec des jaretières sur le genou ; j'ay mis ma ceinture, je me suis bien peigné, j'ay mis mon chapeau, j'ay mis ma robe, en suite je suis sorty de la chambre, j'ay descendu en bas, j'ay pissé dans la cour contre la muraille, j'ay pris de l'eau fraiche au seau, j'ai lavé mes mains & mon visage. Cependant on a sonné la Prière et la Messe avec la petite cloche, on s'assemble..."

Les élèves portent une tenue soignée et la fameuse robe scolastique, mais on voit que leur toilette se réduit à un lavage des mains et du visage, dans la cour, avec l'eau fraîche d'un seau. Il n'y a pas de latrines et les enfants pissent contre la muraille de la cour : *urinam in area reddidi ad parietem.*

Dans le *Colloque XIX du livre IV*, un élève, *Léonard*, reproche à un de ses camarades sa négligence dans la tenue, ce qu'il appelle un manque de propreté. En réalité il s'agit d'habits déchirés ou usés comme le montre bien la réponse de *Pellis* : *Moy, j'ay peut estre trop de soin de moy. Je mange bien, je bois bien, je dors bien, Dieu Mercy. Outre cela, je me peigne bien, je me lave les mains le visage, les dents, et les yeux et principalement le matin et mesme je m'exerce lors qu'il est a propos, je relâche mon esprit et je joue avec les autres.*

Tout ceci résume intégralement l'ensemble des soins qu'on peut donner à son corps. Ils concernent essentiellement la tête, peigner les cheveux, laver le visage, les dents et les yeux et les mains qu'on lave également dans le seau d'eau tiré du puits. En tout cas, il n'y a pas d'autre allusion aux soins corporels ou à la toilette dans les quatre livres de colloques. Seulement dans l'un d'eux voit-on un collégien arrêté par un camarade qui lui demande où il

⁵ Voir in *Histoire du Collège et Lycée de Nevers*, le chapitre 840 / 1577 et la partie qui lui est consacrée

⁶ *Colloques* Livre II p. 209/210. Nous respectons l'orthographe de l'auteur comme dans les autres citations;

va, et qui répond qu'il se rend au bord du lac pour laver ses pieds, il s'agit de patauger un peu sur la rive. Il y renonce d'ailleurs très vite pour aller jouer avec son ami.

La nécessité de lieux d'aisance apparaît assez vite. Les comptes de la Ville de Nevers font état, avant même l'arrivée des Jésuites, de travaux pour entretenir, réparer ou aménager des latrines dans la cour du Collège. D'après le détail de la description des travaux, il devait y en avoir trois, sans doute des cabanes en planches avec un siège élémentaire (une planche percée), au-dessus d'une fosse d'aisance⁷. Mais ce n'est qu'à une époque plus récente qu'on trouve quelques précisions sur elles. Elles seront remises en état notamment en 1803. Nous trouvons à cette date, 23 fructidor an XII (10 septembre 1803) un état des travaux exécutés par le sieur Moizard, entrepreneur de bâtimens, pour un total de 3063 francs. Le devis avait été approuvé par le Préfet le 23 messidor (12 juillet), l'état, par la Mairie, le 25 fructidor (3 septembre), avec l'aval de Le Brun, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (que de formalités pour ces modestes travaux !!!), Il était question notamment *de 3 portes en planches de chêne pour lieux d'aisance dans la cour des élèves ... des travaux de couvertures (passage pour aller aux lieux d'aisance et latrines dans la cour d'entrée)* Pour les lieux d'aisance, Moizard avait reconstruit un pan de bois, et fait des maçonneries en briques pour séparer les trois sièges des latrines. Curieusement, c'est dans une lettre du concierge aux membres du Bureau Municipal, pour se plaindre de son sort, datée du 21 septembre 1817⁸ que l'on apprend que ce fonctionnaire était chargé de leur entretien. Il y énumère tout ce qu'il a à faire en une journée dont le nettoyage des *lieux d'aisance des pensionnaires et ceux des externes*.

Lors de la transformation du Collège en Lycée Impérial en 1860-1862, d'importants travaux d'aménagement furent nécessaires. Le Conseil Municipal adopta les plans et devis des travaux à exécuter dans sa délibération du 12 octobre 1859⁹. Nous y trouvons mentionnés : Latrines et urinoirs : *ils seront faits d'après le système adopté au Lycée Saint-Louis et qui réunit les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité*. Nous n'avons pas d'autres précisions. Mais ces lieux d'aisance étaient situés dans les cours. Pour la nuit, comme les pensionnaires ne pouvaient sortir du dortoir, chacun avait un pot de chambre (ou vase de nuit) sous le lit, que le domestique vidait et nettoyait chaque matin.

EXERCICES « CORPORELS » ET PLEIN AIR.

La santé de l'enfant n'est pas seulement liée à la propreté du corps mais aussi à la possibilité pour celui-ci de se développer normalement, de respirer, courir, sauter, jouer, etc. Mais ceci est une conception moderne et l'organisation de l'enseignement des collèges n'en tenait guère compte.

Nous connaissons l'emploi du temps généralement pratiqué dans les collèges de Jésuites. Ceux-ci dirigèrent le Collège de Nevers pendant près de deux siècles de 1577 à 1762. À la fin du XVI^e siècle, les grands élèves éveillés à 4h, avaient un quart d'heure pour s'habiller, on ne parle pas de toilette. Le soir, avant le souper à 19h, il était prévu un quart d'heure d'exercices corporels puis une demi-heure de récréation. Nous ne savons pas en quoi consistaient exactement ces exercices corporels.

La pédagogie des Jésuites, très innovante pour l'époque, prévoyait une sorte d'éducation physique. On peut supposer qu'il s'agissait d'une sorte de gymnastique et d'exercices de jeux collectifs. Comme on le voit, ce quart d'heure de gymnastique était suivi d'une récréation d'une demi - heure. Au Collège de Nevers, nous savons que régulièrement,

⁷ Il faut dire que ces types de latrines ont subsisté quasiment jusqu'à nos jours. Lors d'un déplacement « théâtral » à Anost, dans le Morvan, avec le Théâtre d'Essai de Nevers, dans les années 1970, l'auberge restaurant du village n'avait à offrir à ses clients que la traditionnelle « cabane » au fond du jardin (sans éclairage) avec le fameux siège percé. Et combien de fermettes dans nos campagnes n'étaient pas mieux équipées ?

⁸ AD Série T 2 (3) liasse 3 Comptabilité (1804-1879)

⁹ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

quand le temps s'y prêtait, on conduisait les élèves prendre un bain en Loire, puis plus tard au canal. Nageaient-ils ? Et avaient-ils un moniteur ? Ou se contentaient-ils de patauger et faire trempette ? Et dans quelle tenue ? Nous savons seulement qu'il y eut une fois un accident et qu'un élève se noya. On lui fit des funérailles solennelles.

Si les Jésuites semblent ici assez « novateurs », nous sommes quand même très loin des conceptions que défendait déjà Rabelais (1542) dans son éducation de Pantagruel qui consacrait une partie de chaque journée à la pratique de ce que nous appellerions des sports de plein air, course, saut, escalade, natation, équitation, maniement des armes, etc... mais il s'agissait là de l'éducation « militaire » d'un prince, futur chef de guerre. Après lui, Montaigne (1580) dans son projet éducatif visant les enfants de la noblesse et de la bourgeoisie de l'époque, conseille un régime destiné à rompre l'enfant à toutes les fatigues et à l'aguerrir à toutes les intempéries, mais il écrivait cela dans des circonstances tragiques, celles des guerres de religion. Il faut attendre les années 1830 pour que la gymnastique soit introduite en France par Amoros¹⁰, mais elle n'était pratiquée que par un petit nombre d'adeptes. Après 1870, la nécessité de doter la France d'une armée nationale bien entraînée, relança la promotion de la gymnastique, puis des sports de plein air, dans le cadre d'une formation militaire de toute la jeunesse¹¹.

Nous savons (grâce aux délibérations du Conseil municipal qui leur octroya de généreuses subventions) que les Jésuites parvinrent à acheter un domaine, l'Ermitage, à Coulanges-lès-Nevers. (Un peu plus loin, à Urzy, les évêques possédaient un magnifique domaine qui constituait leur résidence d'été). Cette ferme, qui resta la propriété du Collège jusqu'à la Révolution, leur fournissait des produits divers, lait, viande, volailles, céréales, légumes, bois, et servait de lieu de repos et de promenade pour les Pères et leurs élèves qui avaient donc de temps en temps des demi-journées de plein air. Notons qu'ils possédaient aussi une vigne au lieu dit Les Périères, à Nevers, qui leur fournissait le vin et que dans le jardin du Collège, ils cultivaient une vigne et un verger.

LE REGLEMENT DU COLLEGE DE NEVERS EN 1812.

Dans ce règlement¹² publié par le Principal l'Abbé Henriot, et diffusé par les soins de la Préfecture figurent différentes prescriptions qui nous renseignent sur les conditions réelles de l'« activité physique » des élèves ou plutôt de leur « inactivité imposée ».

Pendant la journée, il n'est prévu aucune récréation, et les externes traversant la cour doivent rester calmes. Il est bien précisé : *Tous les jeux ou exercices bruyants et tumultueux sont interdits. Il est défendu expressément de jeter des pierres dans les cours et par dessus les murs de l'enceinte, toute infraction à cette demande sera sévèrement punie.* (Orthographe d'époque comme dans toutes les citations suivantes). La précision sur les jets de pierres laisse supposer que ces violences étaient quand même fréquentes.

Et si l'on précise que : *Les élèves viendront en classe, décentement vêtus, ils ne seront point admis en veste ronde ; l'usage des sabots est proscrit dans l'intérieur des classes. La classe du matin et du soir commencera et finira par la prière ordinaire et à genoux, le premier de chaque classe sera chargé de ce soin. Les écoliers observeront le plus grand silence pendant les leçons de la classe,* (le tout évidemment sous menace de punitions sévères), cette discipline rigoriste laisse supposer des attitudes opposées. De même, la crainte

10 Don **Francisco Amoros** y Ondeano, marquis de Sotelo, né le 19 février 1770 à Valence et décédé le 8 août 1848 à Paris était un colonel espagnol, précurseur dans l'introduction de la gymnastique éducative. En 1813, il vint se fixer en France où il est naturalisé en 1816. Le 1^{er} janvier 1818, il ouvre grâce à une souscription municipale le premier établissement public français d'éducation physique destiné aux enfants des écoles. Il s'agit du gymnase de l'Institution Durdan situé 9, rue d'Orléans dans le Ve arrondissement de Paris. Il meurt le 8 août 1848. Il avait publié en 1826 *Gymnase normal, militaire et civil*, et en 1830 *Manuel d'éducation physique, gymnastique et morale*, (réédition en 1838 et 1848).

¹¹ Voir à ce sujet les articles publiés dans les *Cahiers* sur l'éducation militaire de la jeunesse après 1870.

¹² Voir à ce sujet notre étude dans le chapitre 1812-1816 de l'Histoire du Lycée (op.cit.)

du scandale provoqué en ville par les écoliers suscite une extension de ce rigorisme hors des murs du Collège : *Les écoliers externes seront toujours soumis même hors de la tenue des classes à la juridiction du Collège. Ses chefs conservent le droit de punir les fautes commises hors de l'enceinte contre la Bonne Conduite et le Règlement de police intérieure. Il est défendu aux écoliers d'aller dans les assemblées publiques, dans les cafés, les spectacles, sous quelque prétexte que ce soit.*

Quant aux pensionnaires, la règle du silence est permanente en tous lieux et à toutes les heures. Sans cesse revient la phrase : *On observera le plus grand silence.* Le matin après les classes, il est bien prévu une détente mais en salle d'étude : *où il y aura un quart d'heure de récréation qui devra se passer sans tumulte et sans sortir des salles.* Une autre courte récréation est prévue après le repas, juste avant l'étude de 14h. Et plus rien jusqu'au coucher le soir. Les jours de congé, ils ont deux récréations courtes le matin et une promenade l'après midi : *Après diner, la promenade pendant laquelle les élèves ne pourront s'écarter hors de la vue de leurs maîtres et ne commettront aucun dégât, soit dans la ville, soit dans les campagnes où on pourroit les conduire sous peine d'être punis très sévèrement au retour de la promenade.* Encore une fois, cette menace laisse supposer que les élèves excédés d'une telle discipline tentaient souvent de se défouler au détriment de l'environnement urbain ou campagnard. Le Dimanche la promenade est remplacée par les Vêpres et une leçon de *Cathéchisme* (sic), le tout précédé par *la revue de propreté* qui devait être surtout vestimentaire.

Parmi les règles générales de discipline énumérées dans ce règlement, les suivantes paraissent révélatrices, a contrario, de pratiques habituelles que l'on s'efforçait de réprimer à coup de punitions : *Tous les jeux et exercices dangereux, tous les jeux de cartes et de hasard sont interdits. Il est également défendu d'exposer de l'argent à quelque jeu que ce soit. Tout propos injurieux ou indécent sera rigoureusement puni. L'introduction de toute arme à feu et celle de la poudre à tirer même en artifice est interdite.*

Selon ce règlement du Collège de Nevers de 1812, des devoirs et des leçons sont donnés à chaque cours. Des punitions sont prévues pour les leçons non sues ou les devoirs non remis. Les *exemptions* pour ces exercices ou pour des absences en classe devront être écrites et signées *par qui de droit.* Ce régime devait être celui de tous les Collèges de France.

On comprend donc la nécessité des études, très nombreuses au cours de la journée, pour les pensionnaires et demi-pensionnaires. Le matin, avant le déjeuner, de 6 h 30 à 7 h 30 ; après les cours de 10 h 30 à 12 h ; avant les cours de l'après-midi, de 14 h à 14 H 30, *pour les leçons* ; après le goûter de 17 H à 19 h 30. Soit 5 h 30 d'études par jour et 4 h de cours. Les élèves sont donc soumis chaque jour, avec les prières et les réfectoires, à douze heures au moins, de silence et d'immobilité. Un tel régime est évidemment contraire au moindre souci de santé physique des enfants.

UN TEMOIGNAGE SUR CETTE EPOQUE : LE COLLEGE ROYAL DE LYON EN 1820.

Nous avons un témoignage précieux sur la généralité de cette situation grâce au témoignage de Victor de Laprade qui entra comme pensionnaire au Collège Royal de Lyon en 1820 en classe de huitième et y vécut une jeunesse très malheureuse que résume fort bien sa biographe, Marguerite Fournier ¹³ :

L'enfant avait à peine 8 ans lorsqu'en octobre 1820, ses parents décidèrent de le mettre pensionnaire au Collège Royal de Lyon. On a peine à comprendre une telle décision... Après avoir choyé un enfant pendant huit ans, l'avoir élevé dans une atmosphère de tendresse, l'arracher tout à coup à la douceur du foyer pour le jeter [...] en prison, c'est quelque chose qu'il est difficile d'admettre, à notre époque surtout [...]

¹³ Victor Richard de Laprade, poète et académicien français, in *Village de Forez* N° 13 de juillet 1983.

Dans un ouvrage écrit 50 ans plus tard : « L'éducation homicide, plaidoyer pour l'enfance », Victor de Laprade évoque les souvenirs de ces pénibles années : Quatre hautes murailles bordées de fenêtres grillées et douze platanes rabougris, voilà le paysage... Une odeur de moisissure ou de maçonnerie salpêtrée, la température d'une cave ou d'un four, suivant la saison, voilà l'air ambiant et le parfum vital.

Levé à 5 heures du matin, l'écolier d'alors devait affronter onze heures d'immobilité, de silence et d'attention, entrecoupées de courtes détentes... Quel enfant d'aujourd'hui y résisterait ?

Victor de Laprade y fut très malheureux, d'autant plus qu'il n'avait pas les consolations de l'étude puisqu'il était classé parmi les faibles...

Les réactions des élèves, les révoltes.

Ce tableau du ressenti des élèves dans de telles conditions de vie devait être déjà vrai en 1812, à Nevers, et même avant, et permet de comprendre leurs réactions parfois violentes d'indiscipline. Elles se traduisent par des violences entre élèves ou contre le personnel et parfois par des révoltes généralisées

La violence était habituelle dans les relations entre pensionnaires, Duhamel en parle dans ses souvenirs de l'année 1899 – 1900 : *Les moyens, le plus souvent, jouaient à des jeux violents. Il arrivait que, soudainement, et sans que le pion de garde ait eu le temps d'intervenir, on voyait se former dans un coin de la cour, un peloton de grands gosses, un peloton hurleur et frénétique. Il était impossible aux nouveaux venus de comprendre à quel jeu terrible et quasi rituel se livraient les énergumènes. Au bout d'un moment, le répétiteur accourait et dispersait la cohue. On apercevait alors, affalé dans la poussière, quelque "nouveau" ahuri et honteux qui s'efforçait, tout sanglotant, de reboutonner sa culotte.* Duhamel ne nous dit pas s'il a été victime, lui aussi, en qualité de nouveau, de ces brimades ou bizutages, souvent à caractère sexuel, mais son témoignage confirme leur existence et leur violence. Les surveillants semblaient très inefficaces devant ces manifestations, vis-à-vis desquelles d'ailleurs, l'administration avait une position ambiguë.

Lacour qui avait été pensionnaire dans un établissement religieux, évoque des combats organisés entre les plus grands : *Matches entre élèves désignés par leurs camarades, à chaque rentrée annuelle, pour se disputer le titre, âprement envié, du « plus fort ».* Comme dans les hordes d'animaux sauvages, les leaders étaient donc désignés par une sorte de combat rituel. Le directeur de la pension Notre-Dame où se trouvait Lacour, lui-même, craignait ces grands élèves, de la même manière que M. Rigal, le principal de la pension des frères Renard.

Sa grande crainte était la révolte concertée, comme il y en eut tant dans les pensions, mêmes religieuses, ou dans les collèges et lycées publics. D'où une discipline plus laxiste à l'égard des grands élèves ¹⁴ *Hélas !il y avait la rentrée, grosse de menaces pour les petits surtout, puisque les grands intimidaient les méchants maîtres et n'avaient guère eux à souffrir que de privations alimentaires : encore ce régime leur était-il prudemment adouci par Pinard (le curé, directeur de la pension Notre-Dame) qui se souvenait d'avoir eu jadis à réprimer une véritable insurrection de hautes classes poussées à bout par d'intolérables abus du système. C'était une tradition connue de nous tous, qu'il avait été contraint de faire appel à la troupe pour enfoncer les portes des dortoirs où une centaine d'élèves s'étaient solidement barricadés. Et le scandale avait, quelque temps mis l'Institution en danger.*

Les pions eux aussi craignaient les révoltes des élèves : Lacour avait constaté que ¹⁵ *Les grands avaient infiniment moins à pâtir que les moyens et les petits. Les pions, les terribles pions qui infligeaient à ceux-ci tant de privations de déjeuner ou de dîner et les frappaient, non seulement à coups de règles, mais à coups de poings et de pied, pour la moindre faute, savaient réfréner leur méchanceté naturelle ou commandée quand ils avaient devant eux une*

¹⁴ Op. cit. P. 31.

¹⁵ Op. cit. p. 24 et 25.

cinquantaine de jeunes gaillards déjà vigoureux et dont trois ou quatre s'étaient même acquis, à dix-sept ou dix-huit ans, en des matches féroces, admirés de tous, une réputation de force.

Mais ce risque de révolte violente pouvait venir même des « petits ». La raison de la possibilité de résistance de ces petits élèves à la violence des pions, était leur nombre, qui les rendait redoutables lors d'une révolte collective. Léopold Lacour raconte ainsi le lynchage d'un pion par toute une étude¹⁶.

Il justifie d'abord cette révolte par la conduite du pion lui-même dont il fait un portrait affreux : *Un monstre, au physique comme au moral. Une espèce de buffle humain par sa taille, sa masse, ses yeux torves et sanglants, ses mugissements de colère qui nous glaçaient l'échine, nous coupaient la respiration. Il nous aurait tenus jusqu'aux grandes vacances, courbés d'épouvante sous son regard, au bruit de ses pas dans notre salle d'étude, s'il avait eu assez d'intelligence pour comprendre qu'il y a des limites à la peur même d'un troupeau d'enfants.*

Il insiste sur le phénomène d'entraînement collectif et sur le rôle de certains élèves incitateurs ou meneurs. *Après des mois — en avril ou en mai — une heure vint où las d'avoir les oreilles déchirées, les cheveux arrachés, le nez saignant, des bosses à la tête, au front, des « noirs » aux cuisses, aux mollets, et quelquefois des plaies, nous nous comptâmes et nous dûmes que nous étions des lâches, qu'un soulèvement enragé de l'étude entière — quatre-vingts élèves environ — se ruant sur le monstre, le « coiffant », le mordant, l'aveuglant, lui trouant le cuir de tous côtés avec nos canifs à forte lame (c'était notre luxe), aurait certainement raison de sa résistance, si longue fût-elle.*



Salle d'étude en 1933

Il faut remarquer le nombre des élèves en étude, tous les petits de la pension, Lacour était alors en septième. Nous avons connu des études de ce genre et même un dortoir de quatre-vingt-dix lits, qui regroupait, au Lycée Hoche, à Versailles (dans les années 1950), tous les potaches depuis la classe de 10^e jusqu'à celle de 3^e. Inutile de dire que la surveillance n'y était pas facile et exigeait une discipline rigoureuse quasi militaire, mais qui excluait quelque brutalité que ce soit, les temps avaient changé et la mentalité des potaches aussi.

Lacour montre aussi le rôle incitatif des « plus grands ». *Depuis des semaines d'ailleurs, des grands se moquaient de nous : « Pleurnichez, idiots, petites filles ! Si vous*

¹⁶ Op. cit. p. 34 à 36.

aviez notre poil au c.l, — plusieurs disaient nos c..illes, — il aurait vite son compte, votre bourreau. »

Son récit de l'attaque elle-même, où les assaillants s'excitent de plus en plus et qui n'est interrompue que par l'arrivée de l'aumônier, le seul personnage sympathique de la pension, traduit la puissance de l'impression reçue et qui reste intacte dans ses souvenirs.

De fait, les premiers qu'il eut en face de lui, il les faucha, c'est le mot, en moins que rien. Sous ses pieds, aussi prompts que ses poings, des gémissements ressemblent à des râles ... Et, un moment la seconde « vague d'assaut » hésite ... reflue... il dut se croire sauvé ! Mais le même petit brave qui avait donné le signal se glisse entre la chaire et lui, et lui plante d'une telle vigueur son canif dans le jarret gauche qu'il ne peut se retenir d'y porter la main, en mugissant de douleur, cette fois. C'est sa perte. Dix autres canifs l'atteignent, labourent ses vêtements, sa peau, tandis que d'autres assaillants, du haut de la chaire envahie, lui battent le crâne avec leurs gros souliers ou lui inondent d'encre les yeux, la bouche, et que d'autres encore s'accrochent à ses jambes ou lui grimpent aux épaules, arrivent à lui serrer le cou, l'étranglent. Il étouffe, chancelle, et, sous une dernière poussée, s'abat. Nous nous jetons sur ce grand corps étendu, qui essaie désespérément de nous échapper, mais retombe à chaque effort sous la meute qui l'écrase. Des vertèbres craquent. Deux minutes de plus, c'était la fin ... lorsque l'abbé, notre cher abbé, se dresse livide devant nous [...] Nous nous arrêtons ou relevons, dégrisés net de notre folie meurtrière ...

Comme dans le récit de Jules Renard, où seul le pion est renvoyé, Lacour raconte que le pion transporté à l'hôpital, n'était point mort et même *qu'on le sauverait*, mais que, dans la pension, il n'y eut aucune réaction : *Pas un de nous n'avait été renvoyé. C'est toute l'étude qu'il eût fallu chasser. Mais alors quel scandale ! Irréparable celui-là ! Le curé* (le directeur de la pension) *ne pouvait souhaiter qu'une chose : le silence, un absolu silence ...*

Ces révoltes étaient souvent une réaction contre la discipline, ou contre les conditions de vie au pensionnat et leur déclencheur, la mauvaise nourriture. De plus en plus fréquentes au cours du XIXe siècle leurs motifs devinrent, en plus du refus des conditions de vie dans les lycées et collèges, des raisons politiques d'opposition aux régimes du moment.

C'est ainsi que des révoltes éclatèrent dans plusieurs établissements notamment à l'occasion des Cent Jours, en faveur de l'Empire et contre la Royauté comme l'attestent les comptes – rendus du Conseil Général de la Nièvre du 15 octobre 1814 : *« L'agitation produite par les événements militaires s'est communiquée cette année jusque dans les maisons d'éducation ».*

Nous en avons un témoignage direct avec Émile Bary qui participa à la révolte du Lycée Henri IV en tant qu'élève de Rhétorique en 1814¹⁷.

Le Principal du Collège de Nevers, l'abbé Henriot en porte témoignage également dans sa lettre – discours au Conseil Municipal du 3 décembre 1815. Henriot, tout en affirmant que grâce à la vigilance des régents : *quand dans Nevers même des écrits répandus avec profusion parmi nos élèves semblaient devoir allumer au milieu de nous l'étincelle du désordre*, il ne s'est passé aucune manifestation dans le collège : *nous sommes restés calmes, nos écoliers n'ont point dévié de la route que nos leçons leur avaient tracée*, confirme cependant les révoltes qui ont eu lieu dans plusieurs lycées et collèges et dont nous avons donné un exemple avec celle d'Henri IV : *la jeunesse de plusieurs écoles françaises s'est empressée de signaler son indépendance et son indiscipline.*

De même en 1819, il y eut des révoltes dans au moins cinq lycées. Ce phénomène inquiéta considérablement les autorités.

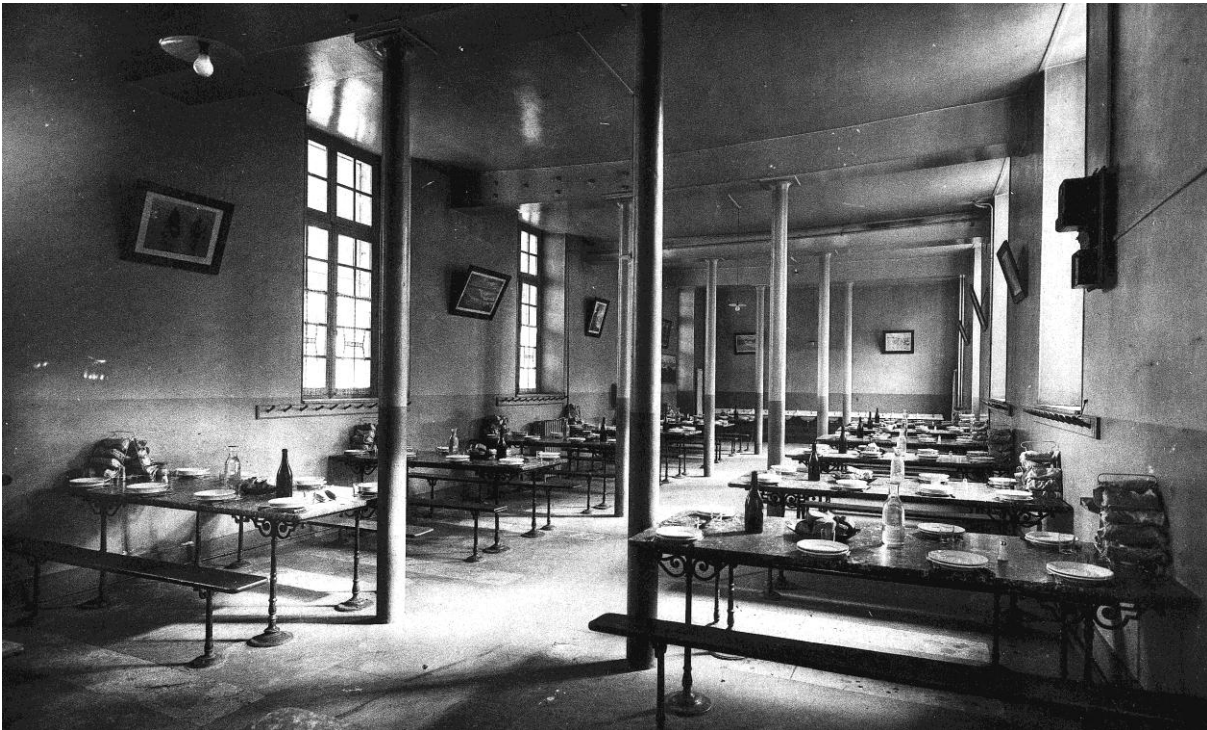
Mais au lieu de se demander quels défauts majeurs du système d'enseignement pouvaient entraîner de tels effets, afin de tenter d'y remédier, les pouvoirs en place préférèrent chercher ailleurs une explication qui ne les obligeât pas à remettre en question le fondement même des études secondaires. C'est évident dans la lettre du comte Decazes, ministre de

¹⁷ Voir notre étude i chapitre 1812 – 1816 de l'histoire du lycée (op. cit.)

l'Intérieur, au préfet d'Ille-et-Vilaine du 13 février 1819¹⁸. Une révolte venait d'éclater au collège royal de Rennes. *Si l'on réfléchit aux caractères uniformes de tant d'émeutes arrivées dans un court espace de temps, on peut raisonnablement présumer que les élèves de Rennes, comme ceux de La Flèche, de Louis-le-Grand, de Nantes, de Périgueux, ont été entraînés par des suggestions venues du dehors et liées à un système d'agitation dont il existe tant d'exemples.*

Dans l'esprit des gouvernants comme des maîtres de l'Université, rien dans le système d'enseignement ne justifiait la révolte et il n'y avait rien à changer, ni dans la discipline, ni dans les conditions matérielles des établissements, ni surtout dans les programmes et le contenu des disciplines ; et il ne fallait surtout pas toucher aux sacro-saintes humanités. Tout était parfait ainsi et les révoltés n'étaient que des élèves vicieux et les révoltes provoquées par des meneurs étrangers à l'alma mater.

Et lorsque les élèves se révoltaient contre la nourriture servie au réfectoire et protestaient parce qu'on leur servait du bœuf bouilli cinq fois par semaine, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans écrivait ¹⁹ : *les uns font les difficiles par sensualité, les autres par vanité, quelques-uns enfin par sottise et faiblesse d'entraînement au mauvais exemple.*



Le réfectoire en 1933

Pourtant, les rapports des médecins et inspecteurs, mandatés, tout au long de ce siècle par les ministres pour enquêter sur l'état des établissements d'enseignement donnent une vision cauchemardesque de la plupart d'entre eux. Et il n'a pas manqué tout au long du siècle, d'esprits ouverts pour proposer une modernisation aussi bien du contenu que des méthodes de l'enseignement, en vain. L'histoire du Collège et Lycée de Nevers en donne de multiples exemples.

¹⁸ R.H. Guérard *Lycéens révoltés, étudiants révolutionnaires au XIXe siècle*, Le Temps, Paris, 1969, p. 40-41.

¹⁹ R. H. Guérard, *op.cit.* p. 41

LES TENTATIVES DE REFORME.

Malgré l'évidence des disfonctionnements du système, les dénonciations émanant des médecins et même des inspecteurs envoyés par le Ministère, il y avait pourtant parmi les responsables de cet état de choses des idéologues qui le considéraient comme convenable pour l'éducation des enfants et adolescents et le justifiaient par des considérations morales. Nous en trouvons un exemple en 1824 dans le discours officiel prononcé par le Principal lors de la distribution des prix.

Le palmarès de la distribution des prix du 1er septembre 1824 ²⁰ (qui eut lieu *dans l'antique Palais des Ducs de Nevers, en présence de Monseigneur l'Évêque, des Autorités et d'une nombreuse et brillante Assemblée*), commençait par le discours du *vertueux Principal du Collège*, M. l'Abbé Robinot, Chanoine. Il expliquait par le menu, son plan d'éducation, ses principes, ses doctrines, ses méthodes et sa pédagogie.

Il commençait par l'éducation du corps, il ne proscrivait pas indistinctement tous les exercices gymnastiques, mais refusait de leur accorder de l'importance, *que faut-il à son corps ? [...] Que la nourriture soit constamment saine et abondante, il y aura peu d'excès à prévenir, peu de maladies à guérir. Des distractions qui préviennent l'application trop soutenue de l'esprit, des promenades fréquentes, des courses, des exercices peu violents* ²¹ ... *voilà tout ce qu'il faut pour assurer aux Jeunes Gens [...] la force, la vigueur, l'état de santé que comporte leur âge.*

Comme on le voit, en 1824, apparemment, ces exercices physiques se réduisaient à des récréations, des promenades fréquentes mais sans préciser combien de fois par semaine, (son prédécesseur, l'abbé Terrasse, précisait : *les jours de fête et le dimanche*), et *des exercices peu violents* sans référence à une pratique sportive ou gymnastique. Il semble donc s'opposer à la « campagne » menée par Amoros à la même époque en faveur de la gymnastique et à la création du premier gymnase scolaire parisien en 1818.

Après la Révolution de 1830, le nouveau Principal, Thomas - Lefebvre, tenta de rénover l'enseignement du Collège de Nevers en accord avec les nouvelles directives du Ministère. Les opposants au régime montèrent une cabale contre lui et lui reprochèrent, entre autres, une partie de son projet pédagogique : *on vous y enseignera le dessin, la musique, l'escrime, la danse et la natation, vous apprendrez à plonger en chandelle*. Ils tournaient en ridicule ces activités artistiques ou physiques que voulait proposer aux élèves le nouveau Principal.

Mais cette critique nous prouve à contrario un effort de modernisation dans ce domaine. Il n'est pas question de la gymnastique qui n'avait pas fait son entrée officielle dans les programmes mais on voit que l'escrime, la danse et la natation étaient proposées aux élèves sous forme de cours optionnels et payants, pratiqués en dehors des heures normales de classe mais cela paraissait déjà inadmissible aux tenants de l'Ancien Régime.

LES SOINS DE PROPRETE, L'HYGIENE EN GENERAL.

En ce qui concerne la toilette du matin, le règlement du Collège de Tréguier ²² en 1780 précise en quoi elle consistait : lever à 5h30, prière, étude, *pendant ce temps - par un souci d'hygiène et pour éviter la prolifération des poux - la peigneuse assistée d'un des garçons peignera à fond les enfants au dessous de treize ans accomplis. La tête des grands sera coiffée de temps en temps.*

²⁰. ALJR Palmarès 1824 (21 pages)

²¹. orthographe usuelle, voir d'autres exemples dans la suite des extraits cités

²² Voir chapitre 1500-1790 Mouvements pédagogiques où cet exemple est étudié ainsi que le *Traité des Études* de Rollin.

La vermine, en général, et surtout les poux, sont souvent mentionnés dans divers documents. Ainsi l'un des *Colloques* de Maturin Cordier, est consacré à cette question (*Livre III, Colloque XVIII*). Il met en scène deux frères qui viennent demander au *Præceptor* (Directeur du Collège) une autorisation de sortie pour se rendre chez leur mère afin de faire nettoyer leurs habits par sa servante parce qu'ils ont beaucoup de poux. Le *Præceptor* leur reproche de n'en avoir pas parlé à sa femme *qui a une servante spécialement à cet usage*. Il leur refuse l'autorisation de sortie et fera nettoyer leurs vêtements pour le lendemain. Rappelons qu'à Genève, ville protestante, Maturin Cordier, directeur du Collège, était prêtre et marié. On voit que normalement, dans un « bon » collège, il y avait une servante spécialement affectée à la « chasse aux poux ».

Dans son fameux ouvrage pédagogique publié au début du XVIIIe siècle et maintes fois réédité, le *Traité des Études*, plus spécialement destiné aux principaux de collèges et aux régents, Rollin, Recteur de l'Université, justifiait l'inclination naturelle des enfants pour le jeu et en montrait le rôle éducatif. Il citait toutes sortes d'activités physiques (*balle, volant, promenade, course*) leur convenant, mais les considérait comme des divertissements dont il ne faut pas abuser. Il insistait aussi, lourdement, sur la bonne qualité de la nourriture servie aux pensionnaires,²³ sur la propreté corporelle, notamment celle des mains. Il n'oublie pas la propreté du linge, de la vaisselle, des salles, *il faut que le linge soit blanc, la vaisselle bien écurée, les salles où l'on mange balayées régulièrement tous les jours, après le repas, et chaque chose toujours rangée à sa place*, ajoutant que *L'Université dans ses statuts entre sur cela dans un détail, qui montre combien elle juge cette attention, importante*²⁴. À contrario, nous pouvons penser que, s'il insiste tant sur cette question c'est la preuve que cette propreté ne devait pas être un souci majeur dans la plupart des collèges.

Les usages n'avaient guère changé au début du XIXe siècle. Le règlement de police intérieure pour le Collège de Nevers de 1812 prévoit en effet que *le réveil sonnera à cinq heures et demie. Aussitôt après le réveil, les élèves commenceront à s'habiller et feront entièrement leur toilette*. On pourrait penser que dans le dortoir, ou à côté, existait une sorte de lavabo, mais ce n'est pas du tout cela. En effet, ce règlement précise, après la prière et l'étude du matin : *à sept heures et demie, toilette de propreté, les élèves iront se laver les mains à la fontaine et rentreront de suite aux salles d'études où ils recevront leur déjeuner*. Cette précision montre que la *toilette* du matin (qui n'est pas qualifiée : *de propreté*) se réduisait, comme c'était l'usage général, à se peigner les cheveux et brosser ses vêtements. On voit d'ailleurs que les élèves commencent d'abord à *s'habiller*. Aucun autre soin d'hygiène n'est prévu au règlement même pas le soir avant le coucher. Il n'y avait évidemment pas de système d'eau courante dans la ville et la fontaine de la cour devait être alimentée par un réservoir rempli par des seaux d'eau tirés du puits par les domestiques.

L'existence de ce puits dans la cour principale, est attestée par une lettre de l'Abbé Terrasse à la Municipalité de Nevers pour réclamer des travaux de réparation, du 19 décembre 1816 : *il y a un puits dont les approches doivent être interdites à des écoliers*. Il craignait en effet des accidents.

Cette interprétation du sens du mot *toilette* est confirmée par un ouvrage qui parut dès le début du XVIe siècle et fut réédité des centaines de fois jusque dans les années 1870. Il s'agit du fameux manuel de *La Civilité puérile et honnête, pour l'Instruction des Enfants*, qui fut en usage dans toutes les écoles pendant plus de trois siècles, toujours imprimé en « caractères de civilité » une forme de typographie reprenant la cursive française (l'italique étant une cursive italienne), mise au point spécialement pour la première édition de cet ouvrage et qui ne fut d'ailleurs utilisée que pour lui (citations extraites de l'édition de 1857).

Notons d'abord que si huit chapitres sont consacrés aux repas, à la manière de s'y asseoir, de manger et de servir, deux, seulement, sont consacrés aux « soins » du matin et du

²³ Il y consacre un article complet *De la nourriture des pensionnaires*, in Livre 8, 2^e partie, chap.1, Art 1.

²⁴ id.p.526.

soir. Dans le chapitre : *De ce qu'il faut faire en sortant du lit*. Nous relevons les points suivants bien caractéristiques des « normes morales » de toute cette époque : *Ne soyez pas du nombre de ceux qu'on a bien de la peine à faire lever ; même si vous avez la prudence et l'honneur en recommandation, vous ne souffrirez pas qu'aucune personne d'autre sexe entre en votre chambre pendant que vous y êtes ; ... levez-vous donc avec tant de circonspection qu'aucune partie de votre corps ne paraisse nue, quand même vous seriez seul dans la chambre, ou que vous ayez quelqu'un qui fasse votre lit ; ne le laissez pas néanmoins découvert quand vous en sortez, remettez au moins la couverture. Prenez d'abord les habits qui vous couvriront le plus, pour cacher ce que la nature ne veut pas qui paraisse, et faites cela pour la Majesté d'un Dieu qui vous voit ; ne sortez jamais de la chambre à demi - vêtu ; accoutumez-vous à garder le silence ou à parler de quelque chose de bon en vous habillant ; lorsque vous serez entièrement vêtu et bien peigné (pour ne point entretenir la vermine), employez au moins un quart d'heure de temps pour faire vos prières à genoux ... lorsque vous commencerez à vous connoître, couchez seul autant que vous pourrez ; au moins ne souffrez point avec vous aucune personne de sexe différent, quand ce serait votre père ou votre mère : cela est très contraire à l'honnêteté, aussi bien qu'à la pureté ... Il est sain de laver ses mains et son visage le matin, et même encore les yeux avec de l'eau fraîche pour conserver la vue ; ayez soin que votre habit soit bien fermé par devant, particulièrement sur la poitrine : tenez vos habits nets et vos souliers sans ordure ... ayez soin tous les jours de vous bien peigner pour ne point entretenir la vermine ; mais ne poudrez jamais vos cheveux, cela n'appartient qu'aux personnes molles et efféminées ...*

Enfin dans le chapitre : *Du coucher*, outre trois paragraphes dédiés aux actes religieux, nous relevons : *Ne vous déshabillez point en présence des autres ; placez vos habits de manière que vous les retrouviez le matin tous ensemble ; ne négligez point de voir s'il manque quelque chose ; il ne faut pas aussi oublier de les secouer et épousseter, en sorte qu'ils soient toujours nets ; fermez la porte de votre chambre par le dedans ; si la nécessité vous contraint de coucher avec quelqu'un du même sexe (car il ne vous est pas permis, comme il n'est pas honnête, de coucher avec des personnes de sexe différent, telles qu'elles puissent être) ne vous approchez pas si près, que vous vous incommodiez l'un et l'autre ; gardez l'honnêteté partout ; couchez-vous en telle manière que vous soyez tout couvert ; ne vous mettez ni sur le dos, ni sur le ventre, mais sur le côté droit.*

Nous retrouvons bien, à travers ce texte, la peur de la nudité du corps, les soins de propreté réduits au visage et aux mains, le peignage des cheveux et la crainte de la « vermine », et aussi, de manière quasi obsessionnelle, la peur de la proximité d'une personne d'un autre sexe, même s'il s'agit de ses parents. Était-ce par crainte de l'inceste ?

Tout ce qui peut évoquer la sexualité est proscrit. Une phrase est, sur ce point, significative : *... lorsque vous commencerez à vous connoître ...* qui désigne pudiquement la prise de conscience de sa propre sexualité. Cette peur est-elle aussi en rapport avec l'interdiction de certaines positions du corps dans le lit ? Sans doute pour prévenir la tentation de la masturbation ? Certains « pédagogues » de cette époque, préconiseront toutes sortes de précautions à cette fin, allant jusqu'à conseiller de ligoter les mains des enfants pendant leur sommeil.

Nous retrouvons quasiment les mêmes prescriptions au début du XVIII^e siècle, dans les statuts de l'Université ²⁵ *Les maîtres doivent prendre soin que leurs disciples n'aient rien dans leur extérieur de malpropre, de rebutant ni de grossier ; que dans leurs vêtements, ils ne fassent point paraître une négligence marquée ; qu'on ne leur voit point des habits déchirés, des cheveux mal peignés, des mains sales ... c'est ce que ce règlement nomme la politesse et le savoir-vivre, qui sont si nécessaires pour la société et le commerce de la vie ...* par contre, il proscrit *que les jeunes gens donnent dans le luxe et le faste des habits, ni qu'ils affectent de*

²⁵ Statut 14 Append., cité par Rollin, Livre 8, 2^e partie, chap. 1, Art 4 : *De l'Éducation*.

porter des cheveux frisés avec trop de soin et trop d'art, comme dans le monde. Rollin de même affirme qu'il ne faut point souffrir dans les écoliers, aucune affectation de parure, et encore moins ces airs de petits maîtres par lesquels ils prétendent quelquefois se distinguer.

On peut déduire de tout cela que si la propreté se réduisait en général à celle des habits, de la tête et des mains, certains élèves par contre, donnaient dans une élégance tapageuse à l'image de la haute société.

Pour les filles, il en était de même. À titre d'exemple, nous citerons un manuel de 1877 (qui en était à sa vingtième édition) dont l'auteur reste anonyme comme celui de la *Civilité puérile*, il s'agit de *Conseils d'une maîtresse de pension à ses élèves sur la politesse et sur la manière de se conduire dans le monde*, publié à Lyon. C'était aussi un manuel de lecture, c'est à dire que les 30 chapitres sont rédigés, chacun, dans une écriture manuscrite différente, de plus en plus difficile à déchiffrer comme on pouvait en trouver couramment dans les écrits (lettres ou documents officiels).

Le chapitre 1 est consacré au lever et au coucher, les prescriptions s'appuient sur la religion et la piété, ces deux moments de la journée étant considérés comme particulièrement dangereux pour l'esprit religieux : *un Saint a dit que l'ennemi du salut assiste toujours au réveil des Fidèles, pour tâcher de ravir à Dieu leur première pensée.* Outre ces références répétées à la religion, on y retrouve les mêmes prescriptions ou presque que dans la *Civilité* : *Ne donnez au sommeil que sept ou huit heures ... levez-vous promptement à l'heure marquée ... Pas question de toilette : dès que vous serez levées et habillées, mettez-vous à genoux pour vous acquitter plus dévotement de ce devoir (la prière du matin) ... Ayez soin, en vous levant, de recouvrir le lit quoiqu'il ne soit pas fait ... la nuit est accompagnée de bien des dangers, priez le Seigneur de vous en préserver ... le sommeil est l'image de la mort, et le lit celle du cercueil ... Observez la plus grande modestie en vous habillant et en vous déshabillant. Faites-le toujours derrière les rideaux et non près du feu ou en présence de qui que ce soit ... il faut vous accoutumer de bonne heure à vous habiller toutes seules ; si vous avez des domestiques ne souffrez pas qu'elles vous rendent ce service ... quand vous êtes au lit, tenez-vous d'une manière si décente que rien ne puisse blesser la vue des personnes qui s'approchent de vous.* Il est à noter que les mots *modestie* ou *politesse* ou *décence* signifient dans ces textes, la même chose : le fait de cacher toute partie de son corps à la vue des autres, y compris les membres les plus proches de sa famille.

S'il n'est pas question de toilette au sens moderne du terme dans ce chapitre, l'auteur revient sur ce sujet au chapitre VIII où elle consacre sept pages à la propreté des oreilles et du nez et à l'usage des mouchoirs. *La propreté exige qu'on se nettoie souvent les oreilles. Il est nécessaire d'enlever dès le matin, avec un linge sec, l'humidité produite sur le derrière de la partie externe par la transpiration de la nuit. Cette humidité négligée amène des fluxions et des maux de dents dont il est à propos de se garantir.* Il est peu probable que la médecine actuelle cautionnerait cette origine des fluxions et maux de dents, pas plus que celle de la surdité mentionnée ensuite : *en se lavant le visage, il faut laver en même temps l'intérieur et l'extérieur des oreilles qu'on essuiera aussitôt exactement. Si l'on ne prend ces précautions, les matières qui s'amassent au dedans de cet organe exposeraient à la surdité.* Notons cependant qu'elle mentionne bien *en se lavant le visage*, ce qui n'apparaissait point au chapitre I. Bien entendu elle proscrit l'usage des doigts ou d'une épingle pour nettoyer les oreilles : *c'est un cure – oreilles, c'est un linge qu'il faut employer.* Elle préconise le mouchoir (le sien et non celui *des autres quand déjà, ils s'en sont servis eux-mêmes*) et non les doigts, pour le nettoyage du nez. Tout ceci devant se faire en aparté.

Dans ce même chapitre, à propos de l'hygiène du nez, l'auteur rejette l'usage du tabac, (le tabac à priser très en usage à cette époque), *ne contractez jamais l'usage du tabac sans une véritable nécessité, à cause de la malpropreté qui l'accompagne.* Pour comprendre la restriction, il faut rappeler que le tabac faisait partie de la « politesse » de la bonne société, il était considéré comme convenable (c'est à dire conforme aux convenances) et bienséant, d'en offrir aux gens qu'on rencontrait y compris aux femmes, et il paraissait impoli de refuser cette

offre, surtout venant d'une personne socialement plus élevée. L'auteur préconise une manœuvre de dérobadie très intéressante : *si une personne de distinction vous en offre, la politesse exige que vous l'acceptiez, mais il suffit de mettre le doigt dans la tabatière et de le porter au nez. À l'égard de toute autre personne, vous pouvez le refuser en remerciant honnêtement.* Le geste est symbolique et marque à la fois la reconnaissance de la distinction de classe et du geste bienveillant.

De même le chapitre IX est consacré à ce qui concerne la bouche, les dents et la langue. L'auteur préconise de rincer *la bouche tous les matins avec de l'eau* et de nettoyer les dents *souvent, surtout après les repas, avec un cure – dents ou un morceau de plume et non avec une épingle ou la pointe d'un couteau et moins encore avec les ongles ; il faut ensuite les frotter avec un linge un peu humecté, ou une petite brosse.*

Le chapitre X est tout entier consacré aux mains. Elle préconise de les laver *tous les jours, avant et après les repas et toutes les fois que nécessaire, et surtout quand vous aurez touché des choses malpropres ... l'eau pure et froide est sans contredit ce qui convient le mieux pour ces lotions, tout au plus doit-on ajouter, pour mieux nettoyer la peau, de bon savon, de la pâte d'amande, ou quelques autres substances émulsives, comme la mie de pain ou la farine de maïs.* Recettes d'époque pour composer des « savonnets ».

L'auteur consacre plusieurs paragraphes aux soins des ongles et commence par condamner la manie de les laisser pousser exagérément *Il est regrettable qu'en France, où le goût est si délicat, cet usage bizarre et incommode commence à s'introduire.* Elle recommande de couper régulièrement, en rond ceux des mains mais *les ongles des pieds doivent être coupés carrément, afin d'éviter la douloureuse maladie connue sous le nom d'ongles rentrés dans les chairs.* La santé commande, comme on le voit les soins d'hygiène.

Dans ce domaine, au sujet des vêtements, (chapitre III) ce manuel contient des prescriptions intéressantes car, même si elles font appel en premier à l'autorité « divine », elles se réfèrent à une conception « médicale » du vêtement et tentent de lutter contre des modes anti - hygiéniques. *Ce serait, aller contre les desseins du Créateur, que d'en porter faits de telle manière que le corps pût en être comprimé, au point d'en souffrir dans ses développements et dans ses fonctions les plus importantes. Les médecins et les règles d'hygiène proscrivent également ces sortes de vêtements,* nous soulignons ce passage parce qu'il se réfère nommément à la médecine et à l'hygiène, termes que nous ne trouvons pas dans la *Civilité puérile*. Sont visés ici les corsets *qui, au lieu de donner plus de grâce au corps, comme on l'imagine, le déforment souvent et toujours le torturent.* La menace est précise : *vous pourriez en éprouver de graves accidents et peut-être en contracter des maladies mortelles.* De même ce manuel s'attaque aux souliers trop petits, (on affectait d'avoir de petits pieds) *les douleurs et les diverses incommodités qui en seraient la suite vous feraient expier chèrement votre sottise vanité.*

Si le manuel ne recommande pas la toilette corporelle, au sens moderne du terme, (jugée indécente ou immodeste), il n'y est jamais question de bains ou de toilette de l'ensemble du corps, il ne dissimule pas les « mauvaises odeurs » : *la transpiration insensible jouant un si grand rôle dans l'économie du corps humain, les soins de la santé demandent qu'on change de linge pour la favoriser ; les égards auxquels on est tenu envers ses semblables l'exigent.* Il s'agit évidemment des linges dits de corps ou sous-vêtements, il est intéressant de remarquer que cette prescription est fondée à la fois sur un souci de santé et sur le devoir de ne pas incommoder les autres par ses odeurs sui - generis. Quant aux vêtements de dessus, il est prescrit qu'ils ne soient jamais *en désordre, sales ou déchirés.*

Plusieurs pages de ce manuel sont consacrées à la « toilette » féminine, il faut bien entendre par là tout ce qui concerne l'habillement et la parure. Il n'est nullement question de bain ou d'ablutions mêmes sommaires comme on l'a déjà remarqué plus haut. L'auteur semble surtout vouloir lutter contre la recherche vestimentaire, (elle répète sans arrêt que la tenue doit être *modeste*), contre la mode (*cette maîtresse inconstante et bizarre qui accueille aujourd'hui avec transport une nouveauté pour la rejeter bientôt avec la même légèreté*) et

contre les tenues « aguichantes » *ces mises funestes qui semblent être un piège perfide tendu à l'innocence et à la vertu.*

À propos de la matière des vêtements, l'auteur fait une remarque intéressante sociologiquement : elle conseille *comme mesure de prudence, pour vous garantir des accidents causés par le feu, qui fait périr chaque année tant de personnes, de faire usage pendant l'hiver, de tissus de laine ou de soie et de réserver pour la saison d'été les vêtements blancs : les mousselines, le coton, qu'une étincelle enflamme avec tant de facilité.* Ceci attire notre attention sur l'usage des feux de cheminée et sur l'habitude de s'approcher le plus possible des flammes pour se réchauffer. Les robes très amples en usage à cette époque dans la bonne société, devaient effectivement, si l'on ne prenait garde à ne pas s'approcher trop près du foyer, s'enflammer facilement. L'affirmation : *qui fait périr chaque année tant de personnes* montre que ces accidents devaient être fréquents.

Le tabou de la nudité du corps, même partielle, apparaît immédiatement à propos des vêtements d'été : *les incommodités que causent les chaleurs de l'été ne peuvent autoriser une jeune personne à paraître devant qui que ce soit, les jambes et les bras nus, le cou découvert, à se permettre la moindre licence capable de blesser la modestie.*

Par comparaison avec le manuel de *Civilité*, concernant les garçons, étudié plus haut, et dont les dernières éditions lui furent contemporaines, on remarquera que dans cet ouvrage destiné aux filles, l'auteur insiste beaucoup plus, et avec beaucoup plus de détails, sur les soins à apporter au corps et aux vêtements. Il semble que pour les garçons, les éducateurs se souciaient moins de ce sujet. On peut ajouter également que dans les autres parties de ces ouvrages, si pour les garçons, on insiste beaucoup sur les relations « mondaines », pour les filles, l'accent est mis sur leurs responsabilités ménagères de « maîtresses de maison ».

Pour confirmer ce qui est dit ci-dessus, nous citerons un *Traité complet de l'éducation des filles* (Élisa Grauls, Bruxelles, 1885). Les soins journaliers sont réduits au visage et aux mains, c'est ce que la maîtresse de dortoir est invitée à vérifier spécialement : *Le visage, les dents, les oreilles, les mains, les ongles, tout sera passé en revue ... La chevelure avec les dents et les ongles exige une attention particulière ; il est excellent de prescrire, selon les catégories d'âge, une coiffure uniforme.* Cette limitation des soins est confirmée par la prescription suivante : *Des lotions froides faites rapidement avec une éponge sur le cou et la poitrine sont utiles, surtout aux élèves très délicates, et par conséquent, généralement prescrites, les enfants s'essuieront avec un linge sec, s'habilleront promptement et prendront un peu de mouvement ; par là, elles se préserveront des rhumes et des maux de gorge, si fréquents dans la jeunesse.* Il faut se souvenir que les vêtements à la mode à cette époque, même pour les petites filles, dégageaient plus ou moins amplement le cou et le haut de la poitrine, d'où les risques de rhumes et de maux de gorge mais ces « lotions » ne semblent indispensables que pour les enfants de santé fragile.

D'après ce manuel il semblerait que dans une période précédente, on ait tenté d'introduire dans les établissements féminins, des salles de toilette collectives qui sont dénommées ici des « lavoirs communs ». Sans doute des salles où des bacs d'une forme ou d'une autre, remplis d'eau par un domestique, permettaient aux élèves une toilette moins sommaire. Mais une censure pudibonde semble les avoir proscrits. *Les lavoirs communs ne sont plus d'usage ; aussi bien, la jeune fille ne saurait se donner les soins convenables en présence de ses compagnes.*

Il est aussi question du lavage hebdomadaire des pieds et des bains mensuels : *Une fois la semaine, au moins, toutes les élèves se lavent les pieds à l'eau tiède. Les médecins sont unanimes à recommander un bain général tous les mois, il se prendra le matin à jeun ou le soir avant le souper, jamais pendant la digestion ou quand le corps est en transpiration.*

Ceci nous renvoie au fameux « pédiluve » dont parle Duhamel pour le lycée de Nevers. On voit en outre l'influence médicale dans le progrès de la propreté. Mais les précautions à prendre pour fixer le moment du bain, montrent bien que celui-ci est considéré comme non -

naturel pour le corps humain, c'est plutôt un « remède » à prendre en suivant strictement les prescriptions de l'ordonnance.

Chose plus importante encore en ce qui concerne le « corps féminin », ce manuel insiste beaucoup sur le port du « corset » : *L'institutrice veille aussi comme une bonne mère à ce que les corsets des enfants soient bien lacés*. On voit que le port de cet engin de compression des organes au niveau de la taille est imposé dès l'enfance. Ce qui rend vaines les recommandations concernant les vêtements : *Les vêtements seront larges et amples plutôt qu'étroits, afin que les mouvements soient libres*. Quelle « liberté » de mouvement pouvaient avoir ces petites filles avec un tel carcan ? Ce manuel de 1885 semble sur ce point, en contradiction avec celui que nous avons étudié auparavant et qui proscrivait les corsets *qui, au lieu de donner plus de grâce au corps, comme on l'imagine, le déforment souvent et toujours le torturent*.

Ce détour par les manuels pédagogiques du XIXe siècle permet de comprendre le climat général de cette époque concernant l'hygiène et les soins corporels aussi bien pour les garçons que pour les filles, dans le cadre des pensionnats. Mais on doit se souvenir que la plus grande partie des enfants ne fréquentaient guère que l'école communale, quand il y en avait une, et encore en petit nombre et très épisodiquement²⁶.

Nous pouvons noter à ce propos que le *Dictionnaire de Pédagogie* de F. Buisson, qui, il est vrai concerne surtout l'enseignement primaire, ne contient aucun article concernant l'hygiène dans les internats, pas plus que sur la question des infirmeries ou de la médecine scolaire dans les lycées et collèges.

LES SOINS CORPORELS AU LYCEE DE NEVERS A LA FIN DU XIXe SIECLE ET DEBUT DU XXe.

Pour en revenir à Nevers, selon le discours de Jules Renault, qui fut l'ami et le condisciple de Jules Renard au Lycée de Nevers, (distribution des prix de 1925), l'hiver fut particulièrement froid, en 1879-1880, l'eau des cuvettes pour la toilette resta gelée pendant un mois. Les plus anciens élèves du Lycée de Nevers se souviennent de même que leurs lavabos étaient ainsi alimentés et l'hiver, l'eau gelait pendant la nuit, et les potaches, en se levant, pouvaient toujours se réchauffer en jouant les discoboles à défaut de pouvoir se laver.

Selon les souvenirs de ces « anciens », à cause du froid, les internes se couchaient tout « habillés » et entassaient leurs vêtements les uns par dessus les autres durant la journée.

Jules Renard n'était pas pensionnaire au lycée, mais à la pension Rigal, de 1873 à 1882. D'après les souvenirs personnels qu'il transpose dans *Poil de Carotte*, l'hygiène des élèves devait y être très sommaire. Quand il rentrait chez lui à Chitry à la fin de chaque trimestre ses pieds étaient noirs de la crasse accumulée pendant trois mois et sa tête était remplie de poux.

Cependant la conception d'une hygiène plus grande se développait dans l'Université. Si les collèges municipaux restaient sous – équipés sur ce plan, le Ministère imposait des normes plus strictes dans les établissements d'État. Mais il n'y en avait qu'un par département (sauf à Paris) et encore pas dans tous.

C'est ainsi qu'à Nevers, pour la transformation du collège en lycée, conformément aux exigences du Ministère, le Conseil Municipal dans sa délibération du 12 octobre 1859²⁷ prévoyait dans son plan, une *Salle de bains : à côté du parloir, assez près d'une fontaine qui dessert les cuisines (on n'a pu la mettre près des cuisines pour que l'eau soit chauffée par le "fourneau économique" qui sera construit à la cuisine) + chauffage séparé*.

Mais nous ne savons pas quel était l'usage réel de cette salle de bains. Tous les internes avaient-ils droit à un bain ? Et combien de fois par trimestre ?

²⁶ Voir à ce sujet notre étude sur *Claude Tillier instituteur* in : *Colloque Claude Tillier 2001*, Société Académique du Nivernais , Nevers 2003. Et les articles parus à ce sujet dans les « *Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation* »

²⁷ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

Toujours est-il qu'en 1900, il n'est pas question de bains pour les internes même si un système d'eau courante avait été installé. Georges Duhamel nous le confirme : *Les soins de la toilette se prenaient, chaque matin, au lavabo situé près du dortoir. C'était une pièce carrelée de rouge. Tout autour courait une auge large comme une mangeoire d'écurie et au-dessus de laquelle étaient posés des robinets.* Ces dispositifs sont restés en usage dans les internats jusqu'après la dernière guerre. Ils furent progressivement remplacés par des lavabos individuels en porcelaine avec une glace au-dessus et, suprême progrès, il y avait des robinets d'eau chaude ce qui comme on le verra plus loin n'existera au Lycée qu'en 1938 et seulement pour le dortoir des petits



Les lavabos en 1933

Pour une toilette plus complète, il n'y avait pas grand-chose. *Une fois par semaine, les internes, classe par classe, passaient au "pédiluve". C'était une salle quadrangulaire, bordée de bancs devant lesquels se trouvaient disposées des cuvettes cylindriques percées au fond, de trous, comme une passoire. L'eau chaude arrivait par là, remplissant à demi les cuves. Le surveillant se promenait devant les élèves et répétait, d'une voix monotone et obstinée : "Mettez un peu de savon et frottez vos pieds l'un contre l'autre." Quand le barbotage avait suffisamment duré, nous recevions l'ordre de nous essuyer et de remettre nos galoches. Et c'était là tout le système balnéaire du vénérable Lycée.*

Duhamel ne fait aucune allusion à une salle de bains, ou bien elle ne fonctionnait plus ou bien elle était réservée pour certaines occasions dont il n'avait pas eu connaissance.

L'hiver, l'hygiène était encore plus négligée : *La nuit dans les dortoirs était d'une rigueur polaire. Les garçons de salle laissaient toujours, au fond des vases, une petite quantité d'eau que nous retrouvions, le soir, transmuée en rondelle de glace. (Il s'agissait des vases de nuit pour uriner). Discoboles aux mains rougies, mes camarades se lançaient les glaçons à travers le dortoir. M. Lhomme coulait sa tête par la fente de ses rideaux et distribuait des punitions, aveuglément, comme un Jupiter myope. J'avais peine à m'endormir sous mes minces couvertures. Tard dans la nuit, un ouvrier passait, dans la rue, sous les*

fenêtres, et sifflait un air, toujours le même, une valse populaire et qui s'appelait "Gitane"²⁸. Je ne l'ai jamais oubliée. Le lendemain matin, nous retrouvions des éclats de glace sur le carrelage et même sur nos couvertures, car la température du dortoir ne s'était pas sensiblement élevée. On apportait quelques brocs d'eau bouillante pour débâcler les lavabos.

Mais les conditions de vie de nos potaches choquaient-elles vraiment leurs parents et l'opinion publique. Séverine Parayre, déjà citée, affirme que : *En accord avec certains nouveaux préceptes annoncés par des médecins et des abbés, le régime de vie des pensionnaires tend à se modifier (Tissot, 1782 ; Jacquin, 1762). Il est ainsi préconisé de manger plus de viande, de développer les promenades en plein air, ou encore de laisser les jeunes enfants dormir plus longtemps [...] L'influence du discours écrit des médecins auprès des parents et des pédagogues est visible dans leurs changements de comportements et d'exigences à l'égard de la sauvegarde de la santé à l'école (Tissot, 1782 ; Verdier, 1777). En analysant les lettres de parents envoyées aux directeurs de collèges et d'écoles militaires, nous avons relevé les préoccupations éducatives, financières et morales de ces parents, ainsi qu'une forte exigence de soin, de maintien de la santé et de prévention des maladies.*

Par rapport à la situation qui apparaît dans notre étude, il semble que cette évolution, qui selon elle aurait eu lieu dès la fin du XVIII^e siècle, soit un peu exceptionnelle et ne concerne que quelques établissements fréquentés par des élèves issus de milieux très aisés et très évolués dans leurs conceptions de l'hygiène et de la santé des enfants.

Sur ce point, il semble que la situation évolua assez vite après la réforme de 1902, du moins si nous en croyons le *Prospectus Général* pour le Lycée de Nevers signé par le proviseur F. Méchin, vu et approuvé par l'Inspecteur d'Académie Maurellet et le Recteur E. Boirac qui parut en 1907, le 1^{er} juin. Il était destiné à faire connaître le Lycée et à fournir aux parents intéressés, toutes les informations pratiques.

Il est d'abord question du Petit Lycée et le proviseur insiste sur le fait que *les élèves d'âge différents n'ont pas de communications entre eux*, ce que confirme Georges Duhamel dans ses souvenirs, puis de l'infirmerie où l'on souligne que les soins du médecin et du dentiste sont gratuits, puis de la nourriture et de l'hygiène. Les choses ont évolué, les pensionnaires prennent un bain douché tous les huit jours et huit bains chauds au moins dans le cours de l'année scolaire. Mieux encore, si la saison le permet, ils sont conduits, après autorisation des parents, deux ou trois fois par semaine aux bains de rivière qui sont l'objet d'une surveillance spéciale. Si la réalité correspond bien aux promesses de ce prospectus, nous voilà loin de l'état des lycées en 1870.

Sur cette question de l'hygiène, nous avons un témoignage, critique il est vrai, puisqu'il vient d'un adversaire de l'enseignement laïque, Maurice Barrès. À l'occasion d'un débat à la Chambre des Députés, en 1909²⁹, où il interpellait le gouvernement au sujet du suicide d'un lycéen de Clermont, il rapporte une réplique d'un élève à son professeur, qui dans le cadre du cours de "morale" insistait sur la nécessité de la propreté corporelle : *Je ne demanderais pas mieux que de me conformer à la morale, mais au Lycée nous ne prenons que trois bains par an.* Le prospectus du Lycée de Nevers en promettait huit au moins, en plus des "bains douchés" hebdomadaires dont nous ne savons pas très bien de quoi il s'agissait.

Le prospectus de 1907 regroupe Discipline - Jeux et Exercices Physiques. Ce regroupement est lui aussi parlant, M. Méchin insiste sur les promenades (deux fois par semaine)³⁰ et les jeux de plein air (en escouades, sur un terrain favorable, sans doute, le Pré –

²⁸ Il se pourrait que ce fut une valse très connue vers 1900 et intitulée non pas : "Gitane", mais "Bohémienne" et dont le premier couplet commençait à peu près ainsi : "Bohémienne aux grands yeux noirs, tes cheveux couleur du soir, ta peau brune au clair de lune, valent mieux qu'une fortune ... " De quoi faire rêver les « potaches » évidemment.

²⁹ Journal officiel du 22 juin 1909, séance du lundi 21 juin, p. 1543

³⁰ À Nevers, elles se faisaient par divisions d'âge, sous la conduite d'un maître d'internat. Les itinéraires étaient toujours à peu près les mêmes, fixés par le Surveillant général, par exemple : lycée, église de Coulanges, canal et retour par le quartier de Mouesse ; lycée, vieille chapelle de Vauzelles et retour ; lycée, canal jusque vers Plagny et retour.

à - l'âne, bien connu des anciens nivernais), il est aussi question de leçons de gymnastique, de boxe et des exercices de tir³¹.

En plus, sur demande des parents, les élèves peuvent recevoir des leçons de musique instrumentale, d'escrime, d'équitation, de danse. Elles sont vivement conseillées au grand profit de l'hygiène et du développement des forces physiques. Craignant sans doute que les parents ne soient affolés par tant d'activités "extrascolaires", le proviseur les rassure en certifiant qu'elles sont organisées de façon à ne pas nuire aux études pour lesquelles un temps raisonnable est toujours réservé. Ouf ! On respire, on aurait pu craindre que le Lycée de Nevers ne fût devenu un Lycée - papillon. D'ailleurs, le proviseur précise que grâce à ces activités récréatives, les études trouvent les esprits plus dispos.

Ironie mise à part, la comparaison de ce programme avec celui du principal de 1824 montre le fossé, le gouffre, qui sépare les deux conceptions de l'enfant et de son éducation. Même si dans la vie au Lycée, les activités de jeux et de sports sont moins pratiquées que le programme ne l'annonce, il y a une prise de conscience de la réalité de la jeunesse qu'il faut souligner. Comme il faut souligner le souci de M. Méchin de ne pas « affoler » les parents par un tel luxe d'activités physiques. La prévention publique contre elles était encore assez générale.

On le vit bien lorsque, dans les années qui précédèrent 1914, la Municipalité de Nevers décida de construire un lycée neuf³² et acheta pour cela un terrain de deux hectares environ, qui appartenait aux Visitandines, près de l'actuel boulevard Victor Hugo et ouvrant sur la route de Paris, avec une façade sur chaque rue, des débats interminables eurent lieu sur les plans projetés par les architectes. L'opinion générale était que c'était trop grand et surtout trop luxueux, les élèves n'avaient pas besoin d'un tel confort. (Pour la municipalité c'était surtout trop coûteux).

Dans l'esprit du public, encore à cette époque, un lycée devait être, sans doute, proche de l'austérité d'un monastère du Moyen Âge. Il est vrai que les installations sanitaires des maisons particulières à Nevers, à cette époque, étaient loin de correspondre, en général, à ce que prévoyaient les architectes (suivant en cela les normes ministérielles) pour l'internat du nouveau lycée. Dans beaucoup de maisons « bourgeoises » de Nevers, l'eau courante n'était pas encore installée et des domestiques montaient des seaux d'eau froide ou chaude pour alimenter les cuvettes en porcelaine, posées sur des tables de toilette dans les « cabinets de toilette », les eaux sales, versées dans un seau hygiénique en fer émaillé étaient de même descendues par les domestiques et vidées dans les égouts. Dans les maisons les plus aisées, on commença à installer des systèmes de chauffage central, à partir de cette époque. Pourquoi les potaches auraient-ils joui d'un confort dont leurs parents ne bénéficiaient pas encore ?

Ajoutons pour conclure cette remarque, que la déclaration de guerre mit fin à ces beaux projets. Pourtant les terrains avaient été achetés et viabilisés. Le projet de construction avait été voté le 15 novembre 1913 et tous les crédits ministériels obtenus. Tout fut donc abandonné dès le 21 avril 1915, l'architecte M. Camuzat (ancien élève du lycée) avait été tué sur le front, sa mort avait été annoncée par le Maire le 15 avril, les terrains furent revendus « à perte » et il fallut attendre la destruction quasi totale du vieux lycée par le bombardement de juillet 1944 pour que l'on repense à une construction nouvelle qui ne fut réalisée qu'en 1958.

³¹ Nous avons vu plus haut, qu'un prix spécial avait été créé pour récompenser les meilleurs tireurs ; à cette époque dans les écoles élémentaires, on donnait une instruction militaire, les élèves étant organisés en bataillons scolaires et armés de fusils de bois (voir à Nevers le Musée Nivernais de l'Éducation)

³² Voir notre chapitre : *1880 – 1839 Reconstruction*, in *Histoire du Collège et Lycée de Nevers*.

EFFORT DE MODERNISATION APRES LA GRANDE GUERRE.

En 1922, un conseiller municipal, M. Courpied, dans un rapport, déclarait que : *le Lycée est insalubre, les classes manquent de lumière, les dortoirs y sont très froids, la façade se désagrège, et à chaque instant des débris de façade tombent. Et il se peut qu'un jour nous aurons à regretter une ou plusieurs victimes, charge que ma conscience se refuse d'accepter.*

On ne parle plus de reconstruire le lycée mais la municipalité se résout à des travaux de modernisation qui durèrent plusieurs années. Ils sont évoqués dans le discours du Proviseur, M. Grousset, au déjeuner amical du 20 novembre 1938. Dans ce discours, il fait non seulement le point sur ces travaux mais par la même occasion, il évoque l'ensemble des bâtiments.

Ceux d'entre vous qui n'ont pas eu ou n'ont plus de fils en cours d'étude, connaissent-ils maintenant leur lycée autrement que par le coup d'œil rapide et parfois inquiet qu'ils jettent au passage sur son horloge complaisante ? Que ceux-là ne se laissent pas intimider par le vestibule cossu, aux carreaux bigarrés, qu'ils n'ont sans doute pas connu, mais qu'ils répondent à l'appel du vieux bâtiment de la chapelle qui leur est familier, malgré les injures du temps ; ils constateront une métamorphose qui s'est accomplie en dix ans et dont le mérite remonte à mes prédécesseurs, le regretté M. Veigneau et M. Schuler : un réfectoire lumineux et gai, des dortoirs propres comme des nurseries, des classes rationnellement équipées. C'aurait été pour moi, manquer aux sentiments de reconnaissance que j'éprouve à votre égard que de ne point poursuivre l'œuvre d'amélioration si heureusement entreprise. Rassurez-vous ; je n'ai point l'intention de dénombrer les lits et matelas neufs mis en service, ou de mesurer des décamètres de linoléum posés sur les parquets, mais je suis heureux de vous faire connaître que j'ai eu la bonne fortune de pouvoir, en une seule année, mener à bien trois travaux de quelque importance ; la réfection partielle accompagnée de la révision complète de la canalisation électrique donnant désormais la possibilité de distribuer partout et sans restriction, une lumière généreuse ; l'installation (tant pis si j'encours le blâme des spartiates) de l'eau courante chaude et froide dans la salle de propreté des plus petits élèves, de ceux qu'il convient d'habituer à ne point avoir peur de l'eau ; enfin l'aménagement d'une salle de douches moderne, nette, esthétique ...

Il a donc fallu attendre 1938 pour que l'eau courante chaude et froide fût installée dans un seul dortoir, celui des petits. Ceci apparaissait-il encore comme un luxe inutile ? On peut le croire car le Proviseur semble supposer une telle critique et la rejette en traitant de *spartiates* ceux qui le blâmeraient. Remarquons encore qu'une (seule) salle de douches « moderne » est enfin mise à la disposition des internes. Mais quels progrès depuis l'époque de Duhamel, pour ne pas remonter plus loin.

À une époque plus récente encore, mais entre temps le vieux lycée avait succombé sous les bombardements, les anciens élèves se souviennent que pour prendre leur douche hebdomadaire, il leur fallait aller en rangs, jusqu'à un établissement municipal de douches. Quant au chauffage, certains hivers leur ont laissé des souvenirs frigorifiés.

En fait il faudra attendre 1958 et l'ouverture, enfin, du nouveau lycée Jules Renard, pour qu'un certain confort matériel, leur soit accessible et plusieurs années encore plus tard, pour que les dortoirs quasi traditionnels soient transformés en chambres – études.

L'HYGIENE COMME MATIERE D'ENSEIGNEMENT.

Nous venons de voir ce qu'il en était précisément de l'hygiène dans la vie quotidienne du Collège et Lycée de Nevers. Nous avons vu que des prescriptions sur ce sujet figuraient avec plus ou moins d'importance dans les ouvrages destinés aux enfants ou aux responsables des établissements. Nous avons vu aussi que l'Université, puis le Ministère avaient tenté à diverses reprises d'améliorer l'état sanitaire des établissements et l'attention que les pédagogues devaient porter à la propreté et à l'hygiène en général des élèves.

Mais pour que l'hygiène devienne, elle-même, une matière d'enseignement, il faut attendre le milieu du XIXe siècle. Avec la création, fort controversée à l'époque, d'un embryon d'enseignement moderne, orienté à la fois vers les débouchés commerciaux, industriels et administratifs, apparaît dans les programmes de cet enseignement un cours d'hygiène. À Nevers la première trace de cet enseignement se trouve au cours de l'année scolaire 1858 – 1859, sous le nom d'*Enseignement primaire spécial*. Au Collège il porta successivement des noms divers. En 1858, il se nommait *Cours de Français, Classe primaire supérieure*. Le nombre de ses divisions variait d'année en année. En 1859 il y avait un *Cours supérieur* avec trois divisions, les deux premières ayant un certain nombre d'enseignements communs ; un *Cours élémentaire* avec deux divisions, et une *Classe des commençants* avec deux divisions. L'ensemble représente donc un cycle complet de sept années. Son importance était considérable, en 1858, selon Romain Baron ³³ il comptait 121 élèves sur un total de 303 pour l'ensemble du Collège, et cette proportion ne fit que croître au fil des années, ce qui suscitait la polémique des défenseurs de l'enseignement « classique ».

Les enseignements spécifiques de *l'Enseignement primaire spécial*, mis à part le français, (langue et littérature) et l'histoire et géographie étaient : *l'histoire naturelle et physique, l'hygiène, le droit usuel, l'analyse logique, la trigonométrie et l'arpentage, la tenue des livres* (comptabilité), *le dessin linéaire*. Il y avait aussi un enseignement des mathématiques *théoriques* (*arithmétique, algèbre, géométrie*). On voit que l'hygiène (mot souligné par nous) est mise au même rang que les autres sciences. Mais nous ne savons pas quel était le contenu réel de cet enseignement au Collège de Nevers ni s'il influença l'évolution des mœurs à ce sujet.

Cet aspect d'une réforme de l'enseignement est aussi à mettre en rapport avec la création en 1864, pour les lycées, d'une commission académique d'hygiène dont nous trouvons la trace dans le palmarès de 1865 (voir ci-dessous).

ÉPIDÉMIES.

La santé des élèves du Collège ne dépendait pas seulement des conditions de leur vie collégiale mais aussi de l'état de santé général de la population nivernaise. Or pendant des siècles deux dangers graves mirent en péril à maintes reprises cet état de santé, les épidémies d'une part et d'autre part la famine. Il est important de voir comment les responsables du Collège répondaient à ces menaces.

Plus que des questions de santé individuelle, les documents des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, nous parlent surtout des épidémies et des famines qui avaient de considérables conséquences sur la santé publique.

À Nevers c'est tous les deux ou trois ans, que les livres de comptes de la municipalité notent les ravages d'une épidémie, la peste la plupart du temps. Mais ces maladies étaient mal identifiées et le mot peste semble employé pour désigner toutes sortes de fléaux.

Les mesures adoptées étaient toujours les mêmes. Isolement des malades déclarés, loin des quartiers d'habitation. Fermeture des maisons contaminées (voire destruction). Les habitants les plus aisés (notamment les échevins) s'empressaient de partir séjourner à la campagne pendant tout le temps de l'épidémie car, disait-on, le risque de contamination y était moins important. Au Collège, on s'efforçait de renforcer les mesures de confinement pour éviter au maximum les contacts avec l'extérieur. Lorsque les Jésuites eurent acquis le domaine de l'Ermitage à Coulanges, ils en profitèrent pour y replier personnel et élèves afin de les mettre à l'écart de la contamination.

En 1531, en plus de la misère, sévissait la peste, au moins du mois de juillet jusqu'à la fin septembre, en fait on en parle encore dans les registres de l'année suivante. Les échevins votèrent des crédits pour surveiller l'épidémie, soigner les pestiférés, les confesser, les administrer, les ensevelir et les enterrer. Ils votèrent aussi des crédits pour faire fermer par des

³³ Op. cit. p. 42

barres de fer les maisons contaminées et pour que les familles des pestiférés quittent la ville et aillent faire un séjour à la campagne. Prudents, les échevins ne siégèrent plus à Nevers, mais dans les paroisses voisines, à Coulanges le 1^{er} août 1531, à Villemenant le 20 etc.

Pour Nevers, Parmentier ³⁴ décompte de 1399 à 1629, 30 épidémies. Encore faut-il préciser qu'en certaines périodes, il y avait une épidémie presque chaque année. La plupart du temps elles duraient environ quatre mois. Mais, le livre des comptes de la ville de 1563/64 note que la peste a duré seize mois (du 1^{er} septembre 1563 au dernier décembre 1564). Celui de 1556 à 1569 note le 21 janvier 1564, que la peste a régné deux ans et demi. L'intervalle entre deux épidémies était si faible que, pour le scribe de ce dernier livre, elle régnait sans arrêt, depuis juillet 1561.

Un procès contre les Jésuites de Saint-Sauveur nous renseigne sur les mesures exceptionnelles prises lors d'une épidémie. La Municipalité avait fait construire un village de cabanes en bois sur une île de la Loire en aval du pont afin d'y confiner les pestiférés. Il y avait aussi un service de soins, une chapelle et un cimetière. Les échevins exigèrent que les Jésuites de Saint-Sauveur dont la paroisse englobait ce territoire y assurent l'aumônerie et l'assistance aux malades et mourants, ce qu'ils refusèrent, d'où le procès grâce auquel nous avons eu ces détails.

Nous avons même trouvé une précision sur cette épidémie. La peste qui dura à Nevers du 1^{er} septembre 1563 au 31 décembre 1564, fit fermer le collège qui devint un hôpital. Les professeurs furent envoyés *aux champs à grans frais, affin que plus promptement, le péril passé, ledit collège fut remis en son premier estat pour obvier à la desbaulte des jeunes enfants de lad. Ville* (débauche signifiait, bien entendu, oisiveté).

Ainsi le 6 novembre 1582, un édit municipal prescrivait que *les Jésuites continueront d'instruire les enfants jusqu'à ce qu'on connaisse le danger plus grand ; mais ils ne les laisseront sortir que le moins possible*³⁵. Pourtant, d'après le règlement du Collège, ils n'avaient de vacances que le dimanche et le jeudi, l'après midi seulement.

En 1584 cela devient plus grave. L'enseignement cesse pour les plus petits, les *abécédaires*. *L'exercice du collège ne cessera pour les trois premières classes, mais seulement pour les abécédaires. Les jésuites mettront un portier, pour empêcher les écoliers de sortir sans congé*³⁶. (Est-ce la preuve qu'auparavant, ils sortaient comme ils le voulaient ?)

Mais il est très difficile, faute de documents, de savoir combien de maîtres et d'élèves étaient touchés par les épidémies et quelles mesures d'hygiène ou de thérapie préventive ou curative, l'on mettait en œuvre dans le Collège.

Il faudra attendre l'épidémie de choléra de 1848 pour avoir quelques détails significatifs. Furent victimes entre autres, deux professeurs : MM. Eysenbach professeur d'Histoire et Berthé, régent de cinquième. Nous ne savons pas combien il y eut de décès parmi les élèves. Les cours ne furent pas interrompus. Un certain nombre d'élèves « désertèrent » le Collège, mais la plupart restèrent stoïquement en classe ce dont les féliciteront le Principal et l'Évêque le 13 août 1849.

Sur ces événements tragiques, nous possédons un témoignage direct, celui de Fourquemin dont le fils fut victime du choléra ³⁷ mais il ne dut pas être le seul.

Lors de la distribution des prix du 13 août 1849, l'épidémie n'était pas terminée ce que constate le procès-verbal officiel qui commence par des formules consacrées et des constatations anodines, mais ne peut éviter d'évoquer l'épidémie : *la grande cour du Collège, un peu moins remplie que les années précédentes, par suite des nombreuses absences occasionnées par l'influence toujours présente du choléra.*

³⁴ op. cit. *Maladies épidémiques ou pestes* pp. 202 à 215.

³⁵ Registre de 1576 à 1587 folio 210.

³⁶ ibid. folio 248.

³⁷ Fourquemin, *Souvenirs* ; manuscrit, BMN 2 N 357 ; MS 86 pp. 184 à 187.

Dans les discours officiels prononcés à cette occasion, aucune autre allusion, ni à l'épidémie, ni aux victimes, même pas un mot d'hommage aux deux professeurs. Ces avatars sont volontairement ignorés comme bien d'autres sujets déplaisants.

FAMINES.

Depuis le plus lointain Moyen Âge, le Nivernais apparaît comme une province pauvre. Il connaissait souvent la misère. Par exemple l'évêque de Nevers, Guillaume de Saint-Lazare, (un précurseur de Coluche), ouvrit vers 1230 un "*restau du cœur*" où il nourrissait chaque jour plus de deux mille pauvres. Par la suite, ceux-ci devinrent si nombreux et gênants que la municipalité créa la fonction de « chasse pauvres », ce qui donna du moins du travail à quelques chômeurs.

L'année 1529 – 1530, la disette régnait. Les autorités publiques furent obligées de pourvoir aux besoins les plus urgents des pauvres. Les échevins votèrent au receveur *14 livres 12 sols tournois pour le pain acheté à cause de la donne générale (distribution gratuite) du jour des Trépassés, à l'abbaye Saint-Martin, le pain ordinaire ne suffisant plus, vu le grand nombre de pauvres qui se trouvèrent de tous côtés et aussi pour le prévôt et les sergents qui maintenaient l'ordre et pour le sacristain de Saint-Martin qui faisait sonner ladite donne. La même année, 700 livres des deniers communs furent employés en blés pour subvenir au pauvre peuple et éviter la famine qui eut pu s'ensuivre.*

Du 7 mai au 28 juin 1529, la Ville organisa des distributions générales d'aumônes *en pain, chair et potages*, dans les différents quartiers, à raison d'un jour par semaine et par quartier. Le nombre de pauvres était si abondant que la Ville essaya de réserver les distributions de vivres aux seuls pauvres « indigènes », et en vint même à faire transporter par eau, 250 pauvres de Nevers à Cosne, *parce qu'il y en avait tel nombre qu'on ne pouvait sûrement aller par les rues*. On leur donna pourtant du pain.

Les registres de comptes de la ville mentionnent très souvent le vote de subventions exceptionnelles au principal du Collège à cause de la pauvreté générale qui entraînait le non paiement par les élèves de leurs pensions. Ce fut le cas notamment pour Maturin Cordier pendant ses trois années de principalat de 1531 à 1534.

Mais ce même Maturin Cordier, devenu l'organisateur de l'enseignement protestant à Genève, fait état dans ses *Colloques*, de la présence à Genève de nombreux pauvres. Il incite les élèves à ne pas gaspiller la nourriture et surtout le pain, en soulignant le grand nombre de pauvres de la ville « *qui vivent seulement de pain d'orge et qui n'en ont pas leur saoul* ». Or Genève, par rapport à Nevers, était une ville riche. La pauvreté, la disette, voire la famine, selon les années, étaient donc très générales.

Ces périodes de pénurie et de famine étaient fréquentes. Différentes mesures de sécurité étaient prises pour éviter les vols et pillages et écarter loin de Nevers, une partie au moins des pauvres qui affluaient par centaines en temps de disette. Pour les distributions de vivres, le Collège, comme les autres institutions « riches », (tout est relatif), distribuait chaque jour des écuelles de soupe aux pauvres amassés à sa porte.

Si l'on chassait les pauvres, étrangers à la ville, c'était aussi que ceux de Nevers étaient eux-mêmes en très grand nombre. Régulièrement, quand la famine était trop importante, comme on l'a vu, l'évêque et les échevins, organisaient des distributions de nourriture, soupes, pain, viandes, chaque jour, quelquefois à tour de rôle dans les différentes paroisses.

Il en était de même à l'occasion de certains événements nationaux. C'est ainsi que Duminy signale ³⁸ que le vendredi 3 novembre 1820, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, après un *Te Deum*, il fut distribué aux indigents, à la porte du collège, 240 bouteilles de vin et 500 livres de pain blanc. 250 indigents environ furent ainsi secourus à raison d'une bouteille de vin et de deux livres de pain par personne. Ceci est d'autant plus important à signaler, qu'à cette époque, le Collège était en grandes difficultés financières.

³⁸ E.D. op.cit. p. 51.

LE POINT DE DÉPART DU SERVICE MÉDICAL : L'INFIRMERIE.

Dans les premiers collèges, il ne devait y avoir aucun service d'infirmerie. En effet, dans les *Colloques* de Maturin Cordier, ce terme n'existe pas et il n'est jamais question de soins donnés dans l'établissement.

Au Livre III (colloque XXXIX) Cordier met en scène un élève qui pleure. Son frère explique au Directeur que celui-ci est malade : « il a vomi, il a mal à la tête et à l'estomac ». Le Directeur les renvoie tous deux chez leurs parents pour que leur mère soigne le malade.

Au Colloque XXVI du même livre, un élève vient demander l'autorisation de sortir pour aller chez le barbier, lui montrer un ulcère « *qui m'est venu ces jours-ci à la cuisse* ». Méfiant, le Directeur lui demande de découvrir sa jambe pour l'examiner. Il constate en effet que cet ulcère a mauvais aspect : « *C'est une sorte de charbon ...* » Il l'autorise donc à sortir et lui recommande : « *Quand vous l'aurez montré au Barbier, priez-le d'y mettre un emplâtre qui y soit propre* ». Ceci nous rappelle que le barbier était aussi « chirurgien », c'est lui qui faisait les saignées et incisait les verrues et autres « ulcères ». Le Directeur se donne l'air d'avoir des connaissances « médicales ». On utilisait beaucoup les emplâtres pour cicatriser les plaies avec des recettes très diverses et dont la composition nous apparaît souvent surprenante.

Pour comprendre la méfiance du Directeur, la lecture de ses quatre livres de colloques, censés contenir tout le vocabulaire utile pour un adolescent « lettré », c'est-à-dire, parlant latin, nous montre que tous les prétextes étaient bons aux élèves pour obtenir des autorisations de sorties exceptionnelles ou d'absences, et les parents souvent complices, signaient des billets d'excuse pour des absences souvent longues. Quelquefois, même, c'était un domestique qui était chargé de signer ces fameux billets au nom de leur maître. Difficile alors pour le Directeur de vérifier l'authenticité de ces signatures.

Mais que savait-on sur le plan médical en ce début du XVI^e siècle. Dans les « *Colloques* », le mot médecine existe, et l'on parle même de médecins plus ou moins réputés. Mais le vocabulaire relatif aux maladies et à la médecine est réduit au minimum.

Dans le colloque III du livre III, un élève vient prévenir le Directeur que le régent de sixième, M. Philippe, est absent, un de ses pensionnaires a dit qu'il était malade, sans autre précision. Le Directeur fait dire au régent de 1^{ère} d'envoyer un de ses élèves s'occuper de la classe de 6^e. Ceci nous rappelle que si le Directeur a un pensionnat, chaque régent prend aussi des élèves en pension à son domicile. Mais on ne dit rien sur la maladie elle-même.

Dans un autre colloque, le Directeur interroge un élève qui a été absent quinze jours. Il explique qu'il était resté à la maison pour tenir compagnie à sa mère, malade, et lui lire la Bible. Aucun détail sur la maladie, mais on aurait fait venir un fameux médecin. L'enfant n'a retenu de tout cela que deux mots concernant le traitement prescrit : *lavements et médicaments*. Mais il ne peut en nommer aucun. Ce colloque, comme les autres étant un exercice scolaire d'apprentissage du vocabulaire courant, on peut en déduire que celui-ci était vraiment pauvre dans ce domaine.

Cette pauvreté contraste avec la richesse du vocabulaire concernant par exemple la nourriture. Ainsi, dans le colloque XVII du livre IV, un élève raconte un festin donné par son père aux Consuls de la Ville, et où le Directeur du Collège était invité. Lui-même aidait au service de la table. Sont énumérés, en détails et avec toutes sortes d'explications, plus d'une cinquantaine de plats différents, toutes les charcuteries, toutes les viandes de boucherie, tous les gibiers, poissons, volailles, toutes les sauces possibles, tous les légumes, tous les fruits, les desserts, les crèmes et entremets, et tous les vins connus de l'époque. Repas gargantuesque dont on précise bien que la plupart des plats ont seulement été présentés et sont retournés intacts en cuisine, les convives étant incapables de seulement les goûter tous.

Dans l'économie de ce manuel scolaire, on voit bien que, conformément sans doute à la mentalité du siècle, la table a beaucoup plus d'importance que les soucis de santé et la médecine.

Plus tard, au début du XVIII^e siècle, dans le *Traité des Études* de Rollin, il n'est nullement question des soins de santé dans ses instructions aux principaux des collèges. Les mots, infirmerie, maladie, médecine, santé, ne figurent même pas dans l'index de 25 pages sur deux colonnes intitulé *Table générale des matières* alors qu'y figurent des mots comme ver à soie ou vitres.

Cependant dès le milieu du XVI^e siècle, avec l'organisation des collèges par les Jésuites selon un ordo précis et systématique, les choses changent dans le domaine de la médecine scolaire. Contrairement aux collèges protestants où tous les élèves étaient externes, les Jésuites tendaient à ce que la quasi totalité des leurs fussent pensionnaires. D'où la nécessité de prévoir un internat bien organisé et dont les élèves ne sortiraient que pour les congés d'été, y vivant un peu comme dans un couvent. Il y fallait donc, comme dans ceux-ci, un « service de santé » au même titre qu'un service de nourriture avec cuisine, réfectoire et ferme dans la campagne pour être aussi autonomes que possible.

Comme dans tous les collèges de Jésuites, il devait donc y avoir dans celui de Nevers, une infirmerie et cela dès 1577, date de leur installation dans la ville. C'était un petit dortoir dans lequel on isolait les élèves malades et des soins devaient leur être prodigués par un Père versé dans la connaissance des « simples » et des remèdes usuels. L'organisation de ces collèges se faisait en effet, selon des normes précises imposées par l'ordre.

Nous en avons un témoignage dans le contrat signé entre la Ville de Nevers et les Jésuites le 11 janvier 1607, lors de leur retour après leur première expulsion de France en 1595. Il était en effet prévu dans ce contrat, que la Ville devait meubler un certain nombre de pièces du Collège dont l'infirmerie. Cette salle spéciale demeura équipée malgré les avatars du Collège jusqu'à la Révolution. En effet, dans le rapport demandé par le département de la Nièvre en 1792 sur l'état et les ressources des établissements d'enseignement de Nevers, figure une description des bâtiments du Collège qui énumère entre autres, sept classes, un dortoir de 40 élèves et une infirmerie située dans une autre aile des bâtiments. Nous ne savons pas quelle était son importance ni comment étaient assurés les soins.

Il faut souligner que cette attestation de l'existence d'une « infirmerie » dans le collège de Nevers, ainsi dénommée dans un acte officiel de 1607, contredit la thèse habituellement défendue d'une apparition beaucoup plus tardive des infirmeries dans les collèges. Ainsi Séverine Parayre³⁹ affirme qu'il faut attendre le XVIII^e siècle pour *noter la généralisation de l'infirmerie, qui n'existait que pour quelques rares institutions jusqu'ici (notamment pour le collège Louis-le-Grand et la maison royale de Saint-Cyr). Ce lieu a un double usage. Il sert pour soigner et aussi pour isoler les contagieux des élèves sains*. Elle ajoute de même en citant une étude de Marchand (1987), que : *Pratiquement tous les collèges en sont dotés à partir de 1770*. Le collège de Nevers, bien que florissant, n'étant pas exceptionnel parmi tous les collèges tenus par les Jésuites, on pourrait au contraire penser que l'existence d'une infirmerie devait être la règle dans tous les établissements de cet ordre dès la période de leur expansion au milieu du XVI^e siècle.

Après le départ définitif des Jésuites en 1762, les actes officiels qui rétablissaient le Collège de la Ville ne mentionnent pas de service médical. Ainsi les lettres patentes données par le Roi à Compiègne le 11 août 1763, article 2, outre les régents, ne précisent que la présence *d'un aumônier, chargé de dire la messe tous les jours auquel il sera payé annuellement pour honoraire la somme de cent cinquante livres*.

Mais l'infirmerie continuait à exister puisque le rapport demandé par le département et daté du 13 février 1792, sur les revenus et les dépenses des établissements scolaires de Nevers contient une description des *Bâtiments qu'occupe le collège* et on y voit mentionnés : *au 2^{ème} étage ... des logements de professeurs, une infirmerie et deux chambres pour les domestiques*. Il faut noter que ce même rapport précisant que l'unique dortoir peut loger quarante pensionnaires, que le bâtiment comporte sept classes et une seule étude pour les

³⁹ Séverine Parayre : *L'hygiène à l'école aux XVIII^e et XIX^e siècles : vers la création d'une éducation à la santé*. In : *Les sciences de l'éducation* N°1 – 2^e semestre 2008. P.177 à 193.

pensionnaires, la présence de l'infirmerie, dont la capacité n'est pas indiquée, souligne cependant son importance.

Le même rapport réclamait un enseignement de la médecine à Nevers : le District de Nevers est susceptible d'autres établissements nécessaires tels qu'une école de médecine et de chirurgie, un cours d'accouchement et une société d'agriculture. Ces quatre parties sont singulièrement négligées et ont le plus grand besoin d'encouragement ... les médecins et chirurgiens sont peu communs dans les campagnes ... on y voit fréquemment périr des femmes en couches faute de secours et il n'y a point [illisible] vétérinaires dans la district au [illisible] dans ces épizooties on voit périr [illisible] presque tous les bestiaux qui en sont attaqués. Le District de Nevers est susceptible de productions avantageuses, il ne lui manque que d'être [illisible] ⁴⁰.

Par contre, l'étude des budgets du Collège de Nevers, sous la direction de Bort, au cours des années 1810, ne révèle aucune ligne concernant spécifiquement l'infirmerie. Et les tentatives d'érection du Collège en Lycée, faites de 1811 à 1814, et qui détaillent tous les aménagements à faire, n'en font aucunement état alors que ces documents n'oublient jamais le portier. Mais l'infirmerie était bien prévue par les décrets officiels. En effet, en 1831, il y eut une tentative pour transformer le Collège Municipal en Collège Royal (anciens lycées impériaux), et, à cette occasion, le Préfet Badouix rappela aux édiles l'équipement minimum d'un tel établissement prévu pour un maximum de 100 pensionnaires, selon l'ordonnance du 15 novembre 1811. Dans cette liste figure *une infirmerie, 6 à 8 lits à rideaux + mobilier*.

Il devait cependant en exister une au Collège de Nevers car le règlement de police générale du Collège, daté de 1812, (Principal : l'Abbé Henriot) précise que (§ 4) : *L'Entrée de l'Infirmerie sera interdite aux élèves en bonne santé à moins d'une permission du Principal*. Il voulait limiter les visites intempestives des camarades aux malades. Souci d'hygiène ? Ou de discipline ? Vu le nombre des pensionnaires, elle devait être plus petite que celle prévue au règlement de 1811.

Que pouvait donc être cette infirmerie ? Et qui s'en occupait ? Pour la première fois, un nouveau Principal, l'Abbé Fouquiere, explicite son fonctionnement dans un prospectus daté du 15 octobre 1821, distribué dans toutes les communes de la Nièvre en vue de favoriser le recrutement de nouveaux élèves, les effectifs du Collège étant très faibles. Ce prospectus nous apprend que le Collège avait une lingère – infirmière – aide maternelle : *une Femme de confiance, d'un zèle et d'une intelligence bien éprouvés dans le service des Pensions. Destinée à remplir des fonctions maternelles, elle veillera à la santé et à la propreté des Élèves ; elle s'occupera de tous les soins qu'exige la conservation du Linge et des Effets qui leur appartiennent : sous sa Direction, une Infirmerie bien aérée recevra les Élèves, en cas d'indisposition*. Il ne s'agissait donc pas d'une fonction médicale proprement dite, mais de soins « maternels ».

Au passage remarquons qu'ainsi sont définies explicitement les *fonctions maternelles* (tâches réservées à la mère de famille), telles qu'on les concevait au XIXe siècle.

À partir de 1860, la liste du personnel mentionne : *huit maîtres d'études et un surveillant de l'infirmerie*, mais sans indiquer leurs noms. À la veille de devenir lycée impérial, le Collège avait notablement accru ses effectifs et surtout à l'internat. L'infirmerie était devenue un service important d'où la nécessité d'un surveillant spécialisé qui passait dans les études le soir, pour conduire à l'infirmerie les élèves qui avaient des médicaments à prendre, et pour surveiller, la nuit, le dortoir spécial.

Pour la transformation du Collège en Lycée (1860-1862), dans les plans et devis des travaux à exécuter adoptés par le Conseil Municipal dans sa délibération du 12 octobre 1859⁴¹ nous trouvons : *Lingerie et Infirmerie : dans la partie sud-ouest de l'Hôtel de Bourgoing avec*

⁴⁰ Rapport envoyé au département le 13 février 1792.

⁴¹ AD série T2 (2), fonctionnement, dossier : transformation du Collège en Lycée

un escalier particulier allant de l'infirmierie à la cour des convalescents. Ces deux services allaient donc être aménagés dans un bâtiment récemment acheté par la Municipalité et l'on voit qu'une cour spéciale est prévue pour les convalescents.

ENFIN UNE ÉBAUCHE DE SERVICE MÉDICAL.

Même s'il est fait allusion plusieurs fois à la Médecine, les soins de santé dans les collèges et lycées semblent réduits à des soins infirmiers donnés par une personne n'ayant pas de qualification spéciale. Il s'agit de traiter des « bobos » ou malaises légers comme le fait une mère de famille, à la maison, et souvent avec des remèdes simples (infusions, sirops). Pour les cas plus graves, on renvoyait l'enfant dans sa famille, ou l'on faisait venir un médecin de la ville. Il faut attendre le début du XIXe siècle pour trouver trace à Nevers, d'un service de santé prévu et organisé.

La mise en place de l'École Secondaire Municipale, après la suppression par Napoléon des Écoles Centrales, fut, à Nevers, longue et difficile car la Municipalité voulait se réserver le droit d'en faire un collège dirigé par le clergé. Il est d'autant plus intéressant de noter que le premier acte officiel du Bureau qui dirigeait cette école, daté du 19 novembre 1804, consacra une partie importante au service de santé et aux arts d'agrément. On remarquera que les réparations du bâtiment viennent seulement après :

Immédiatement après cette délibération, les membres du Bureau, voulant procurer à l'établissement qu'ils administrent, les moyens de prospérer en y attachant des hommes instruits qui puissent en cas de maladie donner leurs soins et porter des secours aux élèves pensionnaires et des artistes distingués pour leur donner des leçons des arts utiles et agréables qu'ils professent, s'occupent de la nomination d'un médecin, d'un pharmacien, d'un maître de dessin et d'un adjoint à ce maître, d'un maître de musique, enfin d'un maître de danse et après avoir fixé leur choix parmi les personnes de cette ville qui pouvoient avoir droit à ces titres, ils nomment médecin de l'établissement : M. Pierson ; pharmacien : M. Breu ; maître de dessin : M. Millot ; adjoint à ce maître : M. Imbert ; maître de musique : M. Charbonnier et maître de danse : M. Peignot.

Pour les réparations courantes sont choisis les sieurs Lallemand (vitrier), Coquard (serrurier), Quarteron (menuisier) et Ballerat (maître maçon).

C'est le plus ancien texte où soit ainsi précisée l'importance de ces soins, et nommés le médecin et le pharmacien officiels de l'établissement. Mais ceux-ci sont nommés au même titre que les autres « fournisseurs de service » de l'établissement. Cependant, ceci est d'autant plus important que cette École Secondaire n'avait, au total, qu'environ 70 élèves, répartis en trois classes et que l'établissement n'avait que de faibles ressources.

Ce n'est qu'après la transformation du Collège en Lycée qu'un médecin apparaît officiellement, parmi les membres de l'administration. Sur le palmarès de 1863, c'est le Dr Robert Saint-Cyr, dont le nom figure entre celui de l'Économe et celui du Premier commis.

En tête du palmarès du 12 août 1865, figure la composition de la COMMISSION D'HYGIÈNE instituée par arrêté de S. Exc. Le Ministre de l'instruction publique, en date du 21 mai 1864, pour les lycées impériaux compris dans le ressort de l'Académie de Dijon. Sous la présidence du Recteur elle était composée de six membres, trois notables et trois « scientifiques ». Cette présentation figurera de même dans tous les palmarès suivants.

Ceci nous permet de dater précisément le début d'un contrôle gouvernemental des conditions d'hygiène et de santé dans les lycées (pour le moment, cela ne concerne pas les collèges municipaux).

1866 : UN SERVICE DE SANTÉ COMPLET.

Enfin sur le palmarès du 12 août 1867, est mentionné in fine de la liste du PERSONNEL DES FONCTIONNAIRES, un SERVICE DE SANTÉ se composant d'un médecin : le docteur Robert, un dentiste : Lalement, et des infirmières : Religieuses de l'Union Saint-François.

Dans la liste des Maîtres Répétiteurs figure le surveillant de l'infirmier : M. Duluc.

Nous pouvons préciser que les religieuses étaient au nombre de deux. Seule modification : à partir de 1871, l'ordre d'origine change : l'Union de Rodez.

De même dans les hôpitaux publics, c'étaient des religieuses qui remplissaient les fonctions d'infirmières. Elles faisaient partie de différents ordres qui se chargeaient de leur formation professionnelle. De même, différents ordres religieux se consacraient à l'enseignement et formaient eux-mêmes leurs enseignants et parfois se chargeaient aussi de la formation des enseignants publics et laïques.

Nous avons un témoignage direct du fonctionnement de cette infirmerie vers 1900, dont l'auteur est Achille Naudin, qui fut sénateur de la Nièvre et présida pendant de nombreuses années l'Amicale des Anciens Élèves. Dans son discours de Président de la distribution des prix de 1935, Achille Naudin évoqua rapidement ses propres années au Lycée de 1898 à 1906 : *Depuis 1898, j'ai très peu quitté notre vieux lycée : interne pendant sept ans, j'en connais toutes les classes, toutes les études, tous les dortoirs, tous les petits coins sombres où je fumai mes premières cigarettes. En évoquant la mort de Socrate, nous avons bu l'huile de foie de morue, à l'appel du père Sarthou et sous l'œil débonnaire de l'excellente petite sœur de l'Infirmerie.*

Dans ses souvenirs, il évoque ce « fameux » répétiteur de l'infirmier, le « Père Sarthou ». *Chaque soir, vers les six heures et demie, la porte de notre étude s'entrebâillait et une voix criait avec un léger accent du midi « ... merie ». Alors, quelle cavalcade vers l'escalier conduisant à l'infirmier pour aller absorber, les uns, une cuillerée d'huile de foie de morue ou un cachet, les autres, le contenu d'un paquet dans un demi - verre d'eau ou tout simplement une bolée de tisane bien chaude préparée par notre dévouée infirmière, saluant au passage le « petit père Lacroûte » qui, la journée finie, se faisait un devoir de monter la garde près du placard abritant son illustre tambour. Le plus hardi, d'un saut rapide autant qu'inattendu, envoyait rouler à dix pas la casquette de notre homme, lui arrachant de nouveau son injure préférée : « Vous êtes pas des hommes, vous êtes des omelettes ! »*

Cet escalier aux marches usées, était pour tous ceux qui s'attardaient à l'arrière-garde, un grand tentateur. Par sa pénombre, il leur offrait la promesse de l'impunité, mais aussi propice à la défense qu'à l'attaque, jouant double jeu, il accordait au surveillant toutes facilités d'embuscades et de surprises.

À cette époque, le maître d'études avait pour nom, Pascal Sarthou. Campé à mi-chemin de l'escalier, il surveillait le va et vient de ses altérés, s'assurant que tous rejoignaient bien sagement leur étude.

1912 AFFIRMATION DU LIEN ENTRE HYGIÈNE, SANTÉ, ET CONDITIONS MATÉRIELLES DE VIE.

En 1912 le Congrès des Associations d'anciens élèves mit en avant une revendication qui associe l'hygiène, la santé des élèves et les conditions matérielles de leur vie dans l'établissement. Le Congrès avait en effet, adopté un vœu pour que les *autorités municipales et départementales* dotent les établissements d'instruction d'une salle de bains. Comme nous l'avons vu, l'hygiène dans les lycées et collèges était plutôt sommaire. De même le Congrès souhaitait l'établissement de conférences d'hygiène locale dans les collèges et lycées, par le docteur de l'établissement. Il souhaitait également l'établissement d'une fiche médicale pour chaque élève. D'autre part, constatant le mauvais éclairage des salles de classe, il demandait qu'elles soient éclairées en toute saison d'une façon normale et suffisante.

Il faut souligner cette liaison entre la santé des élèves et l'équipement des locaux et aussi la référence au rôle pédagogique que doit jouer le médecin dans le lycée.



L'infirmerie en 1933

QUAND LA MÉDECINE DEVIENT MATIÈRE SCOLAIRE.

Ce titre peut paraître extravagant, cet enseignement semblant réservé d'une part aux écoles spécialisées et d'autre part aux facultés de médecine.

Pourtant lors de la création de l'École Centrale de Nevers, la médecine figure bien d'une certaine manière dans le programme des cours et plus précisément celui de physique et chimie. Pour le cours de physique (première année) et de chimie (deuxième année), on étudiait la divisibilité des corps, le mouvement et ses lois, l'hydrostatique, l'air et ses effets, l'eau et les météores aqueux, le feu, la lumière, la catoptrique, la dioptrique, l'astronomie, l'aimant, l'électricité, les météores enflammés et leurs rapports avec l'art de guérir.

Il était même précisé que le traitement médical des malades, par l'électricité, avait lieu, quatre fois par décade, à l'issue du cours, au domicile du professeur. Ce fut le citoyen Duchesne qui inaugura ce cours et dans son programme détaillé il précise bien ce point : *les parties qui ont du rapport avec l'art de guérir, telles sont l'air, le feu, l'aimant et l'électricité, y seront traitées en en faisant l'application aux maladies où ils conviennent, et les différents procédés qu'il faut employer suivant les différentes circonstances, seul moyen d'en éviter les inconvénients et d'en tirer de grands avantages en médecine*. Il s'agit bien d'un enseignement pratique de médecine.

Nous sommes alors, en effet à une époque où l'on essayait de guérir différentes maladies par le magnétisme physique (aimants) ou bien par l'application de courants électriques. C'étaient là des découvertes récentes. Nous ne savons pas quelles applications médicales pouvaient être tirées des météores enflammés, ni si ce cours incluait le magnétisme « animal » ou mesmérisme, découvert par le Dr Mesmer et grâce auquel il prétendait pouvoir guérir toutes les maladies et qui était très en vogue à la fin du siècle.

Théodore Bouys, ancien élève du Collège, devenu un mathématicien reconnu et qui fut professeur de mathématiques au Collège en 1809 après plusieurs candidatures malheureuses, était un partisan convaincu du Mesmérisme.

NATATION OBLIGATOIRE DANS LES LYCÉES ET ÉCOLES SECONDAIRES.

Dans la mesure où l'hygiène et le sport peuvent être considérés comme de la médecine préventive, il paraît important de noter la première décision officielle connue à ce sujet.

En l'occurrence, un arrêté du Ministre de l'Intérieur, Chaptal, du 30 prairial an XII (19 juin 1804), portant que *l'art de la natation fera partie de l'éducation dans les Lycées et Écoles Secondaires ... art 2 - Les leçons de natation seront données aux élèves par des maîtres nageurs connus, sous les yeux des maîtres d'études et des garçons de salle. ... art 3 - Il sera choisi à cet effet dans les rivières et pièces d'eau qui paraîtront convenables, un emplacement dont le fond sera reconnu chaque année ... art 4 - Les élèves dans leurs exercices seront vêtus d'un caleçon de bains.* Arrêté transmis par le Préfet au Maire, le 23 thermidor (11 août) ⁴².

La précision concernant le *caleçon de bain* est intéressante. On n'exigeait donc de voiler que la partie basse du corps. À la fin du siècle, les photos des premiers « bains de mer » nous montrent que les hommes portaient pour se baigner, un maillot complet cachant le corps du cou aux chevilles.

On n'a pas d'informations sur l'application, immédiate, de cette instruction à l'École Secondaire de Nevers. On se souvient que du temps des Jésuites, un élève s'était noyé au cours d'une séance de plein air. Quant aux élèves du lycée Jules - Renard, il leur faudra attendre des temps très récents pour bénéficier à Nevers de cours de natation dans une piscine digne de ce nom.

Quelques années plus tard, en 1842, le Principal Thomassin dans le prospectus officiel pour l'ouverture au Collège d'une E.P.S. précise ce dernier point. En effet nous trouvons dans la liste des frais scolaires supplémentaires : *2 fr. pour le perruquier, 2 fr. pour les bains de rivière auxquels les enfants ne sont conduits qu'avec une autorisation écrite de leurs parents, et sous la surveillance d'un maître nageur.* On ne sait pas, combien de séances annuelles étaient prévues chez le perruquier (coiffeur), ni à combien de séances de natation, les élèves avaient droit.

Mais cette activité sportive est effectivement attestée, la plupart du temps sur les bords de la Nièvre, plus rarement de la Loire. Il est vrai que ces rivières étaient plus courantes et moins polluées que de nos jours.

VACCINATION OBLIGATOIRE DES PENSIONNAIRES.

On ne sait pas très bien à partir de quelle date exactement, la vaccination a été obligatoire au Collège de Nevers pour les pensionnaires. Elle avait été imposée par le règlement de l'Université. Toujours est-il que le règlement de 1812 (Principal : l'abbé Henriot) en implique l'obligation pour les pensionnaires : § 5 *Tout élève doit être vacciné avant que d'être admis dans le pensionnat.*

Rappelons que cette pratique qui semble originaire de Chine fit son apparition en Europe au début du XVIII^e siècle. Elle fut d'abord essayée en Angleterre, et Voltaire, en 1734, dans sa XI^e Lettre Philosophique : « *Sur la petite vérole* », parle de ces essais, sous le nom d'inoculation, et d'une campagne menée dans ce pays pour la populariser. Il met en parallèle l'obscurantisme des Français qui s'y opposent. Les premiers essais cliniques sérieux furent faits en Angleterre à partir de 1770 et le vaccin (de vacca : vache) contre la variole, fut mis au point en 1796.

Séverine Parayre dans son étude précédemment citée précise que : *Face au fléau de la variole, quelques parents et directeurs d'établissements envisagent l'utilisation de la récente prophylaxie d'inoculation. Elle est même rendue obligatoire à l'entrée des écoles militaires par le roi Louis XVI en 1786, de façon à protéger les futurs soldats de la variole. Il s'agit de la première obligation de médecine préventive pour des élèves.*

À partir de 1812, les divers règlements du Collège de Nevers reprendront cette obligation.

⁴² AM série 1 R 270/10 (5), cité également par E.D. p. 38.

L'ÉTAT DE SANTÉ MENTAL ET MORAL DES ÉLÈVES.

L'histoire des collèges et lycées est émaillée comme nous l'avons déjà dit, d'une multitude d'émeutes ou de révoltes des élèves qui témoignent toutes d'un mal-être ou d'une souffrance physique ou morale. Très pudiquement, les textes officiels font le silence sur ces événements. Les autorités locales les étouffent, avec la complicité des pouvoirs publics et des parents qui cherchent tous à « limiter les dégâts » et à sauver la bonne renommée des établissements. Cependant certaines révoltes laissent des traces qui permettent de les prendre en compte et de les analyser.

Depuis le Moyen Âge, elles avaient pour origine, soit une protestation contre la discipline ou (très souvent) contre la mauvaise nourriture, soit un énorme chahut de potaches ayant dégénéré en émeute. Avec le XIXe siècle, elles prennent un tour plus sérieux, plus politique aussi. Dans notre « Histoire du Collège et Lycée de Nevers », nous en étudions quelques-unes comme celles de 1814, 1838, et 1870. Cette dernière se caractérisait par sa généralité, puisqu'une quarantaine de lycées se révoltèrent, et par les revendications des élèves qui remettaient en cause le système même de l'enseignement secondaire. Celles de 1882-1883 furent encore plus politiques.

1870 – L'état de santé, physique et moral des lycéens comme cause de la révolte.

Après la révolte du lycée de Nevers de 1870, un médecin et homme politique nivernais, lui-même ancien élève du Collège et qui avait participé à la révolte de 1838, Turigny⁴³ écrit (*Impartial du Centre* du 4 mars 1870), un article intitulé *Variétés* à propos de la révolte du Lycée de Nevers, et accuse à juste titre, *le déplorable système d'instruction*. Voici ce qu'il en disait concernant la santé des enfants et adolescents.

Les enfants ont le plus impérieux besoin de mouvement et d'activité, le plus impérieux besoin de communiquer leurs sensations, on leur inflige neuf heures par jour de silence et d'immobilité sur les bancs ; c'est trop, c'est beaucoup trop.

Aussi la plupart d'entre eux sont physiquement étiolés, pâles ; si vous ajoutez à cela que certains sont très souvent punis de retenue, il en est qui ont à peine deux heures à donner par jour aux exercices du corps. Nous défions qu'on nous prouve que ce temps est suffisant pour développer l'organisme et constituer des corps robustes. Il faudrait tous les jours une promenade hors la ville, un bain d'air vivifiant de la campagne.

En négligeant l'hygiène du corps au profit de la pensée, on provoque la prédominance du système nerveux et une sorte d'excitabilité factice augmentée encore par la tension intellectuelle ; le cerveau se développe pendant que la musculature s'atrophie ; on fait pousser de grosses têtes sur des corps grêles ; on fabrique des phénomènes ; on ne fait pas des hommes. Et cependant tout le monde le sait - hormis dans l'Université - que l'exercice du corps n'est pas moins indispensable que celui de la pensée, si l'on veut atteindre le mens sana in corpore sano.

Le manque d'exercice physique suffisant, et la lassitude corporelle, produit cette sensibilité nerveuse, ce névrosisme des reclus, qu'on observe à son apogée dans certains couvents ; en face de cette irritabilité facile, quelle vie faites-vous à cet homme qui subit le même supplice - le pion - irritable aussi parce qu'il est, lui aussi, condamné à l'immobilité, au silence dont il souffre.

On voit donc comment un médecin de 1870 critique les conditions de vie des lycéens et en particulier des pensionnaires. En fait il reprend là des critiques plus générales en cette fin du XIXe siècle, comme le montre Séverine Parayre (op. cit.) : *En accord avec certains nouveaux préceptes annoncés par des médecins et des abbés, le régime de vie des pensionnaires tend à se modifier (Tissot, 1782 ; Jacquin, 1762). Il est ainsi préconisé*

⁴³ Voir plus haut à propos de la révolte de 1838

de manger plus de viande, de développer les promenades en plein air, ou encore de laisser les jeunes enfants dormir plus longtemps.

1888 – Un réquisitoire contre le surmenage.

On pourrait croire que les critiques de Turigny ne sont que relatives au Lycée de Nevers, ou exagérées, pour demander une certaine mansuétude en faveur des élèves révoltés, mais quelques années plus tard, en 1888, Jules Simon ⁴⁴ fait un discours contre le surmenage intellectuel devant la Société d'Économie Sociale, portant sur l'ensemble des lycées dont nous extrayons les passages suivants.

On condamne nos enfants aux travaux forcés, depuis l'âge de six ans jusqu'à l'âge de vingt cinq ans ! Eh bien ! Je plaide pour eux. Je demande l'amnistie ! Je demande qu'on leur accorde une portion de la journée pour être des enfants tout à leur aise, et alors, messieurs, si on leur accorde la faveur d'être des enfants pendant leur enfance, nous aurons le droit d'espérer qu'ils seront des hommes dans leur âge mûr !...

Le travail intellectuel ne nuit pas au contraire, pourvu qu'il ne soit ni trop intense ni trop prolongé. Faire aux deux sortes d'occupations une part exacte, déterminer, dans la fatigue corporelle ce qui est nécessaire, ce qui serait excessif, c'est toute une science, la science de l'hygiène, qui est la moitié de la pédagogie. Nous avons presque entièrement négligé le corps dans notre pays matérialiste, qui l'aurait cru ? C'est contraire au sens commun.

Le droit que je réclame pour les enfants, c'est le droit au jeu. Je réclame le jeu actif. Je veux bien de la gymnastique pourvu qu'on la débarrasse de tous vos trapèzes et de vos objets de saltimbanques. Ce que je demande par dessus tout c'est le jeu, le développement de la force physique dans la joie et la liberté. La joie bruyante de l'enfance et de la jeunesse ; je veux des courses et des luttes, le jeu de balle en plein air, non dans vos salles empestées ; à l'air des champs s'il est possible.

Les enfants qui vivent dans nos lycées de Paris ont quatre heures de classe par jour et sept heures d'étude ; sept et quatre font onze ; et quand ils sont en rhétorique et en philosophie, comme ce sont de grands garçons, on leur permet une veillée facultative d'une demi-heure. Cela fait onze heures et demie de travail par jour ; comme il faut manger et dormir, vous voyez ce qu'il reste dans la journée pour se donner entre soi des coups de poing. Hélas ! Ils ne s'en donnent pas. Pendant la très petite récréation qu'on leur accorde, ils restent dans un coin, hébétés par le travail, causant entre eux ou se promenant comme de graves bourgeois. La corde, la balle, le jeu de paume, on ne connaît plus cela dans nos lycées. C'est l'ancien monde. C'était le beau monde ! Le corps par défaut d'exercice, devient débile et souffreteux. Quant à l'esprit, que gagne-t-il à cette longue application ?

Jules Simon a l'air de considérer que dans les lycées de « l'ancien monde », celui de sa jeunesse sans doute, dans les années 1820 - 1830, la situation était meilleure ce qui est faux comme nous venons de le voir, mais on a toujours tendance à embellir le passé. Ce qu'il dit des lycées de 1888 confirme bien le réquisitoire que dressait notre compatriote Turigny en 1871. Jules Simon insiste aussi dans son discours sur le monopole fait dans l'enseignement à la mémoire au détriment du jugement et de la capacité à comprendre et à étudier seul.

Sa restriction concernant la gymnastique est liée au fait que cette époque à partir de 1872, par réaction à la défaite contre la Prusse, a vu naître un engouement d'une part pour les sociétés de gymnastique, d'autre part pour les sociétés de préparation militaire et de tir. Les

⁴⁴ Jules Simon (1814 – 1896) philosophe et homme d'État français, suppléa Victor Cousin dans sa chaire de la Sorbonne, député à la Constituante de 1848 puis de 1863 à 1871, prit position contre le coup d'État, fut révoqué et perdit sa chaire à l'École Normale, fut ministre de l'Instruction Publique du gouvernement provisoire de 1870. publia des études sur la condition ouvrière et lutta pour la protection de l'enfance.

unes et les autres d'ailleurs, orientées vers le « réarmement » de la nation et la préparation des citoyens à devenir des soldats. Comme le dit Paul Beurdeley ⁴⁵ (*L'École nouvelle*, Paris, 1884) : *La gymnastique n'est pas l'occupation de quelques oisifs, c'est une œuvre de relèvement national qui impose à chaque citoyen le devoir de se livrer aux exercices physiques pour développer ses forces et aptitudes corporelles.* Ce pédagogue y voit aussi la source de la « santé morale » : *L'influence de la gymnastique sur les mœurs des jeunes gens doit être notée. Ils doivent y puiser une force morale qui inspire l'horreur de la mollesse et de la débauche, le respect de la dignité humaine et de la virilité.*

Dans ce même ouvrage (*L'École nouvelle*) Paul Beurdeley insiste beaucoup sur la formation et l'organisation des bataillons scolaires, mis en place par les lois de 1882. Il affirme qu'*Aujourd'hui, les bataillons scolaires sont organisés presque partout.* Il cite au total 12 départements où cet enseignement fonctionnait en 1884. Et s'appuyant sur la démonstration faite par le bataillon du cinquième arrondissement de Paris pour la fête nationale du 14 juillet, il explicite bien la finalité de cette opération en exprimant le but à atteindre : *faire en sorte que l'enfant puisse sans difficulté, arriver à l'âge du service militaire en connaissant parfaitement l'exercice, le tir, l'école de peloton, et même l'école de bataillon, ayant l'habitude de la marche et de la discipline.*

Pour bien comprendre le point de vue nuancé de Jules Simon au sujet de la gymnastique, il faut se souvenir que celui-ci a été l'ami et le soutien de Pierre de Coubertin dans sa restauration des Jeux Olympiques.

L'état déplorable des établissements secondaires.

Mais d'autres critiques apparaissent souvent lors des révoltes de lycéens, au sujet de leurs conditions de vie matérielles, surtout à l'internat.

Les locaux sont souvent en piteux état, l'hygiène absente et la nourriture détestable. *"Est-ce un collège, une ferme ou une auberge que cette vaste mesure aux persiennes pourries au fond d'une cour ?"* écrivait un inspecteur dans son rapport en 1887 sur le collège de Pertuis. Celui de Grasse, établi dans une ancienne distillerie de parfum, en ruine, est *"d'une misère sordide et au dénuement absolu [...] on ne répare rien, on ne nettoie rien, on n'a pas le goût de vivre"*. Au Lycée de Nancy, un des meilleurs de province, les élèves se plaignaient vers 1830 de ne pouvoir dormir parce que leurs matelas étaient infestés de poux, la réforme qui suivit leur fournit des lits de fer et une table de chevet par élève car jusque-là ils ne disposaient que d'une étagère pour y entreposer toutes leurs affaires. En 1842 cependant, les inspecteurs de passage dans ce Lycée se déclarèrent suffoqués par l'odeur des latrines. En 1862 on installa, grande modernité, une salle d'eau pour le lavage des pieds, une fois par quinzaine⁴⁶. Nous en avons trouvé un témoignage concernant le lycée de Nevers, dans les souvenirs de Duhamel (année 1899-1900).

Séverine Parayre toujours dans le même article semble penser au contraire que les locaux des collèges et le mode de vie des pensionnaires avaient été sérieusement modifiés sous l'impulsion de ces critiques : *Au XVIIIe siècle, toutes les écoles ne sont pas concernées par la révolution sanitaire. Ce sont les collèges, les pensions particulières, les écoles militaires, lieux d'instruction des élites, qui modifient les habitudes de vie et de conservation de la santé. Les premiers changements concernent l'agencement de l'espace scolaire. En effet, une comparaison de plans d'établissements du XVIIe siècle avec ceux du XVIIIe siècle révèle l'apparition de cours et de salles plus vastes, de dortoirs plus nombreux. Les causes en*

⁴⁵ Paul Beurdeley, avocat à la cour de Paris et adjoint au maire du 8^e arrondissement. Co-auteur avec, Ferdinand Dreyfus du *Manuel complet de l'électeur*. Dans *L'École nouvelle*, il tente de concevoir une éducation basée sur les lois de l'évolution. C'est la tendance générale en cette fin du XIXe siècle. Zola lui-même tentera avec les Rougon - Macquart de montrer que la « destinée » de ses personnages est liée à leur hérédité.

⁴⁶ Détails empruntés à l'ouvrage de Zeldin id.pour les paragraphes suivants

sont à la fois pédagogiques, disciplinaires et morales, car les enseignements, le maintien de l'ordre et les mœurs seront mieux maintenus en restructurant l'espace (Foucault, 1995). Elles sont aussi sanitaires, parce que l'espace contribue à renouveler l'air. Plus l'air est renouvelé et donc pur, plus la santé sera sauvegardée (Jacquin, 1762).

Contrairement à cette vision optimiste, les remarques que nous avons relevées concernant des établissements du XIXe siècle montrent bien que ces problèmes de locaux et d'état sanitaire restent importants.

Le lycée de Nevers avait été réhabilité en 1862, il était donc encore en assez bon état, mais l'absence de travaux d'entretien, la surcharge des effectifs, faute de possibilités d'agrandissement, lui donneront vite un aspect tout aussi délabré. Ce sera notamment le cas à l'époque de Jules Renard où le Préfet utilise ce mot pour le qualifier : *un lycée délabré*.

APPARITION DES EXERCICES PHYSIQUES AU LYCÉE DE NEVERS.

En 1870, il faut noter une nouveauté sur le palmarès qui pourrait traduire la volonté de répondre d'une certaine manière aux critiques de Turigny. In fine, apparaît une section nouvelle intitulée *Enseignement particulier aux élèves internes*. Avec deux disciplines : la *Musique vocale* et la *Gymnastique*. Pour la musique, les internes sont répartis en cinq divisions, pour la gymnastique, ils sont répartis en six études. Il y avait déjà, au lycée, depuis très longtemps un professeur de musique, par contre c'est la première fois que sur la liste du personnel apparaît un professeur de *gymnastique*, dans la section ARTS. Ce premier professeur s'appelait M. Cabrié.

En réalité, cette institution répond à une volonté nationale en vue de l'éducation militaire de la jeunesse. Nous avons étudié cette question dans un article séparé⁴⁷. Ce point est confirmé par le discours de distribution des prix du 2 août 1882 de M. Georges Damppt⁴⁸ intitulé justement : *L'Éducation militaire de la France*. Le but de cette éducation est de former *une troupe de petits soldats dévoués, tout pleins de feu et de patriotisme*. Pour arriver à ce but, il faut combattre, d'abord, le goût du bien-être, source principale du dégoût pour la vie militaire ; comme moyens, il met en avant les cours de gymnastique pour assouplir et endurcir le corps, les exercices militaires, les bataillons scolaires à l'école élémentaire, la préparation militaire plus tard avec les exercices de tir.

Mais on peut aussi se demander si cet enseignement n'a pas surtout pour but pédagogique de former des élèves disciplinés. Les révoltes de lycéens de 1881 et de mars 1882 avaient suscité dans les milieux dirigeants et en particulier réactionnaires la crainte d'une jeunesse indocile et rebelle. Les journaux « nationaux », *Le Temps*, *Le Figaro*, *Le XIXe siècle*, publièrent le programme revendicatif des lycéens et s'indignèrent en chœur de leur audace. *Comment voulez-vous que des gamins qui font leur petite convention à quinze ans, soient des soldats patients et dociles à dix-huit et, plus tard, des hommes faits aux nécessités du devoir ?* Ce commentaire en dit long sur ce qu'on attendait de l'enseignement et des citoyens en général : des gens soumis et dociles. Pensait-on les « discipliner » grâce à la gymnastique ?

Nous ne savons pas exactement en quoi consistait cet enseignement. Nous supposons qu'il se déroulait dans la grande cour comme ce sera le cas encore jusqu'en 1944. Il devait s'agir d'une sorte d'hébertisme, comportant surtout des exercices d'assouplissement et que l'on pratiquait en costume de ville comme le montrent encore les photos du lycée de 1933.

Mais les élèves et surtout les internes pouvaient pratiquer, moyennant un supplément de pension, d'autres activités. Les Annuaires de la Nièvre, à partir de 1872, donnent les noms des

⁴⁷ *L'éducation et la formation militaire au lycée de Nevers à partir de 1870*, in *Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation*, année 2012.

⁴⁸ Georges Damppt, né en 1858 et mort à Paris le 15 mars 1886 à l'âge de 27 ans. Fut un temps le secrétaire particulier de Paul Bert alors Ministre de l'Instruction publique. A publié *Dans la salle*, monologue (1885), une étude sur Delacroix *À propos de la dernière exposition de ses œuvres* (1885) et *Mademoiselle Valérie*, roman (1887). Il avait collaboré au *Voltaire* sous le pseudonyme de Jean des Vignes et à la *Revue politique et littéraire*.

Maîtres d'Agréments, qui étaient « agréés » pour donner aux internes des cours payants, pendant les récréations. Les noms varient peu. En Escrime ce fut d'abord M. Baron, maître d'armes du régiment, puis M. Rethel. En Équitation, il y eut ainsi MM. Schuster puis Fischer, en Musique instrumentale : MM. Yung aîné, Yung jeune, Massé, Roger, et Mary et en Danse : MM. Paupelin et Soubrat. On peut penser que les maîtres d'escrime et d'équitation faisaient partie du personnel militaire en garnison à Nevers.

Quant aux professeurs de gymnastique c'étaient le plus souvent d'anciens militaires. Par exemple *La Tribune Républicaine* du Mardi 25 septembre 1888⁴⁹, annonce en ces termes l'arrivée du nouveau professeur. *Par décision du Recteur de l'Académie de Dijon, M. Parmentier, sergent instructeur à l'école normale militaire de Joinville-le-Pont, pourvu du diplôme de gymnastique, est nommé en cette qualité au Lycée.*

Gymnastique, escrime, équitation, danse. C'est le début au Lycée du développement des sports qui connurent à partir du siècle suivant un essor remarquable.

À partir de 1883 le Ministre de la Guerre fonda un prix pour les exercices militaires et gymnastiques. (Cette formation militaire durera jusqu'en 1892. Il y aura même des concours régionaux de tir à l'arme de guerre (à 200 m).

Nous avons plus précisément traité ce sujet dans un article antérieur : *L'Éducation et la formation militaire au Lycée de Nevers à partir de 1870* (Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation N° 24 , Nevers, 2011)

1900. Les exercices physiques et le sport.

Le proviseur, M. Méchin, dans son rapport à l'Inspecteur d'Académie du 16 octobre 1901⁵⁰, donne quelques précisions sur ce sujet : *Les exercices physiques sont assez en honneur au Lycée de Nevers, malheureusement l'installation de notre préau laisse beaucoup à désirer, c'est encore le même contraste entre la situation aussi satisfaisante que possible au point de vue des études et de la discipline et l'état des bâtiments. Cependant il y a une Société de jeux (association sportive) dont les membres actifs vont le jeudi et le dimanche, pendant la promenade, jouer au football sur un terrain affermé à cet effet. L'équipe du Lycée s'est déplacée à Auxerre et à Moulins et a reçu celle de Moulins.*

Ainsi les exercices physiques devaient se dérouler dans la cour, pour les mouvements d'ensemble ; sous le préau, pour les « agrès » mais celui-ci est mal aménagé, et au Pré à l'âne ou au Champ de Tir, pour les sports d'équipe.

La Société de jeux dont parle Méchin s'appelait en réalité le Club Athlétique du Lycée de Nevers (le C.A.L.N.) qui défraya la chronique locale. Mais on ne pratiquait pas que le football comme sport collectif. Un ancien élève, Jean Donnadiou (1910)⁵¹ a retrouvé les noms des joueurs qui composaient l'équipe de rugby du Club Athlétique du Lycée entre 1905 et 1910. *Ils s'entraînaient au stand du Champ de Tir. On relève les noms de Lucas, Victor Brot, Linard, Abel et Émile Guillerand, Caffet, Jean Léger dit « Ninas », David dit « Lapin », Fleury, Denis, Meunier, Chamaillard (capitaine), Theuriaux, et, enfin, Maclos qui fut international au poste d'arrière et dont le coup de botte était légendaire. L'équipe était entraînée par M. Cendre, professeur adjoint, et les arbitres habituels étaient les frères Theurer, surveillants d'internat.*

Donnadiou constatait amèrement que lors de la parution de ces souvenirs, en 1979, la situation du sport au Lycée s'était dégradée : *On peut regretter que le rugby qui était de tradition au Lycée n'y soit plus pratiqué (en 1979), la suppression de deux postes de professeurs d'éducation physique ayant pratiquement entraîné la mise en sommeil des sports collectifs.*

⁴⁹ ADN 1 PER 266 (1) n° 136

⁵⁰ Rapport sur la situation de l'enseignement pendant l'année scolaire 1900-1901 ADN

⁵¹ BL Amicale 4 / 1979.

Un autre élève de cette époque évoque aussi cette équipe de rugby. A. Soulier (1919) entrait en 6^e A en 1912. Cette première année lui a laissé le souvenir de la camaraderie étroite qui unissait surtout les internes.

Entre internes, nous nous quittions si peu : l'étude du soir jusqu'à 8 heures ; les longues études du jeudi et du dimanche ; les rudes parties de balle au pied, remplacées quelque peu par le tennis en été ; l'apprentissage du rugby au « Stand », suivi, par la suite, des déplacements en équipe à Auxerre, Bourges, Moulins, Clamecy, Varzy. Oui, nous avons vécu en bons camarades du matin au soir, sans envie, jusqu'à ce que, après sept années de travail en commun, la camaraderie se transforme en une profonde amitié, celle-ci, par la suite, ayant su résister aux circonstances et aux années.

Cette dernière remarque met justement en valeur une des conséquences de la pratique des sports et notamment des sports collectifs, pour la formation de liens d'amitié entre leurs pratiquants. C'est souvent cela que les anciens élèves soulignent dans leurs souvenirs.

Ce n'était pas apparemment le but « pédagogique » poursuivi en premier par les « apôtres » de la culture physique et du sport dans l'enseignement, comme nous l'avons expliqué, mais c'est un acquis important dans la formation d'un enfant et d'un adolescent.

1912. Le sport s'internationalise, Le lycée envoie des délégués à Tunis.

Il ne s'agissait pas d'une manifestation politique mais sportive. Nous apprenons en effet, par une lettre du Proviseur Méchin au Bureau de l'Amicale que : *L'Union des Sociétés de Gymnastique ... doit avoir lieu à Tunis les 7 et 8 avril 1912. M. le Ministre de l'Instruction publique désire qu'une délégation composée de trois élèves au moins de chacun des Lycées de la Métropole participe à cette fête. Les élèves seraient accompagnés par le professeur de gymnastique.*

Le problème est évidemment celui des frais de voyage. C'est pourquoi il écrivait à l'Amicale qui répondit en votant une subvention de 150 francs *dont devront profiter les 3 élèves et leur professeur.*

Il est dommage que nous ne connaissions pas les noms des élèves du Lycée de Nevers délégués à Tunis et que nous n'ayons aucun écho de cette manifestation, le Concours Régional de Gymnastique, à laquelle participèrent des milliers de gymnastes français.

Les revendications des Congrès des Associations d'anciens élèves de 1912 et 1913

Le développement des activités physiques et sportives n'était pas général dans tous les établissements c'est pourquoi les deux congrès de 1912 et 1913 mirent en avant cette revendication : *L'éducation physique doit être rendue effectivement obligatoire dans tous les établissements de l'enseignement secondaire des deux sexes, pour les externes comme pour les internes. Elle doit être prévue dans l'horaire général au même titre que les autres matières de l'enseignement et tout le temps quotidien suffisant doit lui être attribué ; elle ne doit pas chercher à faire des athlètes, mais à fortifier les faibles et à élever la moyenne de robustesse physique des élèves.* Les congressistes demandaient, bien évidemment, que les terrains et équipements nécessaires soient mis à la disposition des établissements.

Très souvent en effet, l'éducation physique était complètement négligée, mais la justification avancée, in fine, montre la préoccupation, devant le danger de guerre, d'avoir une jeunesse robuste, capable de supporter cet effort. Il faut rappeler que les professeurs de gymnastique sortaient pour la plupart d'une formation militaire et que les prix pour la gymnastique, comme pour les exercices de tir et la formation militaire, étaient offerts par le Ministère de la Guerre.

À ce propos apparaît une préoccupation, qui serait, à notre époque, de pleine actualité. Ils demandaient que la responsabilité civile (Code civil, articles 38 et suivants) des chefs d'établissement, au point de vue des accidents, soit couverte par l'État ou les collectivités locales.

1913 Une critique virulente de l'abus du sport.

En opposition à ces derniers témoignages historiques favorables au développement des activités sportives, nous trouvons dans un rapport d'un élève du Lycée, Victor Monsinjon, titulaire de la bourse de voyage pour 1913⁵², une vigoureuse critique de la passion du sport en Angleterre.

Des hommes, des femmes de tous les âges, des jeunes filles, s'adonnaient furieusement au golf, au tennis, au cricket. C'est ici qu'on montre une véritable passion, une réelle folie pour les jeux de plein air. Il voit dans cette passion, la cause de l'abandon de toutes les occupations sérieuses, et il y voit une source de décadence politique pour l'Angleterre.

On néglige tout pour les sports. Et il stigmatise différentes catégories des classes dirigeantes dans un ordre tout à fait parlant : les mères de famille (riches), les militaires et les politiques. Il semble y voir les piliers de la nation. Les femmes quittent leur maison le samedi à midi ; elles passent leur après-midi, la journée du dimanche, à jouer, laissant à la garde des domestiques les enfants trop jeunes [...] Les officiers et les soldats des « territorial forces » se dispensent de venir assister à un cours de stratégie [...] sous prétexte (d') une partie de golf ou d'un match de football [...] Les membres du Parlement, certains Ministres du Cabinet au pouvoir, dans une période de crise importante pour la politique anglaise, passaient de longues semaines à jouer au tennis au bord de la mer ...

La situation politique européenne était en effet préoccupante et nous voyons bien que le souci de la défense patriotique du pays conduit la réflexion de Monsinjon⁵³.

1922 Une violente attaque contre la « culture du corps ».

Ce n'était pas seulement l'abus des sports, mais le principe même de l'exercice physique, de la culture du corps, qui attirait les foudres de certains.

En 1922, dans le discours de distribution des prix, M. Chauvelon professeur de seconde fait une critique générale des tentatives pour *changer le but et les tendances actuelles de l'enseignement secondaire*. C'est dans ce cadre d'une polémique sur les finalités de l'enseignement qu'il s'en prend à la « culture du corps ».

Il se débarrasse d'un premier essai de réforme pédagogique réclamé par les médecins (qu'il assimile à ceux de Molière) et qui vise à supprimer ou diminuer drastiquement le travail intellectuel au profit de *l'activité corporelle*. Il en profite pour "écraser" les *sophismes de Jean-Jacques Rousseau ... l'homme de Genève* dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'il ne l'aime guère et il va l'attaquer sans cesse tout au long de son discours. Il cite Brunetière⁵⁴ qui en 1895 écrivait qu'il y a des rapports certains et très étroits entre le développement du muscle, la grossièreté des manières et l'épaississement de l'intelligence.

Nous sommes loin du *mens sana in corpore sano* prôné par ces « anciens » auxquels il prétend se rattacher. Il semble convaincu de leur incompatibilité totale : *uniquement soucieux de fortifier le corps, ils ne se demandent pas si la multitude des exercices physiques ne fait pas inévitablement négliger la culture de l'âme*. Condamnant les *vieilles tendances matérialistes de Rabelais, de Montaigne ou de Chrysale*, il demande aux élèves de se satisfaire des commodités que la fin de l'année scolaire vous offre pour déployer vos forces

⁵² L'Association des Anciens Élèves avait créé une bourse de voyage annuelle pour favoriser l'essor des langues étrangères.

⁵³ Il est mort le 18 octobre 1915 à Houdain (Pas-de-Calais) des suites de blessures de guerre. Il était sous-lieutenant au 109^e Régiment d'Infanterie, cité à l'ordre de l'armée.

⁵⁴ La référence à Ferdinand Brunetière est particulièrement significative. Ferdinand Brunetière (1849-1906), critique littéraire et universitaire, était essentiellement un tenant du classicisme rationaliste du XVIII^e siècle. Il s'opposa aux mouvements littéraires de la fin du XIX^e siècle, notamment à Zola et à Baudelaire. Il était également hostile au scientisme dominant. Antidreyfusard, il accusait les intellectuels dreyfusards de se dévoyer en intervenant sur un terrain qui n'était pas de leur compétence. Brunetière défendait une théorie de l'évolution des genres littéraires, inspirée des thèses de Darwin. Comme on le voit par les discours ici analysés, il servait de référence aux adversaires de toute modernisation du système d'enseignement.

physiques : la culture du corps est si peu négligée ici, que l'on a pris soin de réserver chaque année à son intention une période fixe de repos, où chacun est libre de tendre à nouveau sa « machine », sa « guenille », pour fournir ensuite un nouvel effort.

Notre professeur ne doit pas être un supporter des équipes sportives du Lycée. Les soins du corps (notons le mépris que renferment les épithètes employées : *machine*, *guenille*) c'est pour les vacances.

M. Chomet, sénateur, qui lui répond, prend la défense des exercices physiques en feignant de comprendre que *le distingué professeur* n'a voulu attaquer que *l'abus de ces exercices [...] leur envahissement au détriment de l'instruction proprement dite*, mais il constate, malgré son impression (*la vie est toujours un recommencement*), que, *pourtant, le Lycée actuel n'est plus celui de jadis. La discipline y est moins stricte et y est plus raisonnée, la liberté de chacun y est moins comprimée et, à côté des études longues et souvent ardues, on sait placer les exercices physiques, si en honneur de nos jours, et qui constituent le meilleur délassement de l'esprit.*

Il faut rappeler que le discours officiel pour la distribution des prix devait être composé et lu par un professeur désigné par le Ministre, que ce discours avait été soumis pour « censure » auparavant au Recteur, et qu'une copie en avait été remise d'avance à la personnalité désignée par le Ministre pour présider la cérémonie et chargée de « répondre » au discours du « cher » professeur, (en l'occurrence ici, M. Chomet, sénateur de la Nièvre). Il y avait donc quelque chose de tout à fait « officiel » dans les sujets traités et dans les thèses soutenues.

1925 Le sport en récréation.



Gymnastique au lycée (1933)

Depuis bien des années déjà, en dépit des détracteurs des activités physiques, les potaches dépensaient leur trop plein de vitalité durant les récréations en matches acharnés de football, ce qui n'allait pas sans quelques dégâts « collatéraux » que l'esprit de l'époque prenait peut-être trop au sérieux.

Nous en trouvons un exemple avec le témoignage de Lioret⁵⁵ Au cours des récréations du midi et du soir se livraient de fameux matches : le camp du haut contre celui du bas. *Chaque joueur redoublait d'adresse pour dribbler ou shooter. Un jour en quatrième, (année 1925-1926 ?) ayant appuyé un peu trop mon envoi sur la gauche, le ballon rond vint heurter les carreaux de la salle d'étude qui volèrent en éclats. Par malheur le surveillant, qui me haïssait, profita de cette occasion pour me nuire. Ma mère dut payer les dégâts de son chenapan de fils, casseur de vitres et s'acquitta auprès de M. l'Économiste (M. Moncouet, le sous-économiste étant M. Rigaud) de la somme de 3F50. Mon père, plus sévère, me menaçait de me mettre en apprentissage et me boucla dans ma chambre où je m'offris une de ces orgies de Jules Verne dont je raffolais en ce temps-là.*

1931. Un éloge académique du sport.

Pour la distribution des prix de 1931, c'est M. Besançon, professeur de seconde qui fit un discours remarquable en l'honneur du sport, prenant le contre-pied de toutes les critiques antérieures. Éloge d'autant plus remarquable que M. Besançon était un pur littéraire « classique » et qu'il s'appuie sur sa culture humaniste pour glorifier l'athlétisme. Ce discours nous paraît très important car il marque un tournant décisif dans la mentalité générale et la considération portée au corps et aux activités physiques.

M. Besançon n'oublie pas ses « humanités » et de même qu'autrefois on invoquait les dieux avant de commencer son discours, il raconte avoir invoqué Socrate *le fils de Sôproniskos* et sa conversation avec lui : « *Ainsi donc, fit Socrate, ô Étranger, les chefs de la Cité t'ont désigné pour dire dans une fête de la jeunesse les paroles qui doivent être dites ?* ». *Je répondis que j'avais ce redoutable honneur. — Mais, par le Chien, de quoi leur parleras-tu ? — Quoique sophiste, je les entretiendrai des soins à donner au corps* » *Content de moi sans doute, il revint à Protagoras et je n'essayai pas de le retenir.*

Après cette prosopopée fort classique, il a beau jeu de souligner l'évolution de l'enseignement reprenant ici les paroles du sénateur Chomet en 1922 : *Le Lycée actuel n'est plus celui de jadis. La discipline y est moins stricte, la liberté de chacun est moins comprimée et, à côté des études longues et souvent ardues, on sait placer les exercices physiques, si en honneur de nos jours.*

Il n'en oublie pas moins de rester philologue et explique que le mot *sport*, *article importé d'Angleterre* n'est que le vieux français *desport*, *qui pour nos jouvenceaux du moyen âge, désignait les ébats physiques au grand air, le saut, la marche, l'équitation, tous les exercices nécessaires à la certitude prochaine du succès dans les joutes et tournois.* Mieux encore c'est du latin : *À nos aïeux gallo-romains, les légions des Césars l'avaient elles-mêmes transmis dans les verbes deportare, transportare, d'où desport et transport, c'est-à-dire l'ébattement et le mouvement impétueux.* Et voilà le modernisme réintégré dans la culture humaniste.

Besançon avait dû feuilleter les discours les plus anciens, prononcés en semblable occasion par les principaux et régents du Collège de Nevers, et que nous avons analysés précédemment, car il les résume d'une phrase : *On a soutenu que l'usage des sports nuisait au développement de l'intelligence, en accaparant toute l'attention de la jeunesse.* Il cite même la référence à Brunetière que faisait M. Chauvelon en 1922, pour protester contre la *déification du corps*. Nous avons souligné les accumulations de syllogismes visant à démontrer ces thèses, mais à pédant, pédant et demi, et Besançon en appelle à l'Antiquité : *L'exemple des Grecs répond aussitôt, et d'une manière éclatante, si nous invitons notre mémoire à ressusciter un instant les jeux en usage dans les jardins de l'Académie.*

Il évoque alors magnifiquement sous *le soleil de l'Attique [...] le domaine du vieil Académus [...] l'ami de Castor et Pollux qui laissèrent au vieillard plusieurs esclaves égyptiens, habiles dans l'art d'aménager les jardins sur le modèle de ceux qui rendaient*

⁵⁵ BL Amicale 2/1992

célèbres alors ceux de Thèbes et Memphis. C'est là que les citoyens d'Athènes assistaient religieusement, aux jeux athlétiques institués en l'honneur de Castor et Pollux. Besançon souligne leur signification nationale, pour commémorer la vaillance de ceux qui étaient morts pour la Patrie, mais aussi métaphysique, pour symboliser le mouvement créateur des fluides, des astres et des mondes.

Besançon montre que le sport est à la source même de l'art et de la philosophie. Dans ces jardins où *les sculpteurs venaient chaque jour étudier le corps humain en action [...] magistrats et artistes s'accordèrent sur le Beau qui s'allie étroitement au Juste, au Vrai. On traita des relations entre la Matière et l'Esprit. Le spectacle des athlètes rivalisant à la course et à la lutte engendra les idées philosophiques. En regardant Alcibiade lancer le disque avec grâce, Socrate émit d'éternelles sentences, Platon l'écouta puis écrivit. Telle fut l'œuvre morale des sports dans l'Antiquité, et nous lui devons les forces qui ont créé la civilisation méditerranéenne, mère de notre vie sociale, de nos mœurs et de nos lois.*

Ce discours n'est pas innocent. La réhabilitation de la culture physique qui va jusqu'à en faire la source même de la civilisation s'inscrit parfaitement dans le courant d'idées de cette époque, une sorte de néo paganisme, de retour à une antiquité (surtout grecque), débarrassée de son camouflage pseudo chrétien, rendue à sa vérité polythéiste, pour s'opposer à la réaction catholique. Le rétablissement des Jeux Olympiques en 1893, par le baron de Coubertin (premiers jeux à Athènes en 1896) fait partie de ce mouvement. Ce courant idéologique sera exploité à fond, par la suite, par le nazisme qui l'intégrera à sa doctrine politique et qui utilisera les Jeux de Berlin comme un outil de propagande.

M. Besançon voit bien les dangers que pourrait engendrer une surestimation du sport : l'obsession de la performance : *les sports doivent être un délassement et non une préoccupation ;* et les rivalités qu'engendre l'esprit de compétition. Il cite l'exemple même de la vie du lycée : *C'est ainsi que dans notre Lycée, nous voyons les différentes équipes de football et de basket défendre jalousement leurs privilèges : le pensionnaire, impatient du dimanche prochain où le C. A. L. N. rencontrera je ne sais quelles lettres de l'alphabet, se réserve l'exclusivité du « ballon rond », et laisse la « balle au panier » à l'externe surveillé.*

Mais il critique aussi le manque d'esprit d'équipe et de discipline. *Faute d'avoir respecté la règle du jeu [...] votre club dut s'incliner devant des rivaux, sinon mieux entraînés, du moins plus disciplinés.* Il se demande si ce n'est pas un défaut local, *le vieux fonds nivernais épris d'indépendance, capable de fournir des joueurs brillants mais personnels.*

Enfin il voit dans le sport une école de *l'effort difficile* et il invite les élèves à appliquer cette *excellente préparation aux exercices scolaires.* Il reconnaît que la culture qu'on leur demande est beaucoup plus vaste et plus complexe que celle du jeune athénien. *Classique, nationale, européenne, universelle, telle doit être désormais la culture « sans laquelle c'est honte qu'une personne se die savant »*

L'allusion à Rabelais et à l'appétit encyclopédique de savoirs de la Renaissance, est aussi très liée aux préoccupations de cette époque où l'on commençait à se rendre compte de la nécessité, pour chacun, d'un surcroît de connaissances pour aborder le monde moderne. Besançon, en bon humaniste, insiste pour que cette curiosité pour tout le savoir nouveau n'entraîne pas l'ignorance du passé *L'étude du passé seule, peut donner une discipline à l'esprit sans en étouffer l'originalité, une esthétique à l'action sans en limiter la hardiesse.* Et en homme parfaitement conscient des problèmes de son temps il alerte les élèves sur le danger imminent : *Vous haïrez toute brutalité [...] vous aurez retenu la large tolérance de l'honnête homme ; aux rhétoriques des fanatismes, vous opposerez la calme éloquence de la raison, dignes citoyens d'une nation qui fit rayonner sur le monde la politesse avec la liberté.*

L'ennui, le rejet du système scolaire, une pathologie.

Mais tous les aménagements faits à la suite des révoltes de 1870 n'avaient pas changé réellement et profondément, le système des lycées. Le malaise restait le même et tous les observateurs constataient que l'impatience et l'esprit de révolte grandissaient. Le gouvernement multipliait les réformes, mais le conservatisme universitaire empêchait la remise en cause des principes mêmes du système. Il faut se rendre compte qu'en cent ans, entre 1802 et 1902, il y eut plus de 110 ministres de l'instruction publique et que tous lancèrent des réformes prétendues définitives et décisives, mais qui se révélèrent superficielles et passagères. Ce que M. Bouniol, professeur d'histoire, dans son discours pour la distribution des prix de 1892, appelait : *la mobilité en apparence capricieuse de notre enseignement*.

En 1879, le professeur qui fit le discours de la distribution des prix, M. D'Asis Gaillissans semblait très conscient de ce malaise, même s'il n'en mesurait peut-être pas bien l'importance. Il soulignait l'ennui des lycéens et leurs reproches au système : *Car à vous entendre, on s'ennuie au collège ! C'est un séjour assez maussade, où vous consommez longuement et sans profit les belles années de la jeunesse !. Rien ne vous y agrée ; vous vous en prenez à tout. La discipline y est trop lourde ; même vous la traitez de sujétion d'un autre âge. Vous reprochez à vos programmes je ne sais quels airs surannés, une sorte de rouille pédantesque. Vos livres sont des bouquins*. Il relevait également leurs plaintes au sujet de la nourriture et de la censure morale. Sur ce point, il utilisait une formule qui montre toute la gêne que l'on avait à cette époque à parler de tout ce qui touchait à la vie sexuelle : *Sur certain appétit, plus factice et qui vous paraît poser un homme, on est, dites-vous intraitable*. Les locaux scolaires eux-mêmes paraissaient rebutants : *Il n'est pas jusqu'aux murs qui ne vous semblent, eux aussi, trop sévères*.

Il tentait de *conjuré le plus fort du péril*, selon son expression, en montrant les progrès faits en ces domaines, depuis les collèges de la Renaissance dont il dressait un tableau très sombre et presque caricatural, pour montrer que le sort des lycéens de 1880 était nettement plus agréable. Il oubliait seulement qu'en ce domaine, on regarde le présent et l'on revendique l'avenir. Le passé importe peu.

Il ne faut pas croire qu'il n'y avait que les mauvais élèves ou les jeunes rebelles qui s'ennuyaient au lycée. Un des fondateurs de l'histoire moderne, Ernest Lavisse, qui acheva ses études au lycée en 1860, et qui était un excellent élève, s'ennuyait ferme lui aussi, comme il le confiait dans son discours pour la distribution des prix à l'École Alsacienne en 1888. *Avec une vraie tristesse, je me rappelle encore cette inertie du corps qui aggravait l'inertie morale, l'entassement dans les classes et les études, les cours où il n'y avait point place pour les jeux, le piétinement pendant les récréations, les promenades lugubres deux par deux, sous l'œil ennuyé d'un gardien, qui n'était pas un compagnon, par les mêmes rues toujours*. Dans un article paru en 1885⁵⁶, il reprenait ces griefs : *La longue immobilité de l'étude, la tristesse des récréations entre les murs, la flânerie réglementaire des promenades, l'impossibilité du recueillement et du tête-à-tête avec soi-même, tout cela m'apparaît aujourd'hui comme un mauvais rêve*.

D'autres critiques ne se contentaient pas des réformes de 1882-1883. Dans le même esprit que Turigny, en 1870, paraissait en 1890, un essai d'A. Morlet, intitulé *L'Éducation morale au Collège*⁵⁷. Son contenu est à la fois significatif de la mentalité de l'époque et des idées les plus avancées en matière de réformes pédagogiques. S'appuyant sur plusieurs ouvrages⁵⁸, il dénonce *l'insuffisance de l'hygiène dans les lycées et le surmenage intellectuel*. Il cite, a contrario, les innovations de certains établissements privés comme

⁵⁶ Ernest Lavisse, *Études et étudiants*, Paris, Armand Colin, 1890.

⁵⁷ Delagrave, Paris, Nous n'avons pas de renseignements sur son auteur. Cet ouvrage figurait dans la bibliothèque des Professeurs du Lycée de Nevers, C III 152 30.

⁵⁸ Sa bibliographie est vraiment importante et très éclectique. Il cite notamment beaucoup d'ouvrages de psychologie.

L'École Monge ou L'École Alsacienne, et les rapports présentés au Conseil académique en juin 1889 ou celui de M. Marion ⁵⁹ au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique de décembre 1889 qui prônait l'éducation physique et morale : *la base naturelle, la première garantie d'une bonne éducation morale est une saine et virile éducation physique* (p. 13).

Il faut souligner l'importance des réformes introduites dans ces écoles privées ainsi que celle d'Henri Marion. Un contemporain, Compayré le remarquait lui-même : *C'est de l'École Alsacienne qu'est venu le premier exemple des réformes introduites dans le plan d'études des lycées. C'est à l'école Monge et à son initiative que nous devons en partie le mouvement en faveur de l'éducation physique. Aujourd'hui c'est Sainte-barbe des Champs qui, dans une brochure due à un de ses maîtres, M. Morlet : « L'Éducation morale au collège » nous apporte à son tour sa pensée réformatrice en matière de discipline. M. Morlet fait un acte d'adhésion absolue aux principes formulés dans le rapport de M. Marion et adoptés par le Conseil Supérieur dans sa dernière session. Ces principes auraient déjà, depuis plusieurs années, trouvé un commencement d'application au Collège de Fontenay aux Roses.*

On peut donc dater des années 1890 le point de départ d'un esprit de réforme de toute la vie scolaire et d'un changement complet de la considération du corps et des activités physiques des enfants et des adolescents dans le cadre des activités scolaires. Il faut remarquer aussi que c'est un Nivernais, ancien élève du Collège de Nevers, Henri Marion, qui fut le théoricien et le porte parole de cette révolution. Il fut aussi l'introducteur de la notion de méthode active dans la pédagogie, comme le souligne Hervé Terral dans son étude « *Henri Marion : La discipline libérale et la vie scolaire* » (texte diffusé sur Internet par CRDP Acad de Dijon, 2007).

M. Morlet appelle à une réforme complète : *nous pensons que le remède au mal n'est pas dans l'adoption de nouvelles mesures de rigueur, mais [...] dans une réforme du régime intérieur des collèges.*

Il replace cette question dans le cadre d'un débat idéologique plus vaste, sur la nature humaine qu'il résume (p.28-29) en deux formules : celle de Pestalozzi ⁶⁰ : « *l'homme est bon* » et : *autrefois, on a cru surtout l'homme mauvais*. Il critique ainsi cette attitude : avec cela, on fait une discipline, non une éducation. Cependant il nuance subtilement le rousseauisme de la première : *nous ne prétendons pas que tous les enfants soient foncièrement bons, mais nous croyons qu'il faut les traiter tous, d'abord, comme s'ils l'étaient, et leur suggérer la bonté.*

C'est cette attitude qui oriente sa pédagogie dont le principe premier est : il faut que le maître aime les enfants. Il reprend ici les idées des grands réformateurs pédagogues comme Rollin ⁶¹ qu'il cite d'ailleurs ainsi que beaucoup d'autres. Il prône donc le recours aux encouragements et aux récompenses et condamne le système répressif : *il ne saurait plus être question des pensums, des retenues pendant les récréations, du piquet, des arrêts. Tous ces moyens ont été justement condamnés*. L'histoire du Collège et Lycée de Nevers montre bien l'importance de cet appareil de sanctions. Les plans du nouveau lycée, faits juste avant 1914, et conformes aux normes du Ministère, prévoyaient encore trois *salles d'arrêts*, (le *cachot ou séquestre* dont parlait Jules Renard). M. Morlet ne prévoit que les avertissements plus ou moins solennels, le blâme et si rien ne réussit, l'exclusion temporaire ou définitive.

⁵⁹ Henri Marion, Nivernais d'origine et ancien élève du Collège et du Lycée de Nevers. A enseigné à l'ENS de Fontenay la Psychologie appliquée à l'Éducation, puis la philosophie au lycée Henri IV. En 1883, il est chargé d'un cours de Science de l'Éducation à la Sorbonne. Ce cours est transformé en chaire en 1887. Henri Marion devient ainsi le premier professeur de Science de l'Éducation en France. On voit que cette évolution fait directement suite aux révoltes de 1882 – 1883.

⁶⁰ Johan Heinrich Pestalozzi (12 janvier 1746 - 17 février 1827) est un pédagogue suisse à la base de la pédagogie moderne.

Il est connu pour avoir traduit en pratique les théories de Rousseau sur le système éducatif. Il influence le philosophe Fichte, qui cependant voulut intégrer la pédagogie à la philosophie transcendantale de la liberté.

⁶¹ Rollin, 1641-1741, Voir plus haut notre article : 1726, Les idées pédagogiques de Rollin.

En 1885 à propos d'incidents qui venaient de se produire, le *Journal de la Nièvre* du 19 septembre, soulevait encore la question des punitions : *La férule, les coups de règle, le martinet ne sont plus guère d'usage ni chez les instituteurs ni dans les établissements d'instruction secondaire. Mais, le pain sec, la mise à genoux, les bras en l'air et même le cachot existent encore dans nombre de maisons d'instruction. Il serait question de supprimer définitivement ces trois derniers genres de punitions, et de ne conserver que le pensum, comme moyen coercitif efficace pour réduire les écoliers trop paresseux ou insoumis.*

La « surveillance » des « bonnes mœurs ».

Ces critiques et propositions de réformes n'envisagent finalement que l'aspect répressif de la discipline en ce qui concerne le comportement extérieur en classe, en étude ou pendant les récréations. Mais on n'envisage jamais la répression « morale » et « intellectuelle » que subissaient les enfants et adolescents au cours de leur scolarité : c'est une censure permanente de leur spontanéité, de leurs émotions, de leurs idées, sous prétexte du respect des « bonnes mœurs » ou de la défense d'un certain « politiquement ou universitairement correct ». Or c'est cet aspect du système scolaire qui est la source même de l'ennui que décelait D'Asis Gaillissans en 1879. Ceci apparaîtra plus clairement après 1950 pour éclater en une révolte radicale en 1968. Mais jusque là, ce rejet de la réalité de la vie au collège ou au lycée n'apparaît qu'à travers de multiples incidents qui revêtent souvent un aspect sexuel très symbolique pour l'analyste.

Les questions relatives au respect de ce que l'on appelait les bonnes mœurs, relèvent-elles seulement de la discipline scolaire ou n'ont-elles pas aussi un aspect médical comme des symptômes d'un dysfonctionnement pathologique provoqué par les conditions de vie notamment à l'internat.

Tous les historiens de l'enseignement savent que de tous temps, dans les endroits où étaient « cloîtrés » des enfants ou des adolescents, des « amitiés particulières » se développaient et pire, des violences et agressions à connotations sexuelles avaient lieu. Habituellement, les textes et documents plus ou moins officiels n'en parlent pas. Ce sujet était « tabou ». Mais l'insistance mise sur certaines précautions de surveillance, relatives aux internats, permet de supposer que tous les membres du personnel des Collèges et Lycées, étaient parfaitement au courant de ces situations. Mais l'information passait sous forme d'allusions et de non-dits.

C'est ainsi qu'il faut entendre ce paragraphe du prospectus publicitaire pour le Collège de Nevers, rédigé par l'Abbé Fouquoire en 1821 : *Pour garantir le maintien de la bonne Discipline, aucun Élève sortant d'un autre Établissement, ne sera admis comme Pensionnaire, que sur un Certificat constatant des mœurs irréprochables.*

On se méfiait donc beaucoup, et à juste titre semble-t-il, des perversions sexuelles et autres dérives, en particulier au pensionnat où la promiscuité des dortoirs les favorisait. Rien de précis n'est dit, mais le sens de : le *Certificat constatant des mœurs irréprochables*, est clair aussi bien pour les parents que pour le public en général. On trouve des exemples de violences sexuelles tout au long de notre histoire du collège et lycée de Nevers, comme celui cité plus haut de Duhamel, même si les autorités préféraient n'en pas faire état ouvertement.

C'est ainsi qu'il faut entendre la précision apportée maintes fois, dans les prospectus et autres notes d'information du Collège et du Lycée, sur la séparation stricte des élèves selon leur âge, aussi bien en cour de récréation qu'en étude ou au dortoir. Mesure conforme aux prescriptions de l'Université. Séparation qui va jusqu'à l'absurde comme le montre le témoignage de Duhamel qui ne pouvait rencontrer son frère qu'à de rares moments et dans une cour isolée. Il s'agissait d'éviter les rapports conflictuels ou « sexuels » entre les « grands » et les « petits », mais cela n'empêchait pas que dans chaque « cour » il y avait des enfants de trois ou quatre ans plus âgés que les autres. Mais dans les petits collèges, il n'y avait souvent qu'un seul dortoir comme ce fut le cas à Nevers très longtemps.

Parfois c'est une précision superfétatoire qui attire l'attention du lecteur et fait apparaître « en creux » une autre réalité. Par exemple, dans ce même prospectus de 1821, à propos de l'enseignement religieux, l'Abbé Fouquoire se croit obligé de préciser qu'*Un Ecclésiastique recommandable, faisant les Fonctions d'Aumônier, se chargera des Soins spirituels, de l'Enseignement du Catéchisme et des préparations à la première Communion.* La précision concernant l'ecclésiastique en question semblait vouloir rassurer les parents. Il y avait donc des ecclésiastiques non - recommandables.

Tout geste, toute attitude, attirait la méfiance, en particulier au dortoir. C'est ainsi que l'Abbé Henriot précisait dans son règlement de 1811 : *les élèves se retirent en silence dans les dortoirs pour se coucher. Ils le feront le plus promptement possible. Chacun restera devant son lit, en se déshabillant avec modestie et décence.* Ces deux derniers mots signifient qu'en fait, la vue ou l'exhibition du corps et surtout de ses parties intimes est sévèrement prohibée. On comprend dès lors la négligence voulue pour les soins de toilette. Les responsables des internats préféraient que leurs pensionnaires ne se lavent jamais plutôt que de risquer de les voir s'exposer plus ou moins dénudés, les uns aux autres.

De même l'Abbé Robinot qui devint Principal en 1824, dans son programme éducatif, se croit-il obligé de faire une allusion très claire en souhaitant pour les élèves, *l'ignorance, s'il se peut, ou du moins l'éloignement de certain vice qui les énerve et les épuise quand ils s'y livrent : voilà tout ce qu'il faut pour assurer aux Jeunes Gens [...] la force, la vigueur, l'état de santé que comporte leur âge.* Admirons au passage la litote sur *certain vice qui les énerve et les épuise quand ils s'y livrent.* Allusion évidente à la masturbation. Les préserver de cela semble la seule mesure nécessaire et suffisante pour assurer leur santé et leur développement physique.

La « prudence » de l'administration universitaire dans ce domaine s'explique aussi par le fait que le moindre incident de mœurs, ou la moindre violence sexuelle, pouvait entraîner une polémique dangereuse pour l'établissement et son personnel. Alors, on « ignore » la réalité ou quand elle devient trop évidente, on éloigne les intéressés, on étouffe les rumeurs ; à la limite, on prend des sanctions d'exclusion en invoquant un motif disciplinaire sans rapport apparent avec la vie sexuelle. C'est ce que l'on voit très bien avec les récits de Jules Renard.

Celui-ci n'était pas pensionnaire au Lycée mais à la pension Rigal et suivait les cours du Lycée comme externe. C'est donc dans le cadre de la pension qu'il situe un épisode de *Poil de Carotte*, « *Les joues rouges* ». Il y montre l'affection portée par le pion, Violone, à un élève, Marseau, enfant d'aspect fragile, et Poil de Carotte en est jaloux : *Poil de Carotte, son voisin de lit, le jalouse entre tous.* Il espionne le manège de Violone et provoque des incidents puis le dénonce au Directeur "*Monsieur, dit Poil de Carotte réellement audacieux et fier, le maître d'étude et Marseau, ils font des choses !* " Cette accusation très vague suffit au Directeur pour mettre immédiatement Violone à la porte sans autre enquête, un simple soupçon suffit. En fait il y a scandale à partir du moment où quelqu'un parle. Que ce soit vrai ou faux, peu importe, il faut de suite faire taire l'accusation d'une manière ou d'une autre.

Georges Duhamel⁶², qui fut pensionnaire au lycée de Nevers consacra une dizaine de pages à des souvenirs où il évoque l'hiver 1900-1901, dans des locaux insalubres et non chauffés. Quoique avec beaucoup de discrétion, il note aussi ces amitiés troubles entre potaches, dans l'obscurité complice des dortoirs, où il voit surtout la recherche d'un réconfort, par des enfants pleins de désarroi, loin de l'affection de leurs proches : *J'étais tout à mes regrets, quand mon voisin de dortoir vint me parler à l'oreille. Je l'avais déjà remarqué. C'était un garçon au doux visage de fille, rose et blanc, à la voix chantante. Je l'écoutais, déconcerté, honteux, troublé jusqu'au fond de l'âme et je comprenais qu'il m'offrait certaines consolations mutuelles à nos misères. J'eus la présence d'esprit de refuser, civilement, mais de manière décisive.*

⁶² *Inventaire de l'Abîme 1884-1901*, dernière partie du chap. XII.

Selon Lacour, ces affaires de mœurs étaient fréquentes dans tous les pensionnats privés ou publics.⁶³ *Les anciens entraînaient les nouveaux, qui n'avaient pas toujours besoin d'être entraînés. Et il y avait des grands pour se faire aimer des petits [...] voire pour acheter leurs caresses. Et ma foi ! ces amitiés vicieuses qui se nouent aussi entre lycéens internes mais que multipliait fatalement un internat fermé comme « Notre-Dame », c'était peut-être, pour certains, une cause supplémentaire de leur silence auprès de leurs parents, sur les peines et tourments qu'ils enduraient. Elles consolait [...] quand elles ne finissaient pas, même, je l'ai constaté, par les attacher à la diabolique Institution.*

Mais ces *amitiés particulières* n'étaient pas toujours consenties et représentaient de véritables viols. Léopold Lacour qui enseigna la rhétorique au lycée de Nevers (alors que Jules Renard était en seconde) et en fut chassé par un « scandale »⁶⁴, raconte dans ses souvenirs avoir été dans son enfance de pensionnaire, témoin du supplice infligé par les « grands » à un de ses camarades à l'aspect de fillette, qu'ils violaient collectivement chaque nuit dans le dortoir, et qui finit par en tomber malade et en mourir. Aucune enquête ne fut faite et personne n'osa les dénoncer par crainte de représailles. Et l'administration, même si elle se doutait de quelque chose, étouffa l'affaire.

Selon Lacour, l'administration avait parfaitement compris que cet enfant avait été victime d'un viol. Mais elle ne fit rien ni pour trouver le ou les coupables, ni pour protéger d'autres victimes potentielles. Crainte du scandale ? Ou plutôt vieille habitude de refoulement et de négation de la réalité. Officiellement ces affaires de mœurs n'existent pas. Il est d'ailleurs malséant d'en parler ou d'y faire allusion. Nous avons vu à travers l'histoire du Collège et Lycée de Nevers que tout ce domaine est tabou. Seul un principal y avait fait allusion dans un discours, mais avec des périphrases ultra alambiquées compréhensibles seulement pour des initiés.

Lacour met aussi en évidence des facteurs qui tendent à renforcer le tabou attaché à ces affaires de mœurs : deux principes lui semblent évidents : *On ne dénonce pas, dans un lycée ; et : C'était conséquemment, en outre, livrer la victime.* Cette « omerta » montre le fossé entre le monde des élèves et celui des adultes responsables de l'établissement à qui l'on ne peut rien confier. C'est la raison du sentiment d'impunité des mauvaises têtes qui ne risquent rien à condition de n'être pas pris sur le fait par les surveillants. L'autre principe affirmé relève d'un trait de mœurs courant, encore à notre époque. Dans ces affaires de viol, l'innocence de la victime est toujours suspectée, voire jugée aussi coupable que son agresseur qui tend aussi à la culpabiliser. Il paraît donc évident aux élèves que la victime serait sanctionnée tout autant que ses agresseurs.

D'autre part nous avons, ici, un bon exemple pour montrer que les rapports victime - bourreau sont très complexes et suscitent toujours un malaise chez l'observateur. Lacour lui-même ne se demande-t-il pas *si, peu à peu, ils n'avaient pas éveillé en elle (la victime), mêlé à de l'épouvante, quelque chose comme une obscure tentation de sa tendre chair, si frénétiquement désirée.* On peut remarquer aussi que le narrateur semble presque fasciné par la scène qu'il raconte, ce qui est souvent le cas quel que soit le type de violence dont on est le témoin.

Cependant, la pédophilie réelle ou supposée du personnel et notamment des surveillants, qui évidemment étaient exposés plus que les autres à cette tentation, à cause de la promiscuité de leur vie avec les élèves, notamment au dortoir, était plus facilement soupçonnée et dénoncée. On voit avec Jules Renard, qu'une simple dénonciation très vague d'un élève avait suffi à faire renvoyer sans délai un pion.

De même, Lacour raconte avoir été lui-même l'objet d'un geste équivoque d'un surveillant⁶⁵ qui en rentrant un dimanche soir, d'un dîner avec des copains s'était *arrêté au*

⁶³ Op. cit. p. 30.

⁶⁴ Lacour Léopold (1854-1939). Journaliste, critique, auteur dramatique. Lacour raconte en détails toute cette affaire dans *Une longue vie : Histoire d'un homme*. Paris éd. Malfère 1938, 5^e partie, II et III p. 233 à 261.

⁶⁵ Op. cit. p. 65 et 66.

dortoir, près de mon lit, où il m'avait vu les yeux ouverts, et, s'étant mis à causer avec moi, il avait fini par me caresser les cheveux, puis le cou, et s'exciter de telle sorte qu'il eut une minute d'égarément, introduisant brusquement sa droite jusqu'où l'on devine, sous ma chemise mal fermée. Cela n'était pas allé plus loin, mais la panique du pion, le lendemain, est significative des risques encourus en cas de dénonciation : « *Je vous en conjure, pas un mot à qui que ce soit ! J'étais gris hier soir.* » Il va même jusqu'à offrir d'acheter en quelque sorte son silence : « *Si vous voulez, je ferai vos versions grecques ...* ». Lacour avoue en avoir profité jusqu'à la distribution des prix. Mais pendant les vacances, le pion en question s'était cherché *une autre place ... et loin de Versailles probablement*. La panique de ce pion, *un boiteux d'aimable humeur, qui, à plus de trente ans, préparait vaguement sa licence ès lettres*, vient de ce que pour ce simple geste déplacé il risquait effectivement sa carrière, pour si modeste qu'elle fût. Cette méfiance et cette sévérité à l'égard des surveillants contraste avec le laxisme de l'administration vis à vis des mœurs des élèves.

Vraies ou fausses, comme nous venons de le dire ces accusations d'agressions sexuelles servent souvent dans les polémiques entre partisans et adversaires de l'enseignement public. Nous en avons une preuve en septembre 1888 à propos d'une attaque calomnieuse contre le professeur de gymnastique du Lycée, publiée par *Le Patriote*, journal réactionnaire, et émanant d'un lecteur qui signait anonymement *un père de famille*. L'accusation portée est classique et *La Tribune Républicaine*, en fait état en prenant la défense du Lycée : *ce que nul n'a le droit de faire, c'est de calomnier sans preuves, comme le fait celui qui insinue que des enfants du Lycée de Nevers auraient pu être souillés*. Avant même de défendre l'honneur de l'enseignant incriminé, le journal souligne l'arrière-plan politique de l'affaire : *Ceci équivaut tout simplement à dire aux gens qui envoient leurs fils au Lycée de Nevers : envoyez vos fils chez les jésuites ; ne les confiez plus à notre établissement universitaire, dans lequel n'existe aucune surveillance*. L'auteur de l'article nie, bien entendu, qu'il puisse se passer durant les cours de gymnastique *des choses répréhensibles qui puissent échapper à la surveillance générale*.

L'accusation de délit ou crime sexuel, pour discréditer les enseignants publics et les établissements, était courante, surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle. Malheureusement, même quand la fausseté de ces calomnies était établie, les fonctionnaires en étaient toujours victimes.

Soulignons tout de même a contrario, que les attaques du même genre étaient fréquentes dans la presse anti-cléricale et *La Tribune Républicaine* se faisait un plaisir dans presque chaque numéro de publier quelques échos crapuleux sur les frasques du clergé, en reproduisant des articles de divers journaux. Il insistait particulièrement sur les faits de pédophilie, commis dans les collèges religieux et en particulier chez les Jésuites qui apparaissent comme une cible privilégiée.

La surveillance des élèves en dehors des locaux du lycée.

Les différents règlements de discipline du Collège et Lycée de Nevers précisent bien que l'autorité du chef d'établissement sur les élèves aussi bien internes qu'externes, s'étend en dehors des murs de l'établissement. Il lui appartient donc de leur imposer des règles de conduite en ville.

Tous les règlements rappellent que l'accès aux cafés, lieux de réunions publiques, leur est interdit, a fortiori, ce qu'il était convenu d'appeler les « mauvais lieux ». Cette règle s'appliquait aussi au personnel : domestiques, surveillants et professeurs. Nous trouvons plusieurs attestations des sanctions prises contre les contrevenants au cours de notre histoire.

Un ancien élève du Lycée, Arsène Reynaud, relatait ainsi dans le journal *Potache Revue* qu'il publiait avec son ami Maurice Legrand, plus connu sous le nom de Franc - Nohain, un incident où la maréchaussée était intervenue : l'expulsion des lycéens, des beuglants et cafés-concerts de la bonne ville de Nevers. S'adressant à un camarade toujours au lycée, Reynaud s'esclaffe : *comme j'ai ri lorsque j'ai appris que tes camarades avaient été expulsés des*

beuglants de votre provinciale ville, et j'aurais bien voulu voir « Messieurs les commissaires » jetant à la rue, au vent, à la pluie, les pauvres potaches ahuris ! Et il ironise sur l'ordre moral et les Pères La Pudeur, C'est que vois-tu, « Messieurs les commissaires » sont là pour exécuter des ordres supérieurs, et il ne faut pas leur en vouloir s'ils ne comprennent pas [...] l'intime et exquise poésie qui se dégage des cafés-concerts.

Un autre ancien élève du Lycée, Louis Rolland⁶⁶, publiera une nouvelle évoquant sa vie au lycée en 1914 -1916 et lui aussi parlera de l'engouement des potaches pour les beuglants et cafés-concerts de Nevers avec leurs filles et leurs rengaines.

La surveillance « intellectuelle » des élèves.

Le prospectus du Principal du collège, l'abbé Fouquoire, du 15 octobre 1821 est un bon exemple de la conception que l'on se faisait de la « censure » morale et littéraire dans l'éducation des adolescents⁶⁷. En principe, il fallait éviter que les élèves et en particulier les pensionnaires aient accès librement à quelque idéologie ou texte littéraire autre que l'enseignement professé dans les classes. (Mais certains professeurs étaient suspectés d'introduire dans leurs cours des idéologies dangereuses comme l'atteste une phrase du discours du Préfet pour la distribution des prix du 28 août 1822 : *Il a voué à l'indignation publique les Maîtres qui seraient capables d'insinuer à leurs Élèves des maximes contraires à ces grandes et sublimes vérités dont l'oubli criminel amènerait la dissolution entière de la Société*).

Malgré toutes les précautions, on voit bien que, les plus grands au moins, étaient parfaitement au courant des événements politiques contemporains, soit dans le cadre de leur famille pour les externes, (ce que déplore le Principal) soit par les journaux et autres publications que ces externes faisaient « passer » aux pensionnaires. De même, malgré la censure « littéraire », la limitation du choix des textes portés à leur connaissance en classe et qui se limitait à des morceaux soigneusement choisis et « expurgés » des littératures « classiques », et la dénonciation permanente du caractère maléfique de la littérature « moderne » surtout des romans, les pensionnaires arrivaient à lire clandestinement, différentes œuvres « interdites » comme l'atteste la lettre de Jules Renard (Poil de Carotte) à son père pour lui demander de lui procurer diverses œuvres littéraires en lui promettant de ne pas se les faire « confisquer » à la pension.

L'abbé Fouquoire pensait avoir trouvé un moyen de remédier à cela en offrant aux pensionnaires une bibliothèque d'œuvres « non classiques » mais soigneusement choisies et en empêchant tout « échange » avec les externes. *« Une Bibliothèque sera formée pour l'usage des Élèves internes, afin de les préparer aux Classes d'Humanités, de les fortifier dans l'Étude de la Langue maternelle, et de prévenir les mauvais choix qu'ils pourraient faire en ce genre : de sorte qu'aucun Livre à l'exception des classiques, ne pourra, sous aucun prétexte, être introduit dans le Collège. C'est par le même motif que nous interdirons toute communication entre les Internes et les Externes, qui ne pourront se confondre que sous les yeux et la surveillance des Professeurs dans l'enceinte de leurs Classes respectives ».*

Encore faut-il ajouter que l'accès à cette bibliothèque et à ses livres était soumis à l'autorisation du professeur de la classe ainsi que l'atteste Hippolyte Taine qui enseigna la philosophie au Collège de Nevers (1851 – 1852) et raconte qu'il devait signer des autorisations à ses élèves pour qu'ils puissent emprunter un ouvrage à la bibliothèque ; encore avait-il reçu des consignes formelles pour leur en interdire certains : *d'après l'avis du*

⁶⁶ Sous le nom de Louis Francis (Prix Renaudot 1934) Voir au chapitre correspondant.

⁶⁷ Sur ce sujet voir notre étude sur *Le but de l'éducation au XIXe siècle* au chapitre 1821 1832, et notre article sur *L'abbé Gaume et le catholicisme intransigeant* au chapitre 1827 1852 dans l'Histoire du Lycée (op. cit) (ce dernier article a également été publié in *Cahiers Nivernais de l'Éducation*.

censeur, je refuse aux élèves qui me la demandent, l'autorisation de lire « Les Provinciales ».

Il faut préciser que le personnel du collège ou du lycée était tout aussi « surveillé » que les élèves. Que ce soit les « domestiques » plus tard nommés : « personnel de service », les surveillants ou répétiteurs aussi bien que les professeurs, leur comportement, dans l'établissement comme au dehors, était soumis comme celui des élèves à la « censure » de leur chef d'établissement et des autorités, maire ou préfet.

Plusieurs fois la municipalité de Nevers intervint au Collège parce que des « domestiques » étaient sortis la nuit de l'établissement par une porte de service sans être contrôlés par le portier, véritable cerbère qui ne laissait passer personne sans autorisation du Principal. Les procès verbaux de ces incidents ne disent pas quels méfaits ces braves serviteurs avaient pu commettre en ville. Le scandale était qu'ils aient pu sortir « librement ».

Dans notre étude sur « *Jules Renard au Lycée de Nevers* » nous consacrons ainsi tout un passage à différents incidents qui illustrent cette surveillance tatillonne.

Ainsi M.P. répétiteur au lycée de Dijon fut congédié de celui-ci sans délai et muté d'office au lycée de Nevers. Le Proviseur écrivit à son collègue de Dijon pour lui demander les raisons de ce changement de lycée, ce qui provoqua une protestation du Doyen de la Faculté de Dijon qui intervint auprès du Recteur en faveur de son étudiant, intervention rejetée par le Recteur qui expliquait lui-même les raisons de ce déplacement d'office :

Le 4 décembre à 9 h du soir, M. P. sortait, la pipe à la bouche et ayant au bras une femme de mauvaise vie, du restaurant Frandin, avenue de la gare, parcourait cette avenue, puis entraînait toujours accompagné de cette femme, au café de la Rotonde. Il a ainsi commis du scandale, et cela d'autant plus que les personnes qui tiennent le restaurant Frandin et le Café de la Rotonde ont des enfants au Lycée. M. P. a découché et ne s'est présenté au Lycée que le lendemain matin à 6 h.

En 1887, le Proviseur et l'Inspecteur d'Académie décidèrent une enquête sur deux répétiteurs trouvés à la Brasserie Guy Coquille au nombre des joueurs de baccarat [...] l'enquête nous apprend qu'ils avaient été surpris par une descente de police à la Brasserie Guy Coquille où était organisée une partie de baccarat, mais ne nous dit pas s'ils faisaient partie des joueurs. L'un d'eux, par ailleurs très bien noté, fit l'objet d'une réprimande, l'autre quitta l'Université avant la fin de la procédure.

Nous avons également consacré une étude à *L'Affaire Lacour* du nom de ce professeur de Rhétorique du Lycée (1879 – 1880) qui fut muté d'office puis contraint à la démission sous le prétexte officiel d'une « inconduite » publique. En l'occurrence, on lui reprochait d'avoir donné un baiser à sa cavalière lors d'une danse au Bal de la Préfecture où il avait été invité. La dame, femme d'un officier de la garnison, ayant protesté contre cette manifestation intempestive. En réalité ce ne fut, d'après Lacour lui-même, qu'un simple prétexte recouvrant une raison « politique ». Mais ce prétexte montre bien l'importance attachée au moindre comportement un peu « libre » d'un fonctionnaire de l'enseignement, en ville. Quant à leurs paroles et écrits ils étaient contrôlés et censurés. On comprend alors la sévérité des règlements à l'égard du comportement des élèves y compris hors des murs du lycée.

Léopold Lacour raconte aussi un incident qui illustre bien cette « censure ». Il raconte qu'au retour des vacances de Pâques, il s'aperçut que le *Comité radical* avait couvert les murs de Nevers d'affiches annonçant pour le dimanche de Quasimodo, une grande réunion dans les Halles, *et l'on m'y entendrait ! Mon nom figurait en grosses lettres au bas de ce rouge placard.*

Le voilà donc convoqué chez le Préfet *la veille du grand jour, après la classe de l'après-midi.* Selon lui, malgré les incidents antérieurs *nous étions restés en bons termes, ce*

Chapron et moi. (Chapron est le nom du Préfet) Il est donc très surpris lorsque celui-ci lui tend une dépêche, sur papier jaune signée Jules Ferry et ainsi conçue : "Rappelez à M. Lacour que la place d'un maître de la jeunesse n'est pas dans les réunions publiques"⁶⁸ et il commente : "C'est bien clair, n'est-ce pas ? Silence ou démission" et il lui aurait conseillé ensuite de démissionner pour se consacrer à la politique.

Toujours selon lui, d'accord avec Laporte (le candidat du Comité radical), il décida de s'incliner et de ne pas paraître à la réunion, mais de se présenter aux élections de 1881 avec lui. Il aurait donc remis au Préfet une lettre de soumission : *J'ai pesé les conséquences de l'alternative où me place le ministère. Je cède à la volonté de Monsieur le Ministre. Je garderai le silence demain et vous prie d'en informer qui de droit*⁶⁹.

Une guerre de tranchées pour retarder une remise en question totale.

Comme on le voit, si pour le Ministère, il n'était pas admissible qu'un professeur participe à la vie politique, à fortiori, était-il interdit aux élèves, d'assister à quelque réunion ou spectacle que ce soit, comme nous l'avons dit plus haut, même avec leurs parents.

La censure à l'égard du personnel des établissements secondaires, permet de comprendre par comparaison, la sévérité des mesures semblables prises contre les élèves dans tous les domaines.

Notre rapide étude sur tous les aspects de la santé des enfants au collège et au lycée de la Renaissance au XXe siècle, (et en particulier dans le cadre du pensionnat) est significative de tous les aspects de cette histoire de notre enseignement secondaire. Un conservatisme étroit, résistant sous n'importe quel prétexte, à toutes les incitations réformistes et modernistes venant de l'extérieur comme de l'intérieur de l'Université, cherchant toujours à se justifier par de hautes considérations philosophiques ou politiques, acceptant, finalement, poussé hors de ses retranchements, par des révoltes récurrentes, quelques réformes partielles présentées comme de véritables révolutions et dont on affirmait à chaque fois, qu'on n'irait jamais plus loin, voilà ce qui apparaît d'abord dans ce tableau général.

On a l'impression que le système a toujours été en retard d'une ou plusieurs réformes et que celles qu'il mettait en place étaient déjà obsolètes avant même d'être appliquées. Surtout, quoi qu'en disent ses défenseurs, l'impression dominante est que notre système scolaire n'avait jamais, depuis les Jésuites, fondamentalement remis en question sa conception de l'enseignement secondaire, ses finalités, le principe même de ses méthodes pédagogiques, des rapports entre les adultes et les enfants ou adolescents.

La nécessité de cette « reconstruction » complète est apparue à la fin du XXe siècle et paraît acceptée par la plupart des acteurs. Rares sont ceux qui restent nostalgiques des anciennes structures. Mais combien il paraît difficile d'imaginer d'abord, puis de réaliser une nouvelle Université ! La plupart des réformes récentes, réussies ou en échec, montrent surtout combien sont importants les problèmes à résoudre et les résistances à vaincre.

Une véritable refondation de notre Université n'en apparaît que plus urgente. Il serait peut-être temps qu'elle se mette enfin, en accord avec notre époque et notre monde.

⁶⁸ Lacour précise (op. cit. p. 250 note) qu'il a retrouvé le texte exact de cette dépêche dans un article de *La Justice* du 22 avril 1880 (c'était le journal de Clémenceau, voir plus loin).

⁶⁹ Texte également publié dans *La Justice* du 22 avril 1880.

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A CLAMECY JUSQU'A 1920

Jean Barjot



Vaste sujet !... Il nous aurait fallu effectuer un travail de recherches de plusieurs années pour mener à terme un programme aussi ambitieux alors que nous ne disposions que de quelques mois. Mais le lecteur nous pardonnera peut-être, et s'il se prend au jeu, vérifie ce que nous avons écrit, le complète et, à l'occasion, rectifie quelques erreurs que, faute de documents à confronter, nous avons inévitablement commises, c'est qu'il y aura trouvé un quelconque intérêt. C'est du moins ce que nous espérons.

La partie la plus importante est consacrée au Collège. Né en 1615, il s'est maintenu contre vents et marées et, quatre siècles plus tard, le collège Giroud de Villette et le lycée Romain Rolland poursuivent son œuvre d'enseignement. C'est aussi sur le Collège qu'il a été le plus écrit.

Mais l'instruction était réservée aux garçons et il a fallu attendre près d'un siècle pour que les filles aient droit à une part du gâteau : en 1684, les Sœurs de la Providence proposent leurs services et, ce qui est tout à l'honneur des notables clamecycois, une école est ouverte. Les événements se chargeront toutefois d'interrompre leur enseignement : la Révolution les chasse et il faut attendre plusieurs décennies avant que les Sœurs de Nevers ne viennent reprendre le flambeau.

La Révolution ne manque pas de bonnes idées en matière d'alphabétisation des masses populaires, mais le manque de moyens humains et surtout financiers ne lui permet pas de mener à bien ses projets, et l'Ecole Centrale se solde par un échec, à Clamecy du moins.

La Restauration introduit l'Ecole Mutuelle. Celle de Clamecy qui, semble-t-il, peine à ouvrir, sera dirigée quelque temps par un clamecycois illustre, Claude Tillier, qui n'en appréciera guère les principes et la quittera pour retourner à son Ecole Privée. Mais sans doute avait-il d'autres ambitions.

Le milieu du dix-neuvième siècle voit l'arrivée des Frères des Ecoles Chrétiennes à Clamecy, auxquels l'enseignement primaire des garçons est confié.

Et l'enseignement laïc, dans tout cela ? Il nous faut attendre les débuts de la Troisième République et surtout la promulgation des lois Jules Ferry pour que les Ecoles Primaires, une pour les garçons et l'autre pour les filles, sortent de terre, mais nous sommes arrivés à la fin de notre propos car la Grande Guerre mettra un terme aux constructions ou aux agrandissements d'écoles.

L'enseignement privé conservera deux établissements, Sainte-Marthe et Saint-Charles, que nous ne citerons que pour mémoire : ce sont de jeunes établissements lorsque la Grande Guerre éclate, et la Seconde Guerre annoncera leur fin.



Le Collège

Si un enseignement a été donné à Clamecy depuis au moins le XIII^e siècle, il ne semble pas qu'il ait été dispensé dans un immeuble prévu à cet effet ou, du moins, sa localisation, faute de documents, ne nous est pas connue.

Nous savons par contre, grâce au *Vieux Registre de l'Hôtel de Ville*¹ que, le 9 juillet 1615, les Échevins firent l'acquisition d'une maison tenant d'un long à la Grande Rue qui tend de la Porte du Chastelot à celle du Beuvron ; d'autre à la Muraille de la ville, d'un long à la Maison commune de ladite ville, appelée le Collège², d'autre à la grange d'André Charrier..., afin d'y installer... le Collège. L'année suivante, les travaux débutent et les bâtiments de ce que l'on appellera plus tard *le vieux Collège*, sont élevés à l'emplacement de la maison et du jardin attenant.

Le Collège au XVIII^e siècle.

Le Recteur du Collège est alors Benjamin Perruche, qui en occupe les fonctions depuis 1615 et restera en place jusqu'à 1620.

On appelle Recteur, comme le rappelle Furetière, celui qui est à la tête d'un Collège et a autorité sur le ou les régents, mais la fonction n'est pas aussi bien rémunérée que son intitulé le laisserait penser. Loin de là !

Perruche recevait une rétribution annuelle de 100 livres de la Ville, à laquelle venaient s'ajouter les sommes parfois modiques qu'il recevait des parents de ses élèves dont le nombre est difficile à évaluer. De plus, certaines personnes instruisaient et prenaient à pension de jeunes élèves, et ce genre de préceptorat venait concurrencer de façon déloyale l'établissement officiel, privant ainsi le recteur de revenus.

¹ Cité par René Surugue in Clamecy et l'Evêché de Bethléem. Besançon 1925. Page 299.

² Collège est, selon le Dictionnaire de Furetière, le nom qu'on donne à l'assemblée de certains corps ou sociétés.

Cet état de fait est dénoncé par Martin Maignan, recteur de 1628 à 1647³, malgré la tentative faite par les Échevins de mettre un terme à cet "abus", sans succès d'ailleurs. Sa supplique du 18 septembre n'ayant point été entendue, il se voit dans l'obligation d'adresser une seconde requête aux Échevins, en 1631, leur rappelant *qu'il a ponctuellement exécuté son traité du 6 avril 1628, malgré la difficulté des temps ; obligé qu'il a été de s'adjoindre un subalterne*⁴. Il leur fait remarquer que tous les élèves de la ville ne fréquentent pas son école, *malgré les deux sentences de la Châtellenie des 2 may et 30 juin 1630 enjoignant aux Echevins d'interdire aux particuliers d'entretenir chez eux des écoles privées, et que, de ce fait, il se trouve en perte*. Il est cette fois entendu et les Échevins lui accordent, le 25 mars 1631, le paiement de 12 livres à titre de rémunération extraordinaire. Mais avaient-ils le pouvoir de faire revenir les brebis égarées au Collège officiel ?

Les successeurs de Maignan seront, selon Joseph Gadiou⁵ qui précise combien il est difficile d'éviter les erreurs alors que l'on confondait souvent les fonctions de recteur et de régent : Jacques Lescot 1648-1656, Théodore de Bèze 1657-1663⁶, Pierre Millelot 1663-.. ?..., Michel Roy 1667-1670, Jean Richebracq 1670-1678, Germain de Beslau 1678-1679, Claude Bienassis, Denis Billetout 1686-1688, Blaise Darlot 1688-1689, Jean Billard de Préville 1690-1699, Nicolas Chapuis à partir de 1700.

Entre temps, la situation financière du Collège a connu une nette amélioration, non pas que la concurrence des maîtres privés ait cessé, ce dont nous ne sommes pas certain, mais grâce à une donation. C'est sous le rectorat de Lescot que, le 26 avril 1653, l'avocat Hughes Servant et sa femme, Catherine Durand, *font don à la communauté de Clamecy de leur domaine situé à Sembert, appelé la métairie des Charlots (...) à la condition d'une pension viagère de huit bichets de blé froment et de deux muids de vin clair et en faveur des deux donateurs et jusqu'à leur décès, et à la charge spécialement de pourvoir à l'établissement et à l'entretien d'un second régent en l'Ecole de cette ville, afin d'aider à l'instruction de la jeunesse et lui donner moyen d'apprendre les belles lettres*⁷. Et, quelques années plus tard, les Échevins, sans doute reconnaissants de la bonne tenue du Collège, doublent le traitement annuel du recteur qui, désormais, recevra 200 livres.

Les obligations contractées par le recteur de Bèze, lors de son engagement, nous sont connues ; ce document ne manque pas d'intérêt en ce sens qu'il précise quelles étaient les fonctions des recteurs. De Bèze devait donc :

1- *Instruire la jeunesse tant à écrire, lire, qu'à enseigner la grammaire et humanité, et faire en sorte que ladite jeunesse soit bien morigénée et exercée au mieulx qu'il lui sera possible.*

2- *Pour ce, prendra avec luy un subalterne qui sçaura bien écrire et chanter.*

3- *Sera tenu de faire le catéchisme tous les samedys.*

4- *Sera tenu en oultre, comme ont fait les précédents maîtres d'école, de chanter et faire chanter avec luy ses escolliers et à cette fin sera tenu de les instruire au plain chant qui se chante aux grandes messes parrochiales des dimanches et festes ; et conduira tous lesdis escolliers tant aux messes des dimanches et festes et que vespres pour les retenir dans la modestie et instruction de l'église catholique, apostolique et romaine.*

Moyennant quoi, il aura :

³ Nous reprenons l'étude de René Surugue. Op. cit. Page 300.

⁴ C'est, à notre connaissance, la première mention faite de la présence d'un régent.

⁵ Joseph Gadiou. Le Collège de Clamecy pendant la 2^e partie du XVII^e siècle. Bulletin de la S.S.A.C. 1914. Pages 38 à 53.

⁶ Curé de Chevroches puis de Crain, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme natif de Vézelay, disciple et continuateur de Calvin.

⁷ Joseph Gadiou. Op. cit. Pages 39-41.

1- Un traitement de 200 livres tournois, payé par quartiers et esgalle portion, le premier commençant le 1^{er} février prochain. Ce payement sera fait par les sieurs échevins et procureur du faict commun.

2- Chaque enfant qui apprendra la langue latine luy payera par avance, chaque mois, cinq sols, et pour le français, trois sols, et seront les pauvres et orphelins enseignés gratuitement.

3- En outre, il jouyra de ce que lesdits S. Vénérables ont accordé, à la manière accoustumée, et comme ils ont toujours faict aux habitants pour les maistres d'escolle qui ont le droit d'une prébende sur le grand dixme.

4- Il demeurera au collège pendant lesdits temps franchement et exempt de toutes charges, pendant lequel temps de six années la jeunesse dudit Clamecy ne pourra estre instruite soulz aultres personnes que dudit sieur Debesze et audit collège, sans qu'il soit loisible à aulcune personne de tenir enfant ny pensionnaire sans les envoyer audit collège, à peine de vingt livres d'amende, dommages et intérêts dudit Debesze⁷.

On apprend encore, en parcourant l'étude très documentée de Joseph Gadiou, que lorsque le recteur et son subalterne conduisaient leurs élèves aux offices ou à la promenade, ils devaient *les mener par ordre et sans confusion, ny meslange des latins avec les français* ; Que les cours avaient lieu, des vendanges à Pâques, de huit heures à dix heures du matin, puis de deux heures à quatre heures ; et de Pâques aux *vaccations*, de sept heures et demie à dix heures, et de une heure et demie à quatre heures ;

Que si, d'aventure, un élève a besoin de recevoir une correction, il est du ressort du subalterne de le châtier ;

Que les *vaccations de vendanges* – nos grandes vacances – sont accordées du consentement des Échevins, avec l'approbation de l'Évêque d'Auxerre ;

Enfin, que le recteur a la faculté d'entrer dans le cours du subalterne chaque fois qu'il le juge nécessaire, pour *examiner ce qui s'y passe, régler ce qui ne sera pas dans l'ordre*.

Le Collège de Clamecy terminera le siècle par une innovation : l'enseignement des principes de la langue grecque et même de la rhétorique. Il est vrai que le nouveau recteur auquel en incombe le soin, Jean Billard de Préville, *licencié ès lois, maître ès arts en l'Université*, sera qualifié, dans son acte de décès, d'*homme d'une grande science, expérience et sagesse*.

Une tentative d'implantation des Jésuites au Collège.

A l'aube du XVIII^e siècle, deux faits sont à signaler qui touchent, l'un le Collège de Clamecy en particulier, l'autre le diocèse d'Auxerre et, par ricochet, Clamecy et son Collège.

Nous croirions volontiers que les travaux nécessaires à l'ouverture du Collège, au siècle précédent, avaient été réalisés au moindre coût, de telle sorte que, faute d'entretien peut-être, les bâtiments criaient misère et avaient un besoin urgent de réparations. *Les deux maisons appartenant à la Communauté dans la rue Basse* – actuellement rue Jean Jaurès – *étaient, comme le fait remarquer Joseph Gadiou⁸, dans un état de complet délabrement*. Cela explique sans doute le départ précipité du recteur des écoles latines Pierre Desnoyers, nommé pour trois années en janvier 1720. Gadiou précise que les deux chambres habitables étaient occupées par Claude Portraict, son adjoint, qualifié maître écrivain.

Le deuxième fait marquant est la présence sur le siège épiscopal d'Auxerre, dont dépend Clamecy, de Monseigneur Charles de Caylus, ardent et zélé Janséniste, dont l'on s'accorde par ailleurs à louer les vertus. A Clamecy, les opinions sont partagées : si la Collégiale et le clergé paroissial partagent les idées de leur évêque, les religieux Récollets, le clergé de

⁸ Joseph Gadiou. Le premier universitaire du Collège de Clamecy : Jean-François Benoist (1723-1772). Bulletin de la S.S.A.C. 1909. Pages 50 à 63.

l'Evêché de Bethléem et, semble-t-il, la majeure partie de la population, restent réfractaires à la doctrine de Jansen.

Le Collège est donc sous le choc du départ de Desnoyers. Etienne Vézinier, notable de Clamecy, s'étant adressé, le 3 avril 1723, à l'Université de Paris pour lui demander de bien vouloir prendre le Collège sous sa direction, il lui est répondu *que l'Université se ferait toujours un plaisir de favoriser tout établissement qui aurait pour but l'éducation de la jeunesse et le progrès de la vertu et des belles Lettres*⁸.

Forts de ces paroles encourageantes, les principaux habitants de Clamecy assurent qu'ils ont les ressources nécessaires à l'entretien de quatre maîtres, ce qui, vérification faite par l'Université, est quelque peu optimiste, pour ne pas dire exagéré. Elle consent toutefois à leur envoyer *un Maître choisi dans son sein pour enseigner les premiers principes de la langue Latine*.

Et c'est ainsi que le sieur Jean-François Benoist, clerc minoré du diocèse de Reims où il est né en 1696, arrive à Clamecy en 1723 ; il y enseignera jusqu'à son décès, le 10 avril 1772. Il avait professé auparavant plusieurs années à Paris ; c'était donc « une tête ». Toutefois, Benoist n'est pas arrivé seul, contrairement à ce que l'Université annonçait : il était accompagné d'un abbé Pierre Oury dont on ne saura pas grand-chose, sinon qu'il ne restera que quelques années au Collège, ayant pu se faire attribuer la cure de Rix qui constituait pour lui une meilleure situation.

C'est que l'état des finances était bien pis que l'Université ne le pressentait. On avait tout juste pu défrayer les deux régents de leurs frais de route ; quant aux 500 livres de traitement annuel à eux promis, elles ne pourraient être prélevées que sur le montant de l'adjudication du Bois du Marché qui permit également d'engager la construction d'un bâtiment nouveau, travaux qui seront interrompus par manque d'argent, repris enfin, si bien qu'en mars 1740, le Collège est pratiquement édifié, ainsi que sa chapelle.

Mais revenons à 1726. Oury est parti depuis un an et voilà que l'on annonce, du moins le suppose-t-on, que Benoist va, lui aussi, quitter le Collège. L'assemblée municipale qui tient à conserver "son" établissement émet l'avis que *sous le bon plaisir et l'agrément de l'évêque d'Auxerre et du duc de Nivernais, qui seront consultés, il y a lieu de s'adresser à l'ordre des P.P. Jésuites, à l'effet d'en obtenir des maîtres pour la direction du Collège*⁹. Il n'en fut rien, et d'ailleurs on voit mal l'évêque janséniste Caylus cautionner l'arrivée de Jésuites, ses pires ennemis s'il en était.

De plus, l'assemblée avait décidé, compte tenu de la baisse du nombre des élèves, de réduire de 150 livres le traitement de Benoist qui, pourtant se serait retrouvé seul enseignant. Il était, précise Gadiou, *étranger au pays, simple minoré d'un autre diocèse*, et son poste aurait bien convenu à un jeune *clerc tonsuré, originaire de Clamecy*, un certain abbé Ferré qui se faisait fort d'exercer les mêmes tâches pour un traitement moindre. Si Benoist avait pensé partir, le prétexte aurait été trop beau !...

On l'accuse d'incapacité, de frapper les élèves. Il se défend d'autant mieux qu'il a ses partisans et le soutien des parents de ses élèves. Deux Jésuites du diocèse d'Autun essaient en vain de le supplanter en intrigant et en se concertant avec leur monde¹⁰. Benoist, dont on peut se demander s'il ne sacrifiait sa tranquillité pour mettre les Jésuites en échec, tient bon nerveusement, et reste en place, tantôt comme recteur, tantôt comme simple régent.

En avril 1751, l'abbé Georges Dunan, desservant de Lichères, est nommé recteur, au traitement de 600 livres, assisté de trois régents, dont Benoist, recevant chacun 500 livres. La chapelle, bien que terminée, n'est pas encore bénite, ce qui est regrettable car il est rappelé

⁹ Idem. Pages 52-53.

¹⁰ Ce fait est rapporté par Edme Courot in Annales de Clamecy jusqu'en 1852. Clamecy 1901. Page 82.

que le recteur est tenu *de faire célébrer tous les jours, avant ou après les classes et autant qu'il le pourra, une messe à laquelle tous les écoliers, tant de cette ville que des lieux circonvoisins et étrangers qu'il sera tenu de recevoir, assisteront, de les conduire ou faire conduire les fêtes et dimanches à la messe et aux vêpres de paroisse et de faire en sorte qu'ils s'y comportent avec la modestie et la piété convenable, de les obliger d'aller à confesse tous les mois et de rapporter un certificat du confesseur comme ils s'y seront présentés, instruire les écoliers des principes de la religion, de les traiter avec toute la douceur et la fermeté convenable, même après avoir employé les moyens les plus capables pour les ramener, de chasser les indociles et les incorrigibles, après en avoir averti les parents et même les échevins*¹¹.

Mais le Collège est de nouveau plongé dans les difficultés financières et, après le décès de Dunan, survenu le 11 février 1752, Benoist se retrouve seul maître au Collège, jusqu'à la fin 1756 où deux nouveaux maîtres, présentés par le recteur de l'Université, sont acceptés par l'assemblée des habitants. Ainsi,

- Jacques Leroux, principal au traitement de 600 livres, est chargé de la seconde et de la rhétorique ;
- Claude Belot, maître ès arts, au traitement de 500 livres, est régent de 4^{ème} et de 3^{ème} ;
- Jean-François Benoist, redevenu simple régent, au traitement de 500 livres, est chargé de la 6^{ème} et de la 5^{ème} ¹².

L'École Royale.

Malgré tout, le Collège, faute d'être reconnu par l'Université, demeurait un établissement local qui ne jouissait pas de la faveur royale, comme le témoigne cet arrêt du Conseil d'État, en date du 18 mai 1751, rapporté par Gadiou, qui *fait défense aux habitants d'établir des maîtres dans leur prétendu Collège, jusqu'à ce que, autrement, il en ait été ordonné par Sa Majesté.*

Enfin, le 4 juin 1757, l'Université fait savoir qu'elle prend *le collège sous sa protection et à perpétuité, à la condition de n'admettre à l'avenir dans la maison, pour y professer, que des maîtres tirés de son sein, agréés par elle, et de ne jamais traiter avec des congrégations non reconnues par la discipline universitaire*¹³. Et les autorisations nécessaires sont accordées par lettres patentes du roi, en date du 17 février 1761, faisant de ce Collège auquel toute reconnaissance officielle était jusqu'alors refusée, une École Royale.

Près de quarante ans s'étaient écoulés depuis que les habitants de Clamecy s'étaient adressés à l'Université de Paris et n'en avaient obtenu qu'une aide se limitant à l'envoi de régents qualifiés. L'évêque d'Auxerre était alors un adepte et défenseur du Jansénisme, qui faisait tout pour empêcher l'emprise des Jésuites sur un collège de son diocèse, et sans doute cela suffit-il pour expliquer le discrédit que connaissait l'établissement clamecycois. En 1754, par contre, Jacques de Condorcet, le nouvel évêque d'Auxerre¹⁴, n'épousait pas les doctrines du Jansénisme, et l'étoile des Jésuites commençait à pâlir ; ils seraient bannis du royaume en 1762.

Le 3 juillet 1762, les trois régents sont installés, ou plutôt réinstallés puisqu'ils avaient été envoyés par l'Université et présentaient donc les aptitudes requises pour enseigner, et, le 21 octobre suivant, l'évêque d'Auxerre bénit la chapelle du collège. Un gain de temps

¹¹ Jacques Dupont. Le Collège de Clamecy 1657-1757. Cahier Nivernais d'Histoire de l'Éducation n° 7. 1994. Pages 66-67.

¹² Idem. Page 67.

¹³ Edme Courot. Op. cit. Page 90.

¹⁴ Mgr de Condorcet avait été nommé évêque d'Auxerre en 1754, après le décès de Mgr de Caylus, survenu le 13 avril.

appréciable pour les élèves de la nouvelle École Royale qui, selon Courot, devaient se rendre à la collégiale Saint-Martin pour suivre les offices.

En 1763, l'abbé Louis Duviquet arrive comme principal à l'École Royale ; il y restera une dizaine d'années, jusqu'à sa nomination à la cure de Courcelles. Actif et énergique, il assure à son établissement une bonne renommée quant aux résultats obtenus par les élèves qui lui sont confiés, mais aussi quant à la discipline qui règne au sein de l'École. Les Clamecycois sont fiers, à juste titre, de l'essor pris par ce Collège qui avait si longtemps vivoté, mais, écrit Edme Courot, *l'orgueil les perdit et je ne sais plus qui leur souffla à l'oreille qu'ils pourraient avoir mieux que ce qu'ils avaient déjà...*

L'École Royale militaire pour l'Artillerie et le Génie.

En effet, grisés par le succès remporté par le Collège et encouragés par la population, les Échevins s'adressent au roi, le priant de bien vouloir transformer le Collège en École Royale militaire pour l'Artillerie et le Génie, ce qui leur est accordé par un arrêt du Conseil rendu le 12 février 1764. Et Courot de rapporter dans ses Annales de Clamecy : *Les habitants, en apprenant cette nouvelle, se livrèrent à la joie la plus grande, des réjouissances publiques furent ordonnées, on décida que sur la façade du collège serait gravée, en lettres d'or, une inscription rappelant la faveur accordée par Sa Majesté ; un solennel exaudiat fut chanté en présence des élèves sous les armes, et M. Duviquet, principal du collège, prononça à cette occasion un grand discours ; le soir, on illumina et un feu d'artifice fut tiré dans la cour du collège.*

Mais l'accueil de nouveaux élèves supposait des bâtiments plus vastes, donc une dépense supplémentaire. La ville achète alors deux bâtiments contigus¹⁵ ; les plans et devis des futures constructions sont confiés à un architecte de Fontainebleau du nom de Brizard, et les travaux adjugés le 5 novembre 1767, moyennant 33.000 livres, à un Clamecycois, le sieur Malteste, arpenteur royal, peuvent commencer, financés par la vente d'une coupe de bois.

La première pierre est posée et bénie par le curé Pescher de la Poterie, le 2 avril 1768, mais les travaux traînent en longueur et ne sont terminés qu'en 1770 ; l'installation des élèves de l'ancien Collège dans le nouveau a lieu le 27 décembre 1775, jour de la bénédiction de la nouvelle chapelle par le curé Limanton¹⁶.

A cette occasion, un nouveau règlement est élaboré par la ville, en accord avec l'évêque d'Auxerre. *On décida que, indépendamment du chef de l'école, il y aurait dix professeurs et que la pension à payer par chaque élève suivant les cours de mathématiques serait de 700 livres, et que les externes paieraient 2 livres par mois. On fixa ensuite le traitement des professeurs : celui du principal à 1300 livres, ceux de deux de ses collaborateurs à 900 livres, du maître répétiteur à 500 livres à prélever sur le prix des répétitions, celui du maître de dessin à 300 livres¹⁷.*

Toutefois, un pas avait été fait à Clamecy pour que les enfants de familles indigentes ne soient pas exclus de l'enseignement. Edme Courot note, dans ses Annales de Clamecy, que *le 8 janvier 1767, une délibération du conseil de ville nous fait connaître qu'elle agréée pour l'instruction des enfants pauvres, sur la présentation de l'évêque, un sieur Belgy auquel elle donne un traitement annuel de 180 livres¹⁸.*

¹⁵ Acte reçu Millelot, notaire à Clamecy, le 27 décembre 1764 : la ville achète une vieille grange, mesure et jardin tenant le collège à l'est.

¹⁶ Courot date la fin des travaux de 1782, ce qui est peu vraisemblable, l'emménagement ayant eu lieu en 1775. Nous indiquons l'année donnée par Surugue, fin 1770, encore que l'on puisse s'interroger sur ce temps perdu avant l'installation des classes dans ce bâtiment neuf.

¹⁷ Edme Courot. Op. cit. Page 97.

¹⁸ Idem. Page 98.

Lorsque, le 28 septembre 1769, le duc de Nivernais Jules Barbon Mancini Mazarini, membre de l'Académie française, fait son entrée à Clamecy, l'École Royale militaire connaît son heure de gloire : les élèves forment un bataillon commandé par l'un des leurs, Charles de Boisgelin, et sont présentés au Duc par le maire, André Dupin¹⁹, grand-père de ceux que la postérité désignera sous le nom des *Trois Dupin*. Mais la Roche Tarpéienne est près du Capitole et, peu à peu, notre École déclinera de façon irréversible. Les érudits locaux ne s'étendent pas sur les causes de cette décadence, mais il semble qu'en 1780, l'École Royale militaire pour l'Artillerie et le Génie a vécu, et que le Collège est redevenu ce qu'il était vingt ans en arrière. La parenthèse aura coûté, si l'on en croit Surugue²⁰, la bagatelle de 80.000 livres à la trésorerie de la ville.

L'abbé Parent, curé de Rix et principal du Collège.

Malgré cette débauche financière, on peut s'interroger sur la qualité des travaux effectués pour la construction du nouveau Collège, c'est-à-dire de l'École Militaire : dix ans se sont à peine écoulés et le nouveau Collège a besoin de réparations urgentes. Par ailleurs, les finances municipales ne sont pas en meilleur état, une fois de plus, de telle sorte que professeurs et élèves regagnent les bâtiments de l'ancien Collège.

Mais principaux et professeurs apprécient modérément la situation, on s'en doute, et partent sans attendre l'expiration de leur bail. Ainsi Mallet, principal, quitte le Collège sans préavis le 18 mai, et un abbé Bovis, simple professeur, assure l'intérim jusqu'aux vacances, semble-t-il. L'Université nomme alors un nouveau principal, un certain Oudart, qui occupe les fonctions de maître de quartier au Collège de Lisieux, à Paris ; il arrive à Clamecy le 6 décembre, exige une augmentation et, comme la ville ne peut lui donner satisfaction, repart à Paris...

On comprend combien l'arrivée de l'abbé Etienne Jean-François Parent, bien qu'intérimaire, a été saluée avec satisfaction et soulagement, d'autant plus que le jeune curé de Rix n'est pas un inconnu à Clamecy, puisqu'il y a vu le jour le 17 septembre 1754. Joseph Gadiou²¹ croit pouvoir affirmer que Parent a fréquenté le Collège puis l'École Royale, avant de poursuivre ses études à la capitale où il a obtenu le grade de maître ès arts de l'Université. Il serait également cousin de Jean-François Benoist dont il avait bénéficié de l'enseignement.

Simone Waquet²² donne de notre futur principal un portrait tout en nuances : *Il n'avait ni fortune, ni beauté, ni même aucune prestance ; on s'accorde à le décrire petit (...), laid, les cheveux noirs crépus (...), toujours négligé, excessif en tout, par caractère et par choix, mais fort intelligent et très naturellement porté à le croire (...). Avec cela, beau parleur, volontiers rimailleur et muni d'une solide culture.* Sans doute sa vocation sacerdotale n'avait-elle été dictée que par opportunisme, afin de parvenir à une formation universitaire à laquelle son milieu ne lui eût pas permis d'accéder, mais il convenait parfaitement à la fonction d'enseignant.

C'est ce que comprennent les édiles clamecycois lorsque, par délibération du bureau de la ville et communauté de Clamecy du 27 novembre 1784, ils le nomment principal *par intérim et jusqu'à ce que la communauté puisse se déclarer si ses services conviendront aux habitants et que lui-même puisse s'assurer s'il convient à la place qu'il se propose de remplir*²³. Ce sera la première fois qu'un prêtre dirigera l'établissement scolaire tout en

¹⁹ Idem. Page 99.

²⁰ René Surugue. Op. cit. Page 303.

²¹ Joseph Gadiou. Etienne Jean-François Parent (Bias Parent) Principal du Collège (1784-1785). Bulletin de la S.S.A.C. 1910. Pages 70 à 79.

²² Simone Waquet. Une dynastie républicaine dans la Nièvre, les Parent. (Clamecy 1796-1885). Gueugnon 1987. Page 25.

²³ Joseph Gadiou. Op. cit. Page 72.

continuant d'administrer sa paroisse. L'évêque d'Auxerre ne semble y voir aucun inconvénient puisque, le 9 décembre, il approuve cette nomination.

Poussé par son souci de l'intérêt général, il accepte la situation matérielle désastreuse qui lui est proposée, et l'établissement peut enfin faire sa rentrée avec plus d'un mois de retard : il se réserve les cours de seconde et de rhétorique, l'abbé Morache se charge de la quatrième et de la troisième, l'abbé Giraut de la sixième et de la cinquième ; ils sont secondés par un maître de quartier et un maître de dessin, Claude Étienne Gobaut, qui enseignait à l'École Royale depuis 1772.

La base de l'enseignement demeure l'étude du latin et Parent reste fidèle aux exigences de l'Acte de Protection de l'Université de Paris qui, le 22 octobre 1757, stipulait *qu'on ne fera voir dans les classes de ce Collège d'autres livres que les auteurs anciens corrigés et de la pure latinité, tels que ceux dont l'Université fait elle-même usage*²⁴. Mais s'il ne change en rien les programmes, il semble que l'abbé Parent ait apporté aux études une certaine ouverture sur le monde extérieur, fidèle en cela aux idées de son maître Rousseau. Il faisait partie du Musée, cercle littéraire de Clamecy, et fréquentait ainsi les intellectuels, au mépris du règlement qui exigeait des principaux et régents qu'ils s'abstiennent de participer aux réunions des cercles littéraires, de même qu'aux jeux publics.

Dans son étude consacrée au principalat d'Étienne Jean-François Parent, Joseph Gadiou consacre un paragraphe à la vie au Collège de Clamecy²⁴, paragraphe qu'il nous semble intéressant de reproduire in extenso :

Tous les matins, sauf le jeudi et le dimanche, le portier sonnait la cloche une première fois, à 8 heures, pour prévenir les élèves, et une seconde fois, à 8 heures ¼, pour entrer en classe. L'abbé Parent, comme les autres régents, portait la soutane, la ceinture et le bonnet carré ; il commençait sa classe par le Veni Sancte Spiritus avec l'oraison, intercalait les exercices de latinité, la grammaire, les leçons morales entre les explications d'auteurs, et terminait à 10 heures ½ par le Sub tuum praesidium. Il était bien recommandé aux régents de saisir toutes les occasions pour inspirer à leurs élèves l'amour pour la vertu et l'horreur pour le vice. Enseignement moral fondé sur la religion, car la classe était généralement précédée, quelquefois suivie d'une messe, dite alors dans la chapelle du Collège, et où assistait au moins un des régents. Le soir, la classe durait de 2 heures ¼ à 4 heures ½. Le samedi matin, chaque professeur expliquait dans sa classe l'Épître du dimanche et le soir l'Évangile. Le dimanche, l'abbé Parent était spécialement chargé de dire la messe dans la chapelle du Collège, et c'était à lui qu'incombait aussi le soin de faire ensuite le catéchisme aux enfants de la première communion. Il devait entretenir le linge et le luminaire de la chapelle, et recevait pour cela, de chaque écolier, un cierge, le 2 février, jour de la Purification.

Il est à remarquer la place réservée aux exercices religieux. L'enseignement, quant à lui, est uniquement littéraire : latin, grammaire, explications d'auteurs... De sciences ou de mathématiques, point du tout.

Nous ignorons combien d'élèves fréquentaient le Collège à l'époque de Parent, mais Gadiou estime que le nombre des pensionnaires devait être restreint ; ils logeaient chez trois maîtres de pension, dont un nommé Michel Depouilly, locataire des bâtiments du vieux Collège depuis juillet 1783²⁵. Ces maîtres de pension pouvaient débiter leurs pensionnaires qui suivaient ensuite les cours du Collège.

Peu d'événements extérieurs viennent troubler la quiétude de cette année « scolastique » 1785 : un Te Deum est chanté le 13 avril à l'occasion de la naissance du Dauphin, auquel

²⁴ Idem. Page 76.

²⁵ D'une partie, du moins, si l'on admet, comme nous l'avons souligné, que le Collège qui a succédé à l'École Militaire occupait précisément les bâtiments du « Vieux Collège ». Mais la confusion entre Vieux Collège et Nouveau Collège est fréquente.

MM. du Collège et leurs élèves assistent, de même qu'aux réjouissances profanes qui ont suivi, et le 8 juin, ils suivent le convoi du lieutenant civil et criminel.

Mais l'abbé Parent décide de mettre fin à ses fonctions aux vacances, malgré les témoignages de satisfaction qui lui sont adressés de toute part, et regagne sa cure de Rix jusqu'à ce que les événements politiques le placent de nouveau sur le devant de la scène.

Les années précédant la Révolution.

L'abbé Morache ayant prévenu qu'il ne reprendrait pas ses cours à la rentrée scolaire 1785, ce sont deux enseignants qu'il faut remplacer et les demandes ont été faites, mais le 1^{er} octobre arrive sans que le recteur de l'Université de Paris ait donné signe de vie. L'assemblée des notables décide alors d'envoyer un négociateur à Paris, et l'on pense à Étienne Jean-François Parent auquel on rembourserait, naturellement, *ses frais et déboursés*.

Les notables de Clamecy ont fait un choix judicieux : l'abbé Parent qui a accepté la mission, mettra toute sa diplomatie et son habileté au service de ceux qui l'envoient. Il obtient tout d'abord un professeur, le sieur Jacques Picardet, *ci-devant professeur à Chablis et maître ès arts en l'Université de Paris*, qui traite, le 1^{er} novembre, avec le maire et les échevins moyennant un salaire de 1000 livres par an et une gratification de 60 livres pour son déménagement. Puis, le 13 novembre, c'est l'arrivée du nouveau principal, l'abbé Petit, qui touchera 1200 livres d'appointements et 48 livres pour ses frais de voyage²⁶. La rentrée des élèves peut donc se dérouler dans des conditions à peu près normales et l'année scolaire se passe sans problèmes particuliers.

Mais voilà qu'au milieu de l'année 1787, le principal abandonne ses fonctions sans que la raison nous en soit connue. Pour le remplacer, le bureau fait appel à un clerc tonsuré, du nom de Louchat, lequel, loin de donner satisfaction, est congédié le 11 février 1789²⁷.

Si l'on s'en rapporte à Courot, les élèves se seraient dispersés peu à peu et le Collège aurait été en sommeil jusqu'au début du 19^{ème} siècle. Il est vrai que l'affectation partielle ou totale des bâtiments de l'ancien et du nouveau Collège à d'autres fins, peut permettre de le supposer.

La Révolution, écrit Surugue²⁸, ne manqua pas de causer des perturbations dans le régime scolaire de Clamecy. Nous avons vu, en effet, la Municipalité établie dans le nouveau Collège emmagasiner des blés dans l'ancien Collège, en vue de prévoir la disette à la fin de l'année 1789 ; puis, au mois de décembre de la même année, cantonner au vieux Collège les cinquante cavaliers du Royal-Piémont appelés par le maire pour le maintien de l'ordre. Le nouveau Collège abritera un hôpital militaire, puis les bureaux de la sous-préfecture et la gendarmerie, enfin, après le départ de cette dernière, uniquement la sous-préfecture et ce n'est qu'en 1878 qu'il retrouvera des élèves. Mais l'ancien Collège conservera toujours, semble-t-il, ne serait-ce qu'une partie de ses locaux réservée à l'enseignement.

La période révolutionnaire.

Un jeune Clamecycois, Pierre Duviquet docteur de l'Université de Paris et neveu de l'abbé Duviquet, est à la tête du Collège pendant l'année scolaire 1789-1790. Surugue rapporte²⁸ qu'il se distingua lors de la Fête de la Fédération célébrée le 14 juillet 1790 au Pré-le-Comte : une messe étant célébrée en plein air par le curé Limanton, il se leva après l'Évangile et lut des *Stances à la Liberté* de sa composition. Peu après, lors de la distribution des prix où les élèves jouaient la pièce de Racine, *Athalie*, il y avait une telle foule que les jeunes acteurs durent se produire une seconde fois, mais, ce jour là, deux spectateurs s'étant

²⁶ Joseph Gadiou. Op. cit. Pages 78-79.

²⁷ Ces détails figurent dans les Annales de Courot (pages 113-114) qui pense que l'École Militaire ne cessera d'exister qu'au début de la Révolution alors que, selon d'autres sources, sa fermeture se situe, comme nous l'avons souligné, au commencement des années 1780.

²⁸ René Surugue. Op. cit. Page 303.

querellés pour des raisons politiques, la salle se scinda en deux camps qui firent un tel tumulte que la représentation ne put avoir lieu. Le Collège existait donc toujours.

Les principaux sont maintenant des laïcs, mais plusieurs professeurs, déjà anciens dans l'établissement, sont prêtres et c'est ainsi que deux d'entre eux, les abbés Thoulet-Morelle et Girault, prêtent le serment constitutionnel du clergé, le 30 janvier 1791, en même temps que le curé Limanton et ses vicaires.

Le 5 février 1792, lors de son engagement comme professeur, Louis Devilliers doit prêter serment et jurer *d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution acceptée par le Roi, et de remplir avec exactitude toutes les fonctions qui lui seront déléguées*²⁹. Jacques Dupont signale à ce propos que le traitement des professeurs est maintenant à la charge des principaux et non plus des municipalités, sans préciser selon quelles modalités. Le principal est alors le sieur Pommereau.

Une autre modification concerne la distribution des prix : le Conseil arrête, sur proposition du principal et des professeurs Moreau-Charny et Devilliers, au nom des élèves, *qu'il assistera en corps à la distribution des prix qui se fera le 1^{er} septembre suivant (1792) et dispose, conformément aux offres exprimées au nom des élèves, que la somme affectée ordinairement à cette solennité sera distribuée entre les Parents pauvres des Défenseurs de la Patrie*²⁹. Un bel exemple de civisme donné par les jeunes ! Et les moins jeunes, d'ailleurs, puisque Moreau-Charny ne va pas tarder de partir volontaire aux Armées.

Mais les Collèges, même si quelques efforts ponctuels ont été faits ça et là pour en "démocratiser" le recrutement, restent des établissements réservés aux garçons issus des classes possédantes, ce qui ne correspond pas aux idéaux révolutionnaires. A partir de 1792, on commence à s'interroger sur l'opportunité de maintenir de tels établissements dont les effectifs diminuent.

Lorsque le citoyen Parent, curé de Rix, qui fut principal par intérim, fait part de *son dessein de former, avec l'agrément de l'administration, un cours d'instruction de quatre mois seulement, à commencer le 1^{er} novembre suivant*³⁰, donc à partir de la rentrée 1792, les membres du district de Clamecy, réunis le 11 octobre, approuvent chaleureusement l'idée du citoyen curé et sont d'avis d'engager les enfants des campagnes à profiter de cette occasion de s'instruire. On ne saurait d'ailleurs blâmer leur décision. Mais, poursuivant leur réflexion, ils en viennent à se demander s'il y a place, à Clamecy, pour une école telle que Parent l'envisage et pour un Collège, et cela pour au moins deux raisons, l'une économique et l'autre, disons idéologique : la ville devra rétribuer les enseignants des deux structures, d'une part, et le Collège continuera de recruter ses élèves dans les milieux bourgeois, ce qui va à l'encontre des principes de la Révolution, d'autre part.

Le Collège ne sera pas fermé, au début du moins, mais connaîtra une période de léthargie. En effet, eu égard à la modicité des ressources financières de la ville, les deux établissements devront se partager la somme prévue au titre de l'enseignement : les deux maîtres de français choisis par le Conseil, Pierre Guillaumot et Jean Bellanger, qui disposeront de deux salles dans le nouveau Collège, percevront chacun un traitement annuel de 500 livres, et le principal du Collège, Pommereau, bénéficiera par contre d'un traitement réduit de 1000 livres à 600 et, d'après une note manuscrite de Milandre³¹, *deux membres du Conseil seront chargés de surveiller l'instruction, et les sieurs Moreau, professeur, Gobeau, maître de dessin, et Sergent, organiste, sont et demeurent supprimés*, sans indication de motif.

On comprend que Pommereau et les enseignants licenciés n'aient pas lieu d'être satisfaits et le fassent savoir aux *citoyens administrateurs composant les Directoire du*

²⁹ Jacques Dupont. A propos d'une pétition des professeurs du Collège de Clamecy en 1792. Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Education n°2. 1989. Page 36.

³⁰ Idem. Page 37.

³¹ Citée par Jacques Dupont. Op. cit. Page 38.

District de Clamecy par une pétition que Jacques Dupont analyse longuement³². La réponse des administrateurs – si tant est qu'elle ait existé – nous est malheureusement inconnue.

En août 1793, lorsque Fouché vient à Clamecy, Pommereau est toujours principal du Collège. La municipalité le charge de rédiger une Adresse à la Convention *rendant compte que le Montagnard Fouché avait rempli sa mission à Clamecy avec un succès complet*³³.

Au cours des dix années qui vont suivre, le Collège ne fera plus parler de lui. Mais faut-il en conclure, avec Sonnié-Moret, qu'il aurait été contraint de fermer ses portes pour ne les rouvrir qu'en 1803 ?

Renaissance du Collège.

La dernière mention du Vieux Registre de l'Hôtel de Ville se rapportant au Collège, écrit Surugue³³, est un Arrêté signé du Premier Consul, le 13 pluviôse An XII (3 février 1804), autorisant la Ville de Clamecy à établir une Ecole Secondaire dans les bâtiments de son ancien Collège. Mais, pour diverses raisons, le projet n'eut pas de suite, et le 15 février 1805, la Ville décida d'utiliser le nouveau Collège comme Sous-Préfecture et Gendarmerie.

Voyons maintenant ce que dit Courot³⁴ : *Le 29 décembre 1801, on décida que de grandes réparations seraient faites, et l'on demanda au préfet l'établissement d'un Collège Secondaire en expliquant quelles dépenses on se proposait de faire, et quelle direction on désirait lui donner. On fut longtemps sans aboutir ; en 1804 seulement toutes difficultés furent aplanies, et la ville confia la direction de son Collège à M. Hébert, directeur de l'Ecole Centrale de Fontainebleau, assisté de trois personnes auxquelles on devait payer 3.600 livres à répartir entre eux. Le prix de la pension fut fixé à 450 francs ; l'Arrêté du Premier Consul portant création d'une Ecole Secondaire à Clamecy est daté du 13 pluviôse An XII, son ouverture devait avoir lieu le 2 novembre 1804.*

Ces deux textes se complètent même si leurs conclusions ne s'accordent pas. Selon Surugue, il n'aurait pas été donné suite, *pour diverses raisons* qu'il ne cite pas, à l'Arrêté du Premier Consul. Courot, par contre, nous indique le nom du futur principal et la date d'ouverture du Collège, le 2 novembre 1804, pour la rentrée des classes, donc. Encore que cela ne prouve rien, faute de documents, car le sieur Hébert – ou les trois professeurs – peut très bien, au dernier moment, avoir refusé de venir à Clamecy...

Il faut attendre 1811 pour que, sous la plume de Courot, les *Annales de Clamecy* parlent de nouveau du Collège, mais le texte que nous citons intégralement, permet de penser que l'établissement clamecycois a bel et bien accueilli des élèves entre 1804 et 1811, sans quoi l'auteur des *Annales* n'aurait pu intituler ce paragraphe en marge *Prospérité du Collège* :

Le Collège de Clamecy, sous l'habile direction de M. Bourdon, nouveau principal, avait repris un peu de sa prospérité ; la distribution des prix, faite le 31 août 1811, fut l'occasion d'une fête publique à laquelle assistait une foule de citoyens. Le programme de cette fête nous apprend qu'une représentation théâtrale dont les élèves furent les acteurs ajouta à la solennité : on joua la Mort de César par Voltaire, et la comédie des Plaideurs par Racine ; un bal termina cette fête de famille.

L'abbé Bourdon qui venait de Donzy où il enseignait le latin et les mathématiques, assure l'enseignement de cette discipline dans toutes les classes ; il est secondé par deux régents, Moreau-Charny et Gibert, ce qui suffit, semble-t-il, à assurer la bonne marche du Collège qui, comme dans de nombreuses localités, compte moins d'élèves qu'avant la Révolution.

³² Idem. Pages 35 à 45.

³³ René Surugue. Op. cit. Page 305.

³⁴ Edme Courot. Op. cit. Pages 167-168.

Le traitement du principal est alors de 1500 francs par an et les régents doivent se contenter de 1200 francs, somme qui ne suffit pas pour assurer la subsistance d'une famille qui, comme celle de Moreau-Charny, est composée d'une épouse et de quatre enfants³⁵. Peut-être le manque de zèle dont font preuve les enseignants, principal y compris, est-il explicable par la modicité des traitements qui les inciterait, comme c'est le cas de Moreau-Charny, à s'occuper *plus de ses propriétés que de sa classe*, si bien que l'on songe, en haut lieu, à se débarrasser d'eux.

En 1815, les deux régents vont perdre le peu de considération qui leur restait car la Restauration n'oublie pas que, abattant peut-être trop vite la mauvaise carte, *ils se sont mal conduits pendant les Cent Jours* mais, malgré les sanctions que l'on propose à leur égard, ils se maintiennent en poste. Leur ressentiment, par contre, ne peut qu'augmenter car, la Restauration se montrant moins généreuse encore que l'Empire, leur traitement a diminué de 1200 francs à 800 !

La discipline au Collège, d'après l'abbé Hurault.

L'abbé Hurault³⁶, né à Clamecy en 1811, fréquente le Collège de la rentrée 1819 aux vacances 1825. Il a confié ses *Souvenirs du Collège* au *Journal de la Nièvre* du 16 janvier 1869³⁷.

Le Collège est dirigé, depuis 1817, par M. Louvain qui sera remplacé, en 1828, par M. Ribourt. Hurault ne connaîtra donc que M. Louvain qui dirige avec compétence et fermeté un établissement dont les effectifs peuvent être évalués, de 1818 à 1823, entre 56 et 65 élèves, dont une vingtaine de pensionnaires. Peut-être y a-t-il suivi les cours de français assurés par Claude Tillier, et peut-être y a-t-il été le condisciple d'Édouard Seguin, son cadet d'un an.

La discipline y est *sévère sans être rude*, prévient un prospectus de 1822 heureusement conservé, ce que l'abbé Hurault ne dément pas : *Elève et ancien professeur au petit séminaire, écrit-il, je déclare que, dans l'espace de huit ans, à part quelques taloches arrachées à l'impatience, je n'ai jamais vu infliger de corrections manuelles. Il n'en est pas de même des six années que j'ai passées au Collège de ma ville natale.*

La fêrule semble avoir joué le rôle principal. *Imaginez-vous une lanière formée de deux cuirs superposés, épais chacun comme une semelle de soulier et cousus ensemble. La partie affectée à la main du fêruleur pouvait avoir quatre centimètres de large sur quarante centimètres de long ; elle se terminait par un rond corsé et renforcé qui couvrait toute la main du fêrule et produisait sur tous les coins et recoins d'égaux sensations.* L'instrument de torture avait la forme d'une presqu'île et c'est pourquoi le principal qui, malgré son aspect sévère et sa haute exigence en fait de discipline, ne manquait pas d'humour, l'appelait sa *péninsule de bonne espérance*.

On fêrulait donc fort au Collège, mais la fêrule – distribuée parfois une centaine de fois dans la journée - n'était pas le seul outil pédagogique utilisé à des fins de dissuasion ou de répression auquel avait recours le personnel enseignant : l'abbé n'oublie pas non plus les pensums, les retenues, les écriteaux infamants, le bonnet pointu, le sarrau de toile et... le cachot, car le Collège de Clamecy possédait un cachot.

Le Collège avait aussi son "fouetteur" particulier qui, toutefois, n'émargeait pas au budget : le père Linard, tisserand de son état, pratiquait l'art du fouet bénévolement au regard de l'établissement et à l'appel du principal, lorsque le chenapan à corriger se montrait rétif à la fêrule. Bénévolement est d'ailleurs un bien grand mot, car le fouetté devait remettre vingt

³⁵ Simone Waquet. Un sympathique petit établissement, le Collège de Clamecy au XIX^e siècle. Bulletin de la S.S.A.C. Clamecy 1985. Pages 17 à 29.

³⁶ Fils du secrétaire de Mairie de Clamecy, Jean-Baptiste Hurault est ordonné prêtre en 1833. De 1853 à son décès en 1891, il est curé de Saint-Pierre de Nevers, d'où les initiales sous lesquelles il écrit, H.c.d.S.P.. Poète, il publie aussi sous le pseudonyme de Black.

³⁷ Bernard de Gaulejac. Discipline scolaire sous la Restauration. Collège de Clamecy. Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts. Nevers 1959. Pages 212-217.

sols d'honoraires au fouetteur pour le remercier, sans doute, de la bonne fouettée reçue sous les yeux apeurés de ses condisciples. Et l'abbé Hurault de nous décrire la scène : le père Linard portait à sa droite, en guise de navette, un bouleau trempé, disait-on, dans le vinaigre, ce qui nous donnait la chair de poule. Parvenu au centre de la cour, il s'emparait du coupable, comme il eût fait d'un paquet de toile, procédait à sa toilette qui consistait à lui mettre toutes voiles au vent puis, lui prenant la tête entre ses deux jambes, longues et solides tenailles, il lui faisait baisser les reins et étaler à ciel ouvert la partie bien innocente, hélas ! des méfaits d'une mauvaise tête ou d'un cœur endurci... Et pendant ce temps, le dernier élève à avoir été fouetté... sonnait la cloche. Hurault précise toutefois qu'il n'a assisté à ce spectacle que trois ou quatre fois pendant la durée de ses humanités.

Il fallait donc travailler et surtout ne pas se dissiper.

Le Collège sous la Monarchie de Juillet.

Le 17 décembre 1831, Louis Antoine Durand remplace Ribourt³⁸ à la direction du Collège, fonction qu'il occupera jusqu'à 1851.

Joseph Gadiou a consacré une étude à l'année scolaire 1834-1835³⁹ et c'est grâce à ses recherches que nous pouvons reconstituer l'emploi du temps d'un élève interne au Collège de Clamecy.

Le corps enseignant est alors composé de six personnes : MM. Durand, principal et régent, chargé de la 2^{nde} et de la 3^{ème} ; Fossoyeux, 4^{ème} et 5^{ème} ; Massé, 6^{ème} et 7^{ème} ; Chrétien, régent de mathématiques ; Charlon, maître d'études chargé de la 1^{ère} division de français ; et Rodier, maître d'études, chargé des 2^{ème} et 3^{ème} divisions.

Le nombre des élèves est de 84, dont 32 internes, ce qui assure de petits effectifs dans chaque classe. D'ailleurs, le principal n'ayant pas d'élèves en 2^{nde}, se charge de la 8^{ème}. De plus, Fossoyeux assure un cours gratuit de langue anglaise que suivent 8 élèves. Chrétien est chargé d'un cours de dessin linéaire et de géométrie appliquée, ainsi que d'un cours de comptabilité commerciale et d'arpentage. Le docteur Heulhard d'Arcy fait bénévolement un cours de physique, et il existe un professeur de dessin, M. Ingall, et un professeur de musique et de danse, l'un et l'autre payés par les élèves qui suivent leurs cours.

Voici donc l'emploi du temps type d'un interne :

Matin.

- A 5 h ½ en été, à 6 heures en hiver : lever, habillement, toilette et prière.
 - De 6 heures à 7 h 25 : étude pour les leçons.
 - De 7 h 25 à 7 h 55 : déjeuner, récréation.
 - De 7 h 55 à 8 heures : revue de propreté.
 - De 8 heures à 10 h ½ : leçons des régents (récitation, correction, dictée de nouveaux devoirs)
 - De 10 heures à 10 h ½, leçon d'écriture pour les classes de français.
 - De 10 h ½ à 10 h 45 : récréation.
 - De 10 h 45 à 12 h ½ : étude pour la confection des devoirs qui sont vérifiés à 12 h 25.
- Pendant ce temps :*
- De 10 h 45 à 11 h 30 : Arithmétique.
 - De 11 h 30 à 12 heures : algèbre.
 - De 12 heures à 12 h 30 : géométrie.

Soir.

- De 12 h ½ à 13 h 45 : dîner pendant lequel les élèves font alternativement une lecture, récréation.
- De 13 h 45 à 14 h 30 : étude pour les leçons.
- De 14 h ½ à 16 h ½ : leçons des régents.

³⁸ Ou Ribourg, selon Simone Waquet. Op. cit. Page 19.

³⁹ Joseph Gadiou. Le Collège de Clamecy il y a cent ans. Bulletin de la S.S.A.C. Clamecy 1934. Pages 90-93.

- De 16 h ½ à 17 h 15 : goûter et récréation.
- De 17 h 15 à 19 h ½ : étude pour les devoirs. Prière en commun faite par les élèves alternativement. Auparavant l'inspection des devoirs a été faite par le meilleur élève de chaque classe.
- De 19 h ½ à 20 h 45 : souper, récréation, coucher.

Les compositions ont lieu le mardi matin de chaque semaine de 8 heures à 10 heures.

Le dimanche, étude et récréation comme les jours ordinaires : les élèves punis doivent faire un devoir écrit (analyse ou traduction) ou apprendre un morceau de prose ou de poésie. Sont exclus tous pensums ne pouvant contribuer à l'instruction de l'élève. A 10 heures, messe de la paroisse dans la chapelle dite du Collège ; les élèves y assistaient accompagnés de leurs maîtres.

- A midi, dîner puis cours de dessin.
- De 14 heures à 15 heures : étude.
- A 15 heures : vêpres puis goûter et promenade si le temps le permet.

Le jeudi comme le dimanche matin :

- De 10 h 30 à 12 h 30 : étude puis dîner.
- A 14 heures : promenade.
- A 17 h 30 : cours de dessin linéaire ou étude.
- A 19 heures : cours de physique ou étude.
- A 20 heures : souper et coucher.

Les études, les classes et les repas commencent et finissent par les prières d'usage.

Dans tous les mouvements, soit à l'entrée, soit à la sortie des classes, des études ou du réfectoire, les élèves, sous la surveillance de deux maîtres, marchent en ordre, deux à deux et en silence.

Les récompenses sont : les bons points, les immunitas, les merces laboris, et les sorties de chaque mois.

Les punitions sont : le piquet dans un endroit désigné de la cour, la table de pénitence avec privation du second plat et l'interdiction de sortie.

Quand les récréations ne peuvent se prendre en plein air, on permet à l'intérieur les échecs, les dames, les dominos et autres jeux peu bruyants, excepté les jeux de cartes et de hasard, mais il est défendu d'exposer de l'argent à quelque jeu que ce soit.

Sont défendus les sobriquets, les injures ou provocations entre élèves, les basses familiarités, les paroles grossières, les conversations inconvenantes, les cris perçants et confus et tout ce qui est contraire à la bonne éducation.

Les compositions de prix se firent dans le mois d'août, et les examens publics, alors en usage, se passèrent les jeudi, vendredi et samedi 27, 28, 29 août.

La distribution des prix eut lieu le lundi 31 août à deux heures après-midi, avec le cérémonial ordinaire.

Le rentrée des classes fut fixée au mardi 3 novembre (1835).

Remarquons, en ce qui concerne la discipline que l'on qualifie de *fort bonne*⁴⁰, la différence de régime par rapport avec ce qu'avait connu l'abbé Hurtault dix ans plus tôt. Mais peut-être cet assouplissement dans les sanctions était-il propre à la direction bienveillante quoique ferme imposée par un principal envers lequel les inspecteurs ne tarissaient pas d'éloges. Cette exclusivité relevée par l'un de ces inspecteurs et citée par Simone Waquet⁴⁰ est également à porter au crédit de Durand : *Nous avons trouvé à Clamecy une circonstance qui*

⁴⁰ Simone Waquet. Op. cit. Page 20.

ne se retrouve pas ailleurs : tous les élèves, pensionnaires et externes, ont un uniforme et il est fort convenable.

C'est sous le principalat de Louis Antoine Durand que le Collège connaîtra son apogée, comme le fait remarquer Simone Waquet : s'il avait pris possession d'un établissement de 45 élèves dont 13 pensionnaires, il allait laisser à son départ 129 élèves dont 57 pensionnaires.

Le même Durand est à l'origine des « classes spéciales de français » sans latin, qui voient le jour à partir de 1835 et qui, en 1842, grâce à l'aide apportée par Dupin aîné, deviennent une École Primaire Supérieure annexée au Collège. Nous n'avons pas trouvé confirmation de cette aide rapportée par Simone Waquet, mais l'implication de Dupin dans cette création n'a pas lieu de surprendre puisqu'en 1834, il offrait 500 francs pour le cabinet de physique du Collège, ce qui devait permettre l'organisation d'un cours public hebdomadaire de physique et de chimie⁴¹. Deux ans auparavant, la salle pour les cours de géométrie appliquée aux arts et métiers avait été, semble-t-il, aménagée à l'initiative de son frère Charles, le Mathématicien.

Nous ne nous étendrons pas sur cette École Primaire Supérieure de garçons qui n'eut sans doute qu'une durée limitée dans le temps. Annexée au Collège, donc placée sous le contrôle de son principal, elle avait son propre directeur, un nommé Gaucher sorti de l'École Normale de Bourges, un homme *froid, peu judicieux et pour tout dire insuffisant, avec peu de résultats*, selon le recteur de l'époque⁴². Gaucher restera en fonction jusqu'en 1868, année de son départ à la retraite, et il ne semble pas qu'il ait eu un successeur.

D'une République à l'autre.

Les bâtiments qui abritent le Collège ont, une fois de plus, besoin d'entretien, mais la municipalité avoue ne pas en avoir les moyens financiers. Il est vrai que le traitement des régents est à sa charge et qu'elle a fondé six bourses d'études en faveur des élèves de l'École Primaire Supérieure. Cent francs ont tout de même été consacrés, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, à boucher les trous de la toiture, et on attend une subvention du ministère pour installer des latrines « convenables »...

De plus, face au nombre grandissant d'élèves et surtout de pensionnaires, il faudrait une infirmerie, un autre dortoir, des salles de cours supplémentaires, une chapelle pour remplacer celle qui, en mauvais état, a été transformée en salles d'études. Mais, de toute façon, la ville n'envisage de rétribuer ni aumônier, ni infirmière.

L'internat se porte assez bien grâce à la gestion rigoureuse de Durand assisté de son épouse qui se charge de la partie matérielle et assure aux internes un certain bien-être, si spartiate soit-il. Pour remédier au manque de place dans le dortoir, les édiles admettent tout de même que les pensionnaires en surnombre dorment sur des lits pliants installés dans la salle des fêtes spacieuse que la ville s'est fait aménager dans ce même bâtiment qui aurait dû être réservé au Collège. Ce n'était sans doute pas le même budget ! Les lits pliants devaient toutefois être repliés et remisés Dieu seul sait où, afin de ne pas gêner d'éventuelles réunions.

Malheureusement le principal Durand devait être l'une des premières victimes de la répression qui précéda le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Le recteur départemental était alors l'abbé Sergent⁴³ qui, ayant été curé-doyen de Brinon avant d'être nommé, en 1850, recteur de l'Académie de la Nièvre, connaissait bien Clamecy et ne pouvait ignorer la notoriété dont jouissait son Collège.

⁴¹ Michel Rasera. Dupin l'aîné, un Nivernais au centre de la Monarchie de Juillet. Ed. de l'Armançon 2011. Page 236.

⁴² Simone Waquet. Op. cit. Page 21.

⁴³ L'abbé Sergent (1802-1871) avait fait de solides études de droit et de théologie. Après avoir enseigné en rhétorique au Collège de Nevers puis au Petit Séminaire de Corbigny, il avait rejoint le ministère paroissial avant d'être nommé, en 1855, évêque de Quimper et de Léon.

Que lui reproche-t-on ? Rien de bien sérieux, mais il a déplu au nouveau recteur et cela suffit pour que sa pension de retraite soit liquidée. En fait, le seul tort de Durand est d'être libéral. Se doutant que quelque chose se trame à son encontre, il s'adresse par écrit au recteur qui lui fait une réponse tout à fait rassurante mais, quelques jours plus tard, un courrier d'un certain Quéré parvient au Collège : ce monsieur, principal du Collège d'Issoire, annonce tout bonnement sa nomination à celui de Clamecy... en remplacement de Durand.

L'indignation s'empare alors de Clamecy et le conseil municipal s'attache à démonter point par point et sans difficulté les arguments avancés par le recteur. Le conseil général, très réactionnaire, transmet ledit rapport au conseil académique qui n'en fait rien, évidemment.

Il ne reste plus à la municipalité, qui avait cru à l'efficacité d'une menace de fermeture du Collège comme moyen de pression sur les autorités rectorales, qu'à faire marche arrière et à accueillir le nouveau principal que ses supérieurs présentent comme *doué de toutes les qualités qui conviennent à un chef d'établissement*⁴⁴.

Le recteur Sergent s'occupe maintenant de l'épuration du bureau du Collège car, selon lui, ses administrateurs *auraient créé des abus incroyables*, sans toutefois préciser lesquels, et *ne tenaient aucun compte d'aucune prescription universitaire*. Il propose enfin à l'agrément du ministre les notaires Anginot et Villiers, l'avoué Gaudinot qu'il juge tous les trois *hommes d'ordre*, et le banquier Cornu car, écrit-il en novembre 1852 afin d'excuser son retard, *il est difficile de rencontrer à Clamecy des gens de bon sens et de bonne volonté*⁴⁴.

L'abbé Sergent et la réaction avaient gagné ; le Collège de Clamecy était débarrassé de son principal jugé trop libéral, mais le Collège retombait dans la médiocrité ; on ne pouvait gagner sur tous les points.

Quéré est un brave homme, mais cela ne fait pas tout. *Heureux mélange de tact, de prudence et de fermeté*⁴⁵, il est proposé pour les palmes académiques et quitte Clamecy en 1856. Cinq autres principaux lui succéderont sous l'Empire, dont certains ne feront que passer. Parmi ceux-ci, Simone Waquet retient un nommé Mouget dont le plus grand mérite fut sans doute d'assister auprès du préfet à l'arrivée du couple impérial, en 1862, en gare de Nevers. *Il désirait vivement, écrit-elle, que sa promotion au titre d'officier de l'Instruction publique se rattachât à cette circonstance solennelle*, mais, déçu dans cet espoir, il sombra dans la dépression et abandonna le Collège sans crier gare, pour se réfugier à Paris dans une chambre d'hôtel.

Son successeur trouve le Collège *dans un grand désordre matériel et moral*, sans pièces comptables ni administratives qui, aux dires de Mouget, auraient été volées, ce qui ne prêche pas en faveur de l'établissement clamecycois.

Heureusement, le sous-préfet Marlière sait vanter les charmes de « son » Collège⁴⁶ :

Le Collège de Clamecy, entièrement réparé et parfaitement approprié à sa destination, tient le premier rang dans le département, après celui de Nevers. Les classes vont jusqu'à la troisième inclusivement. Elles sont faites par huit professeurs, dont six nommés par le ministre et deux par le préfet. L'enseignement est le même que celui des lycées. Le prix de la pension est de 440 francs. L'externat est fixé à six francs par mois pour les latinistes et les élèves de la classe professionnelle, à cinq francs pour les élèves de deuxième classe de français, et à quatre francs pour ceux de la petite classe préparatoire.

Cet établissement mérite, sous tous les rapports, la confiance des familles ; aussi est-il depuis quelque temps dans une voie de progression très satisfaisante.

Une école communale supérieure de garçons est annexée au collège ; elle compte 25 élèves. Le taux de la rétribution mensuelle est de 6 francs.

⁴⁴ Simone Waquet. Op. cit. Page 27.

⁴⁵ Idem. Page 28.

⁴⁶ A. Marlière. Statistique de l'arrondissement de Clamecy avec notices historiques, agricoles, industrielles, commerciales, administratives, topographiques et géologiques. 1860. Pages 134.

Toutefois, sous l'Empire, le nombre des élèves fréquentant le Collège ne réussit pas à se maintenir au niveau où le principal Durand l'avait élevé : de 129, il tomba à environ 80, mais les internes ne furent plus que 13 ou 14 au lieu de 57, avec un maximum de 30 à la veille de la guerre franco-prussienne.

La réforme de Duruy, en 1865, ne semble pas, selon Simone Waquet, avoir affecté le Collège qui avait déjà des classes « modernes » sans latin grâce à l'école primaire annexée, mais elles ne conduisaient pas évidemment à un baccalauréat.

Le Collège jusqu'à la Grande Guerre.

A l'avènement de la Troisième République, le Collège ne possède plus ni rhétorique ni classe de philosophie, et les élèves qui souhaitent poursuivre des études, doivent s'inscrire au lycée de Nevers ou à celui de Bourges pour préparer le baccalauréat. Cette nécessité cause d'ailleurs un certain préjudice au Collège de Clamecy car les parents ont pris l'habitude de retirer leurs enfants dès la fin de la troisième, voire de la quatrième, pour les envoyer dans un établissement qui leur permettra de suivre les cours jusqu'à l'examen final. C'est ainsi que Simone Waquet a recensé des Clamecycois au Collège Sainte-Barbe, à Paris⁴⁷.

Fin 1875, l'effectif total des élèves, toutes classes confondues, est encore de 79, mais la rentrée de Pâques 1877 le voit remonter à 107. Surugue auquel nous devons ces précisions, nous renseigne également sur le montant de la rétribution payée par les familles : *Les élèves externes payant une rétribution scolaire étaient au nombre de 46. Cette rétribution avait produit 950 francs 80 pendant le premier trimestre de 1877, alors qu'elle n'avait donné que 769 francs 60 pour le même trimestre de l'année 1876*⁴⁸.

Mais le retour du Collège dans ce que nous avons appelé le Nouveau Collège, dont les bâtiments furent occupés par la Sous-préfecture jusqu'à 1878, ne pouvait que favoriser la remontée des effectifs, même si les efforts du nouveau principal, Méline, et de la municipalité dirigée par Marien Alapetite y étaient pour beaucoup. Un autre maire, Emile Rebouleau, a lui-même œuvré pour le Collège puisque c'est pendant l'un de ses mandats que l'agent voyer de la Ville, Jacques Philippe Catonné, dresse les plans d'un nouveau bâtiment destiné à remplacer le Vieux Collège devenu insalubre. Décidée lors de la séance du Conseil municipal du 24 février 1896, la construction devait entraîner une dépense de 71.800 francs, à la charge de l'Etat pour une moitié⁴⁹. Raccordé à l'ancienne École Militaire, il fait partie de l'ensemble que nous connaissons actuellement, implanté entre le bief et la rue Jean Jaurès, et qui est occupé par l'École de Musique, la Médiathèque et la Société Scientifique et Artistique.

De par l'action de ses enseignants, le Collège s'intègre à la vie culturelle locale. Lorsqu'en 1896, un Comité de patronage est constitué sous les auspices de la municipalité, afin de proposer des Conférences Populaires destinées aux jeunes ouvriers et apprentis, on y rencontre tout naturellement des professeurs qui se répartissent les tâches et assurent les différentes conférences, conjointement avec le bureau de la Société Savante clamecycoise. Ainsi, Mynard, professeur de philosophie, secrétaire du Comité, Gadiou, Fuchs, Euget, et tant d'autres, apportent leur contribution à la renommée de ces conférences.

Seule une étude plus approfondie permettrait de juger l'impact qu'eut la mobilisation du mois d'août 1914 sur le corps enseignant du Collège. Ses locaux, par contre, furent rapidement occupés par l'Hôpital Temporaire n° 50, qui disposait de 50 lits destinés à accueillir des blessés venus du Front, Clamecy étant l'une des premières étapes sur une des lignes d'évacuation⁵⁰. Enfin, à l'été 1918, le Collège dut céder une partie de ses locaux à l'armée américaine⁵¹.

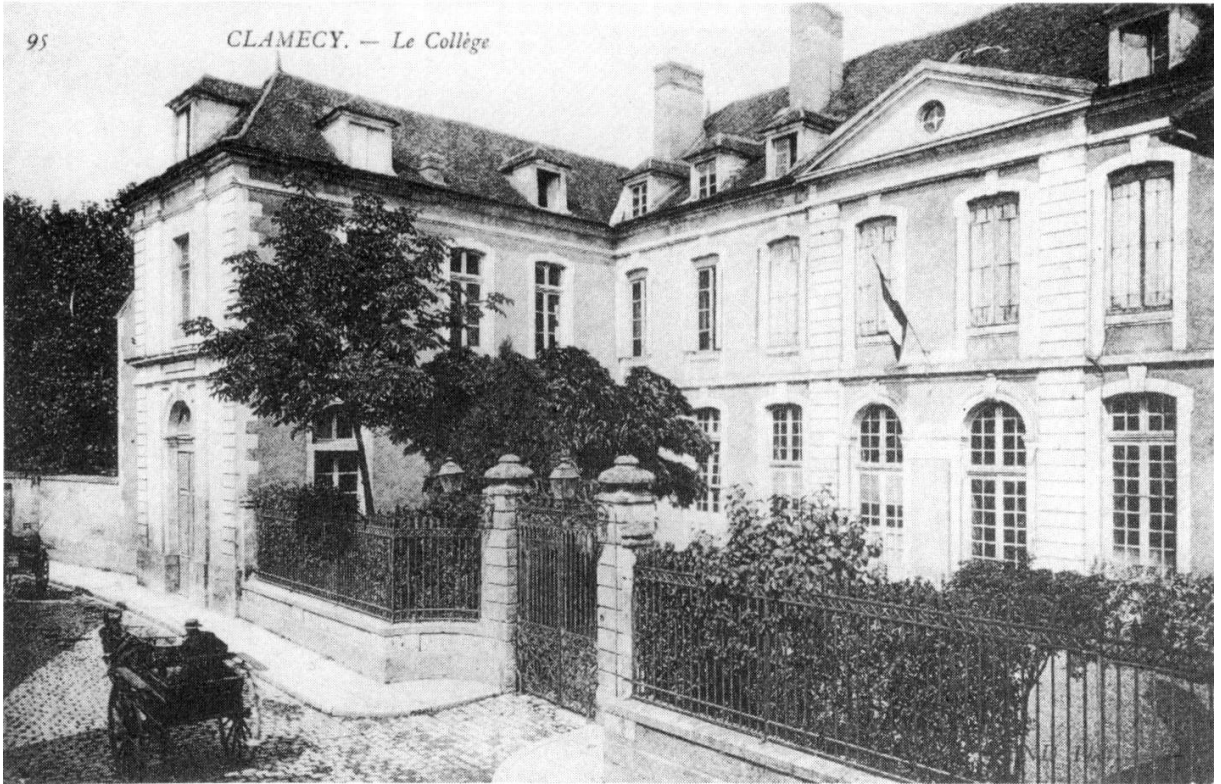
⁴⁷ Simone Waquet. Op. cit. Page 24.

⁴⁸ René Surugue. Op. cit. Page 306.

⁴⁹ André Renard. Cinquante ans d'Histoire locale et d'Administration municipale. Clamecy 1936. Page 17.

⁵⁰ 50- Idem. Page 107.

⁵¹ Voir à ce sujet l'étude de Mickaël Boudard : Les Américains à Clamecy (1918-1919). Bulletin de la S.S.A.C. Clamecy 2011. Pages 53 à 67.



Des Sœurs de la Providence à l'École Sainte-Marthe

Il semble que rien n'avait été fait à Clamecy pour l'enseignement des filles jusqu'à ce que les Sœurs de la Providence d'Auxerre proposent leurs services, proposition acceptée aussitôt par les notables de la ville.

L'acte d'établissement des religieuses porte la date du 14 mai 1684⁵² et rappelle que *les filles de la Providence d'Auxerre se sont offertes pour enseigner aux dites filles de Clamecy à prier Dieu, à lire et à écrire le catéchisme, la rhétorique, à faire des ouvrages, à soulager les pauvres, à visiter les prisonniers et malades et généralement s'employer à toutes les œuvres de charité et piété qui se présenteront*. Les notables, de leur côté, s'engagent à leur attribuer une subvention annuelle de cent livres payable en plusieurs fractions et destinée à régler le loyer de la maison qu'elles auront choisie dans la ville. Les notables leur paieront également cinq sols par mois pour chaque fille se contentant *d'apprendre à lire et prier Dieu*, et dix sols pour celles qui *apprendront à lire, écrire, l'arithmétique et les ouvrages*. Ces cinq ou dix sols s'ajoutent d'ailleurs à la rétribution versée par les familles, rétribution dont nous ne connaissons pas le montant. Toutefois, sœur Marie Gauthier, supérieure de la maison d'Auxerre, et sœur Louise Françoise Deroutier, sans doute la future supérieure de la maison de Clamecy, ont accepté d'enseigner gratuitement à celles dont les parents ne pourraient pas payer.

Les affaires sont menées rondement : le nouvel établissement d'enseignement ouvre ses portes le 1^{er} juillet 1684. Mais où se situe-t-il ? Il semble que la petite communauté des Filles de la Providence soit devenue assez rapidement propriétaire d'un immeuble donnant près de la collégiale Saint-Martin, mais est-ce bien le même que celui qu'elles avaient pris à bail lors de leur installation à Clamecy ? Ainsi, le 20 mars 1688, sœur Marie Le Seigneur, supérieure des Filles de la Providence de Clamecy, consent un bail de neuf années pour un jardin, ce qui suppose que sa communauté en était propriétaire, ainsi que d'autres immeubles⁵³.

L'École des Sœurs de la Providence ne survivra pas à la Révolution : leurs possessions, classées parmi les biens de première catégorie – biens du clergé séculier et régulier -, seront aliénés au profit de la Nation entre 1790 et l'an IV⁵⁴.

Les administrateurs du département attribuent les bâtiments qui abritaient l'École de Filles de la Providence aux époux Étienne Jobert et Françoise Bellanger le 25 thermidor an IV – 12 août 1796 – Et les époux Jobert s'en dessaisissent le 13 novembre 1807 au profit de la ville de Clamecy, occasion pour nous d'en connaître les tenants et aboutissants : *Une maison sise en cette ville de Clamecy, dite la providence, consistant en un vaste corps de logis, grenier, caves, grange, écuries, basse-cour, grande cour au devant des bâtiments, petit jardin dans la même cour, aisances et dépendances, tenant d'un long du midi à la maison de Monsieur Bonhomme, représentant Monsieur Thierriat, d'autre long au septentrion à la place de l'église, d'un bout du levant aux maisons des sieur et dame Dubreil et veuve Lalande, et d'autre bout du couchant à la maison d'arrêt*⁵⁵.

Ne cherchez surtout pas la maison qui abrita pendant un siècle les Sœurs de la Providence. Démolie en 1829 pour élargir la rue du Grand Marché à sa rencontre avec la place Saint-Jean, elle fut en partie reconstruite pour devenir le presbytère puis le palais de justice et la mairie, et de nouveau démolie...⁵⁶

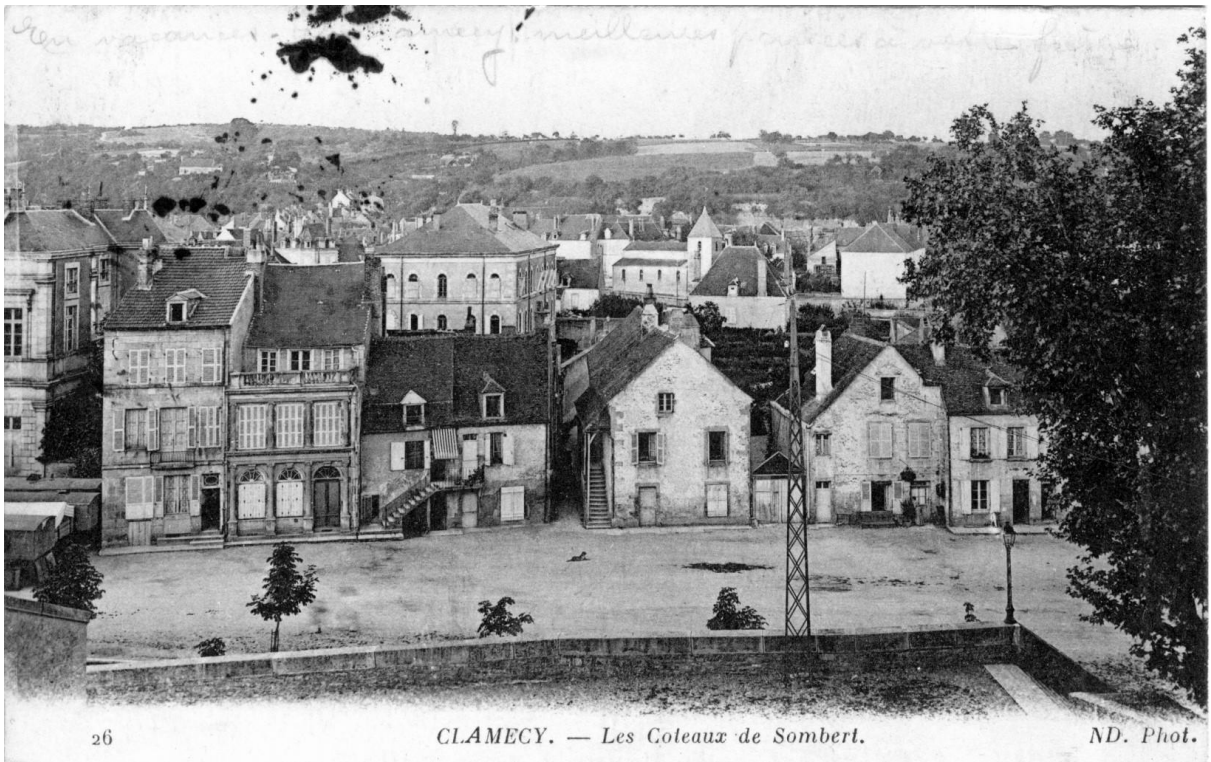
⁵² Archives de la Société Scientifique. Cote GG 9 à 11.

⁵³ Idem. Acte passé devant Blanduret, notaire à Clamecy.

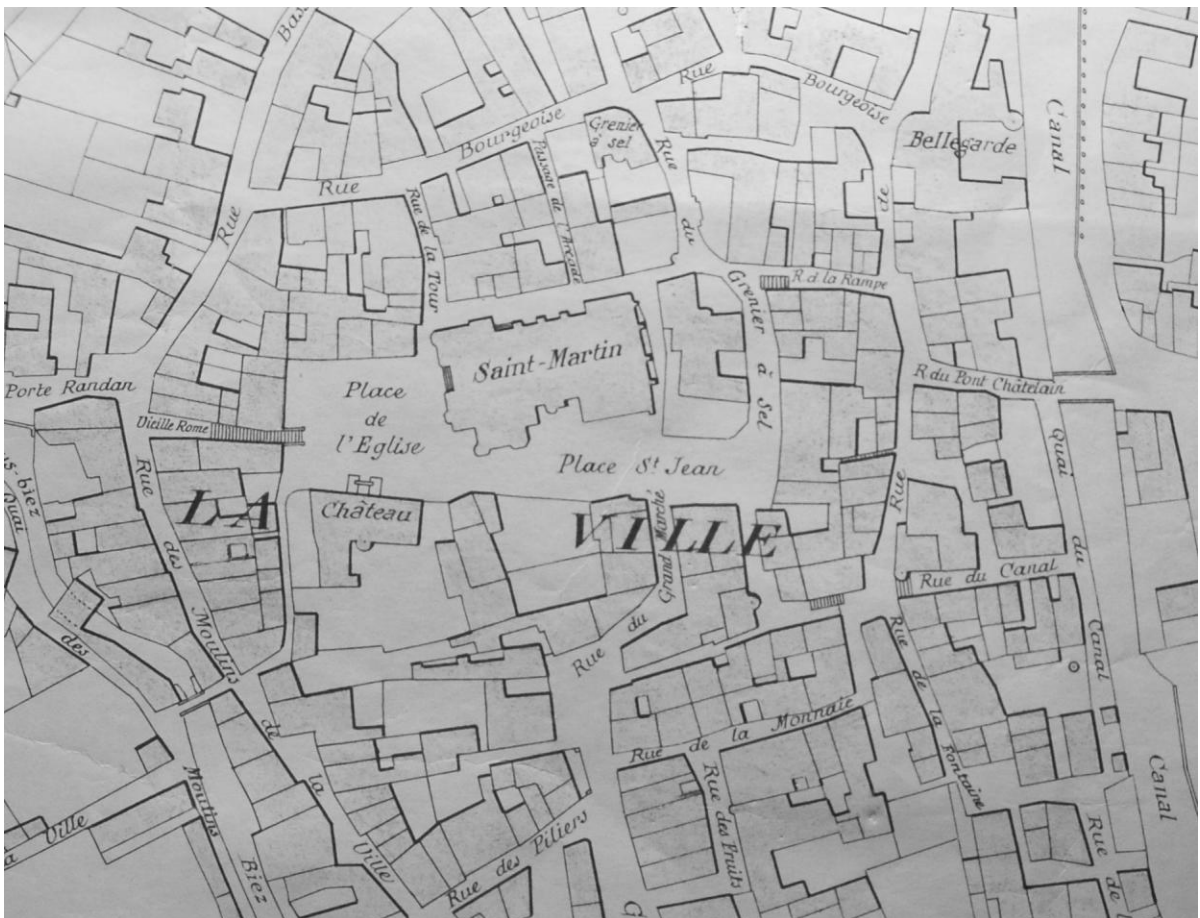
⁵⁴ Voir la cote 1 Q 944 aux Archives de la Nièvre.

⁵⁵ Archives de la Société Scientifique. Cote GG 9 à 11.

⁵⁶ Léon Mirot. Pierre Cuvé et sa Légende. Bulletin de la SSAC. 1929. Pages 70-71.



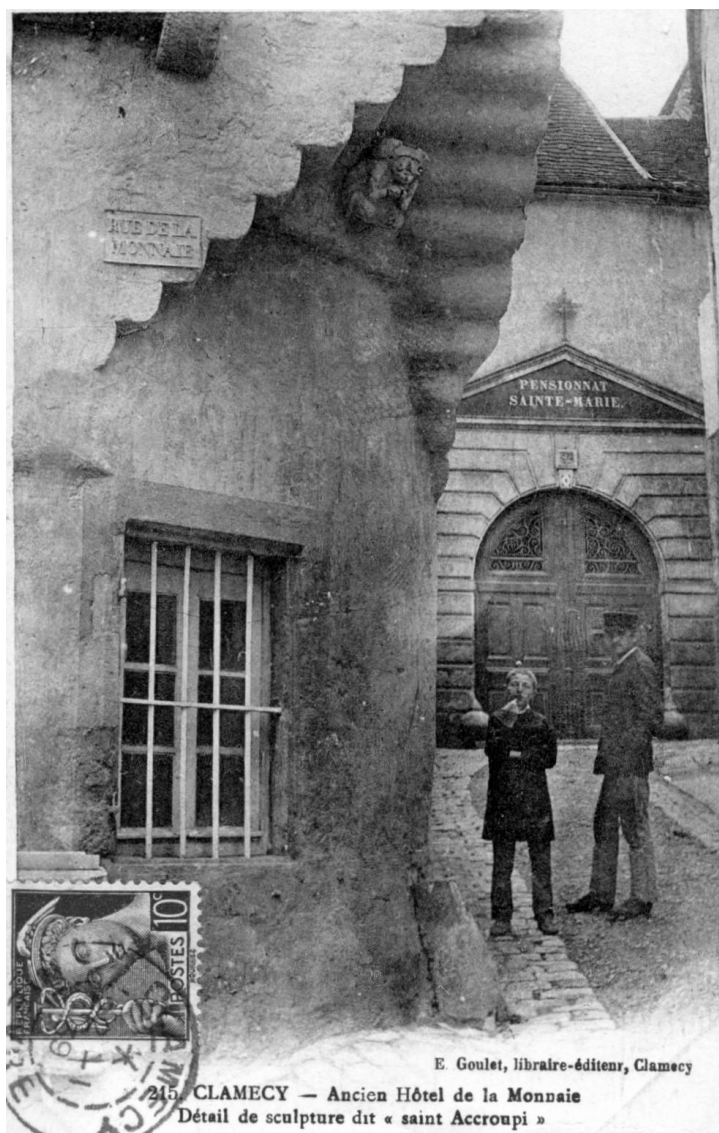
Emplacement de l'école Ste Marthe



Le départ des Filles de la Providence crée un grand vide en ce qui concerne l'instruction des filles. Sans doute tel cours privé ou telle pension de jeunes filles ouvre-t-il ici ou là et dont l'existence nous échappe. Ainsi, lorsque la pension Germenot est transférée au Parc Vauvert, elle abandonne l'immeuble situé à l'angle des rues de l'Abreuvoir et du Crôt-Pinçon, mais depuis combien d'années s'y trouvait-elle ?

Selon René Surugue⁵⁷ les Sœurs de la Charité de Nevers auraient remplacé les Dames de la Providence à Clamecy peu après l'entrée en application du Concordat, bien qu'elles soient citées dans l'Annuaire de la Nièvre, pour la première fois en 1848, ce qui supposerait leur arrivée à Clamecy en 1847.

Toujours selon Surugue, elles sont appelées à diriger la Salle d'Asile construite en 1843, puis l'Ouvroir Sainte-Marthe fondé en 1853. Mais sans doute le Sous-préfet Marlière est-il le plus autorisé pour parler de l'œuvre des Sœurs de Nevers en matière d'enseignement sous le Second Empire⁵⁸ :



Dirigé par six religieuses, le Pensionnat Sainte-Marie accueille les jeunes filles qui désirent recevoir *une éducation distinguée et une instruction solide*. La maison reçoit aussi des externes qui paient quatre et huit francs par mois, alors que le prix de la pension est de quatre cents francs par an pour les pensionnaires. Mais le nombre des élèves est limité du fait du manque de place dans l'immeuble de la rue de la Monnaie.

L'école communale de filles est tenue par les religieuses de l'hospice et accueille en moyenne 65 élèves à titre gratuit et 60 élèves qui acquittent une contribution mensuelle de un franc cinquante centimes.

Une sœur de l'hôpital a la responsabilité de l'ouvroir qui regroupe des jeunes filles de 12 à 14 ans, qui désirent apprendre la couture. Les plus âgées sont rétribuées pour leurs travaux ; elles reçoivent de 40 à 75 centimes par journée de présence.

L'asile, enfin, accueille gratuitement les jeunes enfants, l'été de sept heures du matin à cinq

heures du soir, l'hiver de huit heures du matin à quatre heures du soir. Les deux sœurs qui en ont la charge ne doivent pas chômer : leurs effectifs varient de 90 en hiver à 180 en été !

L'œuvre des Sœurs de Nevers s'arrête en 1903 et c'est alors que l'Ecole Sainte-Marthe, dirigée par des enseignantes laïques, reprend le flambeau place des Jeux.

⁵⁷ René Surugue. Clamecy et l'Evêché de Bethléem. Besançon 1925. Page 273.

⁵⁸ A. Marlière. Statistique de l'Arrondissement de Clamecy. 1860. Page 134.

L'Instruction primaire, une initiative de la Révolution. L'Ecole Centrale.

Il paraît impossible de répondre aux questions que l'on se pose quant à un enseignement primaire avant la Révolution : était-il structuré ? Où était-il donné ? Etait-il réservé uniquement aux enfants de familles aisées ?... Nous avons vu qu'aux premiers temps du Collège, les recteurs se plaignaient de la concurrence que leur faisaient les maîtres « privés » recevant des élèves à leur domicile. Nous avons vu également qu'à l'époque où l'abbé Parent dirigeait le Collège, de jeunes garçons étaient hébergés chez des maîtres de pension qui leur apportaient les premiers rudiments avant de les envoyer poursuivre leur scolarité au Collège. Il y avait enfin ceux que l'on nommait pompeusement *recteurs des écoles*, venus souvent à l'initiative des curés de paroisse, et dont on découvre l'existence en parcourant les registres de catholicité.

La Révolution ne manque pas de bonnes idées en faveur de l'enseignement populaire mais, malgré cette envie de bien faire, l'époque révolutionnaire n'est pas l'âge d'or pour l'instruction publique, et on peut même aller jusqu'à parler de régression.

Ouverture d'une Ecole Centrale.



Etienne Jean-François Parent, dit Bias Parent né à Clamecy le 17 septembre 1754, mort à Dornecy le 16 septembre 1802.

Le 6 octobre 1790, le Directoire du District de Clamecy émet le vœu qu'il soit institué des écoles accueillant gratuitement garçons et filles, avec naturellement séparation des deux sexes. Il semble que ce désir ait été classé sans suite jusqu'à l'arrivée d'Etienne Jean-François Parent, devenu Bias Parent, au Directoire du District où son passage devait être marqué par une avalanche de circulaires tendant à propager l'instruction des masses populaires.

Nous avons signalé, à propos du Collège, que Parent souhaitait ouvrir un cours de quatre mois pour les enfants du peuple. L'idée suit son chemin et, le 16 décembre, sur l'observation du marchand de bois Guignat *qu'il y avait longtemps que la classe la moins aisée des citoyens de la ville éprouvait le défaut d'instruction, tandis que la classe aisée seule semblait se réserver ce droit*⁵⁹, désigne

par voix de scrutin Pierre Charles Guillaumot et Jean Bellanger aux fonctions de maîtres de français. Leur rétribution est fixée à 500 livres payables par quartiers, et ils disposent de deux salles de cours dans le nouveau Collège.

Principes de ce nouvel enseignement.

Il s'agit toutefois d'adapter les programmes aux idées du jour et de les affranchir des « erreurs » de l'Ancien Régime. Ainsi le plus grand soin devra être apporté au choix des manuels, comme le précise l'Instruction du 24 novembre 1793⁶⁰ : *La municipalité de Clamecy s'étant aperçue que les instituteurs publics laissaient encore entre les mains des enfants des*

⁵⁹ Docteur Letinois. L'instruction publique dans le district de Clamecy pendant la période révolutionnaire. Bulletin de la SSAC. 1939. Pages 72 à 83.

⁶⁰ Il nous a semblé plus simple d'indiquer les dates du calendrier grégorien plutôt que celles du calendrier révolutionnaire.

livres remplis d'erreurs et de sottises qui, au lieu d'orner leur esprit, impriment dans leur jeune cœur les idées du fanatisme et de la superstition, ont senti (sic) combien il était avantageux de graver dans le cœur de cette jeunesse des vérités utiles et de lui inspirer de bonne heure, par la lecture de livres choisis, des principes de moralité, de lui mettre sous les yeux, de bonne heure, le Livre sacré de la Constitution où ils puiseraient sans cesse les vertus républicaines qui sont les seules que doivent pratiquer dorénavant les hommes dignes de la Liberté et qui sont conformes à la Nature, aux droits imprescriptibles de tout être raisonnable.⁶¹

Cette Instruction est complétée par l'Arrêté du 26 décembre suivant, pris par le procureur de la commune sur la réquisition de Bias Parent. Il est ainsi arrêté :

1° *Que les instituteurs de tout sexe seront tenus, dans les 24 heures de la publication du présent arrêté, de faire leur déclaration à la municipalité de leur domicile, des livres confiés à leurs écoliers.*

2° *Qu'il leur est également défendu d'enseigner en dehors de leurs écoles.*

3° *Que chaque jour de décadi les instituteurs se réuniront dans une salle publique avec leurs écoliers, en présence des autorités constituées, des apôtres de la Liberté qui vérifieront les progrès que chaque élève aura faits dans l'étude de la saine morale et des vertus républicaines.*

4° *Que ceux qui se seront le plus distingués par leur amour pour l'étude, par leur sagesse et par leur patriotisme, recevront une récompense nationale et qu'il en sera accordé une à l'instituteur qui aura fait le plus de conquêtes à la liberté et à l'instruction publique.*

5° *Que les citoyens, en général, recevront la même émulation (sic) ; que ceux des pères et mères qui refuseront d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques seront également tenus de procurer la même instruction à leurs enfants que s'ils allaient aux écoles, et que la police sera chargée d'y veiller scrupuleusement.*

6° *Il sera tiré des exemplaires de la Constitution en gros caractères, pour être affichés dans les écoles et distribués aux enfants de tout sexe, indigents.*

7° *Que les instituteurs seront tenus de conduire et d'accompagner les enfants de leurs écoles aux instructions qui auront lieu incessamment et à des jours fixés par le citoyen Bias Parent, apôtre de la Liberté, de concert avec la municipalité, et délivreront audit Bias Parent une liste des enfants qui fréquentent leurs écoles.*

On peut relever au passage combien cet Arrêté contient d'éléments modernes qui seront repris et améliorés jusqu'à notre époque. N'y reconnaît-on pas les directives de l'Inspection en matière de choix des manuels, lesquels doivent être conformes aux programmes actuels ? Il préfigure également l'évaluation des enseignants, le principe de l'obligation scolaire et le contrôle des présences des élèves.

Malheureusement, l'État comme les municipalités était confronté au même problème financier : où trouverait-on l'argent nécessaire pour former, tout d'abord, puis rémunérer les enseignants nécessaires ? Et le chemin à parcourir sera long jusqu'aux Lois Jules Ferry, instituant l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïque.

Des difficultés à l'échec.

Bias Parent qui déplore la lenteur avec laquelle l'instruction publique progresse, connaît les mêmes difficultés. Il pense, bien que cela lui en coûte, qu'il y a bien parmi les ci-devant curés des hommes qui ont abjuré de bonne heure et qui seraient en état d'enseigner⁶² et c'est en ce sens qu'il s'adresse, le 19 avril 1794, au Comité de Sûreté Générale : *Je vous prie donc, citoyens représentants, de nous dire si provisoirement on ne pourrait point employer à l'instruction des enfants des ci-devant prêtres qui auraient abjuré et qui auraient leur*

⁶¹ Docteur Letinois. Op. cit. Pages 72-73, ainsi que pour le texte de l'Arrêté qui suit.

⁶² Idem. Page 77.

certificat de civisme (4). Il ne semble pas que l'autorisation demandée ait été accordée, mais il est vrai que Thermidor est venu, avec son cortège de suspects, dont Bias Parent lui-même.

Son successeur, Bouquerot-Voligny, dénonce la même carence : *La loi du 27 Brumaire dernier (17 novembre 1794), en donnant un nouvel essor aux sciences, ne peut obtenir son effet qu'en trouvant des hommes éclairés et patriotes qui se dévouent entièrement à l'instruction de la jeunesse. (...) Je vous invite en conséquence à dresser une liste des individus que vous croirez les plus propres à remplir des places d'instituteurs et d'institutrices, et de me l'adresser aussitôt*⁶³.

La même loi prévoyant l'ouverture d'une École Centrale de chaque sexe par tranche de 1000 habitants, Clamecy doit avoir trois classes de garçons et trois classes de filles dont les enseignants en poste voient leur nomination confirmée. Si les trois postes d'institutrices sont pourvus par Marie-Françoise Millot, Jeanne Burat veuve Neulat et Françoise Millelot, l'école des garçons n'a pas cette chance : deux postes seulement sont occupés au printemps 1795, l'Administration n'ayant pu trouver un troisième enseignant. Mais le patriotisme a lui aussi ses limites. Les deux instituteurs, Guillaumot et Guillerand, qui sans doute doivent se répartir les garçons de la troisième classe, *ne veulent plus accepter, en raison de la modicité de leur traitement*⁶⁴. Nous ignorons si leurs collègues les ont suivis dans leur démarche.

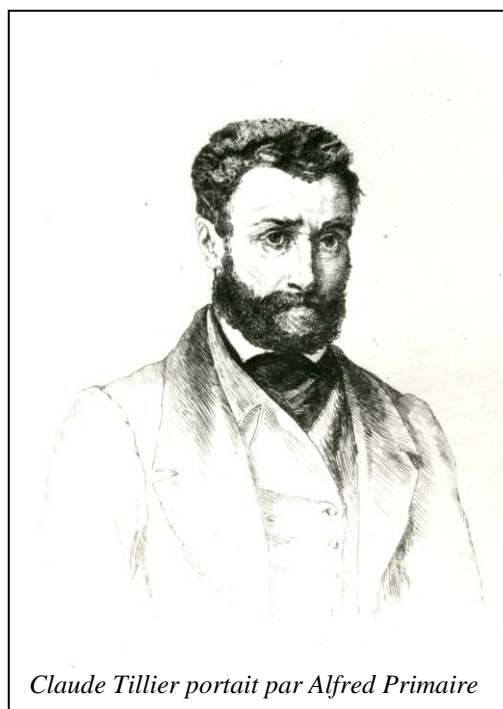
Il s'agit bien d'un échec, car l'École Centrale de garçons, à coup sûr, a vraisemblablement dû fermer ses portes, faute d'enseignants.

L'École Privée de Claude Tillier et la parenthèse de l'École Mutuelle.

Claude Tillier, enfant de Clamecy, est un produit du Collège qu'il quitta le 1^{er} décembre 1813, envoyé par sa ville natale comme boursier au Lycée Impérial de Bourges. Ses études terminées, il opte pour l'enseignement et débute comme maître d'étude au Collège de Soissons, exerce à Paris en la même qualité et revient, en août 1821, à Clamecy où il obtient un poste de maître au Collège, ce qui doit le dispenser de service militaire. Pourtant, il se démet de ses fonctions pour ouvrir, toujours à Clamecy, une École Privée mais, n'étant plus fonctionnaire, il perd la dispense qu'il avait obtenue et ce n'est qu'à son retour, le 31 décembre 1827, qu'il peut accueillir des élèves à son domicile situé à l'angle de la rue Bourgeoise et de la rue du Grenier à Sel.

A-t-il suffisamment d'élèves pour pourvoir à son entretien ? On peut en douter car il fait acte de candidature au poste de directeur de l'École d'Enseignement Mutuel, poste qui lui est attribué à la majorité absolue des suffrages, le 30 décembre 1830⁶⁵.

L'établissement d'une École Mutuelle gratuite avait été décidé par la municipalité de Clamecy dès 1818, mais cette dernière n'avait pu ouvrir, faute de moyens suffisants, que deux années plus tard.



Claude Tillier portait par Alfred Primaire

⁶³ Idem. Page 79.

⁶⁴ Idem. Page 80.

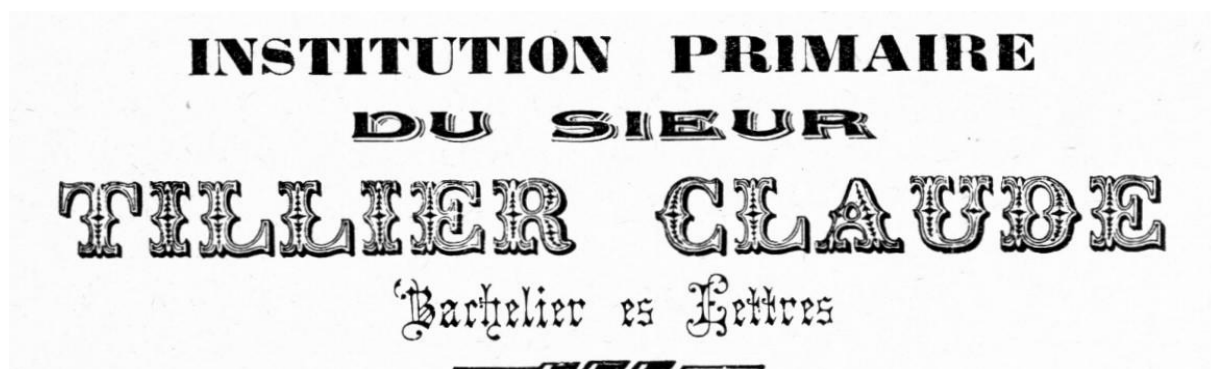
⁶⁵ Marius Gérin. Etudes sur Claude Tillier. Première partie. Paris 1902. Page 55.

Marius Gérin expose les principes de ces Écoles Mutuelles, tels qu'ils avaient paru au *Moniteur* du 13 janvier 1818⁶⁶ : *Le point de départ, c'est que l'enfant qui possède déjà une certaine somme de connaissances est capable de les transmettre, sous la direction de l'instituteur, aux enfants moins avancés que lui. De là une division et une subdivision des groupes d'élèves, avec un élève plus avancé, un "moniteur", à la tête de chaque section. Le maître qui s'est imposé, en dehors des heures de classe, la tâche de former les moniteurs par l'enseignement individuel, ne se réserve, pendant la classe même, qu'une surveillance et une direction générale.*

Le principal avantage était, bien sûr, pour les communes où ce type d'école était implanté, puisqu'un seul maître suffisait – deux, à la rigueur – pour dispenser l'enseignement, ce qui permettait de réaliser des économies substantielles, alors qu'il eût fallu, en plus, rétribuer plusieurs adjoints. On peut par contre douter de la valeur de l'enseignement donné par ces moniteurs, quels qu'aient pu être leur zèle et leur envie de bien faire.

Le traitement du directeur est alors de 1200 francs par an mais, devant le succès et l'afflux d'élèves, le conseil est amené à envisager la division de l'école en quatre classes confiées à deux instituteurs, qui devaient se partager le traitement initial de 1200 francs. Tillier proteste donc énergiquement. Il obtient satisfaction et reste le seul enseignant, mais ce manque de docilité auquel s'ajoute son engagement politique, font qu'il se crée de nombreuses inimitiés, tant au sein du comité cantonal qu'auprès des familles de ses élèves. Déçu par ce genre d'enseignement, il présente sa démission le 6 novembre 1832, fermant ainsi la parenthèse de l'École Mutuelle.

L'année suivante, Claude Tillier ouvre de nouveau une École Privée, une *institution primaire*, établie à ses frais, selon Marius Gérin, rue de la Monnaie⁶⁷. Il abandonne ainsi l'enseignement mutuel pour revenir à l'enseignement simultané qui consiste à enseigner plusieurs enfants ensemble, répartis en divisions selon leur âge et leur niveau. Tandis qu'une division est occupée à des exercices de calcul, une autre suit une leçon de sciences ou de géographie adaptée à son niveau, ce qui n'empêche pas, à l'occasion et selon la discipline, de s'adresser à l'ensemble des élèves. Tel est, plus ou moins, le type d'enseignement que nous avons reçu lorsque nous fréquentions l'école primaire.



La pédagogie de Tillier est en avance sur son époque : il est opposé aux phrases apprises par cœur, et récitées sans que l'élève comprenne ce qu'il annonce. *Je dirai que ma manière de procéder, explique-t-il dans un document cité par Francis Guyonnet⁶⁸, est toute différente de celle des autres. Le principal but de mon enseignement est d'étendre et de fortifier l'intelligence des enfants en les forçant à raisonner, et aussi à leur apprendre à bien exprimer leurs idées ; car, à quoi servent les idées, lorsqu'on ne sait point les développer ?...* Montaigne opposé à Rabelais, la tête bien faite opposée à la tête bien pleine.

⁶⁶ Idem. Page 58.

⁶⁷ Rue Bourgeoise, selon Francis Guyonnet, in *Glanes sur Claude Tillier*. Nevers 1945. Page 29.

⁶⁸ Francis Guyonnet. Op. cit. Page 32.

Pour Tillier, l'instruction est un bienfait dont le peuple ne saurait être privé, et sans doute est-ce pour cette raison que, le soir, il organise des cours réservés aux adultes afin que l'ouvrier puisse accéder à la lecture, à l'écriture, et devenir un citoyen à part entière, et au-delà, à tout ce qui peut lui donner une ouverture sur le monde et lui procurer un meilleur travail. Voilà le rôle social de l'enseignement. Cette idée sera reprise, cinquante ans plus tard, par les instituteurs de la Troisième République qui, dans la plupart de nos communes rurales, seront les artisans de la promotion du petit peuple.

Mais l'enseignement simultané ne fournit-il pas aussi aux élèves l'occasion de se dissiper ? Nous l'avons sans doute vécu, nous aussi. Pour rétablir la discipline, Tillier se contentait *de tempêter, de menacer les enfants de quelque correction, mais il ne donnait que rarement suite à ses menaces, contrastant singulièrement avec ses collègues de l'époque, dont la férule était un des grands moyens disciplinaires*⁶⁹. Par contre, selon d'autres témoignages, il aurait infligé de sévères corrections aux élèves récalcitrants, et tel autre ancien élève se souvient qu'il *les menait au pré des Oies, situé en aval de l'abattoir actuel – en 1880 – pour les y faire battre, à coups de fronde, contre les élèves du Collège*⁷⁰.

En 1831, Claude Tillier avait fondé *l'Indépendant*, journal d'opposition dans lequel il donnait libre cours à son esprit caustique⁷¹ que l'on retrouve dans les *Pamphlets* où il égratignait et ridiculisait ses adversaires, représentants de la "bonne société". La bourgeoisie puis les commerçants retirèrent peu à peu leurs enfants de son école qui, pourtant, leur donnait satisfaction. Il ne restait ainsi à Tillier que les enfants des floteurs qu'il instruisait gratuitement ; c'est ainsi qu'il fut contraint de fermer son école en 1840.

Quelques réflexions de Claude Tillier sur les enseignants et l'enseignement, extraites du Pamphlet XVI : "Distribution de prix aux écoles chrétiennes" (paru en brochure chez Sionest, à Nevers en septembre-octobre 1843 et repris in *Pamphlets 1840-1844 édition critique publiée avec introduction, notices historiques et notes, par Marius Gérin, 1906*) :

- *La faim n'est pas notre plus cruel ennemi : nous sommes les souffre-douleur de la commune ; le maire du village nous vexe d'une façon, le Conseil municipal nous vexe de l'autre, les parents de nos marmots nous vexent chacun à la sienne ; le curé, de son côté, qui n'aime guère l'Université et qui aime beaucoup les Jésuites, se fait presque un cas de conscience de nous persécuter autant que cela lui est possible...* (page 309)

- *L'adoption de l'enseignement simultané occasionnerait à la ville une double dépense ; mais pourquoi ne dépenserait-elle pas, pour l'instruction primaire qui est l'instruction de tous, autant et plus qu'elle ne dépense pour l'instruction du collège, qui n'est que l'instruction de quelques uns ? Du reste, les deux instructions sont liées ensemble : si la première est mauvaise, la seconde s'en ressent nécessairement...* (page 317)

L'École des Frères des Écoles Chrétiennes Saint-Charles

Nous avons vu, lorsque nous avons évoqué l'École Privée de Claude Tillier, que la Municipalité avait décidé, dès 1818, de l'ouverture d'une École Mutuelle gratuite, mais que sa mise en service avait été différée de deux ans par manque de moyens. Telle est, du moins, l'opinion de Marius Gérin à laquelle nous faisons référence.

Edme Courot est cependant plus réservé quant à l'année d'ouverture de cet établissement. C'est, selon lui, le 24 juin 1818 que le Conseil municipal, *considérant qu'il est*

⁶⁹ Souvenirs de ses anciens élèves, in Marius Gérin. Op. cit. Page 60.

⁷⁰ Paul Cégrélin. Etude sur Claude Tillier. Clamecy 1880. Page 21.

⁷¹ Il ne paraîtra que 13 numéros.

*d'un intérêt général de pourvoir la ville de ce moyen de répandre et de multiplier autant que possible l'instruction et les lumières qui tendent au maintien de l'ordre et à l'observation des lois, et en cela entrer dans les vues du roi, en décida l'ouverture, votant 800 francs pour les frais de premier établissement, et pareille somme pour le traitement du maître auquel les élèves seraient confiés. Mais, ajoute-t-il, ce projet fut long à se réaliser*⁷².

Il est à remarquer que Claude Tillier en obtint la direction sans difficulté le 30 décembre 1830, soit deux mois après le début de l'année scolaire. N'aurait-il pas été le premier maître de l'École Mutuelle clamecycoise ? Le budget aurait été voté dès 1818, excluant a priori les difficultés financières, mais le problème qui empêchait l'ouverture de cette école d'un type nouveau n'aurait-il pas été, tout simplement, l'absence d'enseignant ? Nous n'avons trouvé aucun document pour confirmer ou infirmer cette hypothèse qui attesterait des délais existant, selon Courrot, entre la décision municipale et l'ouverture de l'École Mutuelle.

Claude Tillier, déçu par les principes de l'enseignement mutuel, n'assure pas la rentrée 1832. Est-il remplacé ? Ici encore, nous ne saurions répondre, faute d'avoir eu la chance de trouver des documents. On sait par un biographe de Dupin aîné⁷³ que ce dernier a favorisé l'établissement clamecycois, au même titre que l'école des jeunes filles de Lormes et celle de l'Hospice de Château-Chinon, mais l'auteur ne donne aucune indication de date. Dupin considérait l'Enseignement Mutuel comme étant *plus favorable à ceux qui ont moins de temps à donner à l'école*⁷⁴. L'École Mutuelle avait toutefois un directeur, M. Meunier, lorsque l'Insurrection de 1851 éclata à Clamecy, puisqu'il en fut l'innocente victime, tuée d'un coup de pistolet au coin de la Ruelle Saint-Jean, derrière l'église, alors qu'il venait de quitter la Mairie⁷⁵.

Il semble que le décès de ce M. Meunier ait eu, comme conséquence directe, la fermeture définitive de l'École Mutuelle annexée au Collège, et c'est dans ce contexte que les Frères des Écoles Chrétiennes furent appelés à Clamecy⁷⁶.

Les Frères arrivent à Clamecy en 1852 et, quelque temps après, un traité de dix ans passé entre la Municipalité et l'institut des Frères officialise leur installation en qualité d'instituteurs primaires pour les garçons avec salle d'asile pour les petits. Les premiers frais d'installation et d'acquisition de mobilier sont couverts par la souscription ouverte par l'archiprêtre Guillaumet et, assez rapidement, 200 élèves sont accueillis par quatre Frères qui se répartissent les cours.

L'École des Frères se trouve alors au coin de la Rue des Chèvres et de la Route Impériale n° 77 de Nevers à Sedan, actuellement Rue Jules-Renard, la salle d'asile occupant la partie sud que longe la Rue des Chèvres, tandis que l'école primaire donne sur la Route Impériale. Construit sur les plans des architectes Lenormand et Mathieu, cet établissement présente une architecture simple mais d'aspect agréable avec, aux angles de la façade principale, les deux pavillons destinés au logement des maîtres qui perçoivent chacun un traitement de 600 francs que leur verse la Ville⁷⁷. Une copie des plans figure dans le fonds de la Société Scientifique⁷⁸. La dénomination École Mutuelle est toujours attribuée à l'École communale de garçons que tiennent les Frères.

Les cours sont dispensés gratuitement à tous les élèves quels qu'ils soient, mais ne sont pas suivis régulièrement car, si l'effectif total peut être estimé à 200 élèves ainsi que nous l'avons souligné, il diminue de 30 à 40 à la belle saison, ainsi que le fait remarquer le Sous-

⁷² Edme Courrot. Annales de Clamecy jusqu'à 1852. Clamecy 1901. Page 178.

⁷³ Ortolan. Notice biographique sur M. Dupin. Paris 1840. Pages 201-202.

⁷⁴ Idem. Page 225.

⁷⁵ Voir à ce sujet Edme Courrot. Op. cit. Page 195, et L'Insurrection de 1851 à Clamecy. Bulletin de la SSAC 1951. Page 21.

⁷⁶ Dans son ouvrage Les Congrégations religieuses dans le diocèse de Nevers. Congrégations d'hommes. Nevers 1877, Mgr Crosnier consacre les pages 579-580 aux Frères des Ecoles Chrétiennes à Clamecy.

⁷⁷ A. Marlière. Statistique de l'Arrondissement de Clamecy. 1860. Pages 134-135.

⁷⁸ Cote I R 2.

préfet Marlière. Cette notion de gratuité générale, très moderne pour l'époque, est toutefois l'objet d'une délibération municipale en date du 19 février 1855⁷⁹. En effet, le Conseil municipal trouve anormal que la gratuité de l'enseignement, qui devrait être le privilège des familles pauvres, soit étendue à tous les enfants, ce qui grève le budget municipal. Il est donc décidé que la gratuité sera maintenue pour les élèves issus de familles pauvres dont la liste sera arrêtée par le Conseil municipal, et que les autres élèves devront acquitter chaque mois, à partir du 1^{er} avril 1855, une contribution de 1 franc 50.

Mais lorsque le bail de dix ans arrive à échéance, la municipalité, sans que l'on sache trop pourquoi, décide de ne pas le renouveler et de confier l'enseignement primaire des garçons à des instituteurs publics. La ville, naturellement, reprend les bâtiments qu'elle avait fait édifier à l'usage des Frères, lesquels seront relogés par l'abbé Guillaumet dans une maison lui appartenant, maison que nous n'avons pu localiser.

Ainsi débute une nouvelle période dans l'histoire des Frères à Clamecy qui, s'ils ont perdu leur statut d'instituteurs communaux pour devenir instituteurs libres, n'en conservent pas moins la préférence des familles clamecycoises pour l'instruction de leurs enfants. Ce sont de l'ordre de 150 élèves qui leur restent fidèles, même si leur nombre est appelé à diminuer du fait de la gratuité que la Ville réserve désormais aux enfants de l'École communale.

La maison mise à la disposition des Frères par l'abbé Guillaumet laisse toutefois beaucoup à désirer. C'est pourquoi ce dernier, profitant d'une occasion favorable, fait l'acquisition d'un immeuble situé au centre ville, dans lequel les comtes de Chabannes, de Cuncy, passaient autrefois l'hiver.

L'École Saint-Charles effectue alors son second déménagement, le dernier puisque les Frères resteront dans l'immeuble de la Rue des Fruits jusqu'à la fermeture de leur école. Les locaux sont occupés actuellement par le presbytère et les services paroissiaux.



P. Viloin-Goulet, libr.-édit., Clamecy

CLAMECY. — Ecole Saint-Charles.

⁷⁹ La Société Scientifique en possède un extrait classé sous la cote 1 R 3.

Les Écoles Laïques

Dans le cadre que nous nous sommes fixé pour cette étude des établissements scolaires clamecycois, l'enseignement primaire laïc n'occupe guère plus d'une quarantaine d'années et c'est là que, paradoxalement, les documents se font les plus rares.

Nous avons remarqué la prépondérance des écoles religieuses au dix-neuvième siècle, Frères des Écoles Chrétiennes pour les garçons, et Sœurs de Nevers pour les filles. Lorsque le contrat qui confiait aux Frères l'enseignement primaire des garçons est dénoncé, L'École Laïque qui les remplace, rue des Chèvres, ne reçoit guère que le quart des effectifs alors que les trois autres quarts suivent les religieux dans leur nouvelle école.

Vers 1880, l'École des Garçons qui, sans doute souffrait d'un manque de place dans le local de la rue des Chèvres, est transférée au coin de la place de l'Église, à proximité de l'imprimerie du Clamecycois. C'est l'époque où les effectifs connaissent une augmentation constante du fait des lois Jules Ferry, et où les municipalités construisent les établissements scolaires.

Clamecy n'y échappe pas et une école publique de garçons est bâtie près de l'Yonne en 1883, selon André Renard⁸⁰, sur les plans de l'architecte Catonné. Ce sont les bâtiments du groupe scolaire Claude Tillier que l'on connaît actuellement au coude de la rue Jules Renard.



A cette même époque, Clamecy est promu ville de résidence des Inspecteurs Primaires en charge de l'arrondissement : MM. Gillet, Durand, Cornu, Amathieu qui prendra sa retraite en 1924⁸¹.

Quant à l'École Primaire Laïque de Filles, celle que l'on connaît au coin de l'avenue de la République et de la rue Jules-Renard et qui fait partie du groupe Claude-Tillier, elle voit le jour, sous sa forme première, en 1846. Edme Courot a noté dans ses Annales⁸², qu'elle abritait *une salle d'asile fondée pour les jeunes enfants pauvres*, propos repris par l'auteur des *Rues*

⁸⁰ André Renard. Cinquante ans d'Histoire locale et d'Administration municipale. Clamecy 1936. Page 68.

⁸¹ René Surugue. Clamecy et l'Evêché de Bethléem. Besançon 1925. Page 310.

⁸² Edme Courot. Annales de Clamecy jusqu'en 1852. Clamecy 1901. Page 189.

de Clamecy⁸³ qui précise que son inauguration, le 1^{er} mai 1846, eut lieu en présence du curé, du maire et du sous-préfet *qui prononcèrent de beaux discours à cette occasion*.

Elle se situait alors rue Basse et bordait en façade le quai longeant le Canal du Nivernais dans sa traversée de la ville.

Sans doute cet immeuble ne fut-il affecté que peu de temps à l'asile, puisque le Sous-préfet Marlière en fait un pensionnat concurrent du pensionnat Sainte-Marie tenu par les Sœurs de Nevers : *un autre pensionnat de jeunes filles, dirigé par une institutrice laïque, reçoit également un assez grand nombre d'élèves payantes. Il est situé rue Basse*⁸⁴.

Nous ne savons pas à quelle époque ce pensionnat devint l'École Primaire de Filles, vraisemblablement à partir de 1879 où les Sœurs de Nevers perdirent leur statut d'institutrices communales, mais les lois Jules Ferry, en assurant toujours davantage d'élèves aux établissements d'enseignement primaire, sont à coup sûr à la base des travaux d'agrandissement

Pendant la Grande Guerre, l'École des Filles servit de cantonnement aux soldats américains⁸⁵. La directrice était alors Madame Perreau.



L'École Primaire Supérieure de Jeunes Filles

On peut considérer que l'ouverture de l'École Primaire Supérieure de Jeunes Filles, ou E.P.S., s'est faite au détriment de la Pension Germenot dont les locaux se trouvaient dans une dépendance du Parc Vauvert.

Ce pensionnat privé de filles offrait, entre autres, un cours préparatoire à divers examens et c'est dans ce but, qu'en 1896, les demoiselles Germenot et Girard en proposèrent à la Ville la transformation en cours public. Ainsi, le concours de professeurs de l'enseignement public aurait donné à leur établissement *plus d'importance et de notoriété*⁸⁶.

Cette proposition, ainsi que le rapporte André Renard, est approuvée par le Conseil municipal le 6 mars, avec l'aval des services académiques. Un contrat de cinq ans est passé

⁸³ A.B... Les Rues de Clamecy, 2^e édition mise à jour en 1972 par G... Société Scientifique. Page 45.

⁸⁴ A. Marlière. Statistique de l'Arrondissement de Clamecy. 1860. Page 134.

⁸⁵ Mickaël Boudard. Les Américains à Clamecy 1918-1919. Bulletin de la SSAC. 2011. Page 54.

⁸⁶ André Renard. Cinquante ans d'Histoire locale et d'Administration municipale. Clamecy 1936. Pages 18-19.

entre Mlle Germenot qui assurera la direction de l'E.P.S., et la ville de Clamecy qui en assumera les frais d'entretien.



Mais la coexistence d'un enseignement primaire privé et d'un enseignement primaire supérieur public au sein d'un même établissement qui, de plus, avait à sa tête un chef d'établissement relevant du privé, ne pouvait que générer de sérieuses difficultés qui amenèrent la ville de Clamecy à dénoncer le contrat.

Le 24 mars 1911, le Conseil municipal décide de construire, Route d'Armes, une école de filles destinée uniquement à l'enseignement primaire supérieur, et en confie le projet à l'architecte Vally. Après divers aménagements des plans et des discussions avec l'Académie relatives à la subvention accordée par l'État, le projet est définitivement adopté le 12 février 1912. La dépense à la charge de la Ville est de 191.058 francs.

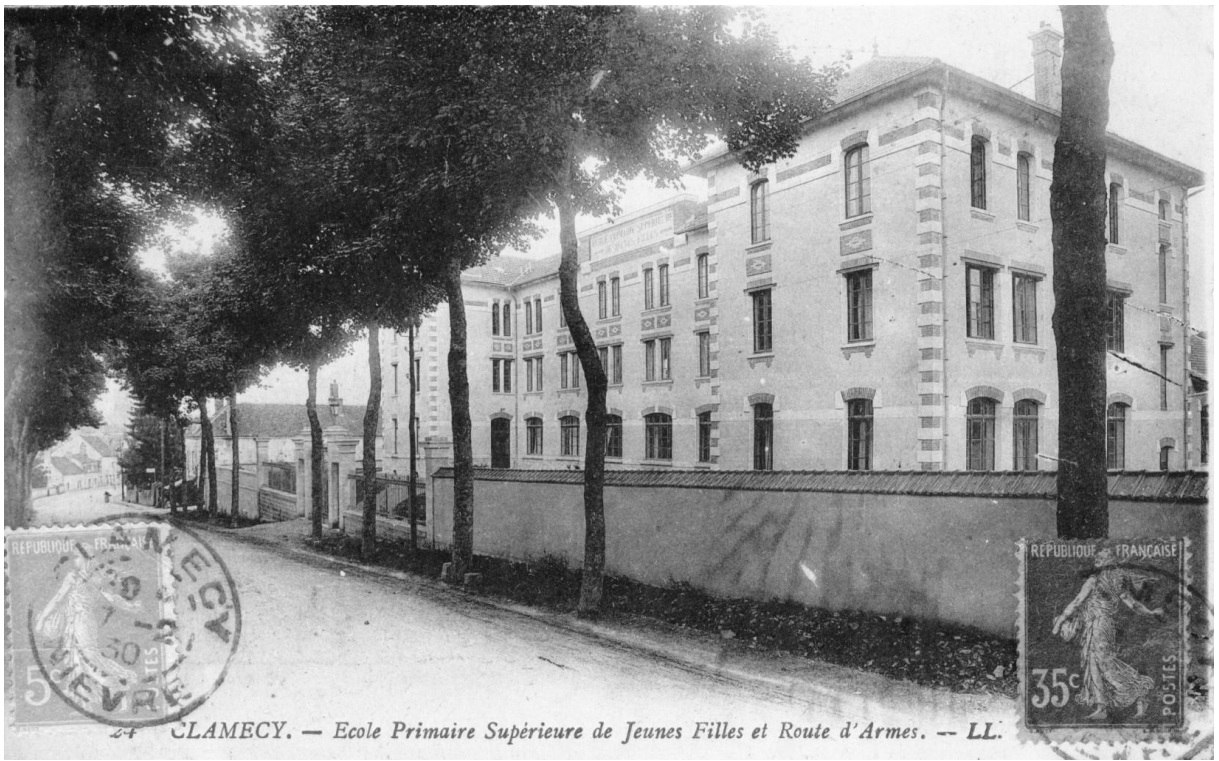
Les travaux sont menés rondement puisqu'à la rentrée 1913, les cours peuvent débiter dans cette nouvelle école *érigée somptueusement en haut de la Route d'Armes, dans un site merveilleux comme salubrité et exposition*⁸⁷. Mais l'ouverture de l'E.P.S. devait entraîner la disparition du Pensionnat du Parc qui, jusqu'alors, avait connu la prospérité sous la direction Renneteau.

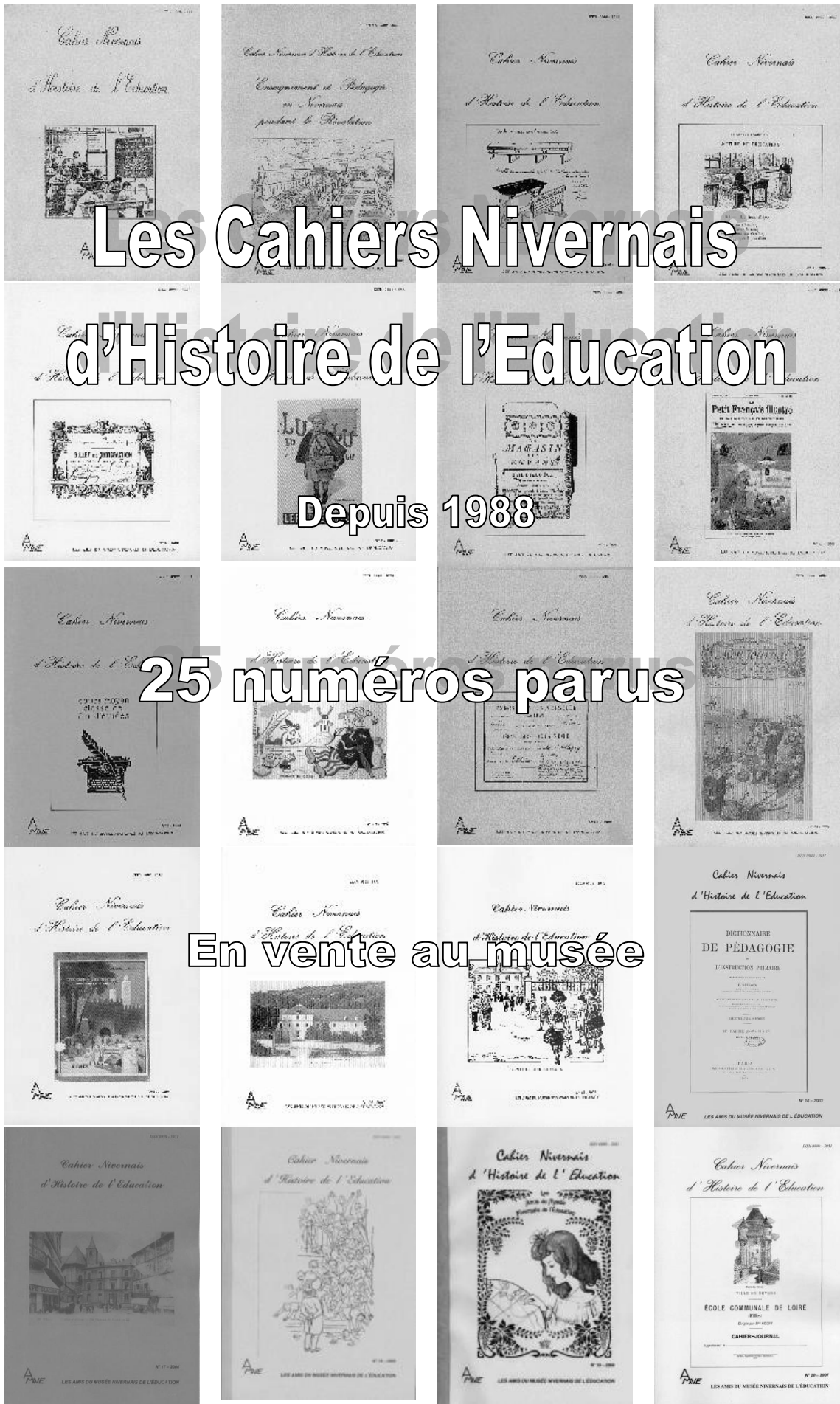
L'École Primaire Supérieure devait toutefois connaître rapidement une autre destination dès les premières batailles meurtrières de la Grande Guerre. Clamecy se trouvait l'une des premières étapes sur une des lignes d'évacuation des blessés vers l'arrière, et la conception moderne des locaux du nouvel établissement en faisait un hôpital idéal. C'est ainsi que l'E.P.S. de la Route d'Armes devint l'hôpital temporaire n° 36 qui pouvait offrir une centaine de lits.

L'hôpital semble avoir fonctionné jusqu'à l'été 1918. Il sert alors de cantonnement aux troupes américaines qui, selon Mickaël Boudard⁸⁸, quitteront Clamecy entre avril et mai 1919.

⁸⁷ René Surugue. Clamecy et l'évêché de Bethléem. Besançon 1925. Page 310.

⁸⁸ Mickaël Boudard. Les Américains à Clamecy (1918-1919). Bulletin de la S.S.A.C. 2011. Pages 53-67.





Les Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation

Depuis 1988

25 numéros parus

En vente au musée

A Clamecy...

Françoise Bonodot



Nous avons rendez-vous, ce samedi 2 juin 2012, dans un haut lieu de l'histoire des écoles de la cité, l'école royale militaire, aujourd'hui Médiathèque de la ville.

Une des premières « écoles » de Clamecy, n'est-ce pas le lieu approprié pour réunir les Amis du Musée Nivernais de l'Education et les membres de l'AMOPA qui entament, ici, leur journée à la découverte de l'histoire de cette ville ?

Avant les nourritures intellectuelles, c'est autour d'un copieux petit déjeuner que nous sommes accueillis par nos hôtes du jour, le représentant de la municipalité ainsi que Monsieur Rolland Lemoine, président de la Société Scientifique et Artistique de Clamecy, notre « guide-conférencier ».

Un brillant exposé de M. Jean Barjot, dont je ne donnerai qu'un court résumé, nous retrace la lente et mouvementée installation du « système éducatif » dans cette importante cité du Haut-Nivernais.

A l'initiative de la ville, la création du collège est décidée en 1615 pour concurrencer un enseignement peu structuré, destiné uniquement aux garçons, en place depuis le XIIIe siècle et dispensé à domicile par des maîtres-enseignants.

A la Révolution le collège végète, puis repart sous l'Empire... pour décliner sous le Second Empire...

En 1685, l'école « La Providence », s'ouvre pour les filles ; elle fermera en 1875 mais perdurera sous l'appellation « école Sainte-Marthe » jusqu'en 1914 environ.

L'école royale militaire créée en 1750 ne durera qu'une dizaine d'années.

Les écoles laïques sont arrivées tard, en 1880 pour ce qui est de l'école des garçons ...

Une École Primaire Supérieure est construite, route d'Armes, en 1911 ; elle sera réquisitionnée en 1914 et servira d'hôpital puis de lieu d'accueil pour les Américains ...

A l'issue de cet exposé, nous avons rendez-vous sur la place de la Mairie récemment rénovée où nous partageons le verre de l'amitié avec de nombreux élus et Clamecycois venus inaugurer la restauration du marché couvert de la ville, marché où nous nous attarderons un peu plus tard.



Les produits régionaux qui nous sont offerts régaler nos papilles et nous ouvrent l'appétit ...



Dans un ancien relais de poste nous nous installons confortablement pour déjeuner dans une ambiance amicale à l'abri de murs chargés d'histoire ...



Nous commençons l'après-midi par la visite guidée du musée de Clamecy constitué par la mise en liaison de trois bâtiments :

- l'hôtel du duc de Bellegarde,
- la maison natale de Romain-Rolland et celle de ses grands-parents Courot.



C'est un musée aux innombrables trésors : des peintures, des faïences, les découvertes archéologiques du site de Compièrre, les affiches de Charles Loupot, les toiles offertes au Président Mitterrand ... et ... une magnifique salle dédiée au « flottage du bois » qui nous attend dans les combles ...

Sous une charpente en carène de bateau renversée, nous écoutons attentivement ...



Nous sommes au XVIe siècle... Paris a besoin de bois pour se chauffer le Morvan, ses immenses forêts, ses cours d'eau, semblent être la solution ... le bois sera expédié par les rivières rendues navigables ou flottables ... et des trains de bois alimentent déjà la capitale « en bois de chauffe et de four ».

Puis Colbert rédige le code du flottage dans ses Ordonnances de 1672 ; Clamecy devient la plaque tournante de ce trafic. De grandes activités ont jalonné la vie de la cité : la création du quartier des flotteurs, le travail, les fêtes, mais aussi les grandes manifestations sociales qui ont suivi au XIXe siècle avec, en particulier, l'insurrection du 5 décembre 1852.

De grands noms planent dans ce lieu de mémoire ; c'est Colbert bien sûr, mais aussi Sallonnier (marchand de bois à Château-Chinon), Jean Rouvet (qui est considéré comme celui qui a fait du flottage une activité commerciale) et tous ces acteurs du quotidien ...

Nous les imaginons en découvrant leurs outils (picots , crocs, marteaux gravés, haches et scies...), leurs techniques (martelage, triquage...) et les points forts d'une « année de flottage » (coupe, empilage, petit flot,, grand flot, tirage, vente, constitution des trains et descente vers Paris qui dure onze jours ...).

Le flottage du bois a marqué l'histoire de Clamecy. Sur l'Yonne, l'entraînement des jouteurs, aujourd'hui, nous rappelle ce passé et nous nous attardons à les observer dans cette préparation des joutes annuelles, symbole actuel de cette intense activité.



Un regard sur le pertuis d'Yonne destiné à rendre la rivière navigable et, plus tard, faciliter le flottage... un buste au loin... arrêtons-nous ; notre guide érudit nous livre une étonnante anecdote !

Ce buste est prévu en 1828 en mémoire de Jean Rouvet et placé sur le pont enjambant la rivière... mais, personne ne connaissant la physionomie de « l'inventeur du flottage », c'est tout bonnement un buste de Napoléon qui fera office !

De sa place au milieu du pont, il sera « exilé » à

l'entrée du canal, en amont de Clamecy en 1945 et remplacé par la statue du flottage ... l'histoire continue !...



Nous arrivons place de Bethléem ... une appellation qui en étonne plus d'un...

Il faut retourner loin en arrière, au XIII^e siècle ... Cette terre appartient à Guillaume IV, comte de Nevers, qui la remet en 1266 à l'évêque Régner, chassé de Terre Sainte après la chute de Bethléem ; un évêché est créé, prendra le nom de Bethléem en souvenir et durera jusqu'au Concordat ... le nom du quartier est resté ...ainsi que les traces de l'ancienne cathédrale dont nous ne verrons que les arcades des fenêtres.

Un autre édifice nous surprend : c'est l'église de Bethléem, étonnant monument en béton armé datant de 1927 et œuvre de Georges-Théodore Renaud architecte natif de Sémelay !

Le tympan en mosaïque, la porte en bois, réplique exacte de celle de Notre-Dame de Bethléem, les arceaux, les coupoles ... l'inspiration orientale est présente !



A l'intérieur, les nombreux « oculus » en verre laissent pénétrer une douce lumière et impriment sur le sol les marques colorées de leurs dessins ... l'ensemble est fragile et l'église est habituellement fermée au public ... nous savourons d'autant plus cette possibilité de visite qui nous a été offerte aujourd'hui.

Sous une chaleur éprouvante, nous regagnons le cœur moyenâgeux de la cité et, par un dédale de rues étroites, pavées et pentues, nous accédons à la vaste place de la mairie sur laquelle s'ouvre le parvis de la collégiale Saint-Martin qui « se dresse fière et légère dans sa robe de dentelle » (Romain-Rolland)



...Et la halle de 1864, fraîchement rénovée livre à nos regards son aménagement intérieur de briques rouges et son décor extérieur de sculptures rappelant toutes le monde agricole.

La maison du Tisserand nous offre son encorbellement, ses colombages aux techniques variées et un exemple unique de vitres du 15e siècle.





N'entend- on pas quelque bruit de marteau au fond de notre imagination ? Mais oui, nous sommes à proximité de la maison des comtes de Nevers où l'on frappait la monnaie et sa curieuse sculpture représentant un « saint accroupi »

Nous terminons notre déambulation en nous inclinant respectueusement devant le buste de Claude Tillier et celui de Romain-Rolland, deux illustres écrivains qui ont imprimé dans leurs écrits les traces de leur connaissance de cette cité aux multiples facettes que nous avons découverte grâce à la complicité de Monsieur Lemoine fin connaisseur des lieux.



Romain-Rolland



Claude Tillier

TENTATIVE DE MEURTRE SUR UN INSPECTEUR GÉNÉRAL ?

Alain Viard



L'histoire du Collège et Lycée de Nevers, aujourd'hui Lycée Jules Renard, fourmille d'anecdotes de toutes sortes, certaines si extraordinaires qu'on est tenté de les attribuer à l'imagination débordante de certains élèves ou professeurs, bien que l'historien sérieux (mais y en a-t-il qui ne le soient pas ?) soit obligé de convenir de leur réalité.

C'est ainsi qu'à une époque assez récente, mais que les moins de soixante ans ne peuvent pas connaître, comme dit la chanson, courut dans les murs du nouveau lycée qui venait d'ouvrir au Banlay, en 1958, encore dans une solitude champêtre, une rumeur sur une malédiction qui frapperait les Inspecteurs Généraux qui tenteraient de franchir ses grilles. Et il est vrai que quatre au moins de ces très respectables et éminents missi dominici de notre Ministère, y achevèrent leur carrière à la suite d'accidents apparemment banals mais dont l'accumulation finit par créer une psychose fatale. Et cela commença dès l'ouverture du Lycée Jules Renard au Banlay, quand les HLM n'avaient pas encore remplacé les coquettes villas entourées de jardins, quand des prés peuplés de cerisiers, des terrains vagues agrémentés de mares remplies de grenouilles, entouraient les bâtiments inachevés, que les cours de récréation n'étaient que des espaces boueux et creusés d'ornières et que les rues censées le desservir, n'avaient pas encore été toutes tracées.

Le héros d'un de ces « dramas » a tenu à faire une déposition complète sur la manière dont les faits se sont déroulés et dont lui-même les a vécus. Témoignage d'autant plus important que son auteur, Alain Viard, né le 4 avril 1947 qui avait fait toute sa scolarité au lycée de Nevers, où il était entré, à dix ans, en 1957 (alors que l'externat du Lycée était encore, « provisoirement » installé depuis octobre 1945 dans les salles du Musée Blandin, actuel Tribunal de Grande Instance), venait d'y revenir en 1970, comme jeune professeur de mathématiques, (il y reviendra une fois de plus, après quelques années d'exil, en 1992 et y achèvera sa carrière en 2007). Attachement d'autant plus remarquable qu'il suivait ainsi l'exemple de plusieurs anciens élèves qui, comme lui, ont vécu, de leur jeunesse à leur retraite, dans les murs (successifs) du vieux Lycée. Et c'était, en 1970, sa première inspection, après seulement quinze jours d'exercice comme Maître Auxiliaire !

Voici donc le récit authentique, de ce qui faillit devenir, dans la rumeur publique, une tentative de meurtre sur un Inspecteur Général. Nous nous contentons d'ajouter quelques notes explicatives. Pour d'autres détails se reporter à notre histoire du Collège et lycée de Nevers sur le site Internet du Musée Nivernais de l'Éducation.

Jean BUGAREL.

Monsieur Moreau (le Proviseur) ne s'était pas trompé ¹. Aujourd'hui, j'allais faire connaissance avec l'Inspecteur, un certain Casanova, qui n'en avait d'ailleurs pas l'allure, tant s'en faut, mais sa mission n'était pas non plus de me séduire. Je me souviens que Madame Boussageon m'avait signalé, malicieusement, qu'il fréquentait assidument le bar de Darui à Dijon. L'information aurait pu me reconforter, mais l'effet fut incertain ... Trois nuits durant, je m'étais inspecté moi-même et le bilan était mitigé. Je regrettais, parfois, de n'avoir pas enjambé le pont de Vaunaveys, l'été précédent, avec un élastique bien sûr, car l'exercice qui m'était promis ressemblait étrangement à un saut dans le vide, mais ... sans élastique,

« Le » Casanova s'était installé confortablement, au fond de la classe, près du radiateur, c'est là qu'ils s'épanouissent, prétendait Jacques Baudoin, à propos de Philibert. J'avais envie de lui proposer un alcool et un cigare, avant qu'il ne m'enterre, mais c'était une manifestation cachée de mon humour pâlot, j'étais bien trop pleutre à cet instant. Et puis, pour parler

¹ Monsieur Moreau avait en effet annoncé à Viard en le recevant le jour de la rentrée, qu'il serait inspecté sous quinzaine. Le nom de l'Inspecteur Général a été remplacé, par discrétion, par un synonyme.

Madame Boussageon, éminent professeur de mathématiques (à son époque, on n'avait pas encore inventé le féminin de professeur), a joué un grand rôle à Jules Renard où elle a fait toute sa carrière.

Darui, était un ancien gardien de but de l'Équipe de France de Football, petit pour la taille mais grand pour le talent, et qui avait ouvert un bar à Dijon, fréquenté par les sportifs.

Vaunaveys – la – Rochette, un village pittoresque de la Drôme.

Jacques Baudoin : chansonnier, auteur de sketches connus (*La table de multiplication, La leçon d'Anglais, La panse de brebis farcie*) Créateur du personnage de Philibert, le cancre notoire.

Calmat : ancien champion du monde de patinage artistique, modèle de reconversion, devenu chirurgien.

distinctement, il fallait de la salive et celle-ci venait de disparaître, inexplicablement, sans raison apparente. La craie si docile la veille, se mettait, elle, à zigzaguer. Pire, la sueur glissait sur les doigts pour atteindre le morceau de chaux et provoquer une réaction pâteuse qui laissait des traces indélébiles. C'est tout juste si des bulles ne s'échappaient pas. Quant au tableau, que je martyrisais depuis quinze jours, il se dressait devant moi, inflexible, donnant l'impression de me rejeter, revanchard en quelque sorte. Je devais pourtant m'en détacher pour que les élèves puissent déchiffrer mes hiéroglyphes, mais après la salive, les muscles et le cerveau censé les commander, m'abandonnaient eux aussi.

De battre mon cœur allait cesser ...

Alors qu'hier encore, Calmat réussissait des quadruples saltos, sans effort apparent, et sur glace, le demi-tour sur bois, que j'entrepris pour faire face, releva de l'exploit olympique. Mais à mon grand étonnement, ils étaient encore assis ! Avaient-ils pitié ? Avaient-ils peur ? Descendre de l'estrade devenait périlleux mais je tentai le coup, m'approchant à tâtons des élèves, vagues silhouettes de chair, à qui je n'avais rien à proposer.

La notion de temps m'avait complètement échappé. J'étais devenu un boxeur, cueilli d'entrée, par un uppercut à la mâchoire et qui donnait des coups dans le vide, incapables d'atteindre la cible. Et personne pour jeter l'éponge. Le gong retentit enfin. L'Inspecteur attendit que le ring se vidât, m'invita à quitter la salle ... probablement pour constater les dégâts.

Arrivés sur le palier, au dessus du hall, on allait emprunter l'escalier, lorsque l'Inspecteur trébucha sur la première marche. Encore marqué par ma prestation, je ne pus esquiver le moindre mouvement d'assistance. L'homme dévala les huit marches et s'immobilisa inconscient et sanguinolent, à deux encablures du bureau du Proviseur. En une seconde j'avais retrouvé ma lucidité. Attirés par le bruit sourd de la chute, deux pions de passage se précipitèrent et m'aidèrent à relever le poids mort qui ne l'était pas encore. En même temps ils me jetèrent un regard glacial qui porta son effet ? Je compris aussitôt que je devenais le suspect N°1 de l'accident qu'ils qualifieraient, eux, sans preuve, d'assassinat.

Le Proviseur absent, on prévint Monsieur Millerand, le concierge, qui approcha en toute hâte sa vieille guimbarde et installa le corps sur la banquette arrière. La Panhard toussa et prit la direction de l'Hôpital. On côtoyait le néant, surtout l'Inspecteur qui n'avait pas repris connaissance. Un nid de poules sur cette chaussée martyrisée par les travaux du Lycée pouvait le précipiter dans l'infini qu'on avait tant de peine à approcher en mathématique et alors adieu les bistrotts de Dijon et de Bourgogne. Le drame qui se nouait n'avait pas pour autant, enlaidi les petites villas du Banlay, verdoyantes et grouillantes de vie, indifférentes à notre détresse.

Le trajet était court théoriquement, mais il me semblait s'allonger à chaque seconde. La tête des pions m'obsédait. En ce moment, ils devaient faire leur rapport au Proviseur ... ou à la Police, et probablement, à charge.

J'allais être jeté en prison, alors que j'avais, à peine humé l'odeur de la craie, à peine entrevu cette liberté de parole et de geste, dernier rempart de l'Éducation Nationale, pas encore joui de cette reconnaissance que j'avais témoignée à l'un de mes anciens profs.

J'avais pourtant appris mon texte par cœur mais le théâtre faisait relâche.

J'avais trempé mes lèvres dans le vin, mais le tonneau s'était vidé, trop rapidement.

J'avais parcouru des kilomètres pour me vautrer dans la mer, mais elle s'était retirée.

J'avais gravi, tremblant, l'escalier qui conduit à sa chambre, mais la porte s'était refermée.

Le bonheur est toujours pour demain ...

Monsieur Millerand avait manœuvré de sorte que les brancardiers accomplissent au mieux leur travail. La précaution prévalait tant le risque était présent. On vit disparaître la civière dans les couloirs de l'Hôpital, impuissants et inquiets. Le concierge tenta de me rassurer et m'invita à regagner le Lycée.

Avant de rejoindre le bureau du Proviseur, j'embrassai affectueusement du regard, les pierres couleur de miel, ceintes de bandeaux de céramique jaune et bleue. Le bâtiment en L

n'était pas un modèle d'architecture. Il avait surgi en pleine campagne, parmi les cerisiers et les pommiers, propices à la maraude autrefois et qui servaient encore de balises pour les « cross » en EPS. Lorsque le soleil tapait, on le paraît de rideaux, en haillon, décolorés, exposés aux courants d'air, alors qu'en hiver, on fuyait les fenêtres pour se blottir le long du mur de briques rouges qui donnaient l'impression de chaleur. Il n'y avait qu'au printemps qu'on pouvait s'assoupir, à température idéale ... en philo.

Rien qui puisse retenir un « étranger », mais c'était : « mon » Lycée, et je le trouvais magnifique.

Cela ressemblait à un dernier hommage. Il ne restait plus qu'à recouvrir le corps ... avec de la craie. En passant devant le Monument aux Morts, je vis qu'il subsistait un peu de place pour graver un nom ... ou deux.

Monsieur Moreau était de retour. Il avait été tenu au courant de ce qui était devenu : « l'affaire ». Il était en compagnie d'un Inspecteur de police, pressé de me cuisiner sur les circonstances de l'attentat présumé envers l'Inspecteur de math. Inspecteur par ci, Inspecteur par là, ça commençait à se caramboler sérieusement en haut. À l'écoute de mon récit confus, les deux n'étaient pas enclins à me protéger. Le doute les avait envahis.

« Avez-vous fait un croc-en-jambe à Monsieur Casanova ? » finit par lâcher le représentant de la justice. Chez eux les choses étaient devenues claires, mais pas chez moi. Fortement ébranlé, je fus à deux doigts de répondre oui. Mais un réflexe de survie m'extorqua un non qui abrégua une séquence qu'on me promit de poursuivre. J'étais en semi-liberté et j'eus l'autorisation de rentrer chez moi.

À peine la grille franchie, en totale déshérence, un de mes anciens profs, futur ex collègue donc, se planta devant moi, mi – soupçonneux, mi – admiratif. Feignait-il de croire à la version du tueur qui circulait dans tout le bahut ? Toujours est-il qu'il eut l'audace de m'avouer sa pulsion ancienne et vraiment passagère de passer à l'acte, lui aussi. Pour me rassurer, pensait-il, il énuméra une longue liste de raisons censées me dédouaner.

« Plus de préparations, plus de corrections, plus de conseils de classe, plus de conseils d'orientation, plus de conseils d'enseignement, plus de conseils d'administration, plus de conseils pédagogiques, plus de réunions avec les parents, plus de réunions avec les élèves, plus de commissions de sécurité, plus de groupes de parole, plus de portes ouvertes et ... plus d'inspection » se justifia-t-il.

Vu ainsi !

On ne pouvait donc plus se réunir qu'avec soi-même alors ? Quant aux portes ouvertes, elles n'allaient pas tarder à se refermer brutalement.

Il fallait sortir de cette impasse. Si possible la tête haute. La flatterie de mon laudateur me fit dérailler un instant : « Et si on érigeait, devant le Lycée, une statue avec ces quelques mots : « A supprimé un poste d'Inspecteur dans l'exercice de ses fonctions » ? lui suggérai-je. La gloire en perspective, non ?

Mon cerveau, de fonctionner, avait vraiment cessé.

Le bruit d'une fenêtre claquant, à hauteur du bureau du Proviseur, interrompit mes élucubrations. « On vous attend ! » cria une secrétaire. Pas besoin d'échafauder un plan de secours, Casanova vient de mourir et le panier à salade va suivre ...

« L'Interne de l'Hôpital vient de m'appeler, Monsieur l'Inspecteur est hors de danger et vous a totalement innocenté. Laissez-moi vous dire que je suis pleinement rassuré ! ». Le communiqué du Proviseur sonna comme une délivrance.

En moins de deux heures, j'avais enfilé les habits d'un criminel et ceux d'un martyr. Ni les uns ni les autres n'étaient à ma taille.

Une acquisition du musée : la méthode Boscher 1925

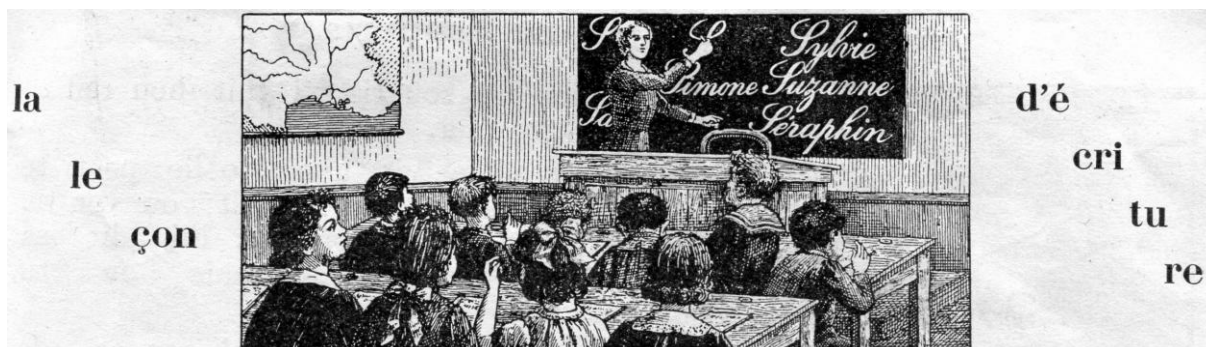


Illustration page 59

Lormes - Nevers :
enfance et adolescence d'Henri Bachelin
(1879-1898)

Roger Clay 

1 - Un fonds d'enfance et d'adolescence.



En 1926, alors qu'il entreprend la rédaction de son journal, Henri Bachelin écrit : « *Malgré moi j'ai vieilli, encore que je fasse tout pour vivre sur mon fonds d'enfance et d'adolescence* ». Il a 47 ans, c'est un homme désabusé, amer, irritable, exécration, infréquentable. « *Je passe pour un ours, pour un mauvais coucheur, pour un esprit aigri, pour un être susceptible* » reconnaît-il alors.

Il a pris ses distances avec les milieux littéraires qu'il fréquentait à Paris. Il se replie sur lui-même et se penche sur son passé. L'ermite des Batignolles, c'est ainsi que ses détracteurs le nomment alors, reste fidèle à son enfance et son adolescence. A 50 ans, évoquant ses premières années, il note : « *je m'en souviens si bien que je les revis avec intensité, et il n'y a guère que cela mais comme c'est important pour moi, - qui continue de me rattacher à la vie.* » Ce sont ces années qui lui ont inspiré ses plus belles pages et qui, en filigrane, transparaissent à travers une grande partie de son œuvre. Lormes, la petite ville de son enfance y trouve une place de choix, mais Nevers, où il passera 7 ans, y figure également en bonne position.



Lormes, la petite ville



Nevers, la grande ville...

Nul n'ignore l'importance et la place qu'occupent nos premières années de vie. Notre mémoire privilégie nos premiers pas, nos premières émotions, nos premières amours. Et c'est bien dans son fonds d'enfance et d'adolescence qu'Henri Bachelin va dénicher les paysages, les climats, les personnages, les situations, les couleurs qui donneront vie et consistance à ses romans, à ses nouvelles, à ses écrits. C'est là qu'il retrouvera, plutôt que des souvenirs, des sensations, qu'il rapporte avec la sensibilité d'un poète. Ce qu'il fut d'abord.

« *Toute mon enfance, confie-t-il, me remonte à la mémoire, les dimanches à l'église, à la maison le poêle, les tilleuls de la promenade..., les cheminées qui fument pour se désennuyer... Nous mangions la soupe à 5 heures, à 6 heures nous étions couchés.* »



Maison des parents d'Henri

Entre sa naissance à Grange Billon près de Lormes en 1879 et son incorporation au 13^{ème} Régiment d'Infanterie à Nevers le 7 octobre 1897, il n'aura connu comme horizon que les montagnes du Morvan ou pour frontières que les bords de Loire à Nevers. Déjà, à la petite école, il se représentait ainsi les villes du département :



«-Nevers est en porcelaine bleue qu'entourent des arbres verts,

-Cosne est anguleux, pointu, gris de la fumée des forges,

-Clamecy doit être triste parce que dire : »aller à Clamecy signifie que l'on va plaider, -

-Château -Chinon, une ville ronde comme une vieille tour »

Son œuvre n'est pas à proprement parler, autobiographique, mais dans chacun de ses ouvrages, il dévoile une part de lui même. Il puise dans sa jeunesse la matière avec laquelle il nourrit ses poèmes, ses nouvelles, ses romans. Ce sont ces années-là, entre 1887 et 1898, qui l'ont construit et qui ont fait de lui cet « *artiste sensible à une certaine beauté des phrases des sons et des couleurs* ».

2 - Un enfant pas comme les autres.

Un jour, dans sa huitième année, il se rend compte qu'il n'est « plus comme les autres », comme ses camarades de classe qui jouent et courent dans la grand'rue de Lormes insouciantes et tapageurs. Jusqu'alors il avait été comme les autres, ni terribles, ni hébétés, recevant des gifles et des caresses, mais ce jour là, parce qu'on l'interpelle, il se sent bête. Un éclair lui dessille les yeux. Comment expliquer ? Il est un parmi tous. Il a comme une révélation, sous le regard des autres il existe. En outre, à l'école, il apprend tout ce qu'il veut. Du coup, il prend conscience de sa différence « Pas comme les autres » : c'est d'ailleurs sous ce titre qu'il publie à son compte, en 1906, ses premiers textes: une vingtaine de tableaux qui croquent pêle-mêle l'école des frères, les gens de sa petite ville, les dessous de la sacristie, la peur qui le harcèle lorsqu'il pénètre dans le bois voisin, la frilosité qui le retient auprès de la cheminée ou la fièvre qui lui prend lorsqu'il chevauche au côté d'un héros de Paul Féval.

« Pas comme les autres » a désormais des attitudes bizarres, des gestes timides, des craintes insensées. Il s'isole, fuit ses camarades de jeux. « *Songez un peu, s'exclame sa mère, on est obligé de le battre pour qu'il aille jouer ! Pour sûr que non, ce n'est pas un enfant comme les autres* ».

Il découvre la pudeur et la notion de péché. Et est-ce dans la foulée de cette mue, qu'il a, à la petite école des frères de la doctrine chrétienne, la double révélation de la littérature et de la musique ?

Dans un chapitre de « Pas comme les autres » il évoque la dictée d'un auteur dont il ignore le nom et qui n'est autre que Chateaubriand, cette dictée qui l'émeut et que lui dicte le frère Stanislas « *Par un temps grisâtre d'automne, lorsque la bise souffle sur les champs, que les bois perdent leurs dernières feuilles, une troupe de canards sauvages, tous rangés à la file, traversent en silence un ciel mélancolique.* »

Il connaît cela si bien, la bise, les bois qui se dépouillent, les canards sauvages, le ciel... seulement que signifie « mélancolique ? »



Et de s'interroger secrètement « *Je vais croire, moi aussi que vraiment, tu n'es pas comme les autres. Je ne m'explique point d'où te vient ce frisson ? Pourquoi plutôt à toi qu'à Philibert, qu'à Jean, qu'à Frédéric ?* »

Sans doute n'est-il pas comme les autres parce qu'il est né artiste C'est ce qu'il revendique plus tard dans son journal.



La seconde révélation, c'est la musique. « *Je l'ai, précise-t-il longtemps après, transformé et concentré dans le premier chapitre des « Grandes orgues » (paru en 1925) où mon petit Claude, lui aussi âgé de huit ans, est bouleversé, le dimanche de Pâques lorsqu'il cesse d'entendre, pour écouter les grandes orgues de la cathédrale de Nevers* ».

En fait, l'instrument qui l'éveille à la musique, n'est autre que l'harmonium que tenait le frère Théodore à l'église de Lormes.

Comme souvent, l'écrivain entremêle ses souvenirs et la création littéraire. Henri se cache derrière Louis, le fils de Violet de « *Pas comme les autres* » ou le Vanneau de l'Héritage (paru en 1914) ou le Raguel de « *Robe noire, robe blanche* » (paru en 1910) Derrière chacun de ses personnages romanesques, on devine des manigants qu'il a connus dans sa jeunesse, des paysans rusés, cupides, envieux ou résignés qu'il a fréquentés dans sa campagne morvandelle, des paysannes bigotes, des filles qui lèvent le nez, des ronds de cuir qu'il a côtoyés à Paris, des sergents qu'il a salués à Nevers. Le séminariste, c'est lui, le clerc de notaire c'est lui, le pioupiou qui flâne dans la rue du Commerce, c'est lui, l'amoureux transi de Lucie c'est lui. Tout cela, un peu romancé, bien sûr.

3 - Le pensionnaire du petit séminaire de Nevers.

Et ce gosse de douze ans, détenteur d'un certificat d'études, et chaperonné par les frères, qui quitte le giron familial, le premier dimanche d'octobre 1891, pour se rendre au petit séminaire de Pignelin, à Nevers, c'est toujours lui. S'il s'attarde sur cet événement à plusieurs reprises, c'est qu'il s'agit d'un moment crucial dans la vie de l'enfant timoré, qui préfère les jupons de sa mère et le coin du feu plutôt que la promiscuité des cours de collège. Cette séparation d'avec les siens, cette déchirure le propulse vers l'inconnu. « *C'est ce matin que je pars en pension. On lui en a tant parlé de cette pension, de ce petit séminaire, on lui a dit "tu ne t'ennuieras pas là bas, on travaille beaucoup et pendant la récréation on est obligé de jouer !"* »

Certes, ce n'est pas de gaîté de cœur qu'il abandonne sa chaumière, mais voilà, il est victime de ses brillants résultats scolaires. Les frères de l'école ont repéré en lui un futur prêtre. Il est intelligent, travailleur, crédule, obéissant et il connaît son latin, car le vicaire lui a donné des leçons : il a donc toutes les qualités requises pour servir l'Église. N'est-ce pas un peu ce que fait son père, le sacristain de l'église paroissiale, celui auquel il rendra un hommage émouvant dans l'ouvrage qui lui vaudra le prix Fémina en 1918.

Ce père « *le Serviteur* » – c'est le titre de l'ouvrage couronné – est bien le descendant des serfs féodaux, le journalier de cette fin de siècle, celui qui est au service du bourgeois, la semaine, et du curé, le dimanche. Henri est le fils d'un homme pauvre, mais digne, honnête, serviable comme il se doit. « *Un saint qui ne sera jamais canonisé* » comme il l'écrira plus tard. Henri est le fils d'un manigant, qui a pour toute richesse ses bras, et à qui on propose la consécration, la prêtrise, autant dire la porte du paradis. Comment refuser un tel marché. Le père est pieux, la mère plutôt bigote, l'enfant sert la messe et sent l'encens.



N'empêche, il « *avait beau les jours de la distribution des prix s'en aller chargé de livres, il n'en était pas moins le gamin dont le père était à la disposition des bourgeois, dont la mère n'entraît jamais dans les salons des dames avec des chapeaux, des ombrelles, des jupons bruissants.* ».

Henri est docile et se résigne à contre cœur à endosser la tenue de collégien.

« *Personne ne doutait, dans les familles bourgeoises, que leurs enfants entrent au collège parce qu'ils étaient riches et qu'ils ne fussent destinés à accomplir de grandes choses. Lui, aurait dû rester ici comme les fils d'ouvriers. Mais à l'école il apprenait tout ce qu'il voulait : il partit comme les fils de riches.* »



Plus tard, il se rendra compte que « *pour lui c'est peut-être un malheur d'être toujours le premier à l'école, d'avoir beaucoup de prix à la fin de l'année et de descendre de l'estrade avec une couronne verte.* » Sera-t-il pour cela le premier dans la vie ?

En ce matin de dimanche d'octobre 1891, pour la première fois depuis 5 ans qu'il assiste la messe, il est assis sur une chaise. Toutes les messes qu'il a entendues, il les a servies d'un coin du chœur, vêtu de la soutane rouge, sur son tabouret. Et il songe « *l'année dernière, le premier dimanche d'octobre, c'est moi qui servais la messe. J'avais encore beaucoup de temps devant moi.* »

Mais l'heure fatidique est venue, et lorsqu'il quitte le père, il sent que sa moustache est humide.

Lorsque sa mère l'abandonne à la gare de Corbigny, elle l'embrasse, une fois encore elle l'embrasse, puis une fois encore et c'est plus fort que lui, les larmes partent.

Et dans le train qui l'emmène, sous la conduite de l'abbé Rameau, à Nevers, il l'apostrophe : « *Tu as laissé, là-bas, comme un chemineau de vieux habits usés, finis, tes douze années d'enfance pliées dans un coin, quelque part.* »



Le train se rue avec une vitesse effroyable. Voici les pays d'usine où les murs sont noirs de fumées

Le train se rue, brusquement il s'arrête et le jette sur le quai d'une gare immense : c'est Nevers.

Il a 12 ans, pensionnaire ou militaire, il y restera pendant 7 ans.

A la gare, un char à bancs l'attend et avec ses compagnons de voyage, sous la surveillance des frères, il suit des rues et des rues puis une longue route plantée d'arbres.

Il avance dans l'inconnu dont il a peur.



Ancien séminaire de Pignelin

A la sortie de la ville il parvient au petit séminaire de Pignelin (aujourd'hui transformé en maison de retraite) qui n'est alors qu'un hameau de Varennes-lès-Nevers.

Là « *il s'en va au hasard, suivant l'un, suivant l'autre, de l'étude à la lingerie. Il a dû monter au dortoir, faire son lit, redescendre au réfectoire où, bien qu'il n'ait pas faim, il a été forcé de manger au milieu du bruit que font 150 voix.*

C'était une maison où les dortoirs sont

perchés tout en haut des murs, comme des nids au faîte des arbres que le vent secoue. Il ne voulait pas jouer avec les autres. Ils verraient tout de suite qu'il était timide, qu'il portait une culotte rapiécée. Ils se moqueraient de lui, le feraient souffrir. »

C'est ainsi qu'Henri fait son entrée ce premier dimanche d'octobre 1891 au petit Séminaire.

Élève appliqué, il y restera jusqu'à sa rhétorique le dernier samedi de juillet 1895, à 16 ans et demi, le plus jeune de son cours. Bon an, mal an il obtiendra entre 10 et 12 prix en fin d'année et il excelle même en instruction religieuse.

C'est à cette époque qu'il découvre Nevers avec des yeux d'enfant venu de la campagne :



« C'est une grande ville avec sa cathédrale, sa caserne, son palais, sa rue du commerce, toutes ses autres rues dont chacune a un nom et ses maisons dont chacune a un numéro. »

Le dimanche, les promenades lui font découvrir, Coulanges, Urzy, Guérigny, ou Fourchambault.

En 1926, dans son journal, il se remémore ces années studieuses sous la férule des pères oratoriens *« qui, écrit-il, en savaient un peu plus que leurs*

élèves » et *« qui dominaient le peuple des élèves comme des chênes qui regardent de haut les jeunes pousses. »* Des enseignants *« médiocres, des maniaques dépourvus tout à fait de connaissances générales. »* Jugement sévère en vérité. Il suffit de lire les discours du père Roux supérieur du petit séminaire lors de la distribution des prix en 1891 ou du père Maillard l'année suivante pour en douter. Mais peut-être se cache-t-il derrière ce jugement sans appel quelque ressentiment. Il est né pauvre et il en a dû supporter bien des injustices et des humiliations. On l'admet au collège parce qu'il est assez intelligent pour devenir un jour missionnaire en Afrique ou en Asie, mais il n'en reste pas moins le fils Bachelin, un journalier qui ne possède rien si ce n'est son courage et sa dignité. *« Les prêtres n'avaient pas pour lui d'attentions spéciales parce que personne ne le leur avait recommandé. »*

Peut-être se libère-t-il, par ses critiques acerbes, du mépris ou de la condescendance affichés par les abbés ou de l'éducation étriquée et pudibonde qu'il a subie durant tant d'années ? Il écrit déjà des vers pour se consoler et obtiendra même le premier prix à un concours de poésie en 1895. Du coup, il se croit quelqu'un, le premier de Pignelin, se rappelle-t-il dans son journal. Il ajoute même qu'il a *« la certitude que jamais enfance, ni adolescence n'ont été plus poétiques que les miennes ; d'autres ont pu l'être autant : davantage, c'est impossible. »*



Comme le Vaneau, le personnage principal de *« l'Héritage »* Henri n'a guère conservé de bons souvenirs de ces années d'études et d'enfermement, lui aussi : *« vécu, tremblant et travaillant, à l'écart, se tenant dans les coins de la cour sous le hangar à poteaux de fonte près du petit pavillon où chacun rangeait ses chaussures. »*

En outre souvent on le culpabilise : *« Chez lui, il fallait que l'on vécût de privation pour qu'il restât au collège. »*

Pendant quatre ans, entre la quatrième et la rhétorique, il ne retrouvera ses parents que pendant les grandes vacances et à Pâques. On l'imagine à Lormes en été, emprunté, complexé, maladroit :

« *Quand il entra dans sa quinzième année... il connut les premiers troubles de l'adolescence. Sa voix mua. Il prit soin de sa personne à cause des jeunes filles qu'il pouvait rencontrer au village pendant les vacances. Il ne regardait qu'à la dérobée les jeunes filles de son pays, trop timide pour s'avancer à leur rencontre. Il vivait dans ses rêves, dans sa solitude.* »

4 - Les tentations du jeune séminariste de Nevers.

A la fin de son année de rhétorique, se pose la question du Grand Séminaire. Lui hésite. Il voudrait aller à Paris, persuadé peut-être qu'il n'y a pas d'autre débouché pour un fils de pauvre qui ne sait que faire de ses bras mais qui a une bonne tête, de l'imagination et des talents de poète. La mère s'y oppose Le curé de Lormes s'en mêle. Finalement il s'incline, mais bien à contre cœur.

A 16 ans, le voilà donc au Grand séminaire de Nevers dont le souvenir restera omniprésent tout au long de sa vie. Un vent qui souffle et le voilà reparti pour Nevers où, écrit-il bien plus tard, « *je revis mes deux automnes et mes deux hivers de grand séminaire où c'était un délice pour moi que d'entendre siffler le train dans les longs et larges corridors carrelés.* »



La médiathèque Jean-Jaurès a hébergé Le Grand Séminaire à l'époque de Bachelin

Dans un roman publié en 1910, « *Robe noire, robe blanche* », il transpose en partie cette période difficile où Raguel, un séminariste exemplaire, le sosie de Bachelin, s'efforce en vain de lutter contre la tentation de la chair. L'ancien couvent des Ursulines, là où se trouve aujourd'hui la médiathèque Jean-Jaurès, accueille et forme les futurs prêtres du diocèse. Pour Raguel, « *le séminaire avec ses tilleuls, sa cour plantée de buis et de rosiers entourant une statue de la vierge résumait le monde* ». Mais dès qu'il quitte ce cercle fermé et qu'il entre en ville, le monde, celui des ouvrières et des bourgeoises, des gens qui travaillent ou qui commercent, ce monde essaie de le séduire. C'est ainsi que débute ce roman où Bachelin alterne l'autodérision et une forme d'humour noir qui le caractérisent.

A la fin de sa première année au grand Séminaire, à l'été 1896, il s'en retourne dans sa petite ville, entendez, Lormes. « *Raguel tremblait un peu à la pensée qu'il allait s'y montrer revêtu de son nouveau costume, la robe noire.* »

Bien sûr, les dévots trouvèrent que la soutane lui allait à merveille.

« *Mais des hommes qui se piquaient d'athéisme s'esclaffèrent, disant*

-Ah bien, il en a une touche là dessous ! Dans la grand-rue, des jeunes filles sourient et Raguel se sentait un peu gêné »

En fait « *Il ignorait tout de la femme, qu'il se représentait comme la*



La grand'rue de Lormes

dispensatrice d'enivrantes et coupables félicités. Son sexe était pour lui quelque chose d'imprécis et l'étreinte d'amour quelque chose d'inouï, d'à jamais réalisable. »

Parfois il regrettait le séminaire « où la vie est monotone et douce, où les heures d'étude et de cours alternaient avec les heures des exercices spirituels, messes, adoration, chapelet récité en commun. »

Parfois, le sang lui brûlait. C'est alors il allait dans le bois et il espérait au fond de lui-même que la femme de Putiphar surgisse brusquement de derrière un buisson et l'attire par un pan de son carrick dans les délices. Mais invariablement, il ne rencontrait qu'une vieille fille avec ses chèvres.

Tirailé entre le désir de pureté que lui ont inculqué les frères et les pulsions sexuelles qui l'assaillent, il se jure, tel saint Antoine de résister à la tentation. « Certes, il avait la ferme intention de ne pas succomber, mais il eût voulu essayer ! »

Pourtant, c'est lors de ses premières grandes vacances en soutane, que survient un événement qui changera, semble-t-il, le cours de sa vie.



Une parisienne vue de Lormes

Un matin, arrive chez les voisins, une nièce, élève du Conservatoire de Paris, une parisienne, « une espèce d'artiste qui va lever le nez ici....une parisienne, pensez donc une dévergondée. » comme le redoute la mère. Une parisienne, une artiste, un rêve, songe le futur abbé. « A la pensée de la petite actrice qu'il n'avait même pas aperçue, sa gorge se desséchait et son sang formait un tourbillon dangereux où les désirs anciens de vie pure disparaissaient comme des fétus de paille. » Le monde se dévoile enfin et d'un seul coup démasque ses batteries.

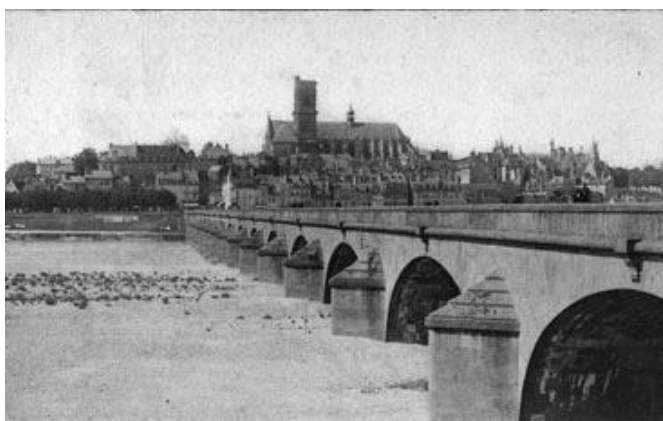
Raguel ne doute pas un seul instant qu'Henriette Leboucher, c'est ainsi qu'elle s'appelle, doit l'aimer. Elle n'est venue à la campagne que pour cela. « Elle est de taille moyenne, très simple, sans bijoux et si jeune, si fraîche dans sa robe blanche, avec cette voix qui fait penser à un ruisseau sous les saules. »

Il ne fait que l'entrevoir, n'ose l'approcher et n'échange avec elle que quelques mots anodins tout en rougissant. Et la jeune fille en robe blanche ne saurait soupçonner un seul instant que derrière la soutane se cache un homme éperdument amoureux, possédé en quelque sorte.

Les jours passent et rien ne se passe. Les vacances se terminent, Henriette s'en retourne à Paris, et le jeune séminariste, amaigri, tourmenté, prend à nouveau le train qui le ramène à Nevers, à sa gare et à ses rues qui toutes aboutissent à ce grand séminaire, à sa prison.

Son désespoir est tel qu'il songe au pire : « Il se trouva sur les bords du fleuve qu'enjambait un pont de pierres. Du haut de ce pont, il eut envie de se jeter à l'eau. Il manqua de courage. »

L'épisode romantique que relate le roman, Bachelin l'a sans doute plus ou moins vécu. Est-ce la robe blanche qui l'a poussé à se défroquer, à prendre conscience qu'il a été atrophié par 10 années d'éducation religieuse et qu'il ne se voit pas vivre le reste de ses jours claustré dans un presbytère humide, couvert de vieilles tuiles moussues ?



En tout cas, la foi de Raguel vacille lorsqu'il rejoint ses compagnons en ce début d'octobre 1896.

Dans un autre récit écrit 20 ans plus tard il prête à Valentin ces confidences :

« Lorsque, persuadé par un bon prêtre que j'avais la vocation, mes parents m'ont fait entrer au petit séminaire, un peu contre mon gré, je n'ai pas eu le courage, d'abord de les dé tromper ; et puis j'estimais que je pouvais me tromper moi même. Terminée ma rhétorique, j'ai constaté qu'ils avaient eu tort. »

Doutait-il déjà avant sa rencontre avec Henriette de sa vocation ? Sans doute, si l'on en juge par ses réticences à l'idée de rejoindre le Grand Séminaire à la fin de sa rhétorique.

Toujours est-il que le voilà à Nevers pour la 6^{ème} année. La vie monotone reprend avec ses dimanches où, avec ses compagnons, il traversait une grande partie de la ville pour se rendre à la cathédrale Saint-Cyr Sainte-Julitte.

« Cent jeunes hommes, vêtus de robes noires, cheminaient ainsi le matin, suivant les rues mornes, à peine éveillées, des rues pour qui c'était dimanche. La rumeur de la ville mourait contre les murailles grises de la cathédrale où l'on chantait none, vêpres et complies. » L'après- midi, il avait une permission de sortie. Et là, il retrouvait le monde avec ses attraits et ses lieux de perdition, Nevers *« vivait d'une vie de fête. Les rues étaient garnies de promeneurs qui se fussent ennuyés à rester chez eux. Que de monde à l'intérieur des cafés ! Des soldats qui d'habitude marchaient trop, traînaient avec lenteur leurs souliers, lourds de clous. Il ne manquait pas de femmes, de jeunes filles. Quand il rentrait, les becs de gaz étaient dans les rues. Les cafés brillamment éclairés se remplissaient de nouveau, venue l'heure de l'apéritif. »*



Le grand café à Nevers

Cette vision de la ville de Nevers à la fin du siècle, vivante, grouillante, gaie, avec ses soldats, ses travailleurs, ses garçons de café, ses rues bruisantes, ses commerces, ses quartiers louches, cette vision on la retrouve dans d'autres romans de Bachelin et notamment dans *« Le sergent Valentin »*, paru en 1931.

« La ville avait l'air de mettre à la portée du sergent tous les plaisirs du monde dans ses rues brillamment illuminées mais il n'avait pas assez d'argent pour s'asseoir dans les cafés

luxueux parmi la musique ou la fumée des cigares. Il ne pouvait pas non plus s'attarder avec les autres dans les gargotes louches. »

Au retour de sa permission dominicale, en traversant les faubourgs qu'habitaient des familles d'ouvriers, en passant auprès des filles qui le regardaient avec des moues de dédain et sur lesquelles il n'osait lever les yeux, Raguel s'efforçait de chasser l'image obsédante d'Henriette.

Avec le temps, l'image s'estompa mais la blessure était telle, l'attrait de monde était tel, que sa foi chrétienne n'y résista pas. .

Effectivement, à la fin de ses études au grand Séminaire, il renonce à la prêtrise.

Journal de Bachelin ; il se remémore : *« 29 juin 97 : Délivrance. Adieu Séminaire. Sort décidé, n'irai pas à Paris, m'engagerai »*. Et il signe effectivement un engagement de 4 ans dans l'armée. Il sera incorporé le 7 octobre 97 à la caserne de Nevers, au 13^{ème} régiment d'infanterie.

Il prend acte et en dépit des espoirs des ses parents qui voyaient en lui un futur curé de village, et en dépit des sacrifices qu'ils ont faits pour lui permettre de poursuivre ses études, il ne sera pas ordonné diacre comme Raguel *« qui, à l'issue de ses années de grand Séminaire,*

se jeta sur les dalles glacées de la cathédrale, et lui qui n'avait jusqu'alors porté que le surplis, il était revêtu de l'aube. Il avait pardessus sa robe noire, comme une robe blanche. »

5 - Le pioupiou de la caserne Pittié à Nevers.

Pour la première fois, Henri se rebelle. Docile, résigné, servile jusqu'alors, il ose être lui-même. Il fuit le goupillon pour s'emparer du sabre.

« Terminée ma rhétorique, j'ai constaté que mes parents avaient eu tort. J'ai dit « Je n'irai pas plus loin. Ce n'est pas l'église qui me convient, mais l'Armée »

Nous pourrions imaginer les raisons qui l'ont poussé à renoncer aux bénéfices que procurent 12 ans de scolarité à une époque où la plupart des écoliers se contentaient d'attendre leur douzième année pour quitter l'école et travailler au champ.

Est-ce l'attrait du monde, avec ses plaisirs, la ville et ses rues pleines de vie, ses cafés, ses rumeurs, et l'effervescence qui l'agitent. Voyez comment Valentin décrit un dimanche à Nevers :

« A trois heures de l'après-midi commencèrent à affluer dans les rues principales promeneurs endimanchés et soldats du 13ème d'infanterie ; ceux-ci portaient le képi pompon, la capote par dessus la tunique, des gants blancs qui les gênaient beaucoup. Leur désœuvrement frôlait bourgeois, employés, ouvriers dont ils enviaient le sort. Ils faisaient de longues stations aux devantures des magasins où il n'y avait rien qu'ils fussent capables d'acheter. Une rumeur continue se dégage de cette foule en marche vers on ne sait quoi, car elle va et vient de la porte de Paris à la place Mancini. Certains poussent jusqu'au pont de pierre qui avec ses quinze arches, enjambe la Loire. Sur l'autre rive on distingue à peine quelques peupliers semblables à des mâts renversés de navires échoués dans une mer de brouillard. »

Est-ce l'attraction de ces jeunes filles auxquelles il ne peut résister ? Les Henriette, les Blanche, les Lucie, les Valentine, les Suzanne ou les Angèle... toutes ces femmes qui peuplent ses romans et ses nouvelles, femmes le plus souvent fatales qui le trompent ou l'ignorent. Ces jeunes filles qu'il aimerait accompagner dans les guinguettes de Nevers, au bord de la Loire, *« ces petites ouvrières, ces bonnes que les jeunes hommes conduisent les après-midi de dimanche dans des guinguettes où l'on danse au son du piano mécanique dans d'humbles restaurants à prix fixe. »* ou ces femmes aguichantes qu'on aborde à Nevers, du côté du quartier du Pâtis et de ses maisons mal famées.

« C'est entre les deux eaux, un rez-de-chaussée de la rue des Pâtis un minuscule hôtel qu'on ne peut rencontrer que dans les villes, sur les frontières de la civilisation et d'une certaine barbarie: nids du vice. On est ici dans le quartier des filles, qui se resserre entre la rue du Rivage et la Nièvre pour s'élargir jusqu'à la pointe que lui fait la rue Aublanc. C'est là que, le dimanche soir surtout, rôdent la garnison qui se voudrait en goguette et la pègre à l'échelle d'une préfecture de 25 000 âmes : manœuvres propres à tout et bons à rien qui vivent quelquefois de leur travail et presque toujours d'expédients, ouvriers jeunes ou vieux, peu spécialisés qui se consolent de ne pas trouver d'embauche en consacrant à boire le peu d'argent qu'ils pourraient donner à leur famille, et des chenapans qui, vivant des filles, voudraient singer leurs confrères de Paris dont la presse leur apprend les hauts faits. »



Est-ce le monde, les femmes ou l'absence de foi ? Il apparaît à travers ses ouvrages ou son journal que sa foi était fragile. On a vu combien il manquait de complaisance à l'égard de ses maîtres, combien le regard qu'il portait sur ses condisciples était peu indulgent. Il déplore l'intolérance de l'Église, qui n'accepte d'autre vérité que la sienne. Il fustige l'hypocrisie des bigotes et l'autorité des curés sur leurs paroissiens. Le mysticisme échappe à sa raison. L'héroïne de la « *Vierge* » une nouvelle écrite en 1909, est une mystique qui finit par sombrer dans la folie. On peut se demander si, comme le sergent Valentin, il ne résout pas les énigmes du christianisme « *en petit fils de Voltaire que la mystique du christianisme laisse indifférent, en jeune homme, aussi qu'entraînent ses passions.* »

Bien sûr il aurait pu continuer à mener une vie tranquille. Après tout à 18 ans la vie lui paraissait aussi simple qu'une route à suivre depuis longtemps tracée : dans une famille qui ne voit pas plus loin que sa maison, dans un collège enfoui entre des arbres avec des maîtres indolents, dans une petite ville qui ne voit pas plus loin que son horizon de montagnes et ne s'occupe pas de la bataille des idées à Paris.

Et bachelier, il aurait pu continuer ses études. Mais, et c'est là que le bât blesse, cela aurait coûté trop cher. Son père l'avait mené jusqu'au haut de la côte en soufflant : il était à bout de forces. Ne l'a-t-il pas mis en garde ? « *Un jeune homme qui rentre dans son pays ne peut rester inoccupé même s'il n'a pas de quoi vivre, te voici en âge de gagner ta vie. Tu apprenais tout ce que tu voulais ; il faut que ça te serve maintenant. Tu ne mangeras que le pain que tu pourras payer toi-même* »

Nous sommes en 1897. A 18 ans le service militaire est obligatoire et dure 3 ans. Les étudiants, les fils de riches peuvent obtenir un sursis et limiter le service à 1 an. Lui, le pauvre fils d'un journalier qui refuse de se consacrer à Dieu, n'a guère d'autre issue que l'incorporation, d'autant plus que l'obligation de gagner sa vie le répugne. Mais, on peut s'en étonner : il va au delà des obligations du service et il s'engage pour 4 ans. Or il n'a pas plus de vocation pour les armes que pour la cure. Imaginez donc : à la fin de son service, trois ans plus tard, il sera toujours 2^{ème} classe. Une fois de plus, il a fait fausse route et il le reconnaît volontiers : « *Je ne me suis pas moins trompé sur le goût prétendu que je pourrais avoir pour la vie militaire. La discipline me pèse ; avec sa rigueur, elle est d'un ridicule achevé, d'une inhumanité totale.* » Dans son journal il ajoute « *Il n'y a pas d'agglomération où l'on voie mieux qu'à la caserne l'humanité dans toute sa hideur. Des gens à peu près normaux dans la vie civile montrent sous l'uniforme tous les ulcères de leur sale âme aussitôt qu'ils disposent de la moindre autorité.* »

Il n'épargne même pas ses compagnons de chambrée car « *quant aux relations entre simples soldats, c'est à en vomir !* »

Pacifiste il le sera, comme beaucoup de ceux qui ont connu les tranchées et l'horreur de la der des ders. N'a t-il pas été blessé et hospitalisé au début de cette guerre ? Comme il le déplore, « *L'homme n'a de mains que pour en faire des poings.* »

Son comportement ambigu à la veille et au début de la guerre 39-45 s'expliquera en partie par un antimilitarisme et peut-être par un pacifisme, qu'ont partagé un grand nombre d'écrivains et d'intellectuels de l'entre deux guerres. Il faut surtout ajouter à cela le profond pessimisme de Bachelin, un pessimisme qui confine peu à peu à la misanthropie. Au fur et mesure qu'il vieillit il sombre dans l'hypocondrie. Déjà dans l'un de ses premiers romans, qui se déroule essentiellement à Lormes, « *Juliette la Jolie* », les derniers mots du dernier chapitre sont révélateurs, il s'agit de « l'amertume de vivre » : deux gamines, témoins des malheurs de Juliette, abusée par un parisien gouailleur, comprennent « l'amertume de vivre ». Par la suite nul ne trouvera grâce à ses yeux et il n'a pas de mots assez sévères pour qualifier ses contemporains et en particulier ses confrères. « *Raté, sinistre peigne-cul, jeune foireux, salauds, bougres d'abruti, sale race de cabotin.* » C'est de cette manière qu'il les qualifie dans son journal à partir de 1926. Journal qui ne sera, dieu merci, publié que 68 ans après sa mort.

Mais jusqu'en 1898, il se cherche, et on peut supposer que l'âme avant tout une ambition littéraire, une volonté de justifier qu'il n'est pas comme les autres, mais qu'il a pour vocation d'être un artiste.

Plus tard, après bien des vicissitudes et bien qu'il ait été accepté par la coterie des gens de lettres, il ne cessera de vilipender la gent humaine. L'humanité pour lui est perverse, irrécupérable, damnée et il n'a pas de mots assez durs pour juger l'homme avec ses bassesses, son hypocrisie, sa méchanceté. « *L'humanité est intransformable dans son essence et dans ses caractéristiques. Moralistes et satiristes n'y feront rien, et je me tiens soigneusement à l'écart de tous ces souffleurs de bulles de savon.* »

En juillet 98 : il quitte Nevers et la caserne Pittié au bout d'un an. En fait, le 13^{ème} régiment d'infanterie de Nevers ne lui convenant pas, il obtient d'être incorporé au 6ème régiment d'infanterie de marine à Brest, en août 1898. Il sera libéré de son engagement en juillet 1901, grâce à une bienheureuse scarlatine qui l'avait tenu à l'hôpital maritime de Brest en quarantaine.

Certes, il reviendra plusieurs fois à Nevers par la suite, (et notamment dans les années trente où il constate que la caserne est désertée) mais cette période militaire lui a laissé beaucoup de souvenirs qui serviront de cadre à plusieurs de ses écrits, notamment dans le « *Bélier, la brebis et le mouton* » publié en 1920 et dans « *le Sergent Valentin* » 11 ans plus tard.

6 - Nevers, vers 1900, vu par Henri Bachelin.



Il consacre de nombreuses pages à la ville de Nevers, telle qu'il l'a connue au début du siècle. Il la décrit avec une précision qui témoigne de son sens aigu de l'observation et avec un style qui parfois rappelle son maître, Jules Renard.

Il évoque le passé de la ville de Nevers avec la rigueur de l'historien

« *Nevers s'étend en largeur de l'ouest à l'est, de sa caserne à son cimetière. Entre l'une et l'autre se pressent des maisons dont plusieurs dans les quartiers neufs commencent seulement à sortir de terre.* [La ville connaît alors une forte expansion et se modernise : trottoirs, égouts, éclairage urbain avec les becs de gaz, distribution d'eau, améliorent le quotidien, alors que les zones rurales végètent. On construit partout entre autres sur des terrains du côté de l'ancien couvent des Visitandines à l'est de la rue Saint Martin et au nord de la place Carnot jusqu'à l'avenue Marceau. On abat les remparts pour décongestionner la ville. Les travaux haussmanniens se poursuivent depuis les années 1880. C'est ainsi que la caserne Pittié s'est substituée en 1883 à l'ancienne caserne située au centre et abandonnée]. *C'était, autrefois la ville aux clochers, la ville pointue, avec ses quatre quartiers de Loire, de Nièvre, de la Barre et du Croux, resserrée entre des remparts flanqués de quinze tours qui tombaient en ruine ou passaient aux mains de pauvres gens, avec ses 7 portes dont deux subsistaient à la fin du 18^{ème} siècle : Paris et le Croux. Elle groupait ses 1800 maisons le long de rues tortueuses et sales de boue éternelle, sur des places étroites qui n'étaient que de simples carrefours.* »

Il évoque ailleurs, la cathédrale et les douze paroisses, les 5 chapelles, les onze abbayes et couvents.

C'est depuis la gare que les ruraux venant du Morvan découvrent leur préfecture. Imaginez ce couple de paysans de Lormes qui vient rendre visite pour la première fois à leur fils, qui tient une boucherie :

« C'est dans l'après midi qu'on est arrivés à Nevers. Vous pensez bien que si notre garçon ne nous avait pas attendus à la gare, jamais on aurait pu trouver notre chemin. Des tas de rues et des voitures, qu'un peu plus le Jean se faisait écraser ! Heureusement que notre garçon l'a retenu par sa blouse. Ils ont une belle boucherie dans une rue que je ne peux jamais me rappeler le nom, Rue des Récollets, que vous dites ? Oui, c'est ça: une rue des Récollets. C'est que Nevers, c'est une ville comme il y en a pas deux sur terre ! » (Extrait des « Manigants »)

Le quartier de la gare serait-il alors, avec ses hôtels et ses cafés un quartier d'affaires ?

Avenue de la gare, des messieurs imposants dans un décor de luxe jouent aux cartes pour se distraire des soucis écrasants que leur assènent les affaires. .

En fait, le Nevers que les personnages du roman découvrent est d'abord une ville de préfecture, vivante, active, grouillante, assourdissante, et il faudra du temps pour qu'un campagnard s'y apprivoise et s'y adapte.

Est-ce Vanneau ou Bachelin qui écrit cette page ? : « J'appris à connaître la vie d'une ville où il y a une cathédrale et d'autres églises dont on entend les cloches toute la journée, la caserne d'un régiment d'infanterie dont les clairons sonnent et les tambours battent, une gare dont les locomotives de manœuvre et les trains ne cessent guère de siffler, des usines dont les sirènes mugissent, des chantiers où les scies grincent, où les haches tapent à coups assourdis, des magasins flanqués de hangars d'où sortent des camions chargés de marchandises, des hôtels où les voyageurs se succèdent venant de tous les points de France, des hôpitaux, des fonctionnaires en grand nombre et au dessus d'eux tous, un (préfet). »



avec ses maisons qui grimpaient vers la cathédrale dont la tour les domine et vers le palais des Ducs qu'elles masquent. La Loire coulait sur du sable fin entre des îles dont les dimensions varient au gré des saisons et des crues. »

Mais Valentin privilégié avant tout deux quartiers ; celui de la cathédrale, là où Mademoiselle Désiré tient une boutique d'objets religieux. C'est elle que ses parents et le curé de son village ont chargée de veiller sur son âme. C'est là qu'il peut se confesser et expier ses péchés.

« Nevers ne manque pas de quartiers paisibles où, ni la foule des dimanches ne reflue, ni ne passe la moindre voiture. De tous, celui qui s'étend de la cathédrale à la Loire est sans doute le plus silencieux. »

Jean Corniaud, l'un de ses personnages parcourt la ville de long en large, depuis les bords de Loire jusqu'au quartier du Mouësse, de la Barre et parfois au-delà de la porte de Croux.

« Il errait dans les prairies qui entourent la ville, suivant les bords du fleuve et du canal sous les coteaux plantés d'arbres et de vignes. De l'entrée du vieux pont de pierre il s'attardait à regarder la ville





Et puis il y a un autre quartier qui l'attire entre Nièvre et Loire, là où il peut s'encanailler, là où « Dondon Juan », un clerc de notaire, qui versifie et fait l'objet de l'admiration des gens de la petite ville, se rend une fois par mois « dans une certaine rue située à peu de distance de l'église Saint-Étienne et du Marché Saint-Aricle » pour assouvir ses désirs (Dondon Juan est le héros d'un roman paru en 1926). Et plus bas il y a l'ancien quartier des mariniers, celui que nous avons mentionné par ailleurs, là où le fantassin succombe au péché. Certes, depuis

l'apparition du chemin de fer, les mariniers de Loire n'y sont plus mais la légende survit.

« Par le canal du Loing et par la Loire, ils descendaient vers les pays bas que représentaient pour eux Angers et Nantes. Ces gueux disaient fièrement "si vilains sur terre, seigneurs sur eau nous sommes". »

Belle devise que clame Thiolaine, un mauvais garçon que fréquente Valentin, Thiolaine, ce rejeton d'un marinier de Loire qui l'entraîne dans des lieux de perdition !

Thiolaine fait partie de ces gars de Nevers qui le samedi vont « se gausser des paysans en blouse qu'attire le champ de foire, des hommes timides, des vieilles femmes, peureuses qui voient en eux des diables incarnés. »

Bien sûr comme aujourd'hui, on l'a vu, c'est la rue du Commerce qui concentre la plus grande activité.

Il y a là entre autres un café qui suscite l'émerveillement d'une aubergiste de Corbigny. Voici ce qu'elle retient de sa visite (il s'agit d'un extrait du « Sabreur » un roman publié en 1938, peut être le dernier paru avant la mort de l'auteur).

« Elle est restée trois jours à Nevers. Ce qu'elle en a rapporté, ce n'est pas l'image de la cathédrale, ni du palais ducal, ni du vieux quartier peuplé de maisons d'un genre qu'on ne



voit pas dans les campagnes, ni de la Loire au sable blond. Ce qui l'a le plus frappée, c'est le Grand Café, rue du Commerce, avec sa cour d'entrée plantée d'arbres où les tables sont disposées de Pâques à la Toussaint. L'intérieur on ne pourrait songer à l'imiter dans un chef lieu de canton, mais cette cour sablée ! » S'agit-il du Grand café de la place Guy-Coquille dont il reste l'enseigne ? Ou plutôt l'établissement de la rue des Merciers ?



Mais ce qui donne du panache à la ville, c'est sans aucun doute sa caserne, son régiment, ses défilés, clairons et tambours en tête, ou ses hommes en tenue qui se traînent dans les rues le dimanche. Bachelin y a fait ses classes, y a vécu un an durant en simple fantassin, a parcouru le champ de tir, participé aux manœuvres, visité la salle de police, connu les brimades et les humiliations, l'arrogance des gradés et la bêtise des appelés.

Imaginez donc la marche du régiment en route pour le champ de tir !

« Le bataillon précédé de ses clairons et de ses tambours suit la rue du Chemin de fer, l'avenue de la Gare, les rues du Midi et Saint Genest, arrive à la place Mossé et traverse le pont sur la Loire. Un chemin sinueux qui le recueille pour l'emmenner au champ de tir »



Lui, Bachelin, je veux dire Valentin, n'a pas la chance, comme son acolyte Thiolaine, d'être un neversois « qui connaît la caserne Pittié depuis qu'il a commencé de galopiner dans Nevers et dans ses faubourgs, une caserne qui n'est pas pour lui le même épouvantail que pour les gars venus de la Mayenne, de la Corrèze et de la Saône et Loire. De bonne heure il s'est familiarisé avec sa cour, ses bâtiments sinistres, avec leurs alentours. »

Bachelin la voit d'un autre œil lorsqu'il y entre en octobre 97 :



« C'était une ville de 25 000 âmes où la caserne est reléguée à l'extrémité d'un faubourg. Il se dirigea vers elle, sa légère valise à la main. D'un seul coup d'œil il embrassa les trois grands corps de bâtiments à cinq étages, percés de centaines de fenêtres. La cour lui parut immense. Il n'y poussait pas un brin d'herbe. Cette année-là ne fut guère clémente pour le brillant transfuge de la religion. Il vécut là des jours de corvées, d'exercices, de nourriture rance, de

lavages de loques dans des eaux sursaturées de savon bon marché. Les autres, joyeux, se bousculaient sur les lits, astiquaient avec ferveur, entouraient de plus de soin leur fusil que leur propre corps, paysans venus de Saintonge et d'Auvergne avec des têtes carrées et des fronts étroits. Les gradés maniaient le règlement comme une arme redoutable. Ils passaient enivrés de leur puissance sans limites, de leur gloire. Mais il les vit mauvais, rancuniers comme de simples mortels, ignorants, quelques-uns stupides. Il apprit à connaître la salle de police, les repas que l'on y fait assis sur le dur rebord du lit de camp, sa gamelle entre les genoux, et les après-midi de dimanches que l'on passe à récolter des brins de paille dans la cour. »

7 - Un écrivain nivernais trop vite oublié.

Finalement en butte aux tracasseries de ses supérieurs, il demandera à changer de corps. A Brest il se consola un peu grâce à son poste d'organiste de la chapelle de l'hôpital maritime, au journal où il se confie et qu'il détruira plus tard et aux vers qu'il compose à ses heures perdues. Jules Renard et Charles Louis Philippe sont peut-être ses modèles.

Jusqu'ici, il n'a pas trouvé sa voie. Il s'est détourné de l'église à la fin du grand Séminaire. Il a quitté l'armée dès qu'il a pu, sans gloire, à l'occasion d'une scarlatine. Maintenant il lui faut gagner son pain. A Lormes, il n'y a pas de travail pour un garçon comme lui qui fuit les champs, parle latin, joue de l'harmonium, et écrit des vers dès qu'il le peut. Alors comme son père, ses oncles autrefois, comme tant d'autres morvandiaux, comme tant de filles du village, il tentera sa chance dans la capitale, dans ce Paris qui étincelle, dans ce Paris de la belle époque. Là où la misère côtoie l'opulence. Là où troisième clerc de notaire



ou petit employé de Banque, le brillant élève du grand séminaire de Nevers aura tout juste de quoi ne pas mourir de faim. Mais au fond de lui, il a cette certitude qu'un jour on reconnaîtra ses talents littéraires. Il n'en doute pas: il a une vocation d'homme de lettres. N'en a-t-il pas eu la révélation lorsqu'à 8 ans, Chateaubriand le lui confirma? Et n'est-il pas convaincu, comme il l'écrit dans : « *L'été de la Saint-Martin* » paru en 1928 qu'il « *n'y a d'écrivains lyriques de génie, que ceux qui peuvent garder longtemps l'âme de leur douzième année: plus qu'une longue patience, le génie ne serait qu'une enfance prolongée, enrichie de l'expérience.* »

A Nevers ou à Lormes, de 8 à 18 ans, enfant ou adolescent, il a accumulé tant de souvenirs, d'images, d'anecdotes, de sensations qu'il se sent riche à sa façon. Les lendemains ne seront pas toujours cléments pour le fils du sacristain de Lormes, mais « Pas comme les autres » a la foi, la foi en lui et en ses talents d'artiste. Et son œuvre, d'une prodigieuse

fécondité, saluée autrefois par la gent littéraire, couronnée par le Fémina, nommée par le jury Goncourt mais injustement oubliée aujourd'hui, semble lui donner raison.



Journées du Patrimoine



*15 et 16 septembre
2012*

au musée....



Le Mot du Président

Philippe Joly



Henri Lavedan nous a quittés au début de cette année 2012 et le musée est, en quelque sorte, orphelin...

Personnellement, je n'ai vraiment partagé la route d'Henri que les douze dernières années de sa vie, mais j'ai l'impression que je l'ai toujours connu. Entre autres, il m'avait chargé de mettre en page l'histoire du CDDP, qui était aussi, en partie, l'histoire de sa vie. J'ai scanné des photographies personnelles, lu et relu son parcours depuis sa naissance à Bagnères-de-Bigorre, fils d'ouvrier devenu bachelier (ce qui était rare à l'époque) ; son arrivée dans ce qu'il restait de la gare d'Evreux en 1948 ; ses premiers postes en Normandie puis sa venue dans la Nièvre en 1952... Azy-le-Vif pendant 8 ans, responsable du circuit UFOLEIS. Enfin à partir de 1959, son engagement auprès de Raymond Frébault au CDDP de la Nièvre dont il devint le directeur en 1971.

Et bien sûr le musée... Avec l'âme d'un collectionneur et l'aide d'une bande de passionnés, il va préserver des objets en provenance des écoles, qui semblaient communs et sans intérêt (puisqu'ils étaient massivement jetés ou laissés aux appétits de quelques brocanteurs). En 1986, l'inauguration du premier "Musée de l'École Nivernaise" par Pierre Bérégovoy a été assurément un grand moment de sa vie. Par une accumulation patiente et déterminée, c'est un fonds d'une richesse assez extraordinaire qui va se construire pour faire aujourd'hui l'objet de toute notre attention.

En prenant sa succession, à sa demande, à la présidence de l'Association des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation, j'ai vraiment eu conscience d'être responsable d'un héritage sacré, qui avait un véritable sens.

Inutile de dire que sa disparation a laissé un grand vide dans notre quotidien. Car Henri était finalement un visionnaire : le concept de préservation du patrimoine éducatif commence à progresser partout et de façon importante. Ce qui, il y a trente ou quarante ans, semblait être la lubie de quelques nostalgiques de l'école du passé, est devenu maintenant une idée qui frôle l'évidence. Aujourd'hui nous voyons partout fleurir des musées de l'école, des classes reconstituées ou des expositions à ce sujet. Si un nombre croissant d'associations s'occupe du patrimoine scolaire, c'est que celui-ci est fondamentalement intéressant, qu'il correspond à un besoin, qu'il y a bien là "un créneau", comme on dit. Bref, nous sommes donc finalement dans le vent, bien loin d'être rétrogrades ou passésistes...

Pour continuer à faire vivre cette aventure qu'Henri a largement contribué à lancer, nous avons encore bien du travail à faire ensemble dans le cadre de notre association gestionnaire, et toujours sous le sceau de l'amitié la plus sincère.

Je tiens une fois encore à remercier les bénévoles qui donnent un peu de leur temps libre pour recevoir le public, aider à l'inventaire de nos documents, entretenir nos collections.

Et comme toujours, j'encourage tous ceux qui aimeraient nous rejoindre et nous aider dans nos multiples tâches, à sauter le pas. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.



© Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

Imprimé par nos soins à 100 exemplaires.

Directeur de la publication : Philippe JOLY

Prix du numéro : 12,00 € (Adhérents : 10,00 €)

ISSN 0999 – 5951